Ste Marguerite-Marie Alacoque, v.
Temps probable demain
ENSOLEILLE
Minimum 43
Maximum 66

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION — FAIS CE QUE DOIS — Rédacteur en chef : Omer HEROUX

La politique affranchie de la morale trahit ceux-là mêmes qui veulent qu'il en soit ainsi. Le danger est imminent mais il est encore temps. Rien n'est perdu avec la paix. Tout peut l'être avec la guerre.
PIE XII — (1939)

VOL. XLIV — No 242 — MONTREAL, SAMEDI, 17 OCTOBRE 1953 — Dix sous le numéro

Les Trois Grands ont décidé de maintenir leurs troupes d'occupation dans Trieste

Londres, 17 (P.A.) — Les ministres des affaires étrangères des trois grandes puissances de l'Ouest ont convenu hier soir de ne rien changer à la décision anglo-américaine de confier la zone "A" de Trieste à l'Italie, mais on rapporte qu'ils ont résolu d'y maintenir leurs troupes jusqu'à ce que les Yougoslaves et les Italiens reprennent leur sang-froid.

Il avait été entendu au début que les 4,400 soldats américains et les 3,000 militaires britanniques devaient cesser l'occupation vers la fin de novembre.

Des informateurs officiels ont rapporté que les ministres britannique, américain et français ont aussi discuté de l'à-propos d'offrir prochainement à la Russie d'étudier un pacte de non agression entre l'Est et l'Ouest. Comme le chancelier de l'Allemagne occidentale s'oppose à une telle offre à l'heure actuelle, les ministres n'auraient pas pris de décision immédiate. Ils aborderont de nouveau le sujet demain.

Le secrétaire aux affaires étrangères, M. Anthony Eden, le secrétaire d'Etat, M. John Foster Dulles, et le ministre des affaires étrangères, M. Georges Bidault, ont aussi parlé du nouvel incident de frontière entre Israël et la Jordanie. Ils auraient pris connaissance d'une suggestion britannique voulant que le litige soit soumis aux Nations-Unies, mais apparemment ils ne seraient pas tombés d'accord.

Etude de pressants problèmes

La conférence est présidée par M. Eden. La réunion, qui durera trois jours, sera utilisée pour l'étude des pressants problèmes internationaux. Les trois ministres, en vue de conjurer les plus grands dangers menaçant l'univers, auraient accepté de convoquer les représentants des 14 pays de l'O.T.A.N. à Paris, en décembre. Les ministres de ces nations se sont déjà rencontrés le printemps dernier.

On s'attend que les trois hommes décideront demain s'ils se rendront à la suggestion du président Tito pour la tenue d'une conférence sur Trieste entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Yougoslavie et l'Italie. On rapporte que les Etats-Unis seraient favorables, la Grande-Bretagne dissidente et la France, prête à tout compromis.

Les ministres décideront également s'ils devront avertir l'Italie d'abandonner tout espoir de reprendre la zone "B", occupée par les Yougoslaves. Ceci constituerait une répudiation officielle de la déclaration des Trois Grands en 1948. Ils avaient alors déclaré que le territoire libre devait être remis à l'Italie. Si les ministres coupent les ailes aux espoirs italiens, il se peut que la politique étrangère des Alliés devienne moins populaire en Italie.

Les ministres ont aussi pris connaissance de nouvelles notes destinées à Moscou. Les esquisses écrites suggèrent que les ministres des Quatre Grands se rencontrent aux alentours du 9 novembre à Lugano, en Suisse, pour discuter toutes les questions concernant la rédaction finale des traités de paix allemand et autrichien, ainsi qu'un pacte de sécurité pour alléger la crainte de Moscou à l'endroit de la renaissance du militarisme allemand.

Les projets de notes ajoutent que la participation de la Chine rouge, telle que demandée par la Russie le mois dernier, ne pouvait être envisagée avant le retour de la paix en Corée.

Quant au pacte avec la Russie Bonn s'y oppose

EN GUYANE ANGLAISE

La grève n'est pas générale, soutient le gouverneur

Georgetown, Guyane anglaise, 17 (Reuters) — Le gouverneur, sir Alfred Savage, a dit hier que la tentative du parti progressiste-populaire de déclencher une grève générale dans cette colonie britannique de l'Amérique du Sud a échoué.

Il a déclaré, dans une émission, que le complot du parti de gauche pour "créer le chaos économique" a échoué "à cause du bon sens des ouvriers".

Et il a affirmé catégoriquement: "Il n'y a pas de grève générale dans ce pays."

On avait rapporté plus tôt que la grève inspirée par le PPP, qui était confinée jusqu'ici aux plantations de sucre vitales à l'économie de la Guyane anglaise, s'était propagée.

Deux plantations ont été fermées complètement par la grève et 11 autres ont été partiellement paralysées. Une seule plantation fonctionne normalement. Environ 7,000 des 35,000 ouvriers de l'industrie du sucre ont fait la grève.

Le PPP fut chassé du pouvoir il y a près de deux semaines parce qu'on soupçonnait ses chefs de tenter de former un Etat communiste. La Grande-Bretagne a suspendu la constitution et a envoyé des troupes. Le PPP a alors ordonné une grève générale en guise de représailles.

Dans son émission d'hier, le gouverneur a tenté de dissiper la confusion parmi les ouvriers de l'industrie du sucre.

"J'apprends... que plusieurs ouvriers actuellement en grève désireraient retourner au travail," dit-il. Il a promis à tout gréviste qui désire reprendre le travail qu'il sera protégé par la police contre toute intimidation.

Il a aussi démenti ce qu'il a appelé un "mensonge délibéré... qu'on fait circuler à travers le pays et voulant qu'on puise dans les comptes de banque pour payer les troupes envoyées ici." Il a qualifié ce rapport de "technique communiste pour saper la confiance."

Le Dr Cheddi Jagan, premier ministre déposé, a dit hier que "la pression exercée par les impérialistes américains et britanniques, avec l'aide de leurs satellites français et hollandais", l'a empêché de quitter la Guyane anglaise et de se rendre à Londres pour discuter la situation avec les autorités britanniques. Il en est de même pour le président du PPP, L. F. S. Burnham.

Il a dit que lui-même et Burnham ont vainement tenté d'obtenir des visas de transit des gouvernements de Barbade et de Trinidad, ainsi que des Guyanes hollandaise et française.

Comme on sait, Cheddi Jagan a lancé un appel au premier ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehrou, pour qu'il l'aide à combattre le geste "non démocratique" posé par la Grande-Bretagne, quand elle a déposé son régime. Il ne semble pas qu'il ait encore reçu de réponse.

Jagan a demandé à Nehrou la permission de soumettre son cas devant le Parlement indien, à Nouvelle-Delhi. Antérieurement, Jagan avait fait parvenir un câblogramme à la délégation indienne aux Nations unies, mais il n'a pas également obtenu de réponse. C'est alors qu'il a décidé d'envoyer sa demande directement à Nehrou, après un entretien chez lui avec les ministres de son parti populaire de gauche. Le message demandait aussi que le chef du parti, L. F. S. Burnham, ancien ministre de l'Education, soit invité à parler devant le Parlement indien.

EN POLOGNE

L'auxiliaire du cardinal-primat a été arrêté

Munich, Allemagne, 17 (P.A.) — Radio-Europe libre a dit hier que l'évêque polonais Mgr Lucjan Bernacki, auxiliaire de Son Eminence le cardinal Wyszynski, a été arrêté par la police secrète polonaise le 28 septembre.

Ce poste radiophonique, sous les auspices des Américains mais financé privément, dit selon un témoin oculaire dont il respecte l'anonymat que l'évêque a été arrêté alors qu'il visitait des paroissiens non loin de Gniezno.

Son arrestation, a poursuivi l'émission, porte à 9 le nombre de dignitaires polonais de l'Eglise arrêtés par le gouvernement de Varsovie.

L'enlèvement de Robert Greenlease

600,000 dollars pour un cadavre d'enfant

Une rançon sans précédent dans les annales du crime

De notre correspondant particulier Yvan PHILIP

NEW-YORK. — L'horreur, une horreur profonde, frappe en ce moment les Américains. Un crime, le crime le plus affreux, — le rapt et le meurtre d'un enfant — vient une fois de plus d'être commis aux Etats-Unis. C'est le 18ème depuis le tragique enlèvement du petit Charles Lindberg en 1932.

Le lundi 28 septembre au matin une femme se présenta à l'Institut de Notre-Dame de Sion, l'école catholique la plus sélecte de Kansas City. Elle demanda à pouvoir emmener avec elle le jeune Bobby Greenlease, un des élèves dont elle se dit la tante. La mère de Bobby venait d'avoir une crise cardiaque. Elle devait conduire immédiatement l'enfant auprès d'elle.

Les religieuses ne se méfièrent pas un seul instant. Une d'entre elle se rendit dans la classe où se trouvait l'enfant pendant que l'inconnue s'agenouillait à la chapelle pour une courte prière. Quelques instants plus tard l'enfant arriva. Il regarda longuement la femme puis confiant dans la sagesse de ses aînées lui prit la main et sortit avec elle de l'école.

Un taxi attendait. La femme et l'enfant y montèrent. Trois rues plus loin, selon les déclarations postérieures du chauffeur, ils descendirent du taxi pour se perdre dans la foule. Une heure plus tard le rapt fut découvert par une religieuse qui téléphona chez les Greenlease pour s'enquérir de la santé de la mère de Bobby.

Un calvaire

Alors commença pour les parents le plus terrible des calvaires. Le jour même Monsieur Greenlease, richissime marchand de voitures de Kansas City, offrit un chèque en blanc pour revoir son fils — en vie. Des jours et des nuits d'attente angoissés s'écoulèrent. Rien ne se produisait.

Finalement le ravisseur donna signe de vie. Il exigeait 600,000 dollars payables dans un lieu désert en billets de 10 et de 20 dollars. Cette rançon — la plus formidable jamais payée dans l'histoire du crime en Amérique — lui fut payée sur l'heure par le malheureux père qui avait donné ordre à sa banque de tenir à sa disposition jour et nuit tout l'argent qu'il possédait et que la banque pourrait lui prêter.

24 heures après le paiement des 600,000 dollars l'enfant vous sera rendu, avait promis le criminel. Deux jours plus tard Bobby était toujours absent. Il ne devait jamais revoir sa maison. Il était mort. Le jour même du rapt le kidnapper lui tirait une balle dans la tête après l'avoir sauvagement battu! La nuit il enterrait le cadavre de la malheureuse petite victime dans le jardin de sa complice (la femme qui se prétendait la tante de Bobby). Le lendemain le meurtrier se préparait calmement à se mettre en contact avec le père et commençait les négociations sur le montant de la rançon.

Comment, vous demanderez-vous, un homme peut-il arriver à un tel degré d'ignominie, à un tel épouvantable cynisme? Quelle éducation criminelle, quelle enfance dépravée peuvent conduire un homme à commettre de sang-froid un crime aussi hideux? D'où vient ce monstre?

Aussi incompréhensible que la chose paraisse ce monstre est le fils d'une excellente famille américaine du passé irréprochable!!!

Il venait d'hériter de 200,000 dollars

Carl Haustin Hall, le kidnapper l'homme que les annales criminelles américaines placeront plus bas encore que Bruno Hauptman (le ravisseur du jeune Lindberg) naquit il y a 37 ans dans une excellente famille. Son père avocat prospère lui laissa en mourant le coquet héritage de 200,000 dollars. En quatre ans toute cette somme était dépensée en beuveries et en orgies. Suivit alors pour le jeune dévoyé une série d'abus de confiance de faux et d'escroqueries. Finalement à bout d'expédients, Hall prépara le "coup" qui devait lui assurer la fortune: l'enlèvement du jeune Greenlease. Son plan se déroula parfaitement selon ses prévisions. Le 28 septembre au matin l'enfant était enlevé dans son école à Kansas City. Emmené le jour même dans la voiture du criminel à Saint-Louis, ville voisine, il était tué le soir et enterré. Ensuite Hall se met en rapport avec le père, touche la rançon et ne donne plus signe de vie. Tout marchait à merveille pour le meurtrier. Un seul homme devait le trahir: lui-même!

Le mardi 6 octobre, lendemain du jour où il avait touché les 600,000 dollars il divaguait ivre mort dans les rues. Il titubait déclamant des discours incohérents dans lesquels il clamait son prétendu amour des pauvres gens en jetait des billets de 5 et 10 dollars dans le vent.

"Je suis un type très important", criait-il aux badauds rassemblés.

Le lendemain mercredi il était finalement dénoncé — toujours en raison de son étrange attitude — par un chauffeur de taxi. Il était toujours à moitié ivre. Entrant immédiatement dans la voie des aveux il conduisit la police dans la maison de sa complice. Quelques instants plus tard le cadavre du jeune Greenlease était exhumé. Le couple fut emmené. On retrouva 300,000 dollars environ de la somme versée. (La police qui aujourd'hui encore continue à interroger les deux criminels est persuadée que le couple sait où se trouve l'argent manquant malgré le fait que depuis le 28 septembre, date du kidnapping, jusqu'au 7 octobre, date de leur arrestation les deux complices ne dépensèrent pratiquement pas).

La fin

Après avoir vainement essayé d'engager la police sur la fausse voie d'un prétendu complice qui aurait—lui assassiné le jeune Bobby, Hall finit par avouer le rapt et l'assassinat de l'enfant. La préméditation du crime fut même établie l'horrible couple ayant creusé la tombe avant le kipnapping. Les détenus de la prison où Hall était incarcéré jurèrent de le mettre en pièces s'il leur tombait jamais entre les mains. Sous bonne escorte et de nuit — par crainte de tentative de lynchage — le couple fut emmené de Saint-Louis où il avait été arrêté à Kansas City où eut lieu l'enlèvement. Dès à présent leur sort ne fait aucun doute: ils passeront dans la chambre aux gaz, seul mode d'exécution de l'Etat du Missouri.

Dernier détail qui montre jusqu'où l'humanité peut tomber dans l'ignoble: dans les jours qui précédèrent le paiement de la rançon le véritable ravisseur **seize personnes** téléphonèrent aux parents affolés se prétendant les kidnappers. Si les malheureux avaient dû payer toutes les sommes qui leur furent demandées pour revoir leur pauvre enfant ils auraient versé plus de 1,500,000 dollars à des inconnus!!!

Yvan PHILIP

Au Conseil de sécurité

La Syrie dénonce l'Etat d'Israël pour avoir détourné le Jourdain

Nations Unies, N.-Y., 17 (P.A.) — La Syrie a dénoncé hier le détournement du Jourdain pratiqué par la république d'Israël comme un flagrant délit de violation du traité d'armistice entre la Syrie et Israël et a demandé au Conseil de sécurité d'intervenir.

Rafik Asha, délégué syrien, a annoncé à une conférence de presse qu'il en appelait au Conseil. Il n'a pas dit encore quelle mesure il préconisait ou quelle sanction il demandait. Le Conseil, déjà occupé avec le débat sur Trieste, devrait étudier cette question la semaine prochaine.

Cet appel de la Syrie a été porté alors que la tension grandit entre les Arabes et les Juifs. Les délégués ont lu avec appréhension des rapports voulant qu'il y ait eu une attaque de la part d'Israël sur trois villages de la Jordanie, où 56 Arabes ont perdu la vie et où 15 autres ont été blessés. La Grande-Bretagne, une grande amie de la Jordanie, a protesté auprès d'Israël et les Etats-Unis sont sur le point d'emboîter le pas.

Les délégués aux Nations Unies sont d'avis que le représentant du président Eisenhower, Eric A. Johnson, aura des difficultés à trouver un terrain d'entente entre les deux pays rivaux.

Le plus grave aspect du problème est précisément cette diversion du Jourdain qui a commencé le 2 septembre.

La république d'Israël veut changer le lit du Jourdain entre le lac Huleh et la mer de Galilée pour des fins d'irrigation. L'armistice entre les deux pays avait ordonné d'arrêter ces travaux, mais Israël a refusé de se soumettre à cet ordre.

Les Français cernent les communistes en Indochine

Hanoï, Indochine, 17 (P.A.) — Les Français ont effectué aujourd'hui un gigantesque mouvement de pince pour refouler les soldats du Vietminh massés au sud de leurs puissants retranchements dans le delta du fleuve Rouge.

Des navires de débarquement ont laissé descendre des milliers de soldats de l'Union française à Cap Rond, sur la côte annamite, à 25 milles en bas de la ville rebelle de Tanh Hoa. Les soldats essaient d'opérer une jonction avec des milliers de leurs camarades partis du delta en direction du sud, jeudi.

Bien que l'une des meilleures divisions communistes de Ho Chi Minh soit cantonnée sur le territoire encerclé et qu'une autre soit établie dans les collines à quelques milles plus loin, on a rapporté que la résistance n'était pas opiniâtre.

Les soldats français et du Vietnam ont formé les effectifs débarqués à Cap Rond. Ils sont descendus sur la plage par une forte pluie puis ils se sont acheminés vers la route côtière menant directement vers Tanh Hoa, au nord.

SPLENDEURS ET MISERES DE L'INDE

L'Inde tournera-t-elle à communisme?

par Gérard FILION

—XIII—

Quand on revient de l'Inde, les gens posent invariablement la même question: "L'Inde tournera-t-elle communiste?"

Cette question traduit la grande inquiétude de l'Occident vis-à-vis de l'Inde. Ce qui trouble les esprits, ce n'est pas de savoir que trois cents millions d'Indiens ne mangent pas à leur faim, que la maladie et la sous-alimentation réduisent à vingt-quatre ans la durée moyenne de la vie, que quatre-vingt-cinq pour cent de la population ne sait ni lire ni écrire.

Ce qui trouble la tranquillité des Occidentaux, c'est le danger communiste. Les gens demandent à être rassurés. Si d'aventure on risque une réponse comme celle-ci: "Bah! ce n'est pas pour tout de suite, l'Inde tournera peut-être communiste, mais beaucoup plus tard", tout de suite on entend un soupir de soulagement.

Progrès ou recul du communisme?

L'Inde passera-t-elle derrière le rideau de fer?

Personne ne le sait, les Indiens moins que les étrangers. Comment mesurer les progrès du communisme dans un pays aussi complexe? En Amérique, les enquêtes Gallup paraissent avoir trouvé une technique approximative pour apprécier les réactions collectives des masses. Rien de tel n'existe dans un pays aux structures sociales aussi complexes que celles de l'Inde. Une enquête Gallup aboutirait probablement à des résultats ridicules.

Pour apprécier l'importance du mouvement communiste, il y a d'abord les résultats des élections de 1952. Les communistes et leurs alliés ont recueilli tout près de six millions de votes et ont fait élire vingt-sept députés au parlement de Delhi. Ces chiffres ne sont guère impressionnants, car le parlement compte 489 députés et le nombre des voix aux dernières élections a été de 107 millions.

Mais le communisme ne paraît pas viser tellement à faire des progrès rapides sur le plan électoral. Il en est encore au stade de la formation des cadres et de l'éducation des chefs.

Si on interroge les Indiens sur les progrès ou les reculs du communisme depuis les dernières élections, les opinions sont partagées. Les uns vous affirmeront que le communisme est nettement en régression, les autres, qu'il représente un danger rapidement croissant.

Qu'en pensent les étrangers? Là encore, chacun a son opinion personnelle. Il est influencé par les journaux qu'il lit, les gens qu'il rencontre, le milieu où il vit.

Il ressort de tous les témoignages recueillis ici et là que la réforme agraire, là où elle est faite sérieusement, porte un dur coup au parti communiste. Un missionnaire nous affirmait que dans son coin de pays les zamindars dépossédés sont passés au communisme, tandis que les paysans auxquels on a donné de la terre ont quitté le parti. Comme il y a évidemment plus de paysans que de zamindars, l'opération est nettement déficitaire pour le communisme. On sait par ailleurs que dans les Etats où la réforme agraire est moins avancée ou n'est même pas entamée, le parti communiste est vigoureux. Travancore-Cochin, son château fort, n'a encore rien fait pour donner la terre aux paysans.

La misère, mauvaise conseillère

Le communisme a un attrait certain pour l'Indien. On ne voit guère comment il en pourrait être autrement. On a beau posséder un entraînement à la misère, l'être humain est incapable de supporter plus qu'une certaine somme de souffrances. Au delà d'une certaine limite, il se révolte. C'est le cas de l'Indien. Les jacqueries qui se sont produites dans l'Etat d'Haïderabad au moment de l'Indépendance, sont un avertissement. Elles étaient d'inspiration communiste mais elles ont débordé les cadres et la discipline du parti. Elles fournirent l'occasion à une misère longtemps refoulée de chercher à se libérer et à se venger.

Si l'Indien se sent naturellement attiré vers le communisme, il ne s'ensuit pas qu'il soit pour autant marxiste. Comme nous l'affirmait un intellectuel remarquable qui, contrairement à la plupart des intellectuels indiens, se tient près du peuple et comprend ses problèmes, le communisme n'est rien autre chose qu'un message économique pour le paysan et le coolie indien. Ce qu'il voit dans le communisme, c'est uniquement un moyen de se libérer des servitudes séculaires auxquelles il est enchaîné.

Le principal obstacle au marxisme est l'hindouisme. Car l'introduction du marxisme dans l'Inde ne peut aboutir qu'à l'extermination de l'hindouisme. Cette religion, centrée sur la réincarnation successive de l'âme, sur la croyance que les misères de la vie actuelle sont dues aux péchés de la vie précédente, sur la structure sociale des castes, ne peut cohabiter avec le marxisme. Si celui-ci envahit l'Inde, il se produira une lutte à mort entre les deux et il n'est pas sûr que le marxisme en sorte vainqueur. Chose certaine, c'est qu'un tel combat de titans provoquerait une incroyable effusion de sang. On sait les massacres auxquels se sont livrés hindous et musulmans au moment de la Partition. A Calcutta, les rues furent littéralement jonchées de cadavres. Cette tuerie ne serait rien à côté de celle que provoquerait une lutte à finir entre le marxisme et l'hindouisme.

Même si elle devient communiste...

Même communiste, l'Inde ne peut rompre avec l'Occident et passer derrière le rideau de fer. Toute l'économie de l'Inde est orientée vers la mer. Le pays est sans communications directes avec les grandes métropoles communistes, l'U.R.S.S. et la Chine. Ce n'est tout de même pas par les passes de l'Himalaya que l'U.R.S.S. pourrait ravitailler l'Inde et lui fournir l'équipement industriel dont elle a besoin. C'est par la mer que l'Inde reçoit la nourriture qui lui manque et les machines nécessaires à son industrialisation. C'est encore par la mer que l'Inde exporte les produits de son industrie. La Chine a pu passer au communisme parce que le chemin de fer transsibérien assurait son ravitaillement. Même partiellement bloquée par la mer, elle a pu vivre et même progresser. Un blocus de l'Inde produirait une asphyxie du pays; ce serait l'étouffement rapide et inexorable.

Si l'on tient compte de tous les facteurs en jeu, il ne semble pas que le communisme soit un danger immédiat. Un étranger qui regarde la misère de l'Inde avec ses yeux d'étranger ne peut pas s'expliquer que l'Inde ne soit pas déjà passée au communisme. Mais l'Inde n'est pas un pays comme les autres. Elle se meut avec une lenteur désespérante. Comme toutes les vieilles civilisations, elle digère lentement les corps étrangers qui pénètrent chez elle.

C'est donc notre opinion que si jamais l'Inde tourne communiste, elle y arrivera par une lente évolution et par une digestion lente de l'évangile marxiste.

LUNDI : Les missions chrétiennes.

A Pan-Mun-Jom

Les gardes indiens se trouvent placés devant un grave dilemme

Pan-Mun-Jom, 17 (P.A.) — On se demande aujourd'hui quelle sera la réaction des 22,400 prisonniers anticommunistes devant le recul des troupes de gardes indiens à Pan-Mun-Jom hier. Les 14,600 Chinois et les 7,800 Nord-Coréens communiquent entre eux au moyen d'ingénieux systèmes de signalisation et il est probable que tous savent maintenant ce qui s'est déroulé hier.

7,000 prisonniers nord-coréens ont défié hier 300 soldats indiens armés et ont menacé de prendre la fuite. En raison de leurs manifestations, les entrevues qu'ils devaient avoir avec les communistes ont dû être contremandées.

Faisant fi d'un ultimatum, les prisonniers furieux ont ébranlé les poteaux de leurs enclos, creusé des tranchées et mis en branle des préparatifs pour soutenir une bataille sanglante.

Les prisonniers étaient armés de bâtons et de pierres. Les militaires indiens se sont déployés autour des enceintes. Ils étaient armés de fusils et de gaz lacrymogène. Plutôt que d'inciter les prisonniers à une émeute qui aurait coûté probablement plusieurs vies humaines, les Indiens ont oublié leur "ultimatum" après avoir manoeuvré durant 5½ heures et avoir annoncé qu'ils ne s'occuperaient aujourd'hui que des Chinois susceptibles de se montrer plus coopératifs.

Les équipes communistes de persuasion devaient entrer en contact avec 1,000 Nord-Coréens mais leur attente a été vaine.

Les soldats indiens avaient cerné hier les premiers 500 prisonniers nord-coréens pour les mener devant les communistes lorsque des milliers d'autres captifs commencèrent à s'agiter dans les camps voisins. Quelques-uns entreprirent d'enlever les barbelés, d'autres d'accumuler des pierres. Quand les soldats utilisèrent des bombes lacrymogènes, les prisonniers se terrèrent sous leur tente et attendirent un assaut qui ne s'est pas produit. Le haut commandement indien avait décidé qu'il valait mieux contremander les explications plutôt que de provoquer une émeute sanglante.

La situation est actuellement embarrassante et peut-être même dangereuse pour les Indiens. Plusieurs moyens s'offrent à eux. Ils peuvent laisser "refroidir" les Nord-Coréens; tenter de faire respecter par la force tout ultimatum; demander l'aide du commandement des Nations unies (ce serait un dur coup pour leur orgueil); demander l'aide des communistes (l'armée sud-coréenne réagirait peut-être fortement en pareil cas); ou finalement, décider que les recalcitrants n'auront pas à entendre les communistes. Ces derniers protesteraient très certainement contre une décision du genre.

M. Duplessis étudie le verdict sur les témoins de Jéhovah

Québec, 17 (P.C.) — Le premier ministre Duplessis a déclaré hier que son gouvernement étudie actuellement un jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans le cas des Témoins de Jéhovah qui ont cherché à faire invalider un règlement de la ville de Québec assujettissant la distribution de tout écrit ou tract à la permission de la police.

M. Duplessis, répondant aux questions des journalistes au cours de sa conférence de presse, a dit avoir lu "un résumé incomplet" de la décision de la Cour suprême, le 16 octobre dernier, alors qu'il était en vacances aux Etats-Unis.

"Nous avons écrit à la Cour suprême et demandé une copie de la décision majoritaire et des notes des honorables juges.

"Nous les étudierons et, comme d'habitude, le gouvernement de Québec prendra l'attitude opportune et appropriée."

La poursuite de Laurier Saumur, de Québec, contre le règlement a été contestée par le gouvernement de Québec.

La décision de la Cour suprême signifie qu'aucun permis n'est requis des témoins de Jéhovah pour distribuer leurs écrits et tracts dans Québec. La Cour n'a pas invalidé le règlement mais déclaré qu'il ne s'applique pas aux groupements religieux.

Commission d'enquête sur les méthodes pénales au Canada

Ottawa, 17 (P.C.) — Le ministre de la Justice, M. Stuart Garson, a annoncé hier la création d'une commission qui entreprendra l'étude des méthodes de remission de peines aux prisonnier des pénitenciers canadiens.

M. Garson a dit dans une déclaration que la commission composée de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et d'autorités en criminologie se sont réunis tout récemment pour entreprendre leur enquête qui comprendra l'étude des divers systèmes en vigueur au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Sur la scène de l'actualité

Boston, 17 (P.A.). — Une explosion a semé la mort et la destruction, hier, à bord du porte-avion *Leyte*, jaugeant 27,000 tonneaux.

Une liste encore incomplète des victimes mentionne 27 morts et 28 blessés.

Le capitaine Thomas A. Ahroom, maître du *Leyte*, a dit que les équipes de secours fouillent encore le navire et que le nombre des morts "pourrait bien atteindre 30". Il a ajouté qu'une douzaine d'autres ont peut-être été blessés.

Le gros porte-avions américain, long de 858 pieds, était en rade dans l'annexe de la cour navale de South-Boston. Vétéran de la guerre de Corée, y ayant été en action d'octobre à décembre 1950, il était presque prêt à reprendre la mer après 10 mois d'inaction.

* * *

Manchester, Angleterre, 17 (Reuters). — Les derniers de 530 mineurs de charbon emprisonés sous terre ont été ramenés à la surface hier soir, sept heures après qu'un incendie à la tête du puits eut bloqué leur sortie normale et les eut laissés dans l'obscurité à 2,700 pieds sous terre. Aucun ne fut blessé.

Les hommes ont été remontés par un puits d'urgence avoisinant, au moyen d'une cage ne contenant que six hommes à la fois. L'opération a duré six heures. Les premiers hommes parvenus à la surface à la mine Bradford crièrent: "Tout va bien en bas".

* * *

Ottawa, 17 (P.C.). — Les dernières restrictions du gouvernement touchant l'industrie de l'acier ont été abolies hier, indiquant ainsi la fin de la pénurie d'acier causée par la guerre de Corée.

Le ministère de la production de la défense a annoncé que les consommateurs n'ont plus besoin de certifier l'usage qu'ils feront de l'acier.

* * *

Québec, 17 (P.C.) — M. J. O. Firestone, aviseur économique au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, a déclaré hier qu'il ne serait pas surpris "si les ventes d'immeubles au Canada, dans une dizaine d'années, atteignaient une proportion record de quelque trois milliards de dollars".

"Les affaires immobilières dans le Québec participeront, pour une large part, à cet accroissement, car le Québec croit rapidement en population et en expansion industrielle", a-t-il dit au premier congrès de l'Association des Chambres d'immeubles de la province de Québec, qui a lieu à Québec présentement.

* * *

Ottawa, 17 (P.C.) — Les exportations canadiennes ont continué de s'accroître au cours du mois d'août, mais les importations croissantes aussi ont approfondi l'abîme qui existe dans le commerce canado-américain.

Les ventes sont passées de $180,900,000 à $199,900,000 depuis un an, tandis que les importations ont grimpé de $212,800,000 à $247,500,000. C'est ce qu'a révélé le Bureau fédéral de la Statistique.

Cela porte le déficit du Canada dans le commerce avec les Etats-Unis à $47,600,000 pour le mois par rapport à $31,900,000 pour le mois correspondant l'an dernier.

* * *

Ottawa, 17 (P.C.) — Le Canada et la France ont terminé hier une conférence commerciale de deux jours destinée à augmenter le flot des produits entre les deux pays. On croit qu'un communiqué sera émis au début de la semaine prochaine au sujet des ententes conclues.

* * *

Londres, 17 (P.A.) — La Grande-Bretagne a exigé hier de la Chine communiste un montant de 20,000 livres sterling pour compenser l'attaque non provoquée subie par un navire britannique de la part d'un vaisseau de guerre chinois le 9 septembre, au large de Hong-Kong.

EN 4e PAGE, PREMIER-MONTREAL

Doit-on toujours parler de "la langue, gardienne de la foi"?

par André LAURENDEAU

VENTE DE CHARITE A VILLE LA SALLE

La vente de charité annuelle au bénéfice du noviciat des Petites Soeurs de l'Assomption de Ville LaSalle, aura lieu aujourd'hui, le 17 octobre, de 1 h. 30 à 10 h. du soir à l'Ecole Notre-Dame du Sacré-Coeur, 7650, rue Edouard, Ville LaSalle, sous la présidence de Mme J.-Anatole Leroux. Un souper froid sera servi de 5 h. 30 à 8 h. 30. Pour réservations, s'adresser à Mme J.-D. Laverdière : TRenmore 4272 ou à Mme E. Lussier : TRenmore 1068.

COIFFURE

Les coiffeurs mettent de ce temps-ci la coupe "bergère" à la mode: il s'agit d'une version américaine de la coupe "italienne". Mais ils suggèrent de vous assurer que vos cheveux sont en parfaite condition avant de vous faire donner cette coupe nouvelle. Vous aurez ainsi une chevelure lustrée, plus souple et dont l'ondulation tiendra plus longtemps et sera plus jolie.



Film en couleurs sur Versailles présenté à l'Accueil Ville-Marie

La première conférence de la série : *Quelques beaux voyages* qui sera donnée à "L'Accueil de Ville-Marie" 458 est rue Lagauchetière, aura lieu lundi, 19 octobre.

Un film en couleurs sur "Versailles" et quelques autres aspects de la France seront présentés et commentés par le Dr Samuel Letendre, qui a vécu en France en séjour d'étude et qui a fait de la cinématographie, un de ses passe-temps préférés.

L'Accueil de Ville-Marie est situé à 1034, rue Berri.

Heureux gagnants

Le R. P. Robert Lemaire, P.B., et les organisatrices des concours de charité pour les missions de Tamalé, Afrique, remercient tous ceux qui de loin ou de près ont contribué au succès de cette fête missionnaire, le 6 octobre dernier.

Les heureux gagnants sont: Mme René Lacasse, 29,420, jaquette de fourrure; Mlle Denise Sabourin, 15271, montre-bracelet; M. Marc Charbonneau, 14,791, table à café; M. Lucie Thériault, 15068, fer automatique; Mme R. Grandmaison, 5044, lampe; Mme J.-C. Ducharme, 19,726, parure de pierres du Rhin; M. Alcide Turcotte, 23445, peintures à l'huile; Mme J.-B. Beaudoin, 14199, verre taillé; Mme J.-M. Nadeau, 28,753, afghan; M. Bernard Ostiguy, cendrier; Mlle Alice Vigneault, pendentif; Mme R. Couillard, thermos; Mme J. Legault, chapeau; M. Félix Blais, plat à noix.

Questionnaire pour les épouses

(à remplir et à présenter au mari)

Q. Est-ce que j'aimerais avoir Arborite sur les murs de ma salle de bain et cabinet de douche de manière qu'ils restent élégants et faciles à nettoyer pendant 20 ans et plus?

R. .....

Q. Est-ce qu'il me plairait de moderniser ma cuisine . . . avec des murs, des dessus de comptoirs et des pare-gouttes en Arborite resplendissant, à surface dure?

R. .....

Q. Serais-je heureuse d'apprendre qu'Arborite résiste à la température de l'eau bouillante et aux brûlures de cigarettes . . et que tout ce que j'aurais à faire serait de le nettoyer rapidement et facilement avec un linge humide ordinaire?

R. .....

Q. Pourrais-je trouver exactement ce que je veux dans un choix de plus de 60 couleurs et motifs?

R. .....

L'AUTHENTIQUE

ARBORITE

. . . le revêtement moderne, aux brillants coloris, qui donne une beauté permanente aux lambris, murs entiers, comptoirs et pare-gouttes de cuisine. Ne s'écaille pas, ne se fendille pas, ne se tache pas . . . n'exige jamais de peinture ni de rapiéçage.

Voyez votre fournisseur local de bois de charpente ou de matériaux de construction, votre quincaillier ou votre entrepreneur de parquetage.

DEMANDEZ UN ECHANTILLON GRATUIT D'ARBORITE et la documentation illustrée à

POSEZ-LA AVEC ARBORITE L'ADHÉSIF MURAL

THE ARBORITE COMPANY LIMITED
Montréal 32, P. Q. • Toronto 8, Ont.

ARBORITE DISTRIBUTEURS EN GROS SEULEMENT

DAIGLE LUMBER LIMITED

10, RUE CHARLEVOIX FI. 9625

ARBORITE DISTRIBUTEURS EN GROS

Val Royal Building Materials Ltd

12,100 BOUL. REED BY. 7521

ARBORITE DISTRIBUTEURS EN GROS

ROBERT BURY & CO. (Canada) LTD.

5105 Côte de Liesse, St-Laurent BY. 7533

ARBORITE

R. A. FORTIER
LIMITÉE
12000 Boulevard Reed
CARTIERVILLE
BY. 4765

ARBORITE

W. H. GENEST LUMBER
REGD
1032 boul. La Salle,
VERDUN 19
HE. 5373

NOTES DE VOYAGE

Retour au Quartier Latin

— XVII —

Et un jour, un beau jour clair et gai, ce fut le retour à Paris! Revenir à Paris, quelle récompense! Deux séjours à Paris au cours d'une même saison, quel privilège!

Paris, c'est (impression fréquente) plusieurs villes réunies, plusieurs mondes, plusieurs climats sous le même ciel, mais c'est la cité unique, universelle, c'est Paris. La diversité de types et de couleurs chez les étudiants qui peuplent le Quartier Latin dit assez comment toutes les races viennent toujours à Paris chercher un supplément ou un complément de connaissances, de science ou de culture. Revenir dans la capitale, c'était la reprendre de nouveau par les yeux et l'âme et le coeur; c'était sortir le matin pour cueillir la jeunesse du jour parisien; c'était tout le jour moissonner des images, des impressions, des souvenirs; c'était, le soir, des dîners prolongés en amicales causeries ou au spectacle, double chaque fois pour la voyageuse, puisqu'elle voyait tous ces théâtres pour la première fois. Et si elle n'avait pas su, cette voyageuse, que la sociabilité, l'attention sympathique, l'amitié large et chaleureuse sont des qualités de caractère et de coeur d'abord françaises, elle le saurait à présent sans pouvoir l'oublier jamais. Elle n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pas pu ajouter des jours à ces deux mois de voyage.

Mais revoir Paris, à ce moment-là, c'était continuer un rêve toute éveillée ou rêver un moment, par-ci, par-là, dans la plus captivante des réalités, au bord de la Seine éclatante de soleil ou attendrie par le crépuscule. Je ne savais plus, je ne sais pas encore très bien d'ailleurs si c'est la réalité qui ressemble le plus à mon rêve ou mon rêve qui avait pressenti la réalité, tant je me suis trouvée à l'aise en France et... en sérénité dans le cadre de Paris ordonné comme un poème, soigné comme un objet d'art. Les strophes de ses boulevards s'accordent richement d'un quartier à l'autre; ses multiples squares et places, espaces boisés, fleuris, décorés de statues et de fontaines sont autant de reposants points d'orgue dans le thème des édifices qui se déroule le long des rues, des avenues, autant de bouquets pour égayer les longues théories de façades de pierre, elles-mêmes allégées par la multitude de balcons de fer ouvragé qui garnissent les fenêtres, à tous les étages, ornements toujours présents, toujours élégants, bien parisiens. Sans doute, il y en a aussi ailleurs mais pas avec la même profusion. Pas de gratte-ciel à Paris: six ou sept étages au-dessus du rez-de-chaussée, c'est le maximum. Si, d'aventure un constructeur, par manque d'entente avec la ville, s'élance jusqu'au dixième étage, on lui fera raser ces étages "superflus" comme le fait s'est déjà produit en certain quartier.

Ç'a tout l'air qu'à Paris comme dans d'autres villes de France et d'Europe, ce n'est pas n'importe qui avec n'importe quoi, qui peut se mêler d'embellir ou d'enlaidir une cité en achetant des permis spéciaux, ou des exceptions aux règlements, à l'hôtel de ville. Si c'est là une des conséquences des réglementations établies par le baron Haussmann, c'est toujours une autre bonne note à son crédit, même s'il continue d'être discuté sur d'autres points.

Revoir Paris, c'était retrouver mon cher Quartier Latin avec ses écoles, ses instituts et ses monuments. C'est déjà quelque chose de vivre à l'ombre de tant de dômes et de tant de coupoles... Et le quartier semblait d'autant plus familier à la journaliste qu'il y avait même une imprimerie tout juste au coin de son hôtel: rue des Ecoles et rue Saint-Jacques. De l'autre côté de la rue, un poète — Villon ou Ronsard, je ne me souviens pas bien — rêvait sous les arbres dans le parterre du Collège de France. En continuant vers le boulevard Saint-Michel, sur la droite, on rencontrait un gentil square généreusement ombragé, peuplé de statues semblant être là pour tenir compagnie à Montaigne, si sensible à l'amitié, confortablement assis et souriant d'une lèvre spirituelle, sur son socle de pierre, où l'on a gravé ce qu'il a dit de la ville de Paris qu'il admirait sans réserve, bien qu'il en fût souvent éloigné. Si jamais passante l'a salué avec plaisir plusieurs fois par jour c'est bien moi et je regrette de n'avoir pu trouver, dans la collection des monuments, la photographie de cette pose attentive et de ce sourire...

Au delà de ce square joli, je ne manquais jamais non plus d'accorder un coup d'oeil charmé à l'ensemble désuet, et pittoresque, de l'hôtel de Cluny: vieux mur avec un manteau de feuillage, belles portes, une grande et une petite, et des toits aux fenêtres incroyables... Cet ensemble comprend les ruines d'un ancien palais romain appelé les *Thermes de Julien* et un musée considérable qui occupe l'hôtel.

Vous comprenez, ici et là, je regardais deux fois, plutôt qu'une: j'en profitais pendant que les lignes étaient... à mon goût et que les arrangements de pierre et de verdure me comblaient de joie.

Pendant que nous sommes dans ce quartier, si nous arrêtions un moment à la Sorbonne? Depuis quelle année y a-t-il une Sorbonne? Depuis que Robert de Sorbon, chapelain de saint Louis, roi de France, édifia en 1253 un collège-hôtellerie pour la théologie où les étudiants pauvres trouvaient, avec le vivre et le coucher, une église, une salle de travail et une bibliothèque. La Sorbonne d'aujourd'hui a été bâtie, de 1885 à 1889, sur l'emplacement de cet ancien collège. Les Facultés des Lettres et des Sciences y sont installées depuis 1821 seulement. On nous fait remarquer que la Sorbonne est un bâtiment non une institution; la Faculté de Théologie qui enseignait dans les bâtiments de Sorbon, avait pris de très bonne heure une place prépondérante parmi les autres Facultés, au point que l'on était arrivé à confondre Université et Sorbonne — confusion qui, paraît-il, s'est perpétuée jusqu'à nos jours...

Autre point intéressant: c'est dans les caves de la Sorbonne que le prieur Jean Heynlin, ancien recteur de l'Université, et le bibliothécaire Guillaume Fichet, installèrent au début de 1470, la première presse qui ait imprimé des livres en France. Il y avait déjà douze ans que Gutenberg à Mayence avait imprimé son premier psautier. C'est le bibliothécaire Fichet qui paya sur sa bourse les frais d'installation. Que d'auteurs après ça ont dû lui devoir l'existence de leurs livres imprimés!

Jetons un coup d'oeil en passant sur la Salle Louis Liard, aux boiseries sculptées par Legrain et qui n'est ouverte ordinairement que les jours de soutenance de thèse. Décor impressionnant même sans les juges, les professeurs et le public! Le doctorat, institué en 1808, est le troisième grade requis pour pouvoir enseigner dans une Faculté; les deux autres sont le baccalauréat et la licence. Le candidat dépose deux thèses sur deux sujets agréés par la Faculté. La première thèse soutenue publiquement à Paris date de février 1811.

Depuis mars 1898 a été institué un autre doctorat, dit d'Université, accessible à tous les étudiants français ou étrangers et pour lequel n'est exigée qu'une thèse, mais qui ne confère pas le droit d'enseigner, ni aucun des droits, titres et privilèges attachés au grade de docteur.

La première chapelle de la Sorbonne, construite en 1326, a été remplacée par l'église de la Sorbonne construite par Jacques Lemercier de 1635 à 1648; c'est la seule partie de la Sorbonne qui ait subsisté. Elle ne sert plus au culte depuis décembre 1906. Cependant, depuis 1922, un service solennel y est célébré, une fois l'an, le 4 décembre, jour anniversaire de la mort du Cardinal. Le recteur, les doyens, les professeurs et les membres de la famille Richelieu assistent à ce service anniversaire.

Les nombreux amphithéâtres, salles et salons de la Sorbonne sont abondamment décorés de tableaux et de statues. Mais ce que l'on remarque davantage c'est le tombeau du Cardinal de Richelieu en marbre blanc par François Girardon, (1694), qui se trouve dans la chapelle. Le cardinal, en soutane, est à demi couché, portant au col le ruban de l'ordre du Saint-Esprit; derrière lui, la Religion le soutient de sa main droite; à ses pieds, voilée, la Science pleure; en arrière les armoiries et les écussons sont supportés par des génies ailés.

— Quelle solide publicité qu'un tel tombeau! pensai-je devant cet impressionnant et très magnifique mausolée. Nos grands et nos moyens hommes d'aujourd'hui qui n'ont plus que les journaux et leurs photographies pour les "actualiser" font bien de profiter tout de même de cette renommée fugitive, parce que des sculpteurs, pour les couler ainsi dans le bronze, le marbre ou la pierre, il n'y en a plus beaucoup, surtout ici. D'ailleurs, les Européens en général, ont un culte du souvenir et une volonté extraordinaires de perpétuer la mémoire de ceux qui se sont illustrés de leur vivant. Les Parisiens peut-être plus que les autres et l'on a moins l'impression à Paris qu'ici que tout se démode, que tout se dévalorise en art, en poésie, en lettres. Ils semblent avoir moins de facilité que nous, que nos critiques et nos démolisseurs pour tout liquider du passé et nous laisser entendre que toutes les valeurs sont à venir, ici comme ailleurs. C'est un Parisien, Léo Larguier, qui a écrit quelque part que Paris est *le seul endroit du monde où le présent n'est pas plus réel que le passé, où les morts sont mêlés aux vivants comme les dieux de l'Antiquité, les Anges et les Saints du Moyen Age l'étaient à la vie quotidienne qu'ils transfiguraient sans cesse.*

C'est tellement vrai que même en 1953, j'ai pu donner et prendre des rendez-vous, en plein boulevard, aux pieds de saint Michel, toujours victorieux de son diable et qui "commande" en plus les jeux d'une monumentale fontaine.

Si vous voulez bien m'y rejoindre, c'est de là que nous partirons pour notre prochaine promenade dans la capitale retrouvée.

Germaine BERNIER

"Fantaisie musicale" au Monument National

L'Oeuvre des enfants oubliés présentera "Fantaisie musicale" au Monumnt National lundi, le 9 ... à 8h. 30 du soir, sous ... de Son Hon. le maire Camillien Houde.

La direction musicale a été confiée à M. Paul Dubois et sera exécuté par un choeur à voix mixtes, avec accompagnement d'orchestre et le concours d'artistes connus.

Le but de cette oeuvre des enfants oubliés est de venir en aide aux enfants arriérés mentaux non éducables. Ils ont été longtemps oubliés mais l'Oeuvre se fait un devoir de se souvenir d'eux désormais. Renseignements: WI. 6131.

FOYER LACORDAIRE
FOYER HEUREUX
Cercles Lacordaire
485 est, rue Rachel
HA. 4251

Carnet mondain

CLUB WILFRID LAURIER

La première réunion de la saison du Club Wilfrid Laurier des femmes libérales aura lieu le 19 octobre, à 2h., au Club de Réforme, sous la présidence de Mme E.-E. Prévost, M.B.B. Le thé sera servi.

BAL DES PETITS SOULIERS

Mlle Claire Dubé, fille du Dr et de Mme Edmond Dubé, de Hampstead, sera au nombre des débutantes qui seront présentées à Son Excellence le gouverneur général du Canada, Vincent Massey, P.C.,C.H., lors du Bal des Petits Souliers donné par la Ligue de la Jeunesse Féminine, vendredi le 6 novembre prochain, à l'hôtel Windsor.

BAL DE LA GENDARMERIE

Le bal de la Gendarmerie Royale du Canada aura lieu vendredi, le 20 novembre, à l'hôtel Windsor. Avec la permission du commissaire L. H. Nicholson, M. B.E., l'ensemble musical de la Gendarmerie exécutera le programme de musique pour la danse.

LES ACTIVITES FEMININES

A l'issue d'un dîner, la Ligue de la Jeunesse féminine tiendra sa première assemblée générale, lundi soir, 19 octobre, à 7 h. précises, dans le Salon Bleu de l'hôtel Ritz-Carlton. Les membres et leurs amis sont cordialement invités.

VISITE DE L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

L'Association des infirmières de Sainte-Justine est invitée à venir visiter le nouvel immeuble de l'hôpital, 3075, Chemin Sainte-Catherine, dimanche après-midi, le 18 octobre, à 2 h. L'administration de l'hôpital recevra les visiteuses et le thé sera servi. Tous les membres sont cordialement invités à cette visite.

AMICALE STE-PHILOMENE DE ROSEMONT

L'Académie Sainte-Philomène de Rosemont, par l'intermédiaire de l'Amicale Notre-Dame du Retour, invite cordialement toutes ses anciennes (professeurs et élèves) à se rencontrer à leur Alma Mater dimanche, le 18 octobre. Après la visite des classes, la réunion débutera à 3 h. La conférencière invitée, Mme Marie-Paule Vinay, a intitulé sa conférence: "Idéal de femme". Toutes voudront bien se faire les propagandistes de cette invitation auprès de celles que le comité d'organisation n'aura pu atteindre.

ECOLE JEANNE-MANCE

Les anciennes élèves de l'école Jeanne-Mance recevront à un thé musical, le 18 octobre, à 3 h. de l'après-midi, dans les salons de l'école.

La présidente invite toutes les anciennes élèves, surtout celles qui n'ont pas reçu d'invitation faute d'adresse. Elles devront considérer cet avis comme personnel. L'entrée est libre.

PARTIE DE CARTES POUR LES MISSIONS

Lundi, 19 octobre, à 2 h., aura lieu à la salle des oeuvres des Franciscaines Missionnaires de Marie, 120 est, rue Laurier, la partie de cartes mensuelle du Cercle missionnaire Liturgique "Marie Reine des Missions", au bénéfice des chapelles des Missions lointaines. Les dames abonnées et les amies des Missions sont cordialement invitées.

HOPITAL MICHAUD
•
DRUMMONDVILLE

Aidez le Prieuré
des Bénédictins de St-Pierre — Martinique
Fondation canadienne.
Tout bienfaiteur recevra "31 Méditations sur le Coeur douloureux et Immaculé de Marie." Envoi argent n'importe comment, adresse ci-dessus.

CLINIQUE DE L'ECOLE DES PARENTS DU QUEBEC

ON NE S'IMPROVISE PAS EDUCATRICE (suite)

Dans la première partie de notre réponse à votre lettre, nous vous avons parlé brièvement des inconvénients d'une autorité uniquement féminine et de ses conséquences chez les enfants. Nous avons essayé de décrire l'attitude de votre aîné comme le résultat de cette anomalie.

Parlons maintenant de votre fillette. Celle-ci, nous dites-vous, "est studieuse, très renfermée, peu sociable à la maison, mais ne pose aucun problème en classe". En somme, cette petite, laissée seule, a agi à l'encontre de son frère. Elle s'est "jetée" à l'étude, peut-on dire. Servie par sa grande mémoire, elle a tôt fait de réussir et, encouragée par ses succès, elle s'est ainsi "vengée" en quelque sorte de la partialité dont elle est victime depuis toujours. Quel mal y a-t-il à cela? Aucun, si on considère l'enfant d'âge scolaire comme un cerveau à mettre en branle. Beaucoup, si l'on croit que cette période est celle de l'éducation intégrale, c'est-à-dire, de la formation *totale* de l'enfant pour en faire un *homme*.

Est-ce naturel qu'une enfant de cet âge, si facile en classe, se montre si étrange à la maison? A dix ans, la fillette est heureuse partout et fait la grâce de la maison par sa souplesse de caractère et sa gaieté.

Sont-ils heureux, ces enfants?

Nous n'hésitons pas à le dire, ces deux enfants ne sont pas heureux auprès de vous et leur comportement le prouve. Cette constatation peut sembler cruelle, mais il est temps de voir clair dans tout ceci.

Quelques conseils

Nous reviendrons au conseil que nous vous avons donné au début et c'est d'amener votre mari à prendre sa part de l'éducation de vos enfants. On l'a dit et répété dans cette tribune, l'éducation est une oeuvre qui se fait par les *parents*, chacun doit y apporter sa large part qui est différente, sans doute, mais qui requiert beaucoup d'abéngation et beaucoup d'amour. La maman est là, toujours présente, mais le père doit habiter la maison lui aussi, par son autorité et sa ferme tendresse. Et pour cela, il ne lui est pas nécessaire d'avoir que ça à faire. Il faut qu'il utilise tous les moments où il est présent pour parler à ses enfants et s'en rapprocher.

Ce sera votre première tâche à vous, madame, de redresser la situation qui existe à votre foyer. Ce n'est pas une tâche facile. C'est si commode pour les deux de continuer comme avant. Mais, devant les malheurs qui s'annoncent dans ces jeunes vies, votre amour maternel doit trouver la force de donner le coup de barre qui s'impose.

Il faut parler souvent à votre mari des petites joies que vous causent vos enfants, de leurs succès, puis de leurs problèmes, etc. Que tout cela soit fait simplement et non répété comme une litanie! Peut-être réussirez-vous à lui donner le goût d'être père, à son tour. Et alors que de problèmes seront résolus!

Mais, nous n'avons pas d'illusions, cela ne s'accomplira pas du jour au lendemain. Où l'amélioration peut être plus rapide, c'est dans votre attitude vis-à-vis vos deux aînés. Essayez de réparer votre injustice envers votre fillette en vous approchant davantage d'elle. Ne pourriez-vous pas lui laisser quelques responsabilités? Essayez de deviner ce qu'elle aime davantage dans la vie familiale et si, d'aventure, vous y arrivez, donnez-lui quelque latitude. Choisir le tissu d'une robe, préparer un gâteau, promener une petite soeur, disposer sa chambre à son goût. Les fillettes grandissent si vite dans ce domaine! Et quelle joie pour une enfant de constater que sa maman a confiance en elle.

Quant à votre aîné, il est temps de cesser de le traiter en bébé. La meilleure attitude est la fermeté devant lui, que ce soit pour punir ou féliciter. Et pour ce qui est de ses études, ne croyez-vous pas que le recours à quelqu'un de plus expérimenté serait utile? Educateur, psychologue? Il est à un âge où les mois comptent double. Il ne faut donc pas perdre du temps à des essais. Une fois une décision prise dans ce cas, est-il besoin de vous dire qu'il faudra y tenir jusqu'au bout, malgré les larmes, les airs frondeurs, les révoltes?

Votre tâche est lourde, madame, et nous espérons que l'Esprit Saint vous éclairera de Ses lumières, car votre tâche est de celle qu'il faut réussir, coûte que coûte.

Dr et Mme JUSTIN



Sauvez du temps et de l'argent. Quand il s'agit d'acheter rideaux, draperies, tentures ou corniches rendez-vous dans un de nos magasins. Le choix est complet. Les prix avantageux.

• ECONOMIE
• SERVICE
• QUALITE

MAGASINS
6602, St-Hubert CR. 2898
1574 est, Mt-Royal FR. 6206
6595, St-Hubert VI. 2018

E. Lecompte LIMITÉE

Pour des fenêtres gaies et à la page LECOMPTE en est le gage

EATON FERME A 1 HEURE LE SAMEDI

Parlons de PRIX AVANTAGEUX...

Vous profitez de prix avantageux lorsque chaque cent des dollars que vous dépensez vous profite — vous assure service et satisfaction.

Chez Eaton, quel que soit le prix de l'article, vous êtes assuré d'une qualité reconnue, au plus bas prix possible. Nous ne cherchons pas seulement à vendre . . . nous visons à satisfaire les clients Eaton.

Nous savons que, comme des milliers d'autres clients, d'un océan à l'autre, vous appréciez cette garantie sans conditions:

"ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE NE SATISFAIT PAS"

Heures d'affaires : 9 h. à 5 h. 30 du lund. au vendredi.

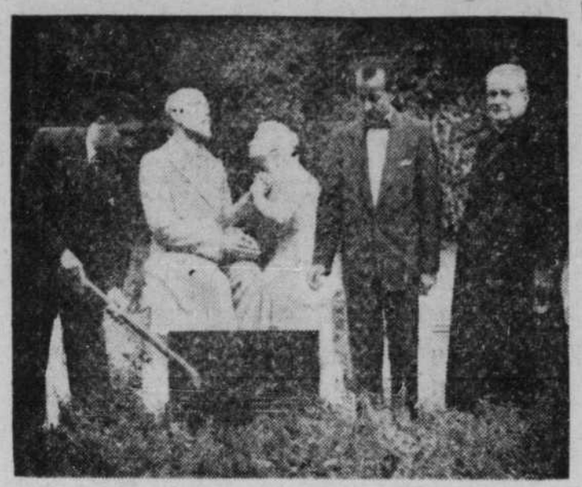
THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

Membre de la Canadian Press et de la Canadian Daily Newspaper Association

LE DEVOIR

MONTREAL, SAMEDI 17 OCTOBRE 1953

Tirage certifié par l'Audit Bureau of Circulations



DANS LE JARDIN DES BUISSONNETS, A LISIEUX — On voit ici (à gauche) M. Robert Bisson, maire de Lisieux, fouillant de sa pelle la terre du jardin des Buissonnets, qui fut la propriété familiale des Martin et particulièrement du père de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Lisieux. A ses côtés, pendant qu'il recueille le premier échantillon de cette terre, remis hier au maire de Montréal, on voit M. Drouin et Mgr O. Germain, P.A., directeur général des pèlerinages à Lisieux.

Echantillon de la terre même de Lisieux promis à tous les Canadiens

Le premier a été remis hier au maire Houde — Une réalisation de l'Institut généalogique Drouin — L'Institut publiera de même cet automne un inventaire des origines provinciales de tous les Canadiens français

(Par Adrien Robitaille)

Il n'est pas un Canadien français qui ne compte non même pas un mais plusieurs ancêtres originaires de Normandie. Rien donc ne risquerait de mieux réjouir à la fois leur piété filiale et leur piété religieuse que de se voir remettre un échantillon de la terre normande et plus particulièrement d'une terre recueillie à Lisieux même, dans ce jardin des Buissonnets où la petite Thérèse Martin avoua un jour à son père son désir d'entrer au Carmel et en obtint de lui la permission, avant de devenir celle que tous les Canadiens vénèrent comme sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Or, il ne s'agit pas là d'un projet mais d'une réalité, dont le directeur de l'Institut généalogique Drouin, M. Gabrier Drouin, s'est fait l'artisan empressé. En présence de M. Jean Phisel, directeur adjoint à Montréal des services français de tourisme, M. Drouin a remis hier au maire Camillien Houde le premier échantillon de cette terre vénérée, scellé à l'angle d'un parchemin l'authentifiant et portant la signature du maire de Lisieux, M. Robert Bisson. "Tous les futurs clients de l'Institut Drouin pourront compter sur le même précieux présent", a assuré en même temps M. Drouin.

"C'est là, a-t-il ajouté, la réalisation d'un rêve ébauché il y a 3 ans". M. Drouin en a fait une réalité au cours du voyage de noces qu'il entreprenait le 24 juillet dernier, vers la France, et qui l'a ramené à nos rives le 6 du mois courant. Son initiative a été hautement signalée dans des quotidiens régionaux de Normandie, tels que "Ouest-France".

"Il n'est pas un Canadien", a-t-il conclu, "qui ne voudra posséder un échantillon de terre française, mieux de terre normande et mieux encore de la terre même de Lisieux et du jardin de la propriété familiale des Martin. Cela n'a rien pour surprendre quand on sait qu'il n'est pas une de nos églises qui ne renferme la statue de la petite carmélite..."

Tout en parlant à M. Drouin, nous remarquons sur sa table une centaine des quelque 3,000 bobines de microfilm sur lesquelles M. Drouin a fait reproduire plus de 67,000,000 d'actes de baptême, de mariage et de sépulture inscrits au registre des paroisses françaises et qui alimentent les recherches généalogiques de l'Institut.

"Ces bobines, nous confie M. Drouin, vont également me permettre de réaliser un autre rêve et cela aussi dès cet automne. Pour ce second projet, un "inventaire des origines provinciales de tous les Canadiens français", j'ai dû requérir un effort spécial des services parisiens de l'Institut, maintenant déménagés du numéro 5 de la rue du Mont-Thabor à 179, boulevard Haussman.

"Cet inventaire paraitra d'abord à 3 ou 4,000 exemplaires, avec préface de l'ambassadeur de France au Canada, S. E. Hubert Guérin. Nous commencerons par en expédier à tous les chercheurs et toutes les sociétés savantes de France intéressés à la généalogie et de même, peu après, à toutes les sociétés et tous les chercheurs canadiens, et tout cela, bien entendu, à titre gratuit et gracieux, comme ces échantillons de la terre le Lisieux dont je vous parlais tantôt...

"On y retrouvera les noms de toutes les familles canadiennes, sous un double ordre alphabétique des noms de famille et des noms de provinces françaises, avec indication de la date d'arrivée de l'ancêtre au Canada et du lieu de son premier établissement.

Et M. Drouin de citer de mémoire les noms de quelques familles canadiennes dont l'ancêtre vint jadis de Lisieux même; et, par exemple, les Collard, De Repentigny, Leroux, Lizotte, Lecourt, Lefrançois, Mathieu, Racine, Rancourt et Taillefour...



Nouvelles ouvrières

Une expérience des métallurgistes dans le domaine de l'éducation

Les *United Steelworkers of America* (C.I.O.-C.C.T.) conduisent actuellement une expérience intéressante dans le domaine de l'éducation ouvrière. Ils ont en effet décidé d'organiser des cours de formation économique et sociale pour les mineurs qui font actuellement la grève à Rouyn-Noranda.

Au moins deux des professeurs qui dirigeront ces cours ont été prêtés aux métallurgistes par un autre mouvement ouvrier, c'est-à-dire par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Il s'agit de Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique, et de M. Gérard Pelletier, directeur du journal *Le Travail*.

Le *Programme d'éducation des mineurs du Québec* a commencé ses activités lundi, le 5 octobre. Me Pierre Elliott-Trudeau a donné, pendant toute une semaine, des cours d'économique à 125 chefs de groupes et à des grévistes qui, sans tre chefs de groupe, avaient manifesté le désir de participer à cette école ouvrière. Les cours sont donnés en français et en anglais, puis traduits par un officier des métallurgistes, M. W. Baskicwicz, en polonais et en allemand.

Le 26 octobre prochain, Me Jean-Paul Goeffroy entreprendra une seconde semaine de cours sur le thème "Les problèmes communautaires et l'ouvrier". Il sera suivi de M. Gérard Pelletier, qui aura pour tâche de situer précisément le rôle des syndicats ouvriers dans la communauté. Finalement les mineurs entendront un spécialiste du mouvement coopératif qui pendant une semaine étudiera avec eux les possibilités d'action conjointe de la part des mouvements coopératifs et des syndicats ouvriers.

Jusqu'ici, les officiers des métallurgistes se déclarent satisfaits des premiers résultats des cours. C'est probablement pendant les grèves que les travailleurs se posent le plus de questions sur les problèmes économiques et sociaux. Les chefs ouvriers estiment qu'il est de la première importance de leur fournir les réponses.

Ce n'est pas la première fois que nous signalons à nos lecteurs les efforts faits par les métallurgistes dans le domaine de l'éducation ouvrière. Nous avons déjà expliqué, par exemple ce qu'ils ont organisé à Montréal : une école pour les délégués d'ateliers. Ceux-ci sont des ouvriers choisis par leurs confrères pour les représenter sur le plan d'atelier. En plus de leurs diverses activités syndicales ils se réunissent tous les 15 jours pour étudier les grands problèmes syndicaux. Chacun d'eux reprend ensuite dans son propre atelier la discussion avec ses confrères travailleurs.

Si le programme d'éducation qu'on met en oeuvre à Noranda actuellement s'avère à la longue une chose véritablement bonne, les métallurgistes projettent de l'étendre à d'autres de leurs affiliés.

Quant à la collaboration qui s'établit actuellement dans ce domaine de l'éducation entre la C.T.C.C. et les métallurgistes c'est un phénomène sans précédent dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Il s'explique en partie par le fait que bon nombre de grévistes sont de langue française mais il démontre aussi de la part des deux centrales ouvrières un esprit de coopération qui attire l'attention de tous les syndicalistes canadiens.

A propos du cartel métropolitain

M. Gérard Rancourt, président du Conseil du travail de Montréal (CCT), à la suite de la réunion d'hier après-midi entre les présidents et secrétaires du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTC-FAT) et du Conseil du travail de Montréal (CCT-CIO), nous a remis le communiqué suivant:

"M. Claude Jodoin et Louis Laberge, respectivement présidoent et secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTC-FAT), et MM. Gérard Ranberge, respectivement président et secrétaire du Conseil du travail de Montréal (CCT-CIO), se sont réunis hier après-midi en vue de discuter de la tenue d'assemblées conjointes entre les différents conseils syndicaux de Montréal. Les représentants du Conseil central des Syndicats nationaux incorporés (CTCC) n'étaient pas présents.

L'atmosphère de la réunion a été des plus cordiales et les officiers des deux conseils sont tombés d'accord sur les principes suivants:

1o continuer de respecter la structure d'organisation de leurs affiliés;

8o continuer la pratique de n'empêcher personne de se joindre aux rangs de leurs affiliés à cause des questions de race, de nationalité, de couleur et de religion;

3o réaffirmation de leur opposition totale à tout élément communiste.

De plus, ils recommanderont à leurs conseils respectifs qu'un comité de dix membres, c'est-à-dire cinq membres de chacun des conseils, soit formé pour préparer le mécanisme nécessaire au fonctionnement de ce cartel ouvrier qui va permettre la discussion entre organisations différentes de problèmes d'intérêt commun."

La Cité prendra décision lundi

Le comité exécutif a maintenant en mains le rapport que lui a soumis un sous-comité de ses membres concernant les demandes des employés municipaux : fonctionnaires, policiers et pompiers.

Ce sous-comité, composé de MM. J.-O. Asselin, Lucien Croteau, Paul Dozois et Lucien Hétu, a rencontré au cours de la semaine les porte-parole des trois syndicats. On s'est entendu, en principe, sur une formule de compromis concernant les salaires et les conditions de travail.

Il appartiendra maintenant au comité exécutif, lorsqu'il sera à peu près au complet, d'accepter formellement les nouvelles propositions; seul M. J.-O. Asselin est présentement absent de la ville; il se trouve à Paris où il représente la Fédération canadienne des maires et des municipalités, dont il est le président, au congrès du Conseil des communes d'Europe.

On croit que lundi, on pourra réunir tous les membres disponibles du comité exécutif, et que l'on acceptera alors définitivement le rapport du sous-comité touchant les négociations qui viennent de se dérouler entre les fondés de pouvoir de la ville et le cartel de ses employés.

Accord signé à la Dominion Bridge

La direction de la Dominion Bridge Company, Limited et le local 2843 de la United Steel Workers of America ont signé le renouvellement de leur contrat collectnf, a annoncé M. R. S. Eadie, vice-président et gérant, de la division de l'est de la compagnie.

L'entente prévoit une augmentation dans le salaire de base de 7 cents l'heure.

Les travailleurs demandaient au début des négociations une augmentation de 18 cents. Comme il semblait impossible d'en venir à un accord avec la compagnie, ils se prononcèrent par vote en faveur d'un projet de grève. Cela eut pour effet d'amener la compagnie à faire une "offre finale" de 7 cents. Un second vote fut organisé au sujet de cette offre et les travailleurs l'acceptèrent par une majorité d'environ 2 contre 1.

C'est à la suite de cette décision qu'on a signé l'accord hier.

En attendant, la grève se poursuit dans une autre usine de la Dominion Bridge en Ontario et elle menace d'éclater dans d'autres succursales.

Une déclaration des armateurs

Le comité de négociations des armateurs canadiens de navires au long cours a lancé un appel hier aux marins qui font la grève depuis 20 jours et qui paralysent ainsi la marine marchande du pays. La grève est menée par la Seafarers International Union (FAT). Sans offrir de reprendre les négociations avec cette union, le comité de négociation patronal fait appel aux marins.

Il déclare que si les marins retournent à leurs bateaux, "nous aurons au moins l'occasion de tenter de trouver une solution à nos problèmes".

Le comité de négociations des armateurs a prétendu que "pour des raisons de patriotisme, uniquement, les marins devraient avoir à coeur le bien-être du pays. Nous comptions plus de 300 navires marchands à la fin de la guerre et maintenant, nous n'en avons plus que 33.

"A tout prix devons-nous voir flotter sur les mers le drapeau canadien. Le danger grandit sans cesse et nous devons continuer de naviguer."

Une injonction émise à Hamilton

Hamilton, 17 (P.C.) — Le piquetage massif à l'usine de la Wallace Barnes à Hamilton a été interdit hier en vertu d'une injonction émise à Toronto par le juge en chef J. C. McRuer.

L'ordre de la cour limite le nombre des piqueteurs à quatre par barrière.

M. Norman Mathews, procureur de la compagnie, a demandé une injonction prohibant tout piquetage. Toutefois, le juge en chef McRuer a convenu avec le procureur des United Electrical Workers (ind.), qui dirige la grève, de permettre la présence de quelques piqueteurs.

Quatre autres grévistes ont été arrêtés hier à l'usine alors que des actes de violence se sont produits pour la 3e journée tandis que la police escortait des ouvriers jusque sur les terrains de la compagnie.

L'incident s'est produit à la barrière principale où grévistes et sympathisants s'étaient groupés pour empêcher les ouvriers d'entrer sur les terrains de la compagnie. Les travailleurs ont utilisé des automobiles pour percer les lignes et la police a arrêté seulement ceux qui tentèrent de passer outre et d'arrêter les voitures.

Des spectateurs se tenant de l'autre côté de la rue ont accusé la police de briser la grève et ont exhorté les grévistes à renverser les automobiles des travailleurs.

Les désordres ont commencé mercredi quand le mouvement de retour au travail débuta à l'usine, fermée par la grève depuis le 24 juin. Quelque 275 employés avaient alors cessé le travail. Depuis, ils ont été rejoints par des centaines d'autres membres du syndicat sur les lignes de piquetage.

(Autres nouvelles ouvrières en page 5)

$15,000,000 de plus à l'Aide à l'habitation

Québec, 17 (P.C.).—Le premier ministre Duplessis a annoncé hier que son gouvernement proposera une augmentation de $15,000,000 du fonds d'Aide à l'habitation "et plusieurs autres millions" pour le prêt agricole lors de la prochaine session.

Esquissant le travail de la deuxième session de la 24e législature qui s'ouvrira le 18 novembre, M. Duplessis a déclaré à sa conférence de presse hebdomadaire que le gouvernement présentera des projets de lois se rapportant à la margarine, à la régie des loyers, à la circulation et à la protection des forêts.

La margarine est bannie dans le Québec depuis 1949. La Régie provinciale des loyers a été établie en mai 1950.

Le fonds québécois d'Aide à l'habitation qui s'élève maintenant à $40,000,000 a été créé en 1948. Le gouvernement du Québec aide les constructeurs en payant la moitié du taux d'intérêt sur les prêts.

M. Duplessis a dit qu'il espère que les affaires sessionnelles progresseront rapidement sans sacrifier aucun des droits des députés.

Les élections complémentaires de juillet dernier, afin de combler certaines vacances, ont eu pour résultat l'élection du chef du parti libéral, M. Georges Lapalme, qui siégera pour la première fois à la Législature le mois prochain.

Les élections complémentaires n'ont pas changé la distribution des 92 sièges de la Chambre, M. Lapalme ayant été élu dans une circonscription traditionnellement libérale.

Dans deux autres élections complémentaires l'Union nationale a conservé ses sièges et les candidats victorieux ont été choisis pour proposer et seconder l'adresse en réponse au discours du trône, débat traditionnel de l'ouverture de la session.

Ce sont MM. Clovis Gagnon, du comté de Matapédia, et Rosaire Chalifour, de Portneuf.

Le proposeur et le secondeur au Conseil législatif, composé de 24 membres, seront les honorables Henri Masson et Wilfrid Bovey, tous deux de Montréal.

M. Duplessis a déclaré que l'annonce de la date de la session, il y a un mois, signifie que le gouvernement ne souffrira aucun délai dans la présentation des bills privés.

La session coûte cher aux contribuables et le travail doit se faire avec diligence, a-t-il dit.

"D'importants amendements à la loi québécoise d'Aide à l'habitation seront proposés", a dit M. Duplessis sans faire de plus amples commentaires.

M. Duplessis a souligné que la politique de son gouvernement en ce qui a trait à la margarine n'a pas changé et les amendements proposés à la loi existante auront probablement pour but de renforcer l'interdiction actuelle.

"L'industrie laitière est le fondement de l'agriculture. L'invasion des produits étrangers sur le marché nuit à l'industrie laitière et à l'agriculture.

"Les cultivateurs accomplissent une tâche essentielle au coût de nombreux sacrifices dont on doit tenir compte."

M. Duplessis a dit que son gouvernement se propose aussi d'apporter quelques amendements à la loi électorale du Québec.

"La loi électorale a prouvé elle-même qu'elle est excellente en dépit des critiques et des prophéties pessimistes de certains fanatiques.

"L'élection de M. Lapalme à l'Assemblée législative démontre que les violentes critiques de l'opposition n'étaient pas fondées."

M. Duplessis n'a pas fourni de détails sur les amendements aux lois de la circulation et de la protection forestière.

"Les locataires sont souvent les auteurs mêmes de leurs troubles"

(M. André Régnier)

Les membres de la régie provinciale des loyers reçoivent une délégation et un mémoire de l'Association des locataires de Montréal qui provoque un débat acrimonieux

Les locataires mécontents qui ont signé des formules de bail fixant leur loyer à un prix exorbitant n'ont personne d'autre à blâmer qu'eux-mêmes, a déclaré hier le président de la Régie provinciale des loyers.

Au cours d'une discussion acrimonieuse avec une délégation de six hommes de l'Association des locataires de Montréal, qui a soumis un mémoire sur la condition du logement et a suggéré des améliorations, le président, M. André Régnier, a déclaré :

"Les locataires n'ont aucune raison de s'effrayer si leurs propriétaires exigent plus d'argent et menacent de les expulser. Ils sont entièrement protégés par la loi. Dans un grand nombre de cas, ce sont les locataires qui doivent être blâmés parce qu'ils ne se sont pas prévalus de la loi."

Le président et les commissaires J.-M. Savignac et John O'Mara ont reçu la délégation. La discussion prit rapidement une tournure belliqueuse à propos de quelques déclarations contenues dans le mémoire de cinq pages, présenté par Me Clarence Rosenhek, procureur de l'Association.

A un certain moment, M. Savignac, qui est également conseiller municipal, s'est demandé "qui a envoyé ici cette délégation."

M. Harry Best, président adjoint de l'Association, s'est dressé immédiatement et a dit qu'il "casserait les dents de quiconque" laisserait entendre qu'il faisait partie d'une organisation subversive.

Le calme fut rétabli après que M. Georges Gauthier, un autre président adjoint, eut commencé à parler des difficultés des "pauvres gens" qui doivent se débrouiller avec les procédures d'expulsion et les demandes d'augmentation de loyer par les propriétaires.

Il a déclaré que les locataires n'obtenaient que des renseignements insuffisants et souvent contradictoires des personnes dont le devoir est de fournir gratuitement des informations sur les lois du logement.

Les commissaires s'en sont pris particulièrement à une déclaration du mémoire des locataires disant que "des milliers de propriétaires chargent aux nouveaux locataires des loyers plus élevés que permis par la loi et que les autorités ne font rien pour mettre fin à une telle pratique".

Les commissaires ont répliqué qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence d'une telle situation La régie, dirent-ils, est un tribunal d'appel servant à reviser les décisions des administrateurs des loyers, sur demande du propriétaire ou du locataire.

Le président Régnier a déclaré qu'en plusieurs occasions, des propriétaires qui avaient repris possession de leurs logements sous de faux prétextes, avaient été empêchés de louer les logis vacants sous peine de lourdes sentences.

Le mémoire affirmait qu'avec l'application de la législation québécoise de contrôle des loyers ces derniers ont atteint de nouveaux sommets et que les déménagements ont pris des proportions catastrophiques. Ainsi les loyers à Montréal auraient augmenté d'au moins 50 pour cent au cours des deux dernières années.

L'Association a recommandé dans son mémoire: une enquête publique sur la situation actuelle; une législation plus sévère; le prolongement automatique des baux; aucune nouvelle majoration de loyer à moins qu'un propriétaire ne démontre qu'il ne reçoit pas six pour cent de son capital investi; aucune expulsion sauf dans les cas où le propriétaire a un réel besoin du logement pour lui-même ou pour des parents, et cela seulement après un avis de six mois, appuyé par des affidavits prouvant un tel besoin.

A QUEBEC

Le notaire Cossette candidat à la mairie

Québec, 17 (P.C.). — Le notaire Raymond Cossette, de Québec, président de la Régie des loyers pour le district de Québec et membre de la Commission scolaire, a annoncé hier soir qu'il se portera candidat à la mairie aux prochaines élections municipales de Québec, le 18 novembre prochain.

Décès du Père Ph. Bélanger, s.j.

Les dirigeants de la Fédération diocésaine des Ligues du Sacré-Coeur de Montréal ont le regret d'annoncer aux officiers et aux membres des Ligues paroissiales, le décès de leur ancien aumônier diocésain, le Révérend Père Philippe Bélanger, S.J. Ils invitent par suite tous les membres des ligues paroissiales à se joindre à eux, dimanche, à 7 h. 30 p.m. pour réciter le chapelet auprès de la dépouille funèbre, au Parloir de l'Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel. La Fédération de Montréal invite aussi ses membres et officiers à assister aux funérailles, en l'église paroissiale de l'Immaculée-Conception, lundi, à 8 h. a.m.

Montréal réintègre la F.N.E.U.C.

par Gilles Duguay

Les étudiants de l'Université de Montréal ont réintégré les rangs de la Fédération nationale des étudiants hier après-midi, après qu'on eut accepté de porter la cotisation per capita de 20 cents à 50 cents. Les étudiants de l'U. de M. s'étaient retirés de la Fédération l'an dernier après une séance orageuse et dans une mise en scène mémorable.

L'an dernier, l'U. de M. a présenté à la Fédération un projet de syndicalisme étudiant qui exigeait pour sa mise en branle que la cotisation soit portée à un dollar.

C'est François Aquin qui a lu hier la déclaration de l'Université de Montréal: "Notre société doit se fonder sur des assises économiquement solides et s'orienter selon un esprit véritablement étudiant et canadien."

Aquin a ensuite déclaré au *Devoir* : "Nous assistons à la véritable naissance de la F.N.E.U.C. Nous voulons, nous de l'Université de Montréal, influencer les destinées de la Fédération de façon à ce qu'elle cesse d'être uniquement un club d'étudiants pour devenir un véritable mouvement syndical. Le fait de nous être retirés l'an dernier a déjà porté fruit. On a enfin compris qu'il fallait des fonds pour créer cette communauté étudiante dont nous rêvons. Nous voulons que la F.N.E.U.C. intensifie son activité sur le plan national."

Un président permanent

Un autre point du projet de l'Université de Montréal a eu gain de cause hier. La Fédération aura désormais un président permanent. C'est Antonio Enriquez, un Mexicain de 23 ans, qui sera le premier président permanent de la Fédération.

Il est à noter que pour la deuxième année consécutive les étudiants canadiens élisent comme chef de la communauté étudiante un étranger. L'an dernier c'était un Indien qui était à la tête de la F.N.E.U.C.; cette année ce sera un Mexicain.

Antonio Enriquez est au Canada depuis six ans. Il étudie à l'Université d'Ottawa où il devait obtenir ses grades en commerce. Il abandonnera ses études pour un an afin de se consacrer uniquement à la Fédération. Enriquez retournera chez lui, à Mexico, dans deux ans.

Sa tâche cette année sera de rencontrer les étudiants de toutes les universités du Canada. Il a déclaré qu'il s'attacherait surtout à promouvoir l'unité nationale de notre monde étudiant. "C'est par la Fédération que les étudiants pourront s'unir, a-t-il dit. Malheureusement, jusqu'ici, l'Exécutif a eu trop peu de contact avec la masse étudiante de tout le Canada".

C'est un étudiant de l'Université de Montréal qui a été élu vice-président de la région de Québec: Jacques Gaboury, de médecine.

Les étudiants communistes

La question de l'affiliation à l'union internationale des étudiants (dominée par les communistes) est revenue sur le tapis. On a adopté une résolution hier matin par laquelle la Fédération canadienne refuse l'affiliation mais charge son exécutif d'enquêter sur les possibilités de se joindre à l'U.I.E. l'an prochain à titre de membre associé.

Rosaire Beaulé de l'Université de Montréal et ancien président international de Pax Romana a ainsi commenté l'affaire : "Il y a deux tendances qui se sont révélées : 1) ceux qui voudraient que sur la base des dernières réunions de l'U.I.E. (celle-ci a alors affiché un changement dans sa politique) que des négociations soient mises en oeuvre touchant une éventuelle participation comme associé.

"2) Les autres ont en mémoire 7 années de politique nettement marixste à l'U.I.E. Celle-ci s'affichait comme le serviteur d'un régime politique et idéologique. Dès lors ils ne veulent pas se compromettre avec ce mouvement avant qu'une sérieuse investigation de sa politique ait démontré clairement que l'U.I.E. n'est pas le serviteur d'une idéologie quelconque mais bien de la communauté étudiante."

"Il est malheureux que des forces nettement marxistes aient travaillé pour amener F.N.E.U.C. à s'affilier comme membre associé à l'Union Internationale. Ces forces ont joué de pair avec un sentimentalisme naïf de la part de certains délégués. Ce sentimentalisme a été attisé par un désir d'un front uni avec les étudiants communistes et il a contribué à cette attitude à l'eau de rose en face de la politique communiste de l'Union Internationale."

La fin d'un congrès

Le 17e congrès de la Fédération s'est terminé hier à l'Université McGill. L'an prochain les représentants des 45,000 étudiants canadiens se réuniront à Toronto. Il semble que désormais la Fédération sera de plus en plus forte. Elle possède maintenant un président et un secrétaire permanent. Ceci lui permettra probablement de cesser ses déclarations de principes pour passer à l'action concrète. Notons que les unions d'étudiants en France ont obtenu l'assurance santé et le présalaire étudiant. Mais ceci n'est pas encore sur le programme de F.N.E.U.C. pour cette année.

LOUEZ

Un ROYAL 1953 neuf

$5.00 par mois

Les frais de location (jusqu'à concurrence de 4 mois) sont déductibles du versement initial en cas d'achat. Solde à termes faciles.





466, Mt-Royal E., PL. 8594

EXTRAORDINAIRE AVENTURE... VOYAGE INOUBLIABLE

LES MISSIONS D'AFRIQUE DES PERES BLANCS

avec Rome et la Terre-Sainte et le Congo Belge

1er DEPART — 22 OCTOBRE $1,868.00
2e DEPART — 20 JANVIER $1,795.00

Pour renseignements et réservations :

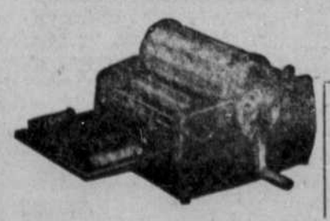
VOYAGES HONE

1460, AVE UNION, MONTREAL 2 — HA. 9108

UNE EPARGNE!

Sauvez du temps et de l'argent en faisant vos copies avec la nouvelle machine à impressions.

le duplicateur DUPLICOPY



pas de stencil . . . pas de gélatine . . . pas d'encre . . . pas de caractères.

Vous obtenez jusqu'à 5 couleurs sur la même impression.

DUPLI-COPY Ltée
486 rue St-Jean,
Montréal, P.Q.
Veuillez m'envoyer votre dépliant sur le DUPLICOPY.
Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Comté .....

Sous le haut patronage de Son Em. le cardinal P.-E. Léger

Une oeuvre d'un caractère unique au monde

EN PREMIERE MONDIALE

LE PAGEANT de MARIE

"Une évocation du théâtre du moyen âge, un film vivant que je souhaite à chacun de voir" — (S. E. le cardinal P.-E. Léger).

"Un spectacle musical d'une puissante évocation religieuse et à grand déploiement scénique" — (S. E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe).

150 ARTISTES EN SCENE

en la BASILIQUE de L'ORATOIRE ST-JOSEPH, les 17 et 18 octobre

Matinées à 3 h. pour les enfants — En soirée à 9 h. $3., $2., $1.

Retenez vos billets sans tarder, en vente à l'Oratoire, chez Edmond Archambault et au secrétariat du Pageant de Marie: MA. 2255, local 102.

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-434 est, rue Notre Dame à Montréal par l'Imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice-propriétaire. Directeur-gérant : Gérard Filion.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations, et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press, est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste : EDITION QUOTIDIENNE (un an) : Canada (sauf Montréal et la banlieue), $12.00; Montréal et banlieue, $16.00; Etats-Unis et Commonwealth, $14.00; Union postale, $16.00. EDITION DU SAMEDI (un an) : Canada, $4.00; Etats-Unis et Union postale, $5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: BElair 3361*

SAMEDI, 17 OCTOBRE 1953

Doit-on toujours parler de "la langue, gardienne de la foi"?

Un correspondant soulevait ici, l'autre semaine, un vieux problème qui a toutes les apparences de l'anachronisme, mais demeure fort actuel comme en témoignent les statistiques les plus récentes. Et c'est celui de la langue, gardienne de la foi.

Je pense bien que personne n'oserait le reprendre dans les termes où on l'a déjà exprimé : en établissant entre culture française et religion catholique, des relations simplistes que les faits ne confirment pas.

Non, le problème est d'une autre sorte. Il est fort délicat, du reste, et pose la question des rapports entre le temporel et le spirituel. Dans une large mesure, dans la plus large mesure, il reviendrait au théologien d'en traiter. Quelle que puisse être notre ignorance, nous savons que c'est d'abord au spirituel de sauver le spirituel. Ni la langue, ni les maisons unifamiliales, ni le juste salaire, ni le milieu qu'on fréquente ne sont au premier chef les gardiens de la foi.

●

Pourtant notre époque a montré, dans les faits surtout, quelle intime liaison existe entre les réalités de ce monde et la vie spirituelle.

Car le spirituel est lui-même charnel
Et l'arbre de la grâce est raciné profond.

C'est à notre époque que l'Action catholique a senti davantage, et exprimé avec plus de force, qu'il faut christianiser le milieu pour atteindre et garder l'individu moyen. C'est à notre époque également qu'on a reconnu plus explicitement la nécessité, en pays de mission d'un clergé indigène. Pourtant l'homme de foi profonde restera fidèle et même creusera davantage sa vie intérieure s'il doit la poursuivre au sein d'un milieu hostile. Quelles que soient sa couleur et sa culture, l'action sacramentelle du prêtre aura spirituellement la même efficacité. Mais dans un cas comme dans l'autre on a jugé qu'il fallait tenir compte des limitations de l'individu et des réactions du milieu.

L'argument traditionnel de "la langue, gardienne de la foi" est de la même espèce. Ce sont les faits qui l'ont mis en relief. On a constaté que les Canadiens français conservent plus généralement leurs croyances religieuses là où ils forment un groupe compact et disposent d'institutions qui leur sont propres. Quand ils sont livrés à eux-mêmes, ou quand ils font partie d'une communauté minuscule et isolée, ou sans activité collective, la lente immersion dans l'indifférence religieuse et parfois l'apostasie formelle sont les phénomènes qui se reproduisent à peu près inéluctablement chez l'individu moyen.

Il en était ainsi jadis. La vie moderne n'a rien changé au processus, elle l'accélérerait plutôt. C'est ainsi que la proportion des Canadiens d'origine française ayant quitté l'Eglise est plus ou moins grande suivant que le groupe auquel ils sont rattachés est plus ou moins important et plus ou moins combatif.

Serons-nous tentés alors de canoniser la langue française ? En réalité on pourrait imaginer une situation parfaitement semblable à la nôtre, où ce seraient l'allemand ou l'italien qui "garderaient la foi". La langue ne saurait, ici, être considérée en elle-même : c'est d'un **milieu social** qu'il s'agit. Si on parle de langue, c'est que la langue est à la fois la clef d'un milieu donné, et son moyen d'expression le plus significatif et le plus intime.

"La langue, gardienne de la foi", revient donc au "milieu, gardien de la foi".

●

On a dit que ce phénomène juge la foi de ceux qui sont en cause. Elle serait bien fragile puisqu'une transplantation suffit à la faire mourir.

Peut-être. Mais dans ce domaine mystérieux, qui osera porter jugement ou manifester quant à soi une assurance trop absolue ? Comment prétendre deviner à l'avance ses réactions personnelles dans une situation tout à fait nouvelle? Je crois qu'il faut faire preuve de plus de modestie et reconnaître les leçons de l'expérience.

●

Sans doute notre milieu n'est pas plus qu'un autre à l'abri du doute et de l'indifférence. Nous le voyons se transformer sous nos yeux. Il entre dans un état de crise. Mais dans l'ensemble, et malgré ses énormes défauts, ses faiblesses, ses carences surtout, il reste un appui qu'on ne saurait mépriser sans grave imprudence. Pour la masse de nos compatriotes, les faits continuent d'établir que la langue, ou le milieu si l'on veut parler plus strictement, sont parmi les "gardiens de la foi".

L'erreur de ceux qui veulent mettre le vieil aphorisme au rancart, consiste à croire que l'héroïsme et le courage sont des vertus courantes, et qu'on peut accomplir son destin presque seul. C'est une erreur généreuse, comme presque toutes les formes d'idéalisme. Mais nous n'avons pas appris d'hier que **qui veut faire l'ange fait la bête.** Nous devons plus humblement assumer les conditions dans lesquelles nous vivons — et que nous n'avons pas choisies.

●

L'autre erreur, plus grave encore, consisterait à croire que sauvegarder le milieu suffit à garder la foi vivante. Pour sauver un être cher et précieux, ce n'est pas assez de l'installer dans une forteresse et de défendre les remparts : encore faut-il lui donner à manger.

Nous devons tenter, par tous les moyens possibles, de rendre la foi vivante, personnelle et agissante parmi nous, — si vivante et si personnelle qu'elle puisse résister, le cas échéant, aux changements de la structure sociale et aux arrachements les plus douloureux. Mais du même coup, sur un autre plan, il est sage de constater que le milieu social canadien-français constitue un appui extérieur, un soutien temporel et valable de cette foi, — et d'agir en conséquence.

André LAURENDEAU

J'ai rencontré trois rapatriés des camps russes

De notre envoyé spécial André MARTIN

BERLIN. — Francfort-sur-l'Oder : première étape des prisonniers de guerre rapatriés de Russie. Première étape dans un monde retrouvé. Première étape dans un monde nouveau. On pourrait s'attendre à des explosions de joie : ils demeurent silencieux, hésitants, timides. Une trop longue habitude de la misère. L'interminable épreuve de la captivité. L'écrasante émotion que l'on éprouve à respirer l'air libre quand, depuis huit années au moins on étouffe entre des barbelés. On les questionne. Ils répondent par bribes. Ils semblent fuir tout ce qui leur rappelle le cauchemar tout proche.

Combien d'autres rejoindront ces premiers rapatriés, parmi les dizaines de milliers encore retenus derrière le Rideau de Fer ? Les soviétiques seuls le savent.

J'ai rencontré trois d'eux eux : deux hommes, une femme. Trois de ces rescapés, qui venaient de franchir la frontière où dix années de leur vie s'étaient perdues dans le sable froid de l'angoisse et de l'attente. Leur âge, leur caractère, leur condition sociale : rien de commun entre eux, sinon d'avoir subi la même épreuve et entendu l'appel profond de l'humain qui, seul, subsiste quand toute espérance apparaît vaine.

Retour à l'aube

Le premier, l'ingénieur Kurt B., âgé aujourd'hui de quarante-trois ans, n'ose croire au bonheur retrouvé. Il en est encore à contempler sa femme, ses enfants, sa maison, comme dans un de ces rêves qui hantaient naguère ses nuits solitaires.

Ce qui le préoccupait, sur le chemin du retour, me confie-t-il, ce qui l'obsédait par-dessus tout, c'est de se retrouver, parmi les siens, comme un étranger :

— J'ai tellement changé, du moins, il me semble.

— Pas plus que vos fils, ces grands garçons auxquels vous pensiez comme à des bébés ? Pas plus que votre femme ?...

Celle-ci venait de nous rejoindre. L'homme jeta sur elle un long regard de tendresse :

— Je sais tout ce qu'elle a enduré : l'isolement, la guerre, les ruines, les privations, le pain à gagner... Malgré tout, elle m'apparaît comme au premier jour.

Une habitude perdue

Il paraissait s'excuser d'être heureux. Une habitude qu'il avait perdue, mais qu'il retrouvera bientôt, avec les réflexes de son éducation première et de son métier. Des vêtements délaissés longtemps et dont il lui restait à retrouver les plis familiers.

Devant la table ronde, l'ingénieur Kurt B. compulsait avec des précautions de malade convalescent, des revues techniques et des journaux récents, qui voisinaient pêle-mêle, avec les cahiers scolaires de ses enfants et des lettres où ses parents saluaient son retour. Il se montrait empressé de tout savoir, de retenir même les détails insignifiants, de toucher de ses mains les objets de la maison qu'il ne connaissait pas, et les autres aussi, comme s'il redoutait d'en avoir oublié les contours. Tout l'intéressait, tout le captivait, il parlait de tout, quoique encore avec une certaine gaucherie. Un seul sujet lui répugnait : son récent passé.

Quand enfin, nous l'abordons, Kurt change de visage. Le sourire s'évanouit sur ses lèvres. D'imperceptibles gouttelettes sur son front, trahissent la violence des sentiments que certains souvenirs éveillent en lui, aussitôt qu'il se retourne vers le "no-man's-land" de ces neuf années, perdues dans le désert russe.

Prisonnier et "criminel"

Il avait été fait prisonnier dans un hôpital militaire de Prague et subi de cruelles pérégrinations dans les fourgons où l'on gèle et où l'on étouffe, au milieu des malades et des moribonds.

Kurt évoque l'espoir qui les animait, au début, et qui, insensiblement, au régime des camps, cédait la place à la résignation morne, au simple instinct de conservation. Après quatre années d'attente vaine, derrière les barbelés, il avait comparu devant un tribunal, il avait lutté pour son honneur, pour sa vie, avec tout ce qui lui restait d'énergie, et sans comprendre que, déjà, avant même qu'il ne se défende, la sentence était prononcée contre lui. Jusqu'au bout cependant, il s'acharna à crier à ses juges qu'ils avaient devant eux un soldat, non un assassin, coupable de "crimes contre l'humanité". Fut-il entendu ? On lui fit grâce du poteau d'exécution. Vingt-cinq ans de travaux forcés. De quoi convaincre un homme qu'il est désormais un enterré vivant. Or, un jour, par la Croix-Rouge, une lettre lui arriva. La première. Vingt lignes, qui allaient lui rendre le courage de survivre : vingt lignes où il était dit que sa famille était saine et sauve et qu'elle l'attendrait aussi longtemps qu'il faudrait. C'était assez pour que Kurt ne doutât plus de la délivrance. Il devait l'attendre cinq années.

Les derniers deux cents mètres

Il me raconta surtout son retour, son arrivée à l'aube, les derniers deux cents mètres, quand, enfin, il aperçut le toit de sa maison, derrière un pan de ruines. Un instant il avait posé sur le sol la caisse de bois qui lui servait de valise. Il n'osait pas avancer. Enfin, reprenant son courage à deux mains, il s'était engagé dans la rue. La sueur l'inondait. A cause de son vêtement, doublé d'ouate contre le froid russe ? Ou parce qu'une peur étrange paralysait ses membres ?

Arrivé au numéro 17, devant la clôture qu'il reconnaissait trop bien, ses forces l'abandonnèrent. Un gamin passait. Il l'appela ;

— Avertis les gens de la maison que quelqu'un attend dehors.

Presque aussitôt, des pas coururent sur le gravier. On criait : "Père ! Père !" C'est ainsi que l'ingénieur Kurt B. sut qu'il serrait ses enfants dans ses bras.

(Deutsche Korrespondenz.)

Lettres au "Devoir"

LES COLONS DE 1653

Monsieur le rédacteur,

Qu'il me soit permis de venir rectifier, ou plutôt compléter, l'article intitulé: "La recrue de 1653", paru dans le **Devoir** de samedi le 10 octobre, en page 10.

Il serait plus exact de dire: "Les colons de 1653 sont la souche de milliers de Montréalais et de dizaines de milliers de personnages du Québec, de l'Ontario, du **Nouveau-Brunswick**, et même des Etats-Unis..."

En effet, il y a plus de 300 familles Desjardins au N.-B., dont la plupart dans la "République du Madawaska". Il en est de même des familles Bouchard, Després, Gervais, Lamontagne, Lapointe, etc.

Votre tout respectueux,
F. DESJARDINS,
(Canadien français du Madawaska, N.-B.)

CONGE

Monsieur Laurendeau,

Il y a évidemment plus de responsabilité à engager en donnant un congé aux élèves qu'en leur disputant un tel congé. Il est étrange que la Commission des écoles catholiques de Montréal (et des environs serait-on tenté d'ajouter) ait réuni des directeurs pour refuser ce congé et que, sans réunir d'autorités, elle décide d'accorder le congé.

Pourquoi tenir une réunion pour refuser un congé et ne pas tenir de réunion quand il s'agit de l'accorder ? Le monde à l'envers, quoi !

Autre chose : on n'a pas donné de raisons officielles pour cette volte-face.

La rumeur veut que ce soit la pression des parents.

Congé ou pas congé, la chose peut paraître importante, mais il y a d'autres points plus importants et si "la pression des parents" s'est exercée avec succès sur cette histoire de congé d'Action de grâces, pourquoi ne s'exercerait-elle pas sur des points plus importants : a) nomination par Montréal (par les conseiller municipaux peut-être) des commissaires d'écoles qui ont la responsabilité de dépenser les millions que nous versons en taxe scolaire; b) gratuité des manuels; c) fréquentation scolaire obligatoire et le reste.

C'est peut-être que la solution de ces trois points et quelques autres n'intéresse pas les parents car elle ne leur permet pas d'allonger d'un jour leur fin de semaine.

Le cardinal Villeneuve avait bien raison de parler de la hiérarchie des valeurs. Il y a là, j'imagine, un bon sujet (et même plusieurs) d'éditorial.

Jean SAIGNE

L'HISTOIRE

Le soldat dans la cité

par André LATREILLE

Il est bien rare qu'un historien découvre un sujet neuf. M. Raoul Girardet a eu, je crois, cette chance, ou ce mérite, et l'a exploitée avec un rare bonheur. De l'étude de la société militaire dans la France contemporaine (1815-1939) à laquelle il s'est attaché, il a tiré un petit livre plein de substance, de l'allure la plus aisée (1). Il ne s'agit pas d'une histoire des institutions militaires ni d'une histoire des transformations de l'armée, mais d'une analyse de la situation faite à l'armée à l'intérieur de la nation depuis la chute de Napoléon. D'une part on suit l'évolution du sentiment public à l'égard du soldat, d'autre part on vit de la vie de ce groupe social particulier que constitue l'armée, on participe à ses efforts, à ses recherches, à ses crises de conscience, dans un pays qui tantôt l'entoure de sa sollicitude, tantôt le traite avec une méprisante indifférence.

Contrairement à ce que nous sommes habitués à concevoir, l'antimilitarisme, qui avait dans notre passé des racines anciennes, s'est depuis 1815 promené de la droite à la gauche de l'opinion. Au lendemain de la liquidation de l'Empire il fut — et pour longtemps, jusqu'aux années 1840-1845 au moins — le fait des milieux monarchistes ou conservateurs. Le noble d'ancien régime, le bourgeois éclairé, enveloppaient d'un même mépris la tyrannie militaire, la politique de conquêtes, les chefs parvenus de l'armée impériale et les demi-soldes. Vainement la gauche libérale, c'est-à-dire fidèle aux traditions révolutionnaires, défendelle les intérêts et l'honneur des vieux soldats; la manière même dont elle s'exprime ne prouve que trop qu'elle exalte en eux les héraults du messianisme de 1792: l'armée et la Révolution, les deux causes paraissent liées.

Une parenthèse

Pendant un quart de siècle l'armée se sentira isolée, oisive, en proie à un morne ennui. Elle ne devrait pas constituer un monde à part, et pourtant elle l'est. La Révolution a ouvert définitivement l'accès des grades à tous les citoyens: jamais plus en France l'épaulette ne sera un monopole de classe. Mais, comme M. Girardet le démontre de façon péremptoire, les fils de l'ancienne noblesse renoncent à ce qui n'est plus un service, mais une carrière, d'ailleurs sans horizon; les moins fortunés ne peuvent prétendre aux écoles militaires, trop coûteuses, et les sous-officiers ne sortent du rang que pour un avancement très lent, une vie mesquine et plate, petits fonctionnaires parmi lesquels les "capacités" sont rares, en état d'hostilité permanente avec les "pékins".

"Rempart de l'ordre"

Successivement le renouveau du napoléonisme, la crise de 1848, le Second Empire, modifient cette situation. Lors de la grande panique de juin 1848, qui secoue non seulement une minorité bourgeoise égoïste, mais "la grande masse, profondément conservatrice, de la société française", le soldat apparaît brusquement comme le rempart de l'ordre, le symbole du sacrifice et, selon la formule inattendue d'un contemporain, "l'expression la plus complète, la plus noble, la plus pure de la civilisation créée par le christianisme". Napoléon III lui rend le prestige, les combats, la gloire militaire, les égards du pouvoir et les ovations des faubourgs. Cependant il ne parvient pas à arracher les chefs à l'inertie intellectuelle. Les officiers croient avoir assez fait en inculquant à leurs subordonnés le culte de la théorie et de l'obéissance, qui dispense de raisonner. Discipline salutaire certes, car l'armée française lui doit sa force principale et la société civile la tranquillité: au cours d'un siècle traversé de révolutions elle se montre toujours soumise au "gouvernement légal", étrangère aux convulsions politiques. Mais dressage aveugle lorsque "l'esprit militaire" confondu avec l'idolâtrie du règlement ne laisse plus de place à l'étude ou à l'initiative.

Ferveur et crise

Après notre défaite de 1870, le rassemblement national semble se faire autour de l'armée, vers qui "s'élève la ferveur de tout un peuple". Longtemps monarchistes et républicains rivalisent d'attention pour la réformer. Les vingt premières années du nouveau régime constituent dans notre histoire militaire, dit M. Girardet, "une période décisive dont on ne soulignera jamais assez l'importance, une période de volonté créatrice, d'activité laborieuse et féconde, de réorganisation et d'adaptation". Comment cette unanimité vint à cesser, dans quelle mesure on peut établir qu'une poussée des éléments catholiques et monarchistes vers les cadres supérieurs ait motivé une défense républicaine, dans quelle mesure aussi il faut nuancer l'opinion qui voudrait que toute la fraction avancée des partis républicains ait passé à l'antimilitarisme, la suite de son ouvrage s'en explique avec beaucoup de franchise, un effort estimable de précision même statistique, un grand choix de citations, souvent rares. L'auteur pense qu'au total la crise de l'armée entre 1890 et 1908 ou 1910, pour douloureuse qu'elle eût été, fut cependant plus limitée que celle du début du siècle et, par l'effort de renouvellement spirituel dans le corps des officiers plus heureusement surmontée.

●

Le tome premier des *Mémoires* du général Weygand nous fournira peu d'éléments pour confirmer ou contester cette analyse (2). Il nous permet de la prolonger. Les soixante pages d'introduction rapide où il retrace sa carrière antérieure à la première guerre ne s'attardent guère à peindre le monde militaire français sous la Troisième. Une vocation simple et une route droite menèrent le jeune Weygand à Saint-Cyr en 1885. Il en sortit pour mener en province la vie d'officier de cavalerie, dont il a gardé un souvenir à peu près sans ombres. Il "adorait" son métier. Il y rencontra des chefs presque tous remarquables, qui tenaient l'armée loin des agitations de la cité, toute tendue vers le rêve de ramener la victoire sous les drapeaux de la France. Tout cela est indiqué sommairement, car le livre se hâte vers ce qui sera, en près de six cents pages, son objet propre. Weygand écrit pour rendre le témoignage direct qu'il était seul à pouvoir donner sur le chef dont le génie a sauvé notre patrie, le maréchal Foch.

Il n'entend pas refaire le récit des batailles où Foch a commandé en chef, puisque aussi bien son maître a donné l'analyse des opérations dans ses *Mémoires*. Plutôt compléter le portrait déjà ébauché dans un précédent petit livre en donnant un exposé plus complet des faits qu'il a enregistrés, comme son chef d'état-major général, à un poste d'observation aussi important sur le plan humain que sur le plan militaire. Fresque ample et sobre à la fois, d'une lucidité et d'une franchise telles que nous l'attendions du caractère de son auteur, auréolée jusque dans ses épisodes les plus sombres du reflet de la victoire finale. Malgré ses touches vives, ce volume laissera moins de place à la controverse que le tome III, précédemment paru, lequel accusait sans ménagement les divisions inévitables des heures de la défaite, en 1940. Il apportera de précieux éléments d'information à l'histoire, je dirai volontiers surtout à l'histoire des premières années de la guerre de 1914.

Le rôle de Foch

On connait généralement celle du commandement unique (où Weygand révèle cependant la part capitale du maréchal Haig) et de la bataille de France. Mais on n'avait pas suivi d'aussi près le rôle de Foch de la Marne à la Somme, en particulier son action comme adjoint du commandant en chef dans les Flandres et en Artois. Dès l'automne et l'hiver de 1914 Foch, à la tête des forces du Nord, au contact des Anglais et des Belges, donna la mesure de son extraordinaire puissance d'animateur, et, si l'on ose le mot, de meneur de jeu d'une coalition. Par des exemples concrets, Weygand montre comment il sut imposer et convaincre, éclairer et soutenir, sans jamais heurter les susceptibilités des chefs alliés, mais sans jamais renoncer à commander, aidé auprès des Britanniques par son pittoresque ami l'Irlandais sir Henry Wilson, qui, quand il sentait une situation trop tendue, interrogeait malignement dans notre langue: "Eh bien! qu'ont-ils fait encore, ces "cochons" d'Anglais?"

Foch a possédé au plus haut degré le sens de l'homme, et comme la "pureté de son âme" garantissait son absolu désintéressement il obtenait la confiance aussi bien de ses exécutants, au contact de qui il ne cessait de se tenir, que du généralissime. Il estimait, et son chef d'état-major ratifie cette appréciation, que, seul, Joffre avait la stature suffisante pour assumer le poids du commandement dans les dramatiques débuts de la guerre. En 1915-1916 les deux hommes divergèrent sur les méthodes tactiques et stratégiques à appliquer: Joffre crut trop vite à la possibilité d'une percée décisive réalisée par l'infanterie, exploitée par l'artillerie; Foch, convaincu que la percée dépendait d'un renforcement de l'artillerie, voulait attendre qu'on disposât d'une plus grande quantité de matériel. Néanmoins le second travailla toujours dans le sens décidé pour le premier. Et Weygand, exprimant la pensée de son patron, croit encore que Joffre, si on l'avait laissé à son poste, aurait parfaitement su conduire plus rapidement la coalition à des victoires décisives.

Il y aurait beaucoup à retenir encore de ces pages. Je m'en voudrais en tout cas de ne point signaler l'admiration et l'attention données par Foch aux soldats qu'il avait mission de commander. A chaque moment paraît le souci du chef de ne point jeter dans l'aventure les hommes qui portent le poids de la guerre. Quand vient la victoire Weygand conclut que si les officiers de 1918 purent vivre leur idéal ce fut parce que "l'armée française était montrée telle que nous rêvions qu'elle fût, dans la discipline des esprits, les vertus des combattants, les talents des chefs".

●

On ne redescend pas sans peine de cette hauteur de vues et de sentiments dans les souvenirs d'un autre soldat, mué celui-ci en diplomate et en homme politique, l'Allemand von Papen (3). Entré en 1897 à l'Ecole des cadres du IIe Reich, Franz von Papen fut lui aussi officier de cavalerie, puis attaché à l'état-major. Mais dès 1913 il devint attaché militaire d'Allemagne au Mexique, d'où il passa en 1914 à Washington. On sait que ses "activités suspectes" (accusation dont il se lave assez mal, puisqu'il nie seulement leur caractère criminel, mais avoue leur "illégalité") le firent expulser des Etats-Unis. Il exerça un commandement en Artois pendant environ un an: on note au passage ce qu'il révèle d'une percée "décisive" opérée par les Anglo-Canadiens, mais non exploitée, en septembre 1916, et qui justifierait les efforts de Joffre. La guerre s'acheva pour lui en Moyen-Orient: la défaite marqua l'écroulement de l'univers qu'il connaissait et comprenait, et dont la monarchie formait la clef de voûte. Ne voyant plus rien à faire dans l'armée, il se jeta dans la politique.

Rêve et réalité

Reconnaissons qu'il y manifesta une extraordinaire ténacité: il ne devait plus cesser, même sous Hitler et après avoir subi les pires avanies, d'accepter des postes importants dans l'administration ou la diplomatie. Il s'en explique de façon spécieuse, alléguant sa volonté de sauver son pays, les principes chrétiens, "base de toutes les formes de gouvernement", la paix enfin. La démonstration, parfois longue à notre gré, mérite d'être suivie, surtout à partir de la montée du nazisme. L'art qu'elle révèle de tout présenter au profit d'une malheureuse et honnête Allemagne, dont Papen rêvait d'être et ne fut que quelques mois le chancelier naturellement honnête autant que malheureux, comman-

(suite à la page 5)

BLOCS-NOTES

Le Dimanche des Missions

Depuis longtemps le Canada français est un pays missionnaire. Des fils et filles de notre petit peuple sont aujourd'hui par milliers répartis dans toutes les parties du monde pour porter la foi catholique aux infidèles. Mais on peut dire que d'une certaine façon le problème des missions est plus actuel que jamais.

D'abord parce que plusieurs pays, passés sous le joug communiste, persécutent ou expulsent les missionnaires. D'autre part, le monde occidental est secoué par un grand courant de sollicitude à l'égard des peuples insuffisamment développés et qu'on veut préserver du communisme. Divers programmes internationaux organisent des secours en vivres, en outillage, en personnel technique.

Ce mouvement universel contribuera à corriger auprès de ces peuples les mauvais souvenirs et les dégâts matériels et moraux laissés par les impérialismes disparus ou déclinants. Les peuples secourus pourront être plus intéressés à connaître les ressorts religieux qui, même indirectement, animent cette croisade internationale de miséricorde. Ces circonstances devraient être favorables aux progrès de l'évangélisation. Ces divers programmes de secours s'étendent présentement à plus de cinquante pays, notamment en Asie et en Afrique ; cela devrait préparer le terrain à de riches moissons chrétiennes, pourvu que les pays missionnaires envoient les moissonneurs.

L'appel du Pape

Dans le message qu'il adressait jeudi au clergé catholique à l'occasion du Dimanche des Missions, le Souverain Pontife a réitéré sa ferme protestation contre les violations des droits les plus sacrés de l'Eglise par les persécuteurs de notre époque. Sa Sainteté a ajouté qu'il n'existe maintenant plus de région qui soit *"à l'abri de la propagande déguisée ou ouverte du communisme athée"*.

Contre cette menace universelle, la seule défense pleinement efficace c'est la propagation de l'Evangile. Et les fidèles ont dans ce domaine aujourd'hui une responsabilité particulièrement impérieuse. Beaucoup de missions sont détruites, et si une partie des missionnaires sont chassés et peuvent contribuer à la fondation ou à l'expansion de missions dans des pays non encore asservis au communisme, ils sont cependant dépouillés de tout et n'ont rien pu sauver en général même des effets personnels dont ils disposaient.

Pour combattre les progrès du communisme dans les pays non chrétiens l'Eglise désire amplifier et accentuer son mouvement missionnaire. Cela exige, entre autres facteurs, des ressources matérielles considérables pour l'établissement de dispensaires et d'écoles comme pour les besoins des missionnaires et du culte. L'on peut donc affirmer que la quête qui se fera demain dans nos églises, à l'occasion du Dimanche des Missions, sera l'une des contributions les plus directes et efficaces à la défense du monde chrétien contre le fléau communiste et à la protection de la paix, conséquences de ce qui doit demeurer le premier objectif de notre charité apostolique : la diffusion du règne de Dieu.

●

Les prisonniers de guerre

L'imbroglio autour des "explications" communistes aux prisonniers qui ne veulent pas retourner derrière le rideau de fer a été résolu, et le système adopté par la commission neutre a commencé à fonctionner. Toutefois, le tapage fait autour de ce débat a laissé de l'amertume. Les partisans d'une discipline plus ou moins rigide à l'égard de la propagande de Washington vont répétant que les Nations-Unies se sont fourvoyées en abandonnant à la décision des neutres un point aussi important que la méthode à suivre pour les explications que les communistes exigeaient.

Sans doute, l'on peut préférer un autre système, mais de là à voir dans celui qui a été choisi la torture que dénoncent certains journalistes, il y a une marge. Dire que l'Inde, qui a un rôle déterminant dans la commission, a trahi les espoirs qu'on avait mis en elle, qu'elle n'a pas pris l'attitude démocratique qu'on attendait, c'est donner un peu dans l'hystérie.

Les premiers renseignements, quand les protestations ont commencé, laissaient entendre que chacun des prisonniers devrait subir les explications communistes pendant huit heures par jour durant les 90 jours. Or, il n'en est rien. Les quelque 22,000 prisonniers passent à raison de 1,000 par jour ; ce groupe de mille doit écouter pendant huit heures. Même si l'on recommence les tours et que chaque groupe revient quatre ou cinq fois, ce n'est pas une torture. Il ne s'agit pas d'un interrogatoire où l'interrogé se voit braquer une lumière vive devant les yeux, où il est harcelé et bousculé, où il peut craindre des coups ou en recevoir effectivement, où on le prive systématiquement de sommeil, etc. La preuve qu'il ne s'agit pas d'une torture, c'est que dans le premier groupe, dix prisonniers seulement ont été convaincus de retourner dans leur pays, soit 1 pour cent.

Du reste, dès avant l'armistice, les autorités militaires de l'O.N.U. en Corée ont été plus cruelles pour les prisonniers que l'est la méthode approuvée par la commission neutre, car cela constituait une pression indue en faveur du rapatriement. Voici comment on a procédé pour faire le choix. Le commandement des Nations-Unies a interrogé une première fois les prisonniers, leur demandant s'ils désiraient retourner dans leurs pays respectifs. Ceux qui ont répondu affirmativement ont tout de suite été classés. Mais il n'en a pas été ainsi pour les autres. A ceux qui refusaient le rapatriement on a demandé s'ils avaient bien réfléchi sur les conséquences de leur décision pour leur famille, sur la possibilité d'un long internement. Et de plus, on leur a demandé s'ils entendaient résister au rapatriement forcé, soit par le suicide, soit en risquant la mort par l'évasion. Seuls ceux qui ont dit être prêts à aller jusqu'à de tels moyens ont été classés comme refusant le rapatriement. Cette méthode de classification comportait beaucoup plus d'injustice que le système des "explications".

P. S.

L'ACTUALITÉ

Le secret militaire

Le secret militaire est une vénérable institution. Il a été institué pour empêcher un ennemi probable de se renseigner sur les effectifs, les fortifications, les armements les plus récemment inventés, les plans et les techniques d'opération d'un pays. Entre pays alliés, les secrets militaires s'échangent avec plus ou moins de bonne grâce. La législation fédérale prévoit des peines pour protéger les secrets militaires contre les espions ou les indiscrets. Il existe même un classement dans les documents et les filières secrètes, qui sont répartis en diverses catégories selon l'importance que leur attribue l'état-major.

Le secret militaire peut facilement devenir un instrument politique. C'est le suprême recours d'un ministre de la défense nationale embarrassé par les questions des députés de l'opposition. A maintes reprises, M. Brooke Claxton a reproché aux conservateurs de faire le jeu de l'ennemi. Il ne les a d'ailleurs pas convaincus de sa sincérité.

Le président de l'Office de Recherche de la Défense nationale, M. le Dr O. M. Solandt, vient de faire sur le sujet une déclaration qui ne manquera pas d'avoir des répercussions dans les cercles militaires. A un récent congrès de savants, la question des restrictions imposées aux échanges de renseignements scientifiques s'est posée et on lui a demandé à brûle-pourpoint si les militaires n'exagéraient pas dans ce sens.

M. Solandt a répondu que le secret militaire était un mal nécessaire. Il a ajouté qu'il avait observé chez les militaires une tendance à classer comme secrets militaires tous les documents qu'ils ne comprenaient pas personnellement.

Il est cependant une catégorie de renseignements que nos chefs militaires ont classés comme secrets parce qu'ils les comprennent trop bien. Et là-dessus ils s'entendent parfaitement avec le ministre de la défense nationale, M. Brooke Claxton. Il s'agit des chiffres touchant la représentation des Canadiens français dans le haut commandement de l'armée, de l'aviation et de la marine. Ils sont tellement bas que les politiques et les militaires ne tiennent pas à les donner.

Ces renseignements ne seront peut-être pas aussi secrets maintenant que le Collège militaire de Saint-Jean a été fondé pour corriger le mal dont nous avions à nous plaindre. Nos députés peuvent tenter l'expérience à la prochaine session. Ils pourront cependant difficilement accepter dans ce cas l'explication de M. le Dr Solandt sur la tendance des militaires à classer comme secrets les renseignements qu'ils ne comprennent pas.

ARGUS

Retraite et permutation à l'Hôtel des Postes

M. T.-F. Verville, V.D., surintendant du secrétariat, à l'hôtel des Postes, prend sa retraite le 17 octobre, après 46½ années de service. Il est présentement l'employé qui compte le plus grand nombre d'années de service.

Durant la Première Grande Guerre, il était officier commandant de la base postale à Londres. De 1919 à 1926, il fut secrétaire du sous-ministre des postes du temps, M. J.-L. Gaboury. De retour à Montréal, il fut nommé surintendant de la Division des Dépêches britanniques et étrangères et en 1929, fut promu à la position qu'il quitte maintenant.

M. A. Portelance, surintendant, livraison de la ville, permute au secrétariat en remplacement de M. Verville. Entré au service en juin 1918, il a occupé plusieurs fonctions responsables, notamment celle de surintendant des Dépêches britanniques et étrangères.

Le nouveau surintendant de la livraison de la ville, M. H. Cormier, est entré au service en juin 1936. Jusqu'à sa récente promotion, il était préposé à la formation postale à Montréal. De 1947 à 1951, il agit comme assistant-secrétaire-trésorier de l'Association des Employés des postes du Canada, à Ottawa."

Une cérémonie aura lieu à 4.00 p.m. le 16 octobre 1953, à la chambre 639, Hôtel des Postes, alors que l'on présentera des cadeaux à M. Verville.

L'Histoire

(suite de la première page)

de une certaine forme d'admiration. Il ouvre bien des vues sur la psychologie allemande.

Un des traits les plus apparents de cette psychologie, c'est la conception militaire de l'autorité. Dans le désarroi où l'ont plongé la défaite, un régime démocratique qu'il ne sait pas manier, le peuple allemand ne voit de salut que dans le recours au soldat. Or, pour l'armée la République de Weimar est une "forme d'Etat temporaire à laquelle elle ne se sent attachée par aucun lien profond". Avec Hindenburg elle accepte de tenter un régime présidentiel. Finalement "la nostalgie d'un gouvernement fort qu'éprouvait le corps des officiers tout entier" l'entraîne à suivre le mouvement qui emporte la population: l'Allemagne et son armée, le modéré Herr von Papen et le vieux maréchal entrent ensemble dans l'expérience nationale-socialiste.

(Le Monde)

(1) Raoul Girardet: *la Société militaire dans la France contemporaine* (18151939), coll. Civilisations d'hier et d'aujourd'hui, Plon.
(2) Général Weygand, de l'Académie française: *Mémoires*, tome premier: *Idéal vécu* (cf. déjà parus t. 3, *Rappelé au service*, et Fock, même éditeur).
(3) Franz von Papen, *Mémoires*, trad. Max Roth, Flammarion.

Avis de décès

BELANGER. — A Outremont, le 16 octobre 1953, à l'âge de 94 ans, est décédée Emélie Hamel, épouse de feu Elzéar Bélanger, demeurant à 35 rue Duverger, Outremont. Les funérailles auront lieu le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires J.-S. Vallée Ltée, no 5310 avenue du Parc, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Sainte-Madeleine où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle Bernard et Outremont à 8 h. 45.

...depuis 1892



"La vieille maison à l'ombre de l'église Notre-Dame"

"TRANCHEMONTAGNE"
(Les fils d'Alfred Bernier)
TEXTILES EN GROS
459 St-Sulpice, Montréal
BE. 4428

Tél. : CR. 5700
MAGNUS
POIRIER
Entrepreneur
Pompes Funèbres
Expert
Embaumeur
6603, rue
ST-LAURENT





Georges Godin
Successeur d'Arthur Landry Enrg.
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
SERVICE D'AMBULANCE
Salons : 518 RACHEL EST
Bureau : 528 RACHEL EST
FAlkirk 3571

NOUVELLES OUVRIERES

Une école de relations humaines

Le *Comité du travail de Montréal contre l'intolérance raciale* annonce l'ouverture d'une école ouvrière qui aura pour but particulier d'étudier les relations humaines.

Les cours auront lieu environ deux fois par mois, toujours le mardi soir. Ils débuteront à la fin d'octobre pour se terminer à la mi-février. Ils commenceront tous à 8 heures et finiront vers les 10 heures. Ils comprendront des conférences qui seront suivies de périodes de questions et parfois de forums. Quelques-unes des conférences seront accompagnées de projections cinématographiques. Il y aura quatre cours avant les Fêtes et quatre après. Dans la semaine de Noël, une soirée de chants et de danses de folklore marquera la fin du premier semestre.

Tous les cours seront donnés en français, sauf celui du 2 février qui sera donné en anglais mais qui sera suivi d'une discussion en français.

Le comité de l'école se compose de: Jacques-V. Morin (directeur), Pierre-Louis Gélinas, Roméo Girard, Paul Pichette, Margot Sylvestre (bibliothécaire) et Zorach Maizel (cinémathécaire).

En outre les élèves éliront un président de l'école et deux autres membres qui siégeront sur le comité à titre consultatif.

Tout membre d'association ouvrière *bona fide* peut s'inscrire à l'Ecole ouvrière en relations humaines.

Il n'y a pas de frais d'inscription. Les cours sont absolument gratuits.

A cause de la nature des cours et afin de premettre une discussion libre, il sera nécessaire de limiter le nombre des élèves à quarante.

On peut s'inscrire en téléphonant à LA. 6979.

Les cours auront lieu à 1227, carré Philip, au 3e étage. Voici un aperçu du programme:

27 oct.—"Qu'est-ce qu'une race? par Pierre-Louis Gélinas.
10 nov.—"Les préjugés" par le R. P. Bernard Mailhiot, O.P.
24 nov.—"Les droits de l'homme" par P.-E. Trudeau.
1er déc.—"La discrimination" par Roméo Girard.
22 déc.—"Soirée internationale" avec Guy Messier et l'Ordre de Bon Temps.
12 janvier.—"La politique d'immigration du Canada" par Eugène Forsey.
26 janv.—"L'intégration des Néo-Canadiens".
2 fév.—"Les pays sous-développés" par Frank Scott.
23 fév.—"Les Nations Unies" par René Morin.

L'Ecole ouvrière en relations humaines est sous la présidence de MM. Claude Jodoin, R.-J. Lamoureux, Roger Provost, Gérard Rancourt, Michael Rubinstein.

Le droit de grève à l'Hydro-Québec?

Les préposés aux lignes de Transmission Electrique (C.T.C.C.) de l'Hydro-Québec, de Bédard & Girard, Limitée, et des Développements du Nord-Est Limitée, réunis dans la salle de l'école Saint-Vincent-Ferrier, ont discuté des récentes décisions de la Commission de Relations Ouvrières à leur égard et des conséquences qui en découlent particulièrement au point de vue du droit de grève.

Les représentants du Syndicat, s'appuyant sur diverses consultations légales, ont exposé comment ces décisions, si elles demeurent, ont pour effet de décider que la Loi des Relations Ouvrières ne s'applique pas à l'Hydro-Québec, avec le résultat que les employés relevant de cet organisme seraient régis par le droit commun et conserveraient, de ce fait, le droit de grève.

"Tel est, en effet, la conclusion inévitable qui se dégage des décisions de la Commission de Relations Ouvrières", ont sontenu les chefs ouvriers.

M. René Harmégnies, organisateur de la CTCC, a fait appel aux travailleurs et leur a recommandé de ne point renoncer à leurs droits. Il a reçu une réponse enthousiaste. On aura sans doute l'occasion de voir dans un proche avenir de quelle façon cela peut se concrétiser.

Beau contrat pour ces instituteurs

Une convention collective vient d'être renouvelée à Hull pour une période de deux ans entre le *Syndicat Professionnel des Instituteurs Catholiques de Hull* et la *Commission Scolaire de cette ville*.

La nouvelle convention accorde aux Instituteurs un salaire de base de $2,400.00 pour les célibataires et $2,600.00 pour les hommes mariés. L'échelle est de 9 années avec un maximum de $3,600.00 et $3.800.00 respectivement.

De plus les Instituteurs profitent des suppléments suivants:
$50.00 pour travaux manuels;
$100.00 pour ceux qui possèdent un diplôme de 3e année;
$150.00 pour ceux qui enseignent la 7e année en montant;
$100.00 pour classes à divisions multiples.

Ceci fait que certaines augmentations atteindront cette année le chiffre imposant de $900.00.

Tout instituteur retenu pour raison sérieuse telle que mortalité (père, mère, frère, soeur, époux, enfant) ou pour la naissance d'un enfant aura droit à trois jours de congé sans réduction de salaire.

Ils auront aussi droit à 5 jours de maladie par année cumulatifs sans limite et payé en entier aux héritiers légaux en cas de décès.

Enfin une clause prévoit un comité de grief paritaire, ce qui n'existait pas dans l'ancienne convention.

Les commissaires, sous la présidence de M. Oscar Dompierre, se disent très enchantés des conclusions de ces négociations tout comme les représentants syndicaux.

Les négociations furent dirigées par M. Léo-Paul Turcotte, organisateur de la C.T.C.C., actuellement responsable du Centre de Hull; il était assisté dans son travail de MM. Léo Myre, président, René Primeau, Jean-Maurice Bergeron et Ubald Villeneuve, tous officiers du Syndicat.

Augmentations dans les brasseries

Le local 372 de l'Union internationale des ouvriers unis des brasseries, farine, malt, liqueurs douces et distilleries d'Amérique (COI-CCT) a signé un contrat de travail avec la compagnie Canadian Breweries Ltd pour les 60 employés (intérieur) de la brasserie Brading à Québec. Le contrat aura une durée d'un an.

Les employés recevront une augmentation de 10 cents l'heure, qui sera rétroactive au 3 mars 1953. Ils recevront de plus une augmentation de 5 cents, plus une prime de 4 cents pour le travail d'après-midi et de 7 cents pour le travail de nuit, le tout étant rétroactif cette fois au 14 juillet 1953.

Les employés obtiennent également que leur semaine de travail soit réduite de 45 à 40 heures et que des taux punitifs soient fixés pour le travail exécuté en dehors des périodes régulières de travail.

Le contrat accorde encore une procédure de grief, ainsi que la séniorité, des vacances payées, la retenue syndicale irrévocable et des périodes de repos.

Le salaire horaire des employés variera donc désormais entre $1.45 et $1.55.

Ce contrat fut signé sans qu'il ait été nécessaire de recourir à la conciliation. Le comité de négociation de l'union était composé de Jean-Noël Paquette, Willie Hémond, Edouard Lateigne, assisté de Roland Goedike, représentant de l'union.

La même union annonce de plus qu'elle a signé un autre contrat avec la même compagnie pour les employés d'extérieur.

L'accord maintient en vigueur les clauses contenues dans le contrat précédent, mais il hausse de $5 le salaire de base et le salaire garanti des vendeurs. Le salaire garanti des assistants-vendeurs sera haussé de même façon. Le plus bas salaire garanti est donc désormais de $65 par semaine. Le tout est rétroactif au 1er avril 1953. Cet accord fut aussi conclu sans recours à la conciliation.

Le comité de négociation de l'union était composé de MM. R. Turgeon, R. Simard, Paul Brisebois, assistés également de Roland Goedike.

Nouvelle union chez Leduc & Leduc

Le bureau de Montréal de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques, F.A.T., nous annonce que la Commission de relations ouvrières de la province de Québec a accordé un certificat de reconnaissance syndicale à l'Union locale 513 — ICWU, pour représenter les employés de "Leduc & Leduc Limitée", Montréal.

Un accord à la Canadian Westinghouse

La Fédération nationale de la métallurgie et l'Association des employés de la Canadian Westinghouse Co. Ltd (Granby) annoncent la conclusion d'un nouveau contrat collectif de travail. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 4 octobre 1954. Il prévoit 1)—Une augmentation de salaire variant entre 11 et 21 cents de l'heure ou 17% sur les taux antérieurs. Une prime à l'efficacité de 5 à 9 cents de l'heure sera versée en plus. Le salaire horaire moyen sera donc désormais de 96 cents pour les hommes et de 81 cents pour les femmes. Au cours de l'année, il pourra grimper à $1.03 et 86 cents. 2)—Cette augmentation sera rétroactive au 14 août. 3)—Un jour de congé chômé et payé additionnel. 4)—Primauté de l'ancienneté pour les promotions, transferts et réembauchage. 5)—Un comité de grief prévoyant recours à l'arbitrage obligatoire. 6)—Formule Rand.

Un documentaire tendancieux

On signale qu'un prétendu film documentaire, intitulé "Un cardinal criminel", a été expédié par avion à Washington. Selon les plans tracés, la pellicule a été montrée à l'écran devant un auditoire d'invités qui se recrutaient parmi des Américains et des étrangers séjournant aux Etats-Unis, lorsque les délégués de 33 pays se sont réunis dans la capitale de la grande République, du 9 au 14 octobre, pour la Conférence de l'Union interparlementaire. Le film poursuit un but précis: contrecarrer l'influence du livre écrit par un catholique américain et intitulé *Le cas du cardinal Stepinac*. (I.N.)

L'hon. Omer Côté sera conférencier au Windsor, le 26

Les dîners-causeries politiques de la Jeunesse de l'Union nationale de Montréal reprendront le lundi soir, 26 octobre, et seront donnés, comme par le passé, au grand salon Windsor de l'hôtel Windsor. Le secrétaire de la province, l'hon. Omer Côté, a bien voulu accepter d'être l'invité d'honneur et principal orateur de circonstance. Il sera présenté par M. Gérard Thibault, député provincial de Montréal-Mercier, et remercié par Me Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi.

La soirée sera sous la présidence conjointe de Me Gaston Pouliot, du Dr Paul Vigneau et de M. Arsène Gagné. On peut obtenir des billets pour ce dîner-causerie à l'organisation centrale de l'Union nationale, 477, rue St-François-Xavier. (BE. 1186).

Lancement de la campagne d'Epargne

Le lancement officiel pour la province de Québec de la huitième campagne annuelle des Obligations d'épargne du Canada a eu lieu hier à Sorel dans l'usine de la Sorel Industries Limited. Environ 1,500 employés du quart de jour y ont participé.

La raison pour laquelle cette cérémonie officielle de lancement pour la province de Québec a lieu à la Sorel Industries, c'est que les employés de cette usine sont "les champions de l'épargne-salaire de la province de Québec" parmi les grandes compagnies, selon des chiffres fournis par la Banque du Canada.

La proportion des employés qui se sont prévalus des retenues sur leur salaire pour acheter des obligations d'épargne, l'an dernier, dans cette usine, a été de 70.2. La moyenne d'achat par employé a été de $439.57. Une seule autre compagnie, la Canadian International Paper, a eu une moyenne individuelle d'achat plus élevée, soit $454.99. Mais si l'on considère l'ensemble et que l'on compare toutes les moyennes, c'est l'usine de Sorel qui arrive en tête.

A la cérémonie du lancement, le discours principal a été prononcé par M. Gérard Gingras, de Montréal, directeur provincial de l'épargne-salaire. M. Arthur Simard, directeur de la compagnie, a parlé au nom de la direction comme remplaçant de M. Edouard Simard, président, qui est en ce moment à l'hôpital à la suite d'un accident. M. Roland Salvail, président du Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel, a été le porte-parole de son groupement.

LE TAXI

Nouvelle réunion du comité Wilson

La Fraternité des propriétaires de taxis de Montréal expose ses points de vue devant un sous-comité de la Commission d'étude sur les problèmes métropolitains

Le sous-comité du taxi de la Commission d'étude sur les problèmes métropolitains a tenu une réunion hier après-midi à l'hôtel de ville, sous la présidence du maire Wilson, de Verdun.

La séance a eu lieu à huis clos, mais on a fait savoir après l'assemblée que le sous-comité avait entendu la Fraternité des propriétaires de taxis de Montréal. Il a été question du racolage de la clientèle, de l'émission de permis, valables pour tout le territoire métropolitain, de la centralisation des appels, etc.

Une nouvelle réunion aura lieu vendredi prochain. On entendra alors le directeur de la circulation à la police municipale, M. Leggett.

La question du taxi est la plus pressante, car la Commission d'étude que préside le juge en chef Roland Paquette, de la Cour municipale, doit présenter un rapport sur le problème des véhicules de louage, au plus tard le 15 janvier prochain.

Ce rapport devra porter sur la réglementation des taxis dans toutes les municipalités de la région métropolitaine : fixation du nombre des taxis, permis métropolitains, taux des permis, etc.

L'Anglo Iranian Oil achète des intérêts de la Triad Oil

Anglo Iranian Oil Co. annonce l'acquisition d'un important intérêt dans Hriad Oil Co. Ltd. En effet, une filiale d'Anglo Iranian achètera prochainement 1,250,000 actions et $625,000 de débentures convertibles de Triad Oil Co. Plus tard, Onglo Iranian Oil Co. achètera en deux paiements égaux 500,000 autres actions et $250,000 de débentures, portant ainsi l'investissement total à près de $5,000,000. L'intérêt de Anglo Iranian dans la Triad Oil sera donc de 23%; cependant, la compagnie britannique se réserve le droit d'acheter les actions additionnelles afin d'obtenir une participation d'au moins de 50% dans le capital de Triad Oil Co.

Triad Oil Co. continuera à opérer comme auparavant, mais avec deux membres du conseil d'administration et deux ou trois techniciens nommés par Anglo Iranian Oil Co. La capitalisation actuelle de la société consiste en $2,885,000 de débentures convertibles 4½% et 5.740,000 actions émises sans valeur nominale.

Patinoire à glace artificielle au parc La Fontaine

Le service municipal des parcs se propose d'aménager une patinoire avec glace artificielle, au parc La Fontaine, à la fin de l'hiver prochain, afin que les patineurs puissent en profiter, au printemps. Si l'expérience du parc La Fontaine se révèle satisfaisante, on érigera probablement des patinoires à glace artificielle dans les parcs suivants : Jarry, Trenholme et LeBer, et au Centre sportif de Maisonneuve.

Aggravation de la maladie du cardinal Stepinac

Incidence des maltraitements infligés aux évêques yougoslaves

Zagreb (C.C.C.) — La maladie du cardinal Stepinac s'est brusquement empirée. Son Eminence, qui vit dans l'isolement le plus complet, à Krasic, son village natal, est hors d'état de consulter ses médecins, sur l'ordre formel des communistes. L'aggravation de la maladie dont souffre le cardinal Stepinac fait suite aux nouvelles qu'a reçues Son Eminence touchant les tortures subies par les évêques de la Yougoslavie.

Au cours d'une réunion du comité central du parti communiste yougoslave, au début de l'été dernier, il a été décidé d'adresser une lettre à tous les secrétaires des organisations locales du parti communiste. La missive ordonnait une intensification de la lutte contre les évêques catholiques, le sabotage de leur activité publique, et la rupture de tout contact entre les prélats et leurs ouailles. A cette fin, le parti communiste yougoslave, dont le gouvernement titoïste émane directement, a mis sur pied, dans les Etats de la République fédérale, où les catholiques jouissent de la prépondérance, des comités spéciaux ayant pour tâche d'organiser cette lutte.

D'après la formation de ces comités spéciaux, la presse communiste de Yougoslavie a ouvert une campagne pour engager le peuple à lutter activement contre les évêques catholiques. Par ailleurs, les organisations du parti communiste ont tenu des réunions pour déterminer les modalités de la persécution. Aussitôt après ces réunions commencèrent les voies de fait contre les évêques qui, selon leur programme, parcouraient leur diocèse en tournée de confirmation. Des bandes de meneurs communistes furent alors, sous la protection de la police politique de l'Etat (la fameuse U.D.B.A.), transportées dans des camions, d'une localité à l'autre. Les émeutiers suivaient les évêques pour interrompre le service divin, dévaster les églises et les presbytères.

Le cas de Mgr Dragan Celik, évêque de Benja Luka, Bosnie, est particulièrement pénible. Le 22 juillet dernier, Mgr Celik se trouvait dans la paroisse de Surkovac-Volar, pour y donner la sainte confirmation. Le soir même, les communistes pénétrèrent de force dans le presbytère; les criminels étaient arrivés dans des camions de l'Etat. Dirigés par le maire de la ville, ils ordonnèrent à l'évêque de quitter la place sur-le-champ. Le prélat s'y refusa, demandant qu'on lui présente un ordre des autorités en ce sens. Les meneurs clamèrent: "Nous avons l'ordre de vous chasser." L'évêque et son secrétaire furent alors embarqués dans un camion quand le véhicule se mit en marche, les brutes se mirent à crier: "A bas les prêtres! A bas le Vatican! A bas les ennemis du peuple!" L'évêque fut conduit à Prijedor, où il devait prendre le train. Sur le chemin de la gare, Mgr Celik fut attaqué et battu, en présence de gendarmes calmes et indifférents. Près du wagon, les communistes se mirent à lancer des pierres à l'évêque, qui tomba plusieurs fois par terre. On se rua sur lui; les vêtements sacerdotaux contenus dans sa valise furent mis en lambeaux. On criait: "Tuons-le!" Parmi les agresseurs se trouvaient aussi quelques employés de chemin de fer qui battirent l'évêque à coups de bâton. Finalement, on lui communiqua qu'il avait été expulsé du territoire de son diocèse. Grièvement blessé au front, au dos et à la poitrine, l'évêque fut transporté à Zagreb.

Les mauvais traitements infligés à Mgr Budanovic, évêque de Subotica-Vojvodina, à Mgr Salis, évêque de Zagreb et à Mgr Banic, évêque de Sibenik-Dalmatie, attestent une brutalité aussi révoltante. Faut-il ajouter que le synchronisme de ces agressions démontre leur préméditation par le gouvernement communiste local, car, sans des ordres venus de Moscou, des gestes aussi ignobles n'auraient pu être posés dans les régions catholiques de Yougoslavie, connues par le rattachement à la foi ancestrale.

Les spécialistes se demandent s'il faut voir dans ce renouveau d'attaques contre la hiérarchie religieuse une manifestation indirecte de loyauté du parti communiste yougoslave à l'égard de Moscou, ou bien une sorte de chantage pour faire savoir aux Etats-Unis que la Yougoslavie ne se génera point pour rallumer la persécution si les crédits financiers ne lui sont pas alloués sans conditions, comme à l'heure actuelle.



(Huitième Emission)

En coupures de $50, $100, $500, $1000, $5000. Echéance, 1er novembre 1968.

PRIX 100%

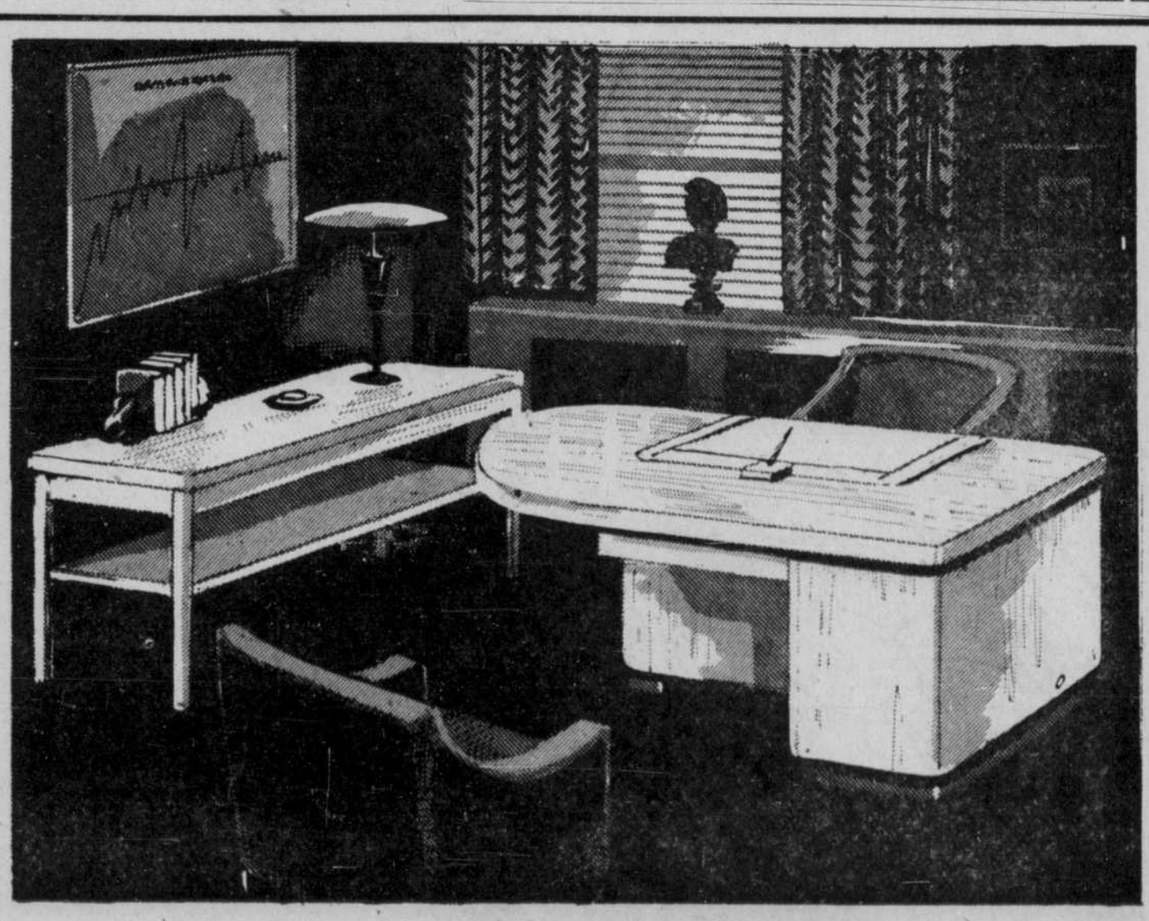
Rendement 3¾% lorsque gardées jusqu'à Echéance

Remboursables n'importe quand, au choix de l'acheteur, à leur pleine valeur nominale, plus l'intérêt.

En vente dans toutes les banques à charte et chez les courtiers de placement, ou d'après le plan de retenues sur le salaire.

Cette annonce est offerte à titre gracieux par

QUEBEC NORTH SHORE PAPER COMPANY
MONTRÉAL, P.Q.
et sa filiale
THE ONTARIO PAPER COMPANY LIMITED
THOROLD, ONTARIO



Meublez-vous *aujourd'hui* au goût de *demain*

Pupitre exécutif — 66" x 36" $400.00
4 tiroirs
noyer, brun foncé

Table au mur 60" x 18"
noyer, brun foncé

C'est du Moderne Exclusif
C'est un Meuble Valiquette

N.G. VALIQUETTE 915 est ST. CATHERINE PL 8811

PAR LA FAUTE DE M. HERTZ

PAR GÉRARD PELLETIER

"IMPROMPTU"

à CBFT, le dimanche soir, 10.30 hres

Je me demande pourquoi on a donné le nom d'Impromptu à la demi-heure dominicale qu'anime, à la télévision, M. Jean-François Pelletier. Mais je sais que l'émission est excellente, qu'elle le fut, en tout cas, les deux fois que je l'ai vue.

La première fois, elle mettait en scène, outre l'animateur qui jouait discrètement son rôle de Béotien compréhensif, deux artistes: M. Julien Hébert, sculpteur, et M. Jean Simard, peintre, illustrateur et romancier.

La conversation s'engageait autour d'un film consacré au sculpteur anglais Moore et se déroulait sur toute la demi-heure: heureuse, paisible, facile, remplie d'intérêt. C'est à cela que vise *Impromptu:* faire naître sur un sujet sérieux une conversation facile. Dans cette perspective, je n'hésite pas à dire que c'est un remarquable succès.

Dimanche soir dernier, l'émission était consacrée à l'architecture. Cette fois, M. Pelletier recevait chez lui (d'après le scénario arrêté) deux architectes: MM. André Béland et M. Aza Avramovich. Le scénario nous montrait M. Pelletier en train de dessiner tout seul le plan d'une future maison qu'il se proposait de construire. Et la demi-heure était consacrée par les deux visiteurs à réduire à néant les prétentions de ce dessin pour y substituer les leurs: des projets, plans et devis d'architectes.

Ayant des réserves à formuler sur le contenu de cette émission, je m'empresse d'en louer la forme et l'interprétation. Bien sûr, personne ne croit au scénario, pas plus qu'on ne croit à l'intrigue d'une pièce de théâtre. Mais quand il est simple et qu'il fournit l'occasion d'un débat, de quelques mouvements, on décide d'y ajouter foi. De plus, je ne saurais trop louer l'aplomb, la diction et l'élocution claire de M. André Béland. On aurait pu croire qu'il s'agissait d'un speaker professionnel. De son côté, M. Avramovich s'exprimait fort bien et M. Pelletier réussissait ce difficile équilibre de l'homme qui a pour mission de jouer l'ignorance et qui s'en tire bien, sans clin d'oeil de complicité ni exagération.



Une scène de l'adaptation du DON JUAN de Mozart, un des spectacles que présentent les Marionnettes de Salzbourg.

Voici maintenant que je vais me chicaner les architectes sur le choix de leur projet. Peuvent-ils ignorer que la télévision est un "mass medium"? Pourquoi, dès lors, fixer dès le départ le prix de leur maison à $12,000 dollars? Ils éliminaient ainsi toute l'immense majorité de l'auditoire qui n'aura jamais $12,000 dollars à dépenser pour une maison. Et pourquoi fixer la famille à 2 enfants, ce qui éliminait encore une autre partie importante de l'auditoire?

Je sais que la construction est coûteuse. Est-ce à dire pourtant qu'on ne puisse pas construire à moins? MM. les architectes se désintéressent-ils de toute habitation familiale dont le coût est inférieur à celui-là?

Cela reflète peut-être la seule tendance. (inconsciente?). d'*Impromptu* avec laquelle je ne suis pas d'accord. Il semble qu'on ne se méfie pas assez des limites de l'auditoire. Qu'on m'entende bien: je suis certain qu'on peut intéresser tout le monde à l'architecture, à la sculpture, à la littérature, voire à la poésie et bien entendu à la musique. Mais il faut y mettre le prix qui est un effort d'adaptation. L'erreur serait de présenter tous ces arts comme l'apanage d'une bourgeoisie instruite (ce qu'elle n'est que trop à l'heure présente) et de risquer ainsi que l'auditoire dans son ensemble ne tourne l'interrupteur... jusqu'au moment où il pourra tourner le sélecteur.

Impromptu est une excellente émission. Elle peut, sans se dégrader, intéresser un très vaste public. Elle n'aura, pour ce faire, qu'à renoncer (au sens fort du terme) à tout snobisme intellectuel, fût-ce le plus subtil, le mieux assimilé.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

LA GAZETTE ARTISTIQUE

HORAIRE DES CINEMAS

CINEMA DE PARIS : "Jocelyn", 11 h., 1 h., 3 h. 15, 5 h. 29, 7 h. 40, 9 h. 55.

SAINT-DENIS : Dimanche, "Plume au vent," 11 h. 15, 2 h. 30, 6 h. 35, 10 h. 05. "Pas de pitié pour les femmes", 12 h. 45, 4 h. 30, 8 h. 19. Semaine, "Pas de pitié pour les femmes", 12 h. 35, 4 h. 20, 8 h. 07. "Plume au vent", 2 h. 19, 6 h. 05, 9 h. 50.

ELECTRA : "Cage d'or" 1 h. 37,, 4 h. 49, 7 h. 25, 10 h. 26. "L'enquête est close", 12 h., 3 h. 01, 5 h. 53, 8 h. 49.

LA SCALA : "Le Judas", 12 h., 2 h., 4 h., 6 h., 8 h., 10 h.

ELECTRA : "Les Ecumeurs des Monts Apaches", 12 h., 3 h. 10, 6 h. 35, 9 h. 54. "L'esclave aux mains d'or". 1 h. 26, 4 h. 44, 8 h. 02.

CHAMPLAIN :"Rio Grande", 12 h., 3 h. 18, 6 h. 36, 10 h. 04. "Tam Tam sur l'Amazone", 1 h. 51, 5 h. 12, 8 h. 40.

Spectacles et Concerts

l'Oratoire Saint-Joseph.

14 au 17 octobre : "Saint Joan", de George Bernard Shaw, au MRT (auditorium Westhill).

17 et 18 octobre : "Pageant de Marie", en premier mondiale à l'Oratoire Saint-Joseph.

18 octobre : Groupe de onze chanteurs et instrumentistes belges dans un programme de musique du XIIIe au XVIe siècle, à Pro Musica (Ritz-Carlton).

15 et 16 octoure : Le Théâtre des Marionnettes de Salzbourg, au Plateau. Le 17 et le 18, au Collège Saint-Laurent.

17 octobre : Paul Doyon, pianiste, en récital en l'auditorium de l'Hôtel-Dieu.

17 octobre : Margaret Truman, au Plateau.

18 octobre : Le choeur de la cathédrale St-Paul de Londres, en l'église Notre-Dame.

EXPOSITIONS

Actuellement : "De l'impressionnisme à nos jours", à la Antoine's Gallery.

Du 1er au 10 octobre : Peintures d'Ernest Newman, chez Morgan.

Du 15 au 17 octobre : Sculptures de Anne Kahane, à la Galerie Agnès Lefort.

Le "Pageant de Marie", ce soir à l'Oratoire

Le Pageant de Marie, dont la première mondiale aura lieu, samedi et dimanche, à l'Oratoire St-Joseph, soulève à travers toute la province un intérêt extraordinaire. C'est ainsi qu'un grand nombre de personnalités, tant dans le domaine religieux que civil, y assisteront, de même que des milliers de collégiens et d'écoliers, d'hommes et de femmes de tous les milieux et de toutes les régions. En plusieurs endroits des convois d'autobus dirigeront vers le mont Royal des milliers de personnes désireuses de rendre à la Vierge-Marie l'hommage particulier qui lui est dû à l'aurore de l'année mariale, tout en assistant à un spectacle à vrai dire unique au monde, puisque personne avant le musicien aveugle Arthur Charlebois n'avait composé une oeuvre décrivant toute la vie humaine de Marie.

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger présidera cette grande manifestation mariale avec, à ses côtés, plusieurs évêques et prélats domestiques, notamment Mgr E. Limoges, évêque de Mont-Laurier, Mgr Albert Valois, vicaire général du diocèse de Montréal, Mgr Conrad Chaumont, Mgr Laurent Morin, Mgr R. Mitchell, etc. Le maire de Montréal, M. Camillien Houde, a tenu à se faire représenter par M. Jean-Marie Savignac.

Un musicien de grande réputation, M. Jean Charbonneau, D.M., dirige l'oratorio d'Arthur Charlebois, autour duquel on a créé le Pageant de Marie et M. Maurice Lacasse-Morenoff assure la mise en scène. Un spécialiste de ce genre de spectacle, le R. P. Laurent Tremblay, O.M.I., qui a monté une quarantaine de pageants dans la province, agit à titre de coordonnateur. Enfin, il n'est pas indifférent de noter que l'initiateur de cette première mondiale, celui qui a permis l'adaptation à la scène de l'oeuvre d'Arthur Charlebois, est justement son ancien curé, le chanoine Henri Bernier. Le spectacle a lieu en la basilique de l'Oratoire St-Joseph, samedi et dimanche, en matinée pour les enfants et en soirée.

Le Choeur de la cathédrale St. Paul en concert

Des oeuvres de Weelkes, Byrd, Purcell, Heinrich Schuetz, J. S. Bach, sir Charles Stanford, sir Hubert Parry, sir Edward Bairstow et Ralph Vaughan Williams sont au programme du célèbre Choeur de la cathédrale Saint-Paul de Londres alors que cet ensemble de soixante voix sera entendu à l'église Notre-Dame, dimanche soir, à 9 h., sous les auspices des Festivals de Montréal.

Cette occasion marquera le premier concert du choeur, fondé il y a plusieurs siècles, sur un territoire britannique en dehors de l'Angleterre. L'ensemble est arrivé à New-York il y a quelques jours pour entreprendre une grande tournée du continent nord-américain qui le conduira dans une quarantaine de villes.

Le choeur chantera de la tribune de l'orgue de Notre-Dame où se trouve un superbe instrument Casavant. Le programme débutera avec "Hosannah au Fils de David" et un "Ave Verum" de Weelkes et Byrd, respectivement deux illustres compositeurs de l'époque élisabéthaine. On entendra ensuite "Rejoice in the Lord always" de Purcell, 'Let All Mortal Flesh keep Silent" de Bairstow et "Coeli Ascendit" de sir Charles Stanford.

Le programme se poursuivra avec "Chants mystiques" de Vaughan Williams, probablement le plus grand compositeur anglais vivant. Ils sont écrits pour barytor, solo et choeur. On entendra ensuite des hymnes de Noël et de Pâques.

Enfin, le choeur présentera un groupe d'oeuvres traditionnelles qui se chantent aux couronnements des souverains britaniques. On sait que le Choeur de la cathédrale Saint-Paul chantait ces oeuvres au récent couronnement d'Elizabeth II, à l'abbaye de Westminster.

Du coin de l'oeil

La nouvelle version de "Koenigsmark" est une production franco-italienne dont la vedette Slyvana Pampanini est le morceau de roi. On l'a tournée à Neuilly et Sylvana a donné, en italien, la réplique à Renée Faure et Jean-Pierre Aumont. On la doublera plus tard.

Pourtant, un jour, Solange Terac voulant lui faire dire, en français, une phrase assez courte et difficile, la belle vedette romaine s'appliqua, puis demanda qu'on lui inscrive la phrase sur une ardoise. Non, non, lui dit-on, l'ardoise cela rend le regaard fixe...

— J'ai l'habitude, affirma Sylvana Pampanini, je lis avec la *cauda* des yeux...

Elle voulait dire, du coin de l'oeil...

La Vie musicale

par Jean Vallerand

VINGTIEME ANNIVERSAIRE DES CONCERTS SYMPHONIQUES

La Société des Concerts Symphoniques de Montréal inaugurait mardi soir dernier sa vingtième saison consécutive. Comme le temps passe vie ! Je me souviens encore des concerts de la première saison; c'était l'époque heureuse où l'on pouvait encore se procurer une place sans avoir à acheter une série de billets pour tous les concerts de la saison. J'étais au collège et, avec quelques camarades, je me rendais vers sept heures au Plateau, j'attendais patiemment que l'on ouvrit les portes et le guichet et pour cinquante sous je me payais le luxe d'une soirée en musique. Nous ne connaissions la musique symphonique que par les concerts radiodiffusés de la Symphonie de New-York; les premiers contacts avec la musique symphonique vivante furent une expérience extraordinaire.

Maintenant, grâce aux Matinées d'Initiation, des enfants de six ans peuvent prendre contact direct avec la musique symphonique et la meilleure. Au cours des premières saisons des Concerts Symphoniques on ne se faisait pas la même conception qu'aujourd'hui de ce qu'est la bonne musique symphonique; bien sûr Beethoven figurait aux programmes, mais à côté de Ketelby. Mes camarades de collège et moi-même n'étions pas loin de croire que le plus grand chef-d'oeuvre de la littérature symphonique était *Chéhérazade* de Rimsky-Korsakof.

Les choses ont bien changé depuis aux Concerts Symphoniques; l'orchestre est devenu techniquement fort respectable, l'abonné n'a plus à craindre ces innombrables *couacs* qui faisaient jadis son inquiétude et sa colère. Notre Société des Concerts Symphoniques a traversé des aventures périlleuses, son existence a souvent été en danger. On se souviendra en particulier de cette saison où une autre société symphonique s'était formée à Montréal et avait enlevé aux Concerts Symphoniques, grâce à un contrat plus avantageux, la majorité de leurs chefs de pupitres; il fallait pour chaque concert importer des musiciens de Québec ou de New-York. *Violenta non durant*, "les choses violentes ne durent pas", dit-on; ce n'est peut-être pas vrai pour les individus, ce semble l'être pour les sociétés symphoniques. Cette année-là, les Concerts Symphoniques connurent une mauvaise saison mais ils survécurent. Tout ceci est maintenant oublié; la Société règne sans compétition sur la vie musicale de Montréal.

Il a fallu pour traverser ces épreuves beaucoup de ténacité et beaucoup d'entêtement. Tous ceux qui de près ou de loin ont aidé la cause des Concerts Symphoniques ont donc droit à des remerciements et à des félicitations.

Le passé est garant de l'avenir; cet autre lieu commun s'appliquera-t-il à notre Société des Concerts Symphoniques ? Depuis deux ans, je commence d'en douter, mais dans un sens assez particulier. Je ne doute pas que les Concerts Symphoniques soient définitivement établis dans la vie musicale de Montréal et qu'ils peuvent déjà songer à leur quarantième anniversaire. Mais je constate que depuis deux ans, le public des Concerts Symphoniques se modifie profondément; j'ai l'impression que quantité des anciens abonnés ont été remplacés par de nouveaux venus pour la plupart d'origine européenne, par une foule de gens qui n'habitent Montréal que depuis peu, à la suite du considérable mouvement d'immigration qui a suivi la guerre.

J'ai été étonné, mardi soir dernier, de ce que l'apparition de Klemperer sur la scène n'ait pas soulevé plus d'enthousiasme. Nous devons à un accident la présence permanente à Montréal de ce musicien qui a tant fait pour améliorer notre orchestre; pendant toute la saison de l'an dernier, Klemperer devait se soutenir sur deux béquilles et s'avancer jusqu'au *podium* en s'appuyant sur deux musiciens. Mardi soir, il est entré seul avec l'aide d'une canne. Indépendamment de l'agréable surprise de ce progrès dans sa santé, Klemperer aurait dû être accueilli par des acclamations même s'il eût été le plus ingambe des hommes. Est-ce à dire que le public des Concerts Symphoniques ne sait pas ce que Klemperer a représenté et continue de représenter dans la vie musicale de Montréal ?

Je sais que l'argent n'a pas d'odeur; du moment que la salle est vendue, les Concerts Symphoniques peuvent considérer la saison comme réussie. Un public cosmopolite est peut-être parfois plus éclectique qu'un public de "nationaux"; à en juger par les réactions du public actuel des Concerts Symphoniques et par les remarques que j'entends aux intermissions, je suis convaincu que le public qui fréquentait le Plateau durant la guerre était autrement mieux informé et plus cultivé.

Les Concerts Symphoniques, j'en ai peur, traversent une crise de public. Je m'inquiète de cette désertion des Montréalais et je pense que les Concerts Symphoniques devraient dès maintenant en analyser les causes et essayer de les supprimer. Ces causes sont diverses et multiples. La principale est sans doute l'impossibilité où se trouve la jeune génération, celle des collèges et de l'université, de fréquenter ces concerts; ce qui fait qu'une manifestation musicale peut avoir des prolongements dans la vie culturelle d'un groupement humain c'est l'ardeur et la véhémence que les jeunes apportent à la discuter.

Plusieurs amateurs très cultivés ont déserté les Concerts Symphoniques par dépit d'y entendre à peu près toujours le même répertoire; la place faite à la musique contemporaine aux Concerts Symphoniques est très petite. Dans ce répertoire, on n'a guère dépassé l'époque du *Pétrouchka* de Stravinsky.. La technique du disque est devenue si parfaite que plusieurs amateurs très sérieux préfèrent rester chez eux où le disque leur apporte les grandes oeuvres du répertoire traditionnel dans des conditions d'exécution que les Concerts Symphoniques ne peuvent offrir, et des oeuvres contemporaines dont les Concerts refusent de reconnaître l'existence.

Il y a à Montréal un très vaste public que les Concerts Symphoniques n'atteignent pas et ce public, c'est le plus intéressant, le plus vivant, le mieux informé qui soit. Il est formé d'abord d'étudiants de nos universités et de nos collèges et l'on serait surpris de la culture musicale de ces milieux; il est formé ensuite d'une multitude de professionnels, médecins, avocats, architectes, etc., qui, pour des raisons que j'arrive mal à définir, se refusent catégoriquement à fréquenter les Concerts Symphoniques alors qu'ils fréquentent régulièrement les récitals et les séances de musique de chambre.

Quoi qu'il en soit de tout ceci, la Société des Concerts Symphoniques est un organisme indispensable dans la vie culturelle canadienne; qu'elle trouve donc ici le témoignage de nos félicitations pour son passé et nos meilleurs voeux pour l'avenir.

2ème SEMAINE
LA SCALA
PAPINEAU-BEAUBIEN VI.2921


CRUEL VIOLENT FORT IMPITOYABLE
L'histoire hallucinante d'un judas moderne
UN FILM DONT L'EMOTION INDESCRIPTIBLE BOULEVERSE L'AME DE TOUS LES SPECTATEURS
POUR TOUTE LA FAMILLE
Samedi et dimanche seulement.



TAM-TAM sur L'AMAZONE
avec
GEORGE BRENT-VERA RALSTON
BRIAN AHERNE-CONSTANCE BENNETT
CHAMPLAIN
1815 ST-CATHERINE E. . . FA. 1605

Festivals Montréal
EN L'EGLISE NOTRE-DAME
Dimanche, le 18 oct.
à 9 p.m.


Par entente avec
Le doyen et le chapitre de la cathédrale SAINT-PAUL de LONDRES, Angleterre
BILLETS : $3.00, $2.00, $1.50 en vente chez Willis, 1220, Ste-Catherine ouest, UN. 6-6801 et chez Archambault, 500, rue Ste-Catherine est, MA. 6201; et au contrôle de l'église Notre-Dame dimanche soir.

SAINT DENIS L'AFFICHE


Cinéma de Paris L'AFFICHE


THEATRE DU NOUVEAU MONDE
PROGRAMME DE LA TROISIEME SAISON
1. Philippe et Jonas
Mélodrame comique d'Irwin Shaw
Les 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 novembre
2. Don Juan
Comédie de Molière
Les 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 janvier
3. Une Nuit d'amour
Drame d'André Langevin
et
La Fontaine de Paris
Comédie-farce d'Eloi de Grandmont
Les 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 mars
4. Le Baladin du Monde Occidental
Comédie de J. M. Synge
Les 30 avril, 1er, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mai
IMPORTANT !
Les commandes postales reçoivent une réponse rapide. L'abonnement aux quatre spectacles coûte $8.00 (toutes taxes comprises). Ecrivez au Théâtre du Nouveau Monde, 1200, rue Bleury, Montréal. Mentionnez le soir que vous préférez : vendredi, samedi, dimanche, mardi, mercredi, jeudi de la première semaine, ou vendredi, samedi, dimanche de la deuxième semaine. Prière d'inclure avec votre chèque ou mandat-poste une enveloppe affranchie portant votre adresse.
UNiversité 6-5711

VOS PRIÈRES ET VOS AUMONES ONT PORTÉ
le flambeau de la foi
EN PAYS de MISSIONS!
18 OCTOBRE DIMANCHE des MISSIONS


Grâce à vous, nos missions comptent maintenant :
41,632 écoles primaires
3,881 écoles moyennes
1,178 écoles supérieures
740 écoles professionnelles
307 écoles normales
11,404 petits séminaires
. . . et quatre millions et demi d'élèves sont instruits.
DES AUJOURD'HUI ASSOCIEZ-VOUS PAR LA PRIERE ET L'AUMONE A
L'OEUVRE PONTIFICALE DE LA PROPAGATION DE LA FOI
308 est, rue Sainte-Catherine, Montréal-18 — Tél. HA. 3665

Margaret Truman entrerait dans l'arène politique

On n'a pas inventé les complexes à l'intention de Margaret Truman. C'est une jeune fille franche et directe, qui dit sans phrases ce qu'elle pense. De la distinction, certes, mais surtout de la simplicité. Une "girl" de bonne tradition démocratique.

Et pas d'esbroufe pour deux sous...

— Avez-vous reçu des offres de Hollywood ?

— Pas que je sache. Mais j'aimerais beaucoup faire du cinéma.

Une fille d'ex-président, n'est-ce pas, aurait pu croire Hollywood à ses pieds...

— Avez-vous l'intention — comme Helen Traubel, votre ancien professeur — de faire du club de nuit ?

— Oh non... Je n'aurais pas ce qu'il faut pour ça.

Pourtant Margaret Truman paraît régulièrement à la radio et à la télévision. Elle y danse même.

— Quel est votre style de danse ?

Un sourire.

— Je ne sais pas au juste...

Il faut tout de même parler de son papa. On lui demande si la situation politique de M. Truman a favorisé sa carrière artistique.

— Oui et non.

On essaie de la faire préciser, mais au fond, on sait bien ce dont il s'agit. On se souvient de telle lettre à un critique musical. Mlle Truman y vit un excellent moyen de publicité, mais elle fut sans doute gênée, aussi, de voir papa Truman intervenir aussi cavalièrement dans les choses de l'art...

Harry Truman, du reste, est loin d'être un béotien. Il joue fort convenablement du piano — pas *The Missouri Waltz*, insiste sa fille, mais surtout Chopin et Mozart. Mme Truman, elle, représente l'auditoire. Cela fait une famille très musicale, qui explique la vocation de Margaret.

— Et la politique ? Y êtes-vous intéressée ?

— Beaucoup. On parle même de me porter candidate aux élections de l'année prochaine. Tout dépendra évidemment de mes engagements... Mais il est fort possible que cela se réalise.

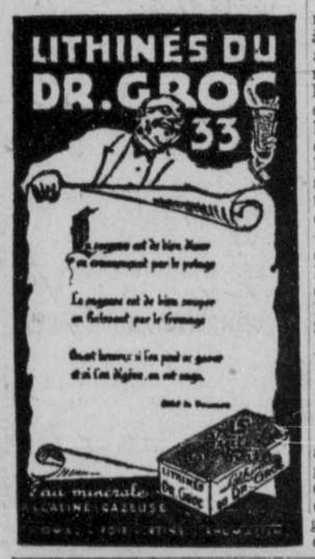
Ma foi, cela ne serait peut-être pas inutile, une cantatrice au Congrès. Une cantatrice qui aurait la voix juste, pour une fois. M. McCarthy chante tellement faux...

G. M.

Les Amis de l'Art

Au secrétariat des Amis de l'art, il y a des billets réduits à la disposition des membres pour les attractions artistiques suivantes: Concert du trio Newmark-Bress-Joachim présenté par la Société Bel Art, le 28 octobre, au Ritz-Carlton; Sadler's Wells Ballet, en matinée, le 31 octobre, au Forum; récital de Pierre Brabant, pianiste, le 16 novembre, au Ritz. Sur présentation de la carte de membre, réduction au guichet pour le spectacle des Marionnettes de Salzbourg, les 17 et 18 octobre en matinée et en soirée à l'auditorium du collège St-Laurent; concert de chants et danses du terroir par l'Ukrainian Bandurist Chorus, au Montreal High School, le 22 octobre, à 6h. 15 p. m. — Entrée libre pour séance de films présentés par le Ciné Club de l'Ecole Technique, le 22 octobre en soirée. On y verra des documentaires sur la géographie, l'histoire et l'industrie.

Les cours de dessin donnés par Mlle Irène Sénécal, commenceront dimanche, le 18 octobre à 2h. p. m. Les membres inscrits à ces cours sont priés de se rendre à la Bibliothèque municipale, salle des cours. A nos bureaux, billets gratuits pour la causerie de l'Alliance française. Le conférencier invité est le Dr Roger Sohier qui parlera du "Val de Grâce", le 22 octobre, au Ritz Carlton.



Sessions de la Société canadienne d'études mariales

Ottawa. — La Société canadienne d'études mariales tiendra ses cinquièmes sessions à Montréal, aujourd'hui et demain. Voici le programme de ces journées mariales:

1. — Samedi, le 17, à 7 h. 30 p.m., au scolasticat de l'Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel, conférence par le R. P. Maurice Giroux, O.M.I., sur la "Mortalité ou l'immortalité terrestre de Marie", suivie d'un échange de vues.

2. — Dimanche, le 18, à 9 h. a.m., au même endroit, conférence du R. P. Roland Gauthier, C.S.C., sur le "Mérite corédempteur de Marie d'après les mariologues espagnols, suivie également d'un échange de vue.

3. — Dans l'après-midi, réunion spéciale des sociétaires pour déterminer le programme de conférenciers et des conférences du congrès marial du sanctuaire national, qui aura lieu l'an prochain, au Cap-de-la-Madeleine.

4. — Dimanche soir, le 18, à 8 h., à l'auditorium de l'Université de Montréal, grande séance publique, sous la présidence de Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger. Le conférencier de cette soirée sera M. Edouard Gagnon, P.S.S., qui traitera de la "Royauté du Christ et de la coopération de Marie". Son Eminence portera la parole.

La Société canadienne d'études mariales dont le siège sociale est à l'Université d'Ottawa, groupe actuellement trente théologiens de nos universités, séminaires et scolasticats. Son exécutif se compose d'un président, M. Auguste Ferland, P.S.S., du Grand Séminaire de Montréal; d'un vice-président, le R. P. Robert Morency, S.J., du scolasticat de l'Immaculée-Conception; d'un secrétaire, le R. P. Marcel Bélanger, O.M.I., vice-recteur de l'Université d'Ottawa, et de deux conseillers, le R. P. Joseph-Marie Parent, O.P., du couvent des Dominicains d'Ottawa et de M. l'abbé Jean Fairfield, du Grand Séminaire d'Ottawa.

CONVOCATIONS

Canadian Club: Le conférencier au déjeuner de lundi sera le brigadier Patrick Bogert, ex-commandant de la 25e brigade canadienne en Corée et maintenant adjudant général adjoint de l'armée canadienne.

COMPTABLES AGREES

BELANGER & DAHME
Comptables Agréés
10 ouest, rue St-Jacques
BE. 3475

Chartré, Samson, Beauvais, Bélair & Cie
PAUL GONTHIER, associé à titre particulier
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rouyn, Rimouski

P.-A. GAGNON & CIE
Comptables agréés
Chartered Accountants
RENE GAGNON, C.A.
IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 ouest, RUE CRAIG
Tél. HArbour 5990

LAVALLEE, BEDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON
Comptables agréés
R. Lavallée, C.A. R. Messier, C.A.
R. Lyonnais, C.A. P.-L. Noiseux, C.A.
L. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
J. Desmarais, C.A. P.-H. Drolin, C.A.
G. Messier, C.A. R. Sénécal, C.A.
R. Bédard, C.A. J. Gaudreau, C.A.
EDIFICE KENT
10 est, rue St-Jacques
MONTREAL Tél. MA. 7085
Sherbrooke Trois-Rivières

RAYMOND, CHABOT, MARTIN & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
B. Lachance, C.A. R. Caron, C.A.
R. McIsaac, C.A. R. Dionne, C.A.
132 St-Jacques O. HA. 8148
Montréal 1, Qué.

RUFIANGE & LEBLANC
J.-J. RUFIANCE, C.A.
F. LEBLANC, C.A.
418, rue St-Sulpice PL. 2703

LUCIEN VIAU
ET
ASSOCIES
CHAS DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.
159 ouest, rue Craig MA. 1339
(Edifice des Tramways)

VIAU & ROBIN
mptables agréés
LUCIEN-D. VIAU, C.A.
H.-LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES-B. CHADILLON, C.A.
4926, av. Verdun, VERDUN
YO. 0642

RADIO

SAMEDI, LE 17 OCTOBRE

SOIREE

6.00 P.M.
CBF-Radio-journal.
CBM-Nouvelles.
CKAC-Club de la police
CKVL-Causeonnettes.
CJAD-Nouvelles.
CHLP-Don Cameron

6.15 P.M.
CBF-Sem de la famille...
CBM-Even. Interlude
CKAC-Forum des sports
CJAD-Ballroom.
CHLP-Grands succès.

6.30 P.M.
CBF-Orchestre (NBC).
CBM-Sports College.
CKAC-Nouvelles.
CKVL-Journal Dow.
CJAD-Nouvelles.
CFCF-Nouvelles.

6.45 P.M.
CBM-Armdale Chorus.
CKAC-Studio.
CJAD-Ballroom.
CFCF-Sports.

7.00 P.M.
CBF-Concert populaire.
CBM-To Be Announced
CKAC-Chapelet.
CKVL-Chansonnettes.
CJAD-Nouvelles.
CHLP-Le Rosaire.
CFCF-All Canadian.

7.15 P.M.
CBM-Sports College.
CKAC-Valses.
CJAD-Dennis Day.
CHLP-Disques miniat...

7.30 P.M.
CBF-Petit Théâtre.
CBM-Music Box.
CKVL-Nouv. de Verdun
CHLP-Bal musette.
CFCF-Corliss Archer.

7.45 P.M.
CKAC-Hollywood vous...
CHLP-Causer s politiq...
CKVL-News and Har...
CJAD-Suit Yourself.

8.00 P.M.
CBF-Concert intime.
CBM-Hit Parade.
CKAC-Danses.
CKVL-Chans. canadie...
CJAD-Gunsmoke.
CFCF-Ozzie et Harriet.
CHLP-La bonne chans...

8.15 P.M.
CKAC-Louise et Mich...

8.30 P.M.
CBF-Nouv. et Musique.
CBM-Nouv. et Hockey.
CKAC-Théâtre populaire
CKVL-Willie Lamothe.
CJAD-21st Precinct.
CHLP-Veillée du terroir
CFCF-Let's Dance.

9.00 P.M.
CBF-Nouv. et Hockey.
CBM-Nouvelles.
CKAC-Danses de chez..
CKVL-Tour de valse.
CJAD-FBI.
CHLP-Concert.
CFCF-Dancing Party.

9.15 P.M.
CBM-NHL Hockey.

9.30 P.M.
CBM-Soirée à Québec.
CKAC-Suc. américains.
CKVL-On danse à CKVL
CHLP-Saludos Amigos.
CJAD-Saturday Night.
CFCF-Mike Malloy.

10.00 P.M.
CBM-Music Box.
CKAC-Gilbert Darisse.
CKVL-On danse à...
CJAD-Nouvelles.
CHLP-Chansons de gen.
CFCF-Mart Kenney.

10.15 P.M.
CKVL-On danse à CKVL
CHLP-La ronde de...
CJAD-Saturday Night.

10.30 P.M.
CBF-Musique de danse.
CBM-Organ Music.
CKAC-Mus. de danse.
CKVL-On danse.
CHLP-Charles Trenet.
CJAD-Nouv. et sports.
CFCF-Sammy Kaye.

10.45 P.M.
CKAC-Journal parlé.
CKVL-On danse à CKVL
CJAD-Orch. de danse.
CHLP-Intermède.
CFCF-Big Time in...

11.00 P.M.
CBF-Adagio.
CBM-Western Five.
CKAC-Bonsoir les sports
CKVL-Journal.
CJAD-Sports.
CHLP-On danse à Mtl.
CFCF-Nouv. et sports.

11.15 P.M.
CKAC-Penseur de genre
CJAD-Prelude to Mid...
CFCF-Spin a Record.
CKVL-Let's Have a Party

11.30 P.M.
CBF-La fin du jour.
CBM-The Homesteaders
CKAC-Oscar Dumont.
CKVL-Nouvelles.
CJAD-Prelude.

MINUIT
CBF-Fin des émissions.
CBM-Western Roundup.
CKAC-Jour. parlé et...
CKVL-Let's have a party
CJAD-Nouv. & Accent...
CHLP-On danse à...
CFCF-Nouvelles.

12.30 A.M.
CKAC-Orchestre.
CJAD-Fermeture.
CFCF-Dean Kay Show.

1.00 A.M.
CBM-Fermeture.
CKAC-Fermeture.
CHLP-Fermeture.

DIMANCHE, LE 18 OCTOBRE

6.00 A.M.
CKVL-Musicale.

8.00 A.M.
CBF-Radio-journal et...
CBM-Nouvelles BBC.
CKAC-La province se...
CKVL-Singing Strings.
CJAD-Nouvelles.
CFCF-Jr. Playhouse.

8.15 A.M.
CBM-Poet Mark.
CJAD-Prof's Teens.
CFCF-Junior Playhouse.
CHLP-Ouverture.

8.30 A.M.
CKVL-Church Reporter.
CHLP-Nos missions.
CFCF-Treasury of Mus.

8.45 A.M.
CKVL-Lessons in Liv...
CHLP-Prop. de la Foi.

9.00 A.M.
CBF-Radio-journal.
CBM-Radio-journal.
CKAC-Oratoire.
CKVL-Voice of Proph...
CJAD-Nouvelles.
CHLP-Coffret musical.
CFCF-National Vespers.

9.15 A.M.
CBF-Musique légère.
CBM-Piano.
CKAC-Vive le dimanche
CJAD-Sunday School.

9.30 A.M.
CBF-Heure du concerto.
CBM-Music of the Dan.
CKVL-British Israel.
CHLP-La bible et le...
CJAD-Nouvelles mond...
CFCF-Salvation Army.

9.45 A.M.
CKVL-Here's Health.
CHLP-Messe au Gesù.
CJAD-Christian Service.

10.00 A.M.
CBM-Nouvelles.
CKAC-Déjeuner musical
CKVL-Voices you Know.
CJAD-Lutherian Hour.
CFCF-Message of...
CHLP-Messe du Gesù.

10.15 A.M.
CBM-Neighbourly News.

10.30 A.M.
CBF-Récital.
CBM-Récital.
CKVL-Eternal Light.
CHLP-Votre santé, vo...
CJAD-Family Theatre.
CFCF-Musique.

10.45 A.M.
CFCF-Songs of Judea.

11.00 A.M.
CBF-Moment musical.
CBM-Church Service.
CKAC-Messe à l'Oratoire
CHLP-Concert léger.
CJAD-Salt Lake City...
CKVL-Proestant Hour.

11.15 A.M.
CFCF-The Three Suns.

11.30 A.M.
CJAD-Sunday at its Best
CHLP-Concert léger.
CFCF-Hour of Faith.

MIDI
CBF-Tableau d'opéra.
CBM-Nouvelles.
CKVL-Nouvelles.
CJAD-Nouv. & Good...
CFCF-Nouvelles.
CHLP-Echo d'outre-mer.

12.15 P.M.
CBM-Sunken Treasure.
CKAC-Musique classiq..
CJAD-The Good Old.
CFCF-Week Impreview.
CKVL-Sunday Variety.

12.30 P.M.
CBF-Jardins plantureux
CBM-Harmony Harbour.
CKAC-La voix d'or.
CKVL-Billy Munro's.
CJAD-H. K. Smith.
CFCF-Time Capsule.

12.45 P.M.
CBF-Au clavier.
CKAC-Enrico Caruso.
CJAD-Musique.
CFCF-World Series.

1.00 P.M.
CBF-Institutions polit...
CBM-Folk Songs.
CKAC-Actualités.
CKVL-Nouvelles.
CHLP-Mélodies.
CJAD-Highlights.
CFCF-News & David...

1.15 P.M.
CBF-Radio-journal.
CBM-Just Mary.
CKAC-Studio.
CKVL-Album des enf...
CJAD-Sammy Kay.
CFCF-Vic Obeck.

1.30 P.M.
CBF-L'art et la vie.
CBM-The Way of...
CKAC-Ecole Marrazza.
CKVL-Histoire de Dieu.
CJAD-Concert Hall.
CHLP-Sérénade Sor...
CFCF-Peggy Lee.

1.45 P.M.
CBF-Série mondiale.
CKAC-Guy Lombardo.
CHLP-Panorama Mus...

2.00 P.M.
CBM-Capital Report.
CKAC-CKAC était là...
CKVL-Etoiles du dim...
CJAD-News & Cathol...
CHLP-Orch. de Paris.
CFCF-News & Football.

2.15 P.M.
CKAC-France dimanche.
CHLP-Imperial Record...

2.30 P.M.
CBF-Claues et Maracas.
CBM-Religious Period.
CKAC-Soc. Phil. de NY.
CJAD-N. Y. Philharm...
CHLP-Georges Guétary.

3.00 P.M.
CBF-Mus. canadienne.
CBM-Canadian Concert.
CKVL-Hit Parade.
CHLP-De concert à...

3.30 P.M.
CBM-Symphonic Hour.
CJAD-Holly Name...

4.00 P.M.
CBF-Heure du thé.
CBM-Eustache Diam...
CKAC-CKAC était là.
CKVL-Mère Léonie.
CJAD-News and Chris...
CHLP-Comédies mus...

4.15 P.M.
CKAC-Gai Paris.
CHLP-Jacques Hélian.

4.30 P.M.
CBF-Avenir de la cité.
CBM-Critically Speak...
CKAC-Gai Paris.
CKVL-Joue Tsigane.
CJAD-Quiz Kids.
CHLP-Radio-N.-Dame.
CFCF-Church Service.

4.45 P.M.
CKVL-Bon vieux temps.
CHLP-La bonne nouv...

5.00 P.M.
CBF-Mus. parmi nous.
BFM-Fiddle Joe's Yarns
CKAC-Occupons-nous...
CKVL-Les pélerins du...
CHLP-Voix d'enfants.
CJAD-News & Main...
CFCF-Cuckoo Clock.

5.15 P.M.
CKVL-La Bible et mon...
CHLP-Les étoiles de...
CJAD-There's Music.
CFCF-Coucou Clock.

5.30 P.M.
CBF-Pot-Pourri.
CBM-Jake and the Kid.
CKAC-L'accordéon qui...
CKVL-Voix d'enfants.
CJAD-There's Music...
CFCF-Voice of Youth.

5.45 P.M.
CKAC-J.-L. Gagnon.
CKVL-Charles Trenet.

SOIREE

8.00 P.M.
CBF-L'univers des...
CBM-Symp. Orchestra.
CKAC-Image d'Italie.
CKVL-Waltzes of the...
CFCF-Damon Runyon.
CHLP-Les plus jolies...

8.30 P.M.
CBF-Concert d'opéra.
CBM-From the Operas.
CKAC-Refrains popul...
CKVL-Al Foster (Songs)
CJAD-Meet Millie.
CFCF-Bell Singers.
CHLP-Mélomanie.

8.45 P.M.
CKVL-Community...

9.00 P.M.
CBF-Théâtre de Rad...
CBM-Stage 54.
CKAC-Votre pianiste...
CKVL-The Smoothies.
CJAD-Theatre of Today.
CFCF-Singing Stars.
CHLP-Coffret musical.

9.30 P.M.
CKAC-Les cordes qui...
CKVL-Hal Wardel sings
CJAD-Edgar Bergen.
CFCF-Enchanted Hour.
CHLP-Rythmes latins

9.45 P.M.
CKVL-World News Par.
CHLP-En battant...

10.00 P.M.
CBF-Radio-journal.
CBM-National News.
CKAC-Nations Unies.
CKVL-French School...
CJAD-Nouvelles.
CFCF-Amer. Navy Bd.
CHLP-Harmonie, déten...

10.15 P.M.
CBF-Chronique de...
CBM-Our Special Speak
CJAD-Musique.
CHLP-Sérénade.
CFCF-George Faith.

10.30 P.M.
CBF-Les petites sym...
CBM-Les petites symp.
CKAC-Trib. des conf...
CKVL-Hour of Decision.
CJAD-News and Sports.
CFCF-Sammy Kaye.
CHLP-Nouvelles.

10.45 P.M.
KAC-Nouv. et UNESCO.
CKVL-Hour of Decision.
[illegible] Revzerlingk.
CHLP-Canadiens à l'ét...
CFCF-Big Time in...

11.00 P.M.
CBF-Adagio.
CBM-Orch. de Vancou...
CKAC-Bonsoir les spor...nouvelles.
CJAD-Snorts and News.
CFCF-Nouvelles.
CHLP-Aux 4 coins de...

11.15 P.M.
CKAC-Chans. de genre.
[illegible]nt.
CJAD-Prelude.
CFCF-Press Galery.

11.30 P.M.
CBF-La fin du jour.
CKAC-Arthur Waver.
CFCF-Inspiration Point
CHLP-Coffret musical.

MINUIT
CBF-Fin des émissions.
CBM-Fin des émissions
CKAC-News and Jim...
CJAD-The Messiah.
CFCF-Journal de ferm.
CHLP-Heure préc. et fer...

12.30 A.M.
CKAC-Orch. H. Jerome.

1.00 A.M.
CKAC-Journal et ferm...

Sur nos ondes

SAMEDI, 17 OCTOBRE
A CBF

2 h. p.m.: L'Heure de l'opéra — "Der Freischutz" (Weber). — "Il Campanello" (Donizetti).
11 h. p.m.: Adagio.
11 h. 30 p.m.: La Fin du jour.
9.30—Film anglais.
10.30—Combat pour tous.
10.40—Connaissez-vous nos industries.

DIMANCHE, 18 OCTOBRE
A CBF

9 h. 29 a.m.: L'Heure du concerto — Concerto en ré mineur pour basson (Vivaldi): Henri Halcart et orch. de la Suisse romande, dir. Ernest Ansermet. — Concerto No 2 en si bémol majeur pour piano (Brahms): Rudolf Serkin et orch. de Philadelphie, dir. Eugène Ormandy.
7 h. p.m.: Match inter-cité.
9 h. p.m.: Théâtre de Radio-Collège — "Le marchand de Venise", de Shakespeare.
11 h. p.m.: Adagio.
11 h. 30 p.m.: La Fin du jour.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

TELEVISION

A CBFT

SAMEDI, 17 OCTOBRE

2.00—Football.
5.00—Children's Program.
5.30—Tic-Tac-Toc.
6.00—Musique.
7.00—Tabloid.
7.30—Cruise to Europe.
7.45—What's the Record?
8.00—The Jackie Gleason Show.
9.00—Corridor sans issue.
9.30—Hockey.
10.30—Greatest Fights.

A REDIFFUSION
SAMEDI, 7 OCTOBRE

5.00—Le cercle des jeunes naturalistes.
5.10—Comedy Times.
5.30—Dessin animé.
5.40—Time and Terrain.
5.50—Western Story.
7.15—Musique.
7.30—Pour les enfants sages.
7.45—Les amours de Blanche Neige.
9.00—Documentary.
9.20—Musical Review.

A CBFT
DIMANCHE, 18 OCTOBRE

2.00—Football.
5.00—Children's Corner.
5.30—Pépinot et Capucine.
6.00—Our Miss Brooks.
6.30—Dennis Day Show.
7.00—Film français.
7.30—Showtime.
8.00—Toast of the Town.
9.00—Le Nez de Cléopâtre.
9.30—Chants et danses du monde.
10.00—Aux quatre coins du monde.
10.30—Studio.
11.00—Film anglais.

LUNDI, 19 OCTOBRE

3.00—Musique.
4.30—Nations-Unies.
5.00—Telestory Time.
5.15—Kids' Workshop.
5.30—Club des 16.
6.00—Musique.
7.00—Tabloid.
7.15—Télé-Montréal.
7.30—Exploring Minds.
8.00—L'Actualité.
8.15—Vous êtes témoin.
8.30—Les jeunes années.
9.00—Reportage.
9.30—Foreign Intrigue.
10.00—Studio One.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

LE METRO

Un rapport la semaine prochaine

La Commission de transport fera connaître le fruit de ses études, et présentera un plan définitif de tracé et un coût estimatif de l'entreprise

On connaîtra à la fin de la semaine prochaine, le rapport de la Commission de transport de Montréal concernant le projet d'un métro.

La Commission, suivant le règlement municipal qui l'a constituée, doit soumettre à la ville de Montréal, dans les deux ans de son entrée en fonction, un plan définitif touchant l'aménagement d'un chemin de fer souterrain, et une estimation du coût de l'entreprise.

Le 16 juin dernier, date à laquelle la Commission aurait dû normalement présenter son travail au comité exécutif de la ville de Montréal, le document n'est pas parvenu aux autorités municipales; les commissaires du transport alléguant que l'impression du rapport, à cause de ses nombreux diagrammes, graphiques, etc., exigerait plus de temps.

La Commission, sommée par le contentieux municipal, de se conformer à la lettre du règlement, répondit par ses avocats que le texte du règlement outrepassait les termes de la loi autorisant la constitution de la Commission, et la municipalisation de la Compagnie des tramways. De sorte que la Commission déclinait toute obligation rigoureuse de présenter un rapport sur le métro à la ville de Montréal. Toutefois, les commissaires du transport disaient vouloir faire tout leur possible pour satisfaire à l'attente de la cité.

La France hésite encore devant une Europe unifiée

"Ce n'est certes pas la France qu'on accusera d'être opposée au projet d'unification de l'Europe, elle en qui toutes les autres nations de l'ancien continent trouvent leur prolongement affectif et culturel; mais on comprendra qu'elle se permette d'entretenir des réserves à ce sujet."

Ainsi s'est exprimé l'autre jour, devant le club Richelieu-Montréal, l'écrivain français Pierre-Henri Simon, que le club avait invité à traiter devant lui, à son déjeuner-causerie hebdomadaire, de "la France devant l'idée européenne".

"Nous ne sommes pas le seul peuple, a continué M. Simon, à manifester de la résistance à toute tentative d'unification européenne qui serait hâtive et mal calculée. Au vrai, il est difficile de tenter d'unifier un continent qui n'eut jamais de frontière réelle à l'est, puisqu'elles ont sans cesse bougé de l'Oder à la Vistule et à l'Oural et encore plus quand il n'en trouve une maintenant, celle du "rideau de fer", que par la volonté arbitraire de Moscou.

"Il y a bien un début d'Europe unie, celle du pool Schuman du charbon et de l'acier, dont l'inspiration fut d'abord française.

"Mais cette Europe groupe six Etats dont les gouvernements sont tous démocrates-chrétiens ou apparentés à eux, ce qui a provoqué en certains milieux une agitation anticléricale contre ce rassemblement traité de "carolingien".

"Et surtout l'Allemagne occidentale risque déjà de prendre la tête de ce premier ralliement d'elle, de la France, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg. Or cette résurrection allemande inquiète la France, autant pour son économie que pour sa politique.

"L'unification viendra sans doute quand même; mais on doit avant tout laisser le temps faire son oeuvre. C'est pourquoi la formule fédérale de l'actuel Conseil de l'Europe siégeant à Strasbourg et où chaque pays participant choisit son mode de représentation me paraît préférable à la formule confédérative prônée par quelques-uns et qui verrait s'édifier une sorte de superparlement et de superconseil des ministres, sur un mode identique de représentation."

Margaret Truman chez le maire

Mlle Margaret Truman, fille de l'ancien président des Etats-Unis, et cantatrice, a rendu visite au maire Houde, hier après-midi, à l'hôtel de ville. Mlle Truman donnera un concert ce soir au Plateau, et doit apparaître à la télévision, mardi prochain.

La distinguée visiteuse était accompagnée de sa secrétaire, de son accompagnateur et de son gérant.

Cinéma pour enfants au Jardin botanique

La saison 1953-1954 débute aujourd'hui, par des pellicules sur la chasse et la pêche, et le film: "Les p'tits bouts d'chou" Pollution de l'air

Le Jardin botanique, qui relève du service municipal des parcs, offre du cinéma pour les jeunes, chaque samedi. La saison 1953-54 débute aujourd'hui, 17 octobre, pour se poursuivre durant 24 semaines.

Le programme comporte un film sur la chasse à l'orignal, un autre traitant de la pêche, et, comme dessert, un film intitulé: *Les p'tits bouts d'chou.*

Chaque samedi, il y a quatre représentations d'une durée maximum d'une heure, soit de 9 h. 30 à 10 h. 30 du matin, et de 10 h. 30 à 11 h. 30; et l'après-midi, de 1 h. 30 à 2 h. 30 et de 2 h. 30 à 3 h. 30.

M. Raymond Goudreault, botaniste et licencié en sciences naturelles, dirige les représentations et donne un commentaire sur chacun des films, afin d'en mieux faire saisir la portée.

Tous les enfants, âgés d'au moins neuf ans sont admis. L'entrée est libre et les enfants sont l'objet d'une surveillance, de sorte que les parents peuvent les y envoyer, sans crainte.

L'an dernier, plus de 25,000 enfants ont profité des séances de cinéma données au Jardin botanique. On recommande aux enfants de se rendre en plus grand nombre le matin; les années passées les salles n'étaient pas remplies dans la matinée, alors qu'elles débordaient, l'après-midi.

A VILLE LASALLE

Pose d'une pierre angulaire à un dépôt de la marine

Lundi, le 19 octobre, l'honorable Brooke Claxton, ministre de la défense nationale, posera la pierre angulaire du nouveau dépôt de ravitaillement de la Marine royale canadienne à Ville-LaSalle, près de Montréal. Commencé en 1951, le nouveau dépôt s'occupe du soutien logistique des navires et des établissements sur les deux côtes du Canada et des divisions navales de part et d'autre du pays.

Le dépôt, actif depuis février, s'étend sur une étendue de 96 acres. Il compte un édifice d'administration, quatre édifices principaux, un garage, une installation de chauffage central, une installation d'énergie électrique et un dépôt séparé pour les fournitures inflammables. Son personnel civil et naval se chiffre de 400 à 500 hommes et femmes.

La pierre angulaire que déposera M. Claxton sera celle de l'édifice administratif actuellement en voie de construction.

Situé à l'est de la rue Dollard, à Ville-LaSalle, le dépôt est relié au réseau ferroviaire du Pacifique Canadien et du Canadien National. L'embranchement passe sur un côté de chaque édifice d'entreposage, tandis qu'une route de transport automobile longe l'autre côté.

BUVEZ AUX REPAS
l'eau préparée avec les
Lithinés du Dr Gustin
• PETILLANTE
• ALCALINE
• DIGESTIVE



BOISSON DELICIEUSE. Recommandée pour la préparation d'une eau de régime, pour les personnes atteintes de rhumatismes, d'affections du foie — des reins — de l'estomac et de l'intestin.
Refusez toutes imitations.

AUER LIGHT
Manufacturing Co. Limited
Fondée 1892 Propriétaires:
Lionel COTE — Roland PICARD
ACCESSOIRES ELECTRIQUES EN GROS
461 rue St-Sulpice — PL. 9815 — Montréal 1

LES PARTIES DE HOCKEY À LA TV



DIRECTEMENT DU FORUM,
LES DIMANCHES APRÈS-MIDI
À 3 HEURES
UNE PRÉSENTATION
Molson's
LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT
DIMANCHE, LE 18 OCTOBRE
LES ROYAUX VS CHICOUTIMI
Attention!... Molson's présentera à la télévision, le dimanche après-midi, une série de parties de hockey des Royaux de Montréal ou des Canadiens de la Ligue Junior.

ENTRE LES LIGNES

Comme on est connu !

Le Journal littéraire de Maurice Martin du Gard, comme le Journal de Léautaud, se retrouve partout. Les revues s'en arrachent les fragments. Je relève, dans La Parisienne d'octobre, la savoureuse anecdote suivante:

—Nous avons eu récemment l'auteur des Amants de Venise, disait (à Martin du Gard) un auditeur, à l'Institut Français où je venais d'achever ma conférence "Stendhal et Larbaud."

—A Prague ! Maurras est venu à Prague ?

—Oui, il est venu avec sa femme, une femme charmante. Et il a très bien parlé.

—Mais Charles Maurras est célibataire.

—J'ai sa photo dans mon portefeuille, découpée dans le journal. A la gare. Voyez.

—C'est Maurois !

—Oui, Monsieur Maurois, c'est ce que je voulais dire. Il a écrit un très beau livre sur la guerre.

—Un livre sur la guerre, vous en êtes sûr ?

—Et bien amusant ! Avec les Anglais ! J'ai lu une vie d'Ariel de ce Monsieur Maurois. Délicieux ! Délicieux ! Et des romans aussi qui se passent dans les environs de Bordeaux. Quels jolis paysages !

—Ce sont de très beaux romans en effet, mais de François Mauriac. Mau-ri-ac !

Je n'y coupe pas, pensai-je, ce charmant auditeur doit aussi me prendre pour un autre, pour mon cousin, par exemple; je le lui demande:

—Non, cher Monsieur, je sais, je ne confonds pas. On m'a dit que c'est Monsieur votre Père qui écrit contre la religion.

Angleterre-Texas

Une lettre envoyée récemment au London Times Literary Supplement annonçait la formation d'une société vouée à l'amitié et aux relations culturelles entre l'Angleterre... et le Texas. Pas les Etats-Unis; le Texas. Et c'est sérieux. On projette déjà d'organiser à Londres, deux fois par année, une exposition d'art "texan".

L'un des signataires de la lettre était Graham Greene, le romancier de The Power and the Glory, dont on connaît la haine tenace pour les Etats-Unis.

Un chroniqueur américain, rapportant le fait, se demande si la nouvelle association ne cache pas un plan machiavélique: celui d'arracher aux Etats-Unis leur plus riche et leur plus vaste Etat ! Ça serait quand même une belle petite vengeance...

Une bonne année

L'édition va bon train, chez Beauchemin. MM. Issalys et Boulizon nous ont déjà donné un roman, *La Croche*, le recueil de poèmes de Claude-Bernard Trudeau, *Dans les Jardins de la vie et de l'amour;* et nous promettent pour bientôt un recueil des causeries de Jean Sarrazin à Rradio-Collège, ainsi que le *Journal* de Saint-Denys Garneau.

Le lancement du livre de M. Trudeau, cette semaine, à la Bibliothèque municipale, a reçu un déploiement inaccoutumé. Devant un auditoire d'une cinquantaine de personnes, Ginette Letondal et Jean-Pierre Dugas ont lu quelques poèmes de l'auteur.

En les remerciant, Claude-Bernard Trudeau a déclaré:

—Je ne crois pas que la poésie soit morte à Montréal. C'est du moins une morte qui se porte assez bien.

NERVEUX et MELANCOLIQUES

Pour comprendre et remédier aux causes de votre maladie, lisez sur la

NEVROSE

les ouvrages

d'André La Rivière

Psychanalyste catholique, de la Société des Psychologues de Grande-Bretagne, ex-stagiaire des Hôpitaux de Paris (1946-1951)

Sommaire de chaque volume envoyé gratuitement sur demande.

Editions Psychologiques Enr.

3426 ave Marcil, N.D.G., Montréal HU. 8-4312

LIBRAIRIE

FLAMMARION

PARIS • MONTREAL

TATIANA TOLSTOI	— Journal	$3.15
JACQUES HOWLETT	— Un temps pour rien	$2.10
HENRY CONTAMINE	— L'Europe est derrière nous	$4.00
CHARLES PLISNIER	— L'homme et les hommes	$2.95
JEAN DE LA VARENDE	— Le souverain Seigneur...	$2.55
LOUIS GUILLOUX	— Maison du peuple	$1.95

1243 rue Université - UN. 6-6023 - Montréal



"IL ME FAUT AVOUER QUE LE DESTIN DE CETTE FEMME M'A TENU EN HALEINE JUSQU'A LA DERNIERE PAGE".

Jean Filiatrault
auteur de
TERRES STERILES

DESTIN de FEMME

est un autre grand roman populaire canadien par Maurice de Goumois.

EN VENTE PARTOUT $1.50

INSTITUT LITTERAIRE

35, de la Couronne, Québec

la base de toute bonne bibliothèque

LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE

EN 6 volumes

Le grand dictionnaire encyclopédique de notre temps. Un inventaire complet des connaissances humaines. Une œuvre moderne constamment tenue à jour. L'équivalent d'une bibliothèque de 400 volumes: 6 grands in-4° d'une présentation impeccable. 6 700 pages de texte, 239 000 articles, 46 641 gravures, 502 cartes, 454 planches hors-texte en noir et en couleurs. Reliures artistiques originales.

Chez tous les Libraires et LAROUSSE

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

VIE DES LETTRES

Les hommes ne veulent pas mourir

"Roman de l'homme qui se fait et pour qui, après la vingt-quatrième heure, peut toujours sonner la première heure." J'ai cité la prière d'insérer du dernier roman de Pierre-Henri Simon, LES HOMMES NE VEULENT PAS MOURIR (1). M. Simon est cet humaniste ouvert que nous avaient fait connaître LES RAISINS VERTS, sous les traits de Gilbert d'Aurignac, et qui se refuse à admettre une déchéance irrémédiable de l'homme, à croire que l'histoire ait dépassé le temps de l'homme. Notre temps pour lui n'est pas la "vingt-cinquième heure", c'est-à-dire l'heure du désespoir absolu, mais bien l'occasion d'une renaissance de l'humanité. Et de nous raconter, pour illustrer cet optimisme historique, l'odyssée en partie réelle de ce groupe de réfugiés banatais qui réussit à reconstruire son village, à retrouver une vie sociale organisée à l'intérieur de l'Allemagne.

Ayant écrit cela, j'ai résumé l'essentiel de la trame du roman. Car c'est bien la collectivité qui est le personnage central de LES HOMMES NE VEULENT PAS MOURIR. On y suit la trace de destins personnels attachants, mais ils valent moins en eux-mêmes que comme des réfractions individuelles de l'expérience communautaire. Ils ressortissent à la fiction, et la fiction, ici, est au service du réel. A ce titre, le roman de Pierre-Henri Simon est sans doute appelé à jouer le rôle d'un éveilleur de consciences vis-à-vis l'immense détresse des réfugiés (2) — comme celui de Gilbert Cesbron l'avait fait pour les prêtres-ouvriers. Nous les confortables, nous les bien-vivants, nous avons besoin que nous soient rappelées les misères d'une époque dont nous sommes tous, à des degrés divers, responsables. Non, ces déracinés ne veulent pas mourir, ils sont prêts à recommencer leur vie dans l'exil, mais leur en donnera-t-on les moyens? Le romancier nous montre l'exemple d'une collectivité en laquelle la volonté de vivre réalise des miracles; reste à savoir si ces miracles s'effectuent par la force des choses, ou si les situations extrêmes créées par la dernière guerre mondiale n'amènent pas une perte fatale du sens de l'homme.

L'expérience de Pierre-Henri Simon, celle-là même qui l'a conduit à écrire ce livre, le fait se prononcer pour la première partie de l'alternative. On ne peut, dans la perspective qu'il adopte, que lui donner raison. Il appuie son espérance sur une vérité toute première, biologique: les hommes répugnent à la mort, et ils susciteront toujours des moyens nouveaux d'y échapper. Son humanisme se réduit, pour l'occasion, à cet instinct vital; mais il y trouve le point de départ d'une reconstruction inévitable de l'homme, d'une reconquête progressive des valeurs sociales et des valeurs sacrées. Le message essentiel de Pierre-Henri Simon est celui-ci: il y aura toujours dans l'homme, parce qu'il veut vivre, de quoi fonder un humanisme nouveau. Et ce message est valable, il était nécessaire de le porter devant les débordements d'une littérature apocalyptique qui ne reconnaît plus les simples pouvoirs humains. Les plus atroces humiliations qu'on puisse infliger à l'homme, dans son corps et dans son âme, ne feront jamais qu'il échappe à son destin, ou qu'il perde les moyens de l'accomplir. La vingt-cinquième heure, c'est le Jugement dernier; jusqu'à cet ultime dépassement, l'histoire poursuit sa marche, exigeant des hommes qu'ils reprennent à chaque jour un nouveau fardeau. Quand il proclame cette vérité, Pierre-Henri Simon fait entendre la voix claire du bon sens. Elle ne s'élève pas si souvent, de nos jours, pour que nous ne l'accueillions avec la plus grande attention.

Seulement j'eusse aimé que cette voix surmontât, avec peine et difficulté, un concert de souffrances intensément présentes. Or j'ai sans cesse l'impression que Pierre-Henri Simon ne fait qu'utiliser un fait divers aux fins d'une apologétique de l'homme. Je sens bien le fait vécu; je ne sens pas la vie. L'aspect terriblement schématique que prennent dans le roman certains problèmes sociaux, montre en même temps le désir de M. Simon de faire simple, vrai, et son impuissance à le réaliser. Le critique et le sociologue l'emportent évidemment, ici, sur le romancier. Le premier voit son époque à travers un homme, une oeuvre particulière, et l'on aperçoit assez bien le rapport, le point de vue qui unissent l'analyste aigu du PROCES DU HEROS et le romancier qui, dans LES RAISINS VERTS, exprime un conflit de générations par celui d'un père et d'un fils. Faire vivre une collectivité était une entreprise toute différente, qui exigeait les dons les plus exclusifs du romancier: cet entraînement, cet éblouissement de la vie qui roule d'un même mouvement les êtres les plus divers. Il manque à LES HOMMES NE VEULENT PAS MOURIR une passion totale qui nous ferait accepter par la seule force de l'évidence, la réalité de l'aventure qu'il propose. Nous n'en sortons pas vides, cependant; la vérité que veut nous faire entendre le romancier, bien que maigrement incarnée, possède par elle-même assez de force pour nous atteindre.

Gilles MARCOTTE

(1) "Les Hommes ne veulent pas mourir", par Pierre-Henri Simon. Aux Editions du Seuil.

(2) Ce qu'on appelle le "résidu" — terme cruel, mais juste — comprend actuellement, en Europe, un quart de million de réfugiés.

L'OBSTACLE MAJEUR EST DANS L'ECRIVAIN

(par Rex DESMARCHAIS)

Le romancier canadien-français Rex Desmarchais prononçait la semaine dernière, au Congrès des Bibliothécaires, une causerie sur "la situation difficile de l'écrivain au Canada français" Il y exposait quelques-uns des principaux problèmes que rencontre chez nous la création d'une oeuvre littéraire, notamment le peu d'argent que rapporte un livre, le manque de temps, une maîtrise insuffisante de la langue française, et surtout l'invasion continuelle du matérialisme dans la vie courante.

Nous reproduisons ci-dessous deux importants extraits de cette causerie.

"L'écrivain canadien-français, dit-on, manque du temps nécessaire pour écrire des ouvrages nombreux et soignés".

Bien entendu, comme il doit gagner sa vie en dehors de la littérature, il ne dispose que de ses loisirs pour se livrer librement à son démon littéraire. Suivant le cas de chacun, ces loisirs sont plus ou moins amples.

Il se peut que, s'il avait l'usage de tout son temps, notre écrivain produirait des ouvrages de meilleure qualité et en plus grand nombre.

Il se peut que si... Mais d'abord, cette hypothèse est une impossibilité, comme je l'ai montré plus haut. Puis, même en l'imaginant possible, est-il assuré que notre écrivain deviendrait plus fécond et tellement meilleur? La question peut se poser.

S'il aime vraiment écrire, s'il veut faire oeuvre littéraire, celui qui ne dispose que de loisirs restreints se dit qu'il ne perdra pas une minute d'un bien d'autant plus précieux qu'il lui est chichement mesuré. Il met à profit les heures et les minutes; il gagne en intensité ce qu'il perd en étendue. Il sait qu'il ne peut compter que sur deux ou trois heures par jour de temps libre. Il ne saurait se permettre de les gaspiller.

Dans un milieu et dans une époque comme les nôtres, si peu favorables à la vie intellectuelle et aux travaux de l'esprit, les loisirs absolus recèlent bien des des pièges et des embûches!

Pour ma part, j'ai conservé un goût vif pour la littérature et la passion d'écrire. Pourtant, si je disposais de douze heures par jour de temps libre, je ne suis pas sûr que je les consacrerais toutes à l'oeuvre littéraire. Et je crois que mon cas n'est pas exceptionnel parmi mes confrères en littérature. Il y a les mille et une tentations *faciles* et séduisantes qui nous assaillent; il y a le manque de discipline; il y a cette paresse qui répugne au rude effort qu'exige l'oeuvre littéraire.

Celui qui est maître de tout son temps se dit qu'il peut bien remettre au lendemain. Et de lendemain en lendemain, il s'achemine, glissant à son insu sur la pente douce, vers le gâtisme. Il attend l'Inspiration; il a le temps de l'attendre. Il arrive qu'elle ne se manifeste jamais. Celui qui a peu de loisir sait qu'il ne peut pas attendre, remettre à demain. Il force l'Inspiration, cette déesse qui aime être violentée. En d'autres termes, il travaille, il tire parti des heures libres que le Destin lui accorde. Et l'Inspiration, finit par sourire à sa bonne volonté.

J'éprouve un sérieux sentiment de doute lorsque des confrères me disent que le temps leur manque pour écrire les oeuvres dont ils rêvent. Sur ce point, j'ai une petite expérience personnelle qui m'éclaire assez bien sur le cas d'autrui.

Manque de temps?

Thierry-Maulnier a inscrit un mot profond au fronton d'un de ses ouvrages: "La crise est dans l'homme".

En définitive, ce n'est pas à l'extérieur, c'est en lui-même que le Canadien français qui écrit un livre rencontre les plus rudes difficultés.

Il n'est pas familier avec le jeu des idées. Ses facultés intellectuelles manquent de vigueur et de souplesse; son imagination a peu d'envergure et sa fantaisie s'épuise vite; la plupart du temps sa culture est très limitée aussi bien en étendue qu'en profondeur. Penser, raisonner, enchaîner rigoureusement les idées dans un développement assez long sont pour lui des besognes ardues, des entreprises où il échoue souvent.

S'agit-il d'expression, il ne maîtrise guère la langue; son vocabulaire ne se distingue ni par l'abondance, ni par la variété, ni par la précision; sa syntaxe est incertaine. Il ne sait tirer qu'un pauvre parti des richesses et des finesses du français.

On dirait un voyageur égaré à la nuit tombante dans une région inconnue toute remplie de trésors et de merveilles. Ces richesses, il les pressent, il les devine autour de lui plus qu'il ne les discerne nettement. Sans beaucoup de succès, il fait de grands efforts pour se les approprier. Mais il est perdu dans l'obscurité, les biens précieux se dérobent à sa vue, échappent à sa prise. Et, en fin de compte, notre voyageur, épuisé par ses recherches et ses tâtonnements, demeure pauvre et les mains vides, au coeur même des trésors. Il est en proie au chagrin, il est sur le point de désespérer, car maintenant la nuit est profonde.

Eh bien! qu'il reprennne courage! Qu'il répare ses forces. Qu'il se prépare à une nouvelle action. La longue nuit se dissipera. Dans le matin clair, toutes les merveilles brilleront à ses yeux. Il contemplera leurs formes et leurs couleurs baignées de lumière. Peu à peu, il s'initiera à leur beauté, il apprendra à pénétrer leurs secrets, il acquerra l'art subtil de tirer d'elles son profit et son enchantement.

Il importe d'abord de franchir sans abdiquer mortellement la longue nuit.

* * *

A l'exemple de notre époque vertigineuse, il ne faut pas vouloir aller trop vite et brûler les étapes. Le temps se venge de tout ce qui se fait sans lui.

Il y a à peine deux siècles ou deux siècles et demi, nos ancêtres ouvraient la forêt vierge et "faisaient de la terre". Sur les parcelles de sol mal défriché qu'encerclait la végétation menaçante, ils n'élevèrent pas des palais, des châteaux et des cathédrales. Ils bâtirent de pauvres maisonnettes, des cabanes.

Deux cents ans écoulés, voici que le visage actuel de notre pays est serti des habitations primitives de la colonie. Certes, nos pères n'avaient pas grand souci de la vie intellectuelle et littéraire! Une besogne plus urgente les absorbait. Maurras a raison d'affirmer: "Aucune origine n'est belle. La beauté véritable est au termes des choses". (1)

Dans le domaine de la pensée et de la littérature, le Canada français me semble à sa phase de défrichement. L'heure des chefs-d'oeuvre et des oeuvres splendides n'a pas sonné encore à l'horloge de notre Histoire. Patience! Si l'écrivain canadien-français sait conserver, en les transposant sur le plan intellectuel, l'énergie et la ténacité dont ses ancêtres firent preuve sur le plan matériel, il est probable qu'une littérature exemplaire finira par naître des modestes ouvrages qu'il donne maintenant — qu'il ne doit pas cesser de donner.

(1) Charles Maurras: *Anthinéa*, page 210.



La photo ci-dessus a été prise récemment au Cercle Universitaire, où avait lieu le lancement du livre de Jean-Charles Magnan, "Sur les Routes d'Haïti". On remarque, de gauche à droite: M. Philippe Cantave, consul d'Haïti, Son Exc. Mgr F. Cousineau, c.s.c., évêque de Cap-Haïtien, M. Magnan et le R. P. Paul-Aimé Martin, c.s.c., directeur général de Fides.

LIVRES REÇUS

Romans d'aventures

Fides publie deux nouveaux romans d'aventures destinés aux enfants. *Aux Mains des Iroquois* est l'oeuvre d'un écrivain français bien connu, qui a séjourné quelques années au Canada, Georges Cerbelaud - Salagnac. Il raconte l'histoire du petit Pierre qui, devenu prisonnier des Iroquois, s'en tirera grâce à son cran, sa débrouillardise, son héroïsme. La scène où se déroulent les épisodes du roman n'est autre que le pays trifluvien. Le mystère des sous-bois dans la forêt primitive, le calme profond des eaux laurentiennes, ajoutent à l'intrigue une couleur locale, qui sera sans doute appréciée des jeunes lecteurs.

Le Calvaire de Jean, de René Fagniez, est le roman vécu d'un scout de France pendant l'occupation de 1942. Son calvaire? C'est le soupçon qui pèse sur sa réputation, et qui le fait abandonner par ses amis. Les scouts le méprisent et le rejettent après le verdict de la "Cour d'honneur". Jean est-il coupable? est-il traître à son pays? son oncle est-il un espion à la solde des Allemands? par un redoublement d'héroïsme patriotique? Toutes ces questions pourquoi se cache-t-il? pourquoi ne répond-il aux accusations que tiendront le lecteur en haleine jusqu'à la fin du livre.

L'ordre du jour

Tirés de leurs misères
Ils sortent des tranchées
Ils levaient des bras au ciel
Ils reprenaient chaque route

Et c'était sur leur visage
que le soleil se levait
mais un soleil qui baissait
derrière eux

Le matin avait sonné si fort
qu'ils ne pensaient pas
que le vent de joie sur la ville
tomberait

L'ordre de joie
dans leurs yeux dans leurs sourires
les avait poussés
au devant d'eux-mêmes

Mais fallait les voir revenir
comme des chiens battus
les voir revenir
à leurs misères

Ils étaient partis
comme des enfants
la lumière au front
les mains pleines de fleurs

et revenaient
les mains pleines de sang.

Luc PERRIER

HELIO

CARTES DE SOUHAITS EXCLUSIVES, RÉALISÉES D'APRÈS VOS PROPRES PHOTOS OU PEINTURES

Le seul atelier du genre au Canada

225 RUE ROY
MONTRÉAL 18
HArbour 3251

Pierre DesMarais
Imprimeur Graveur Lithographe
Printer Engraver Lithographer

Estimations et suggestions fournies sur demande

burton's

libraire

Coll. LE GOUT DE NOTRE TEMPS

50 reproductions en couleurs

VAN GOGH	$5.95
GAUGUIN	$5.95
LAUTREC	$5.95

Coll. POURPRE $1.00 chacun

UN AMOUR DE SWANN — M. Proust	ADRIENNE MESURAT — J. Green
TOPAZE — M. Pagnol	LA REINE MORTE — L. de Montherlant
LA VOUIVRE — M. Aymé	LA CONDITION HUMAINE — A. Malraux

POUR LES PETITS

Mon Premier Larousse en Couleurs $7.50

1004 ouest, rue Ste-Catherine UN. 6-8771

CENTRE DE PUBLICATIONS INTERNATIONALES
SERVICE GÉNÉRAL D'ABONNEMENT
PERIODICA
5112 Ave. Papineau, MONTREAL-34, Canada

LA JOIE DE LIRE

La civilisation à l'épreuve — A. J. TOWNBEE	2.70
Souvenir, souvenirs — H. MILLER	3.00
Chasseur maudit — GILBERT CESBRON	2.00
KURUN — LE TOUMELIN	2.90
Pourpre des martyrs — REMY	3.60
L'Eglise parmi nous — R. P. M. RIQUET	1.35
Poussière sur la ville — A. LANGEVIN	2.00
Les témoins — EUGENE CLOUTIER	2.00
Moulin rouge — LA MURE	2.50
Quelles sont ces plaies? — THOMAS MERTON	2.50
L'Inquiétude humaine — JACQUES LAVIGNE	3.00
Mémoires du Colonel FAWCETT — Les deux volumes	6.70
POUCHKINE — HENRI TROYAT	7.25

Librairie J.-A. Ponytée
554 est, rue Ste-Catherine
PL. 3857

3 des prix du concours littéraire provincial sont remportés par des auteurs de FIDES

2e prix : Ex-aequo

JACQUES HEBERT
Aventure autour du monde

1. L'Extrême-Orient en feu — 232 pages — $1.75
2. L'Inde au mystère — 228 pages — $1.75
3. L'Asie musulmane — 248 pages — $1.75

SOEUR M.-HENRI-DE-LA-CROIX
La Mission spirituelle de la musique

Thèse de doctorat de l'auteur. C'est la recherche des origines psychologiques de la musique qui aboutit à cette donnée unique qu'elle est le langage particulier d'une âme qui exulte. Les 2e et 3e parties de ce volume étudient les fins naturelles et spirituelles de la musique.

160 pages — $1.50

3e prix : section Sciences politiques

CHARLES-EDOUARD THIVIERGE, L. Sc.S.
LES ROUAGES DE L'EXPORTATION

A une époque où les échanges internationaux deviennent de plus en plus fréquents, il est certainement très utile de mettre à la disposition des exportateurs un ouvrage susceptible de leur fournir tout l'essentiel de ce qu'ils doivent connaître pour assurer à leur entreprise sa pleine efficacité.

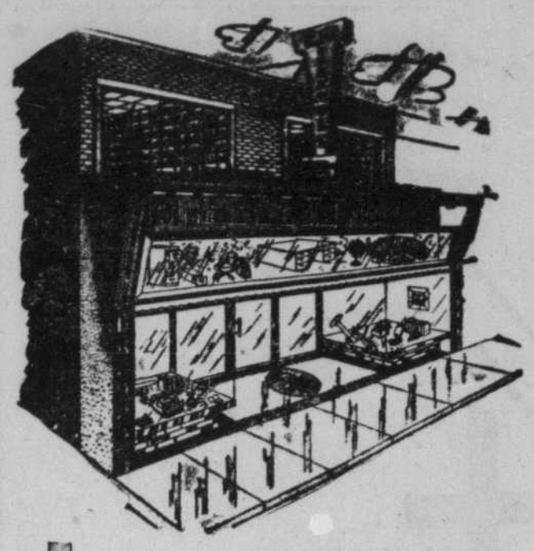
216 pages : $2.00 (par la poste $2.10)

Paraîtra prochainement

NOUVELLE AVENTURE EN AFRIQUE
par Jacques Hébert

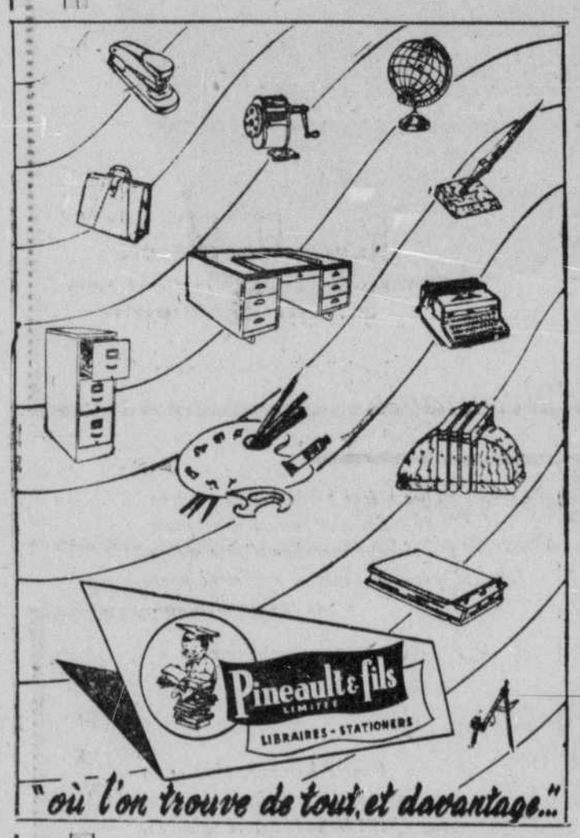
Tome 1 — Au pays de la soif et de la peur $2.00
Tome 2 — Hommes noirs et bêtes sauvages $2.00

FIDES — 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal — PL. 8335



AU RAYON DES MEUBLES

- Pupitres et fauteuils
- Tables et chaises
- Armoires à papeterie
- Classeurs et fichiers
- Patères et vestiaires
- Bibliothèques à rayons
- Coffre-forts et casiers
- Etagères en acier
- Duplicateurs et adresseuses
- Calculateurs électriques
- Systèmes de répertoires
- Accessoires divers de bureau, etc., etc.



POUR TOUS VOS PROBLEMES D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES DE BUREAU, L'UN DE NOS REPRESENTANTS EST A VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE.

SERVICE SPECIAL DE LOCATION

Dactylos Royal 1953 neufs
$5.00 par mois.

Additionneuses Burrough's 1953 neuves
$7.50 par mois.

Les frais de location (jusqu'à concurrence de 4 mois) sont déductibles du versement initial en cas d'achat. Solde à termes faciles.

MODES D'ACHAT

- Comptant
- A termes
- Compte courant.



INCROYABLE... MAIS VRAI !

25,000 VOLUMES

réduits de 40% à 70% -- 3 LOTS -- 3 PRIX

Voici une liste partielle; notre choix en magasin est encore plus considérable



39¢

Nos 1 à 108

1—*Acrement G.* Méandres
2—*Aho J.* La Femme du pasteur
3—*Aimery C.* Les jours sans pain
4—*Aimery C.* Pas à pas dans la nuit
5—*Aragon* Crève-coeur
6—*Baillargeon P.* Commerce
7—*Baillargeon P.* La neige et le feu
8—*Barlone D.* Une fiancée de Charlemagne
9—*Bedel M.* Géographie de mille hectares
10—*Benoit R.* Nézon
11—*Bernard H.* Un ermite en exil
12—*Boelens J.* Jusqu'au sang
13—*Bove E.* Départ dans la nuit
14—*Brienne* Corps et âme
15—*Bringuier P.* Le bon Dieu fait payer d'avance
16—*Brun R.* Agnès Sorel
17—*Brunet B.* Les Hypocrites
18—*Buet P.* Les Poncet
19—*Buré E.* Renan et l'Allemagne
20—*Cerf A.* Si jeunesse savait
21—*Chamson A.* Le dernier village
22—*Charbonneau R.* Fontile
23—*Charpentier J.* Remarque sur la parole
24—*Clancier G.-E.* La couronne de vie
25—*Colas S.* Le manoir aux quatre vents
26—*Collaboration* Doctrines politiques modernes
27—*Collaboration* Voix des poètes
28—*Corcos F.* Suggestions pour la IVe république
29—*Cordier D.* Problèmes de médecine de guerre
30—*Crook D. M.* A la poursuite de Passy
31—*De Catalogne G.* Entretiens dans la tourmente
32—*De Chamisso* Merveilleuse histoire de Schlémihl
33—*De Lacretelle J.* Libérations
34—*De Lys C.* Superstitions populaires
35—*Des Essarts P.* La tourmente
36—*Deyglun H.* La France vivra
37—*Didelot R.-F.* Une femme chantait
38—*Dugas M.* Paroles en liberté
39—*Duhamel G.* Prophéties pour les grandes années
40—*Dumas R.* Agent double
41—*Dumas R.* L'Embardée
42—*Dumas R.* Les loups entre eux
43—*Dumas R.* La marque du triangle
44—*Dumas R.* Le masque de vitriol
45—*Fabre-Luce A.* Au nom des silencieux
46—*Fabre-Luce A.* Hors d'atteinte
47—*Fernet A.* La Cosaque
48—*Focillon H.* Témoignages pour la France
49—*Francoeur et Panneton* A la manière de....
50—*Frandero* Propos d'un rôdeur
51—*Fumet S.* Le peuple a ses raisons
52—*Giono J.* Les vraies richesses
53—*Goffin R.* Patrie de la poésie
54—*Goll Y.* Lucifer vieillissant
55—*Gottman J.* Relations commerciales de la France
56—*Groulx, Minville, etc.* Education Nationale
57—*Hamilton C.* Les compagnons du Pacifique
58—*Hénard Guy* Harmattan
59—*Helvihamalainen* L'eau du fossé
60—*Hertel F.* Strophes et catastrophes
61—*Jacomy H.* Le double amour
62—*Jean A.* Le cavalier de croix-mort
63—*Jourde P.* Chitalpur
64—*Laugier H.* Combat de l'exil
65—*Loleymieu J.* Dimanche
66—*London G.* L'Art d'être plaideur
67—*London G.* Procès de Maurras
68—*Mackay H.* Sainte terre de France
69—*Mandelstamm V.* V-5
70—*Marenis J.* Une femme et le désert
71—*Marlio L.* Problèmes d'aujourd'hui
72—*Maulner T.* La France, la guerre, la paix
73—*Mazeline G.* Tony l'accordeur
74—*Molière* Critique de l'école des femmes
Le malade imaginaire
Le mysanthrope (la série $0.39)
75—*Mossé R.* La France devant la reconstruction économique
76—*Multzer H.* La propriété sans le vol
77—*Noth E.-E.* La guerre pourrie
78—*Parrot L.* Nous reviendrons
79—*Peladeau P.* On disait en France
80—*Peyré J.* Proie des ombres
81—*Picard R.* La démocratie Française
82—*Ponson du Terrail* Rocambole: Turquoise la Pécheresse
83—*Prioly L.* L'homme de la lande
84—*Reine C.* Sous le signe de l'étoile
85—*Rocllé S.* Je ne suis pas un espion
86—*Romain J.* Mission ou démission de la France
87—*Saint-Cygne* Mylène au coeur secret
88—*Saint-Martial Dr R.-G.* Les Chirurgiens de Sodôme
89—*Saint-Phalle (de)* Pour vivre en paix
90—*Saint-Roc* Sacrée drôle de guerre
91—*Scanziani P.* La clé du monde
92—*Sebille R.* Le silence du matin
93—*Servien P.* Orient
94—*Shute N.* Confidentiel
95—*Sidaner L.* Le commencement de la fin
96—*Simard J.* Félix
97—*Simon Y.* Par Delà l'expérience du Désespoir
98—*Simon Y.* Prévoir et savoir
99—*Sinmare P.* Monsieur De Lally
100—*Stalinov* Songes et mensonges
101—*Valois M.* Figures de danse
102—*Vautel G.* La grande râfle
103—*Vidal G.* Croisière pour l'inconnu
104—*Vignal Gauthier L.* Arion
105—*Voyenne B.* Honneur des hommes
106—*Wast H.* Le chemin des Lamas
107—*Wolff R.* Economie et finances de la France
108—*Woret J.* Le Labyrinthe

59¢

Nos 120 à 311

120—*Anet C.* Notes sur l'Amour
121—*Arnoux A.* Indice 33
122—*Ardel H.,* Coeur de sceptique
123—*Ardel H.* L'imprudente aventure
124—*Ardel H.* Pêcheuses d'âmes
125—*Astruc G.* Pavillon des fantômes
126—*Auclair M.* Anne Fauvet
127—*Aveline C.* Le point du jour
128—*Bailly A.* Cléopâtre
129—*Barbarin G.* L'oeil de la tempête
130—*Beaumont G.* Agnès de rien
131—*Beckett S.* Molloy
132—*Belloc H.* La grâce d'Allah
133—*Belluot G.* La rustique comédie
134—*Beer M.* La guerre n'a pas eu lieu
135—*Benda*—La grande épreuve des démocraties
136—*Benoit P.* Le désert de Gobi
137—*Benoit P.* Jamrose
138—*Benoit P.* Seigneur j'ai tout prévu
139—*Béraud J.* Initiation à l'Art dramatique
140—*Berl E.* Prise de sang
141—*Blancpain M.* Le solitaire
142—*Boisard P.* Mgr Chaptal
143—*Boncompain C.* Sybille
144—*Bordeaux H.* Le chemin d'Annibal
145—*Bordeaux H.* Notre-Dame de la vie
146—*Brunel A.* Gulusar
147—*Bryher* Beowulf
148—*Cadieux M.* Ministère des Affaires Extérieures
149—*Cami* Voyage Inouï de M. Rikiki
150—*Cariou C.* Les Cahiers secrets
151—*Cassous J.* Situation de l'art moderne
152—*Chambe H.* Le bracelet d'Ebène
153—*Chauffard R. J.* L'inventaire
154—*Coffinet* Sale coin
155—*Colette* Julie de Carneilhan
156—*Colette* Chambre d'Hôtel
157—*Colette* Le képi
158—*Collaboration* Le droit raciste à l'assaut de la civilisation
159—*Collaboration* Perles de l'éloquence religieuse
160—*Collaboration* Les Oeuvres nouvelles
161—*Collaboration* Le procès de Pétain
162—*Corthis A.* Les rameaux rouges
163—*Couturier O.P.* Chroniques
164—*Crook D. M.* A la poursuite de Passy
165—*Daudet L.* Flammes
166—*Daudet L.* Le rêve éveillé
167—*Daudet L.* 29 mois d'exil
168—*Daviault P.* Le Baron de Saint-Castin
169—*David A.* Amour charnel de la Patrie
170—*De Baroncelli J.* Né en 14
171—*Decourcelle P.* Les deux gosses
172—*Decrets J.* Le troisième Oeillet
173—*De Croisset F.* Nos Marionnettes
174—*De Croisset F.* Vie parisienne au Théâtre
175—*De La Borie P.* Barras est Roi
176—*De Lafayette Mme* La Princesse de Clèves
177—*De Lacretelle J.* Silberman
178—*De Mandiargues P.* Le musée noir
179—*De Montherlant H.* Le démon du bien
180—*De Poncins G.* Jean Ménadieu
181—*De Roux Frs* L'ombrageuse
182—*De Roquebrune R.* Contes du soir et de la nuit
183—*De St-Jean R.* Démocratie beurre et canons
184—*De Saint-Pierre B.* Paul et Virginie
185—*De Spens W.* Jean Le Bel
186—*De Tervagne S.* Le feu de mars
187—*Delly* Entre deux âmes
188—*Delly* Ma robe couleur du temps
189—*Delucinge E.* Coeur Maitre
190—*Derosne S. B.* Les belles années
191—*Donnay M.* Autour du chat noir
192—*Ducattillon J. V. O.P.* La guerre cette révolution
193—*Duhamelet G.* Les petites soeurs de l'Assomption
194—*Dumas A.* La tulipe noire
195—*Dussane* Reines de théâtre
196—*Einarailo* La couronne de sapin
197—*Elster T.* Mystère de l'est
198—*Fabre-Luce A.* Double Prison
199—*Fayard J.* Roman
200—*Gaboriau E.* L'affaire Lerouge
201—*Gandon Y.* Le dernier blanc
202—*Gaudel A.* L'Indochine française en face du Japon
203—*Gauthier M.* La dame de Sahib
204—*Gavoty A.* La Grassini
205—*Gignoux* M. Colbert
206—*Giraudoux J.* Amphytrion 38
207—*Giraudoux J.* Film de la duchesse de Langeais
208—*Godwin W.* Les aventures de Caleb Williams
209—*Goffin R.* Le nouveau Sphinx
210—*Goll C.* Arsénic
211—*Guehenno J.* Caliban Parle
212—*Graham W.* Histoire oubliée
213—*Guilbert Y.* La passante émerveillée
214—*Gulusar* Contes et légendes
215—*Haedens K.* Salut au Kentucky
216—*Harpe C. E.* Les croix de chair
217—*Hendrick R.* Les pays-bas
218—*Humbert A.* Bransac le superbe
219—*Hutter C.* Miracle inutile
220—*Jacomy H.* Dans ce monde de loups
221—*Jensen T.* Terre
222—*Kahler W.* Le nain gigantesque
223—*Kessel* L'Equipage
224—*Klitgaard M.* Les plumets rouges
225—*Labatt R.P. J. B.* La comédie ecclésiastique
226—*Lagarde P.* Clinique B
227—*Laurent F.* Un peuple ressuscite
228—*Lavergne E.* Les délires de Wotan
229—*Lavergne E.* Saint-Didier
230—*Lazareff P.* De Munich à Vichy
231—*Lecomte du Nouy Mme* O joie d'aimer
232—*Lecomte du Nouy Mme* Maudit soit l'amour
233—*Lecomte du Nouy Mme* Les serments ont des ailes
234—*Lecomte du Nouy Mme* Hésitation sentimentale
235—*Lefrançois L.* J'ai faim
236—*Lermontov M.* Le Héros de notre époque
237—*Leroux G.* Mister Flow
238—*Leskov N.* Le Pèlerin enchanté
239—*Lewis J.* La femme de Martin guerre
240—*Lippmann W.* La politique étrangère des E.U.
241—*Longpré L.* Le destin s'amuse
242—*Mackay H.* La France que j'aime
243—*Marcellin P.* Canapé vert
244—*Marcellin P.* La Bête de musseau
245—*Maritain J.* Christianisme et démocratie
246—*Marlio L.* Le désarmement de l'Allemagne et du Japon
247—*Massat G.* Capitaine superbe
248—*Masson A.* Aux gendarmes et aux voleurs
249—*Mauriac F.* Le fleuve de feu
250—*Mauron M.* Lisa de Roquemale
251—*Mauron M.* L'Ombre portée
252—*Mauron M.* Le soir finit par tomber
253—*Mazeline G.* La femme donnée en gage
254—*Mazeline G.* Pied-d'Allouette
255—*Mazeline G.* Le souffle de l'été
256—*Merouvel C.* Chaste et Flétrie
257—*Michel G.* Bohème à New-York
258—*Miller D.* Pas d'affaire avec Hitler
259—*Miomandre F.* Primevère et l'ange
260—*Miquel R.* Vie des milliardaires
261—*Morand P.* Papier d'identité
262—*Morris K. P.* Mister Jones et Joséphine
263—*Mohrt M.* Le répit
264—*Molnar F.* A coeur perdu
265—*Morphy M.* Mignon
266—*Mousset P.* Quand le temps travaillait pour nous
267—*Murciaux C.* Les paradis perdus
268—*Neret J. A.* Le Capitaine Jacques Cartier
269—*Noailles De Ctesse* Choix de Poésie
270—*Pendar K.* Le dilemme France-E.U.
271—*Paroutaud J. M. A.* Parpaillotte
272—*Pastre J. L. G.* Le Capitan Alvez
273—*Pergaud L.* Le roman de Mirault
274—*Peyré J.* Sang et lumière
275—*Politis N.* La morale internationale
276—*Pouey F.* L'audience est ouverte
277—*Pourrat H.* Vent de mars
278—*Robles E.* Les hauteurs de la ville
279—*Richard R.* Révélation sur l'Enigme d'Alger
280—*Riemens H.* Les Pays-Bas
281—*Rimbaud A.* Une Saison en enfer
282—*Rode H.* Le charriot de jeunesse
283—*Romain J.* Comparutions XXIV
284—*Rougier L.* Les accords Pétain-Churchill
285—*Routier S.* Adieu Paris
286—*St-Clair S.* Ravensbruck
287—*Santos J.* Pensativa
288—*Shotwell J. T.* La grande décision
289—*Simard L.* Sous les balles de la Gestapo
290—*Simenon G.* Pietr-le-letton
291—*Simenon G.* La danseuse du Gai-Moulin
292—*Simenon G.* Le locataire
293—*Simenon G.* L'homme de Londres
294—*Simenon G.* Malempin
295—*Simenon G.* La fuite de M. Monde
296—*Soubrier J.* Esther
297—*Sue E.* Le juif errant
298—*Sue E.* Rodin
299—*Teff N.* Coeur vagabond
300—*Torris M. J.* Narvick
301—*Vautel C.* Souvenirs d'un journaliste
302—*Vercel R.* La Clandestine
303—*Vignaud J.* Fille de Loire
304—*Vincent R.* Campagne
305—*Yver C.* Grand-mère
306—*Yver C.* Les deux cahiers de Pauline
307—*Yver C.* Mme Sous-chef
308—*Wersinger M.* La chute dans le néant
309—*Wilde O.* Ballade de la Geôle de Reading
310—*Wilde O.* De Profundis
311—*Willy C.* Sept dialogues de bêtes

79¢

Nos 320 à 481

320—*Arnoux A.* Le Calendrier de Flore
321—*Artus L.* La chercheuse d'amour
322—*Artus L.* La plus belle histoire d'amour
323—*Aubertin J.* Diane de Guéridor
324—*Bainville J.* Conséquences politiques de la paix
325—*Bainville J.* La France (2 vols à 0.79 ch.)
326—*Barazzetti S.* Maurice Denis
327—*Benjamin R.* Clémenceau dans la retraite
328—*Bernard V.* Henri Heine
329—*Bibesco Princesse* Feuilles de calendrier
330—*Blasco-Ibanez* Les quatre cavaliers de l'Apocalypse
331—*Bossuet* Oraisons
332—*Boulogne G.-D.* Le moi retrouvé
333—*Bourget P.* Cosmopolis
334—*Brod M.* Rubeni
335—*Bullen F.* La croisière du Cachalot
336—*Cami* Les nouveaux paysans
337—*Caspary V.* Les liens du sang
338—*Champion P.* Charles IX (2 vols à 0.79 ch.)
339—*Choquette R.* *Les Velder*
340—*Ciano* Journal 1937-38
341—*Claudel P.* Connaissances de l'Est
342—*Colette* Journal à rebours
343—*Collaboration* Correspondance de Marie-Thérèse et Marie-Antoinette
344—*Collaboration* Hommage à Balzac
345—*Corthis A.* Destinées
346—*Corthis A.* Lettres anonymes
347—*Daudet L.* Mes idées esthétiques
348—*Daudet L.* La pluie de sang
349—*Daudet L.* Vers le roi
350—*De Balzac H.* César Birotteau
351—*De Croisset F.* La Dame de Malacca
352—*De Lacretelle J.* Années d'espérance
353—*De Lacretelle J.* Les Fiançailles
354—*De Lacretelle J.* Monnaie de Plomb
355—*De Lacretelle J.* Sabine
356—*De Lacretelle J.* Vie inquiète de Jean Hermelin
357—*De Montherlant H.* Les Bestiaires
358—*De Montherlant H.* Les lépreuses
359—*De Montherlant H.* Pitié pour les femmes
360—*De Musset A.* Comédies et proverbes (2 vols à 0.79 ch.)
361—*Descartes R.* Discours de la méthode
362—*Dorgeles H.* Croix de bois
363—*Du Gard M.* La mort du père
364—*Du Gard M.* La Sorrellina
365—*Duhamel G.* Biographie de mes fantômes
366—*Duhamel G.* Chronique des saisons amères
367—*Duhamel G.* Civilisation
368—*Duhamel G.* Club des Lyonnais
369—*Duhamel G.* Confessions sans pénitence
370—*Duhamel G.* Combats contre les ombres
371—*Duhamel G.* Deux hommes
372—*Duhamel G.* Inventaire de l'abîme
373—*Duhamel G.* Journal de Salavin
374—*Duhamel G.* Les maîtres
375—*Duhamel G.* Le notaire du Havre
376—*Duhamel G.* La pierre d'Horeb
371—*Duhamel G.* Le prince Jaffar
378—*Duhamel G.* Tel qu'en lui-même
379—*Duhamel G.* Le Temps de la recherche
380—*Duhamel G.* Vie des martyrs
381—*Du Veuzit M.* Fille de prince
382—*Du Veuzit M.* L'homme de sa vie
383—*Du Veuzit M.* L'inconnu de Castel Pic
389—*Du Veuzit M.* Petite Comtesse
385—*Eylan C.* Jardin 26
387—*Farrère C.* La bataille
388—*Fejto F.* Henri Heine
389—*Feuillerat A.* Beaudelaire et sa mère
390—*Fieldler A.* Groupe 303
391—*Giraudoux J.* Choix des élus
392—*Giraudoux J.* Combat avec l'ange
393—*Giraudoux J.* Pleins pouvoirs
394—*Giraudoux J.* Sodôme et Gomorrhe
395—*Giraudoux J.* Tessa
396—*Giroux A.* Au delà des visages
397—*Goll C.* Arsénic
398—*Gregh F.* L'Age d'or
399—*Headrich M.* Barraque 3, chambre 12
400—*Hello E.* Comtes extraordinaires
401—*Hubert A.* Bransac le superbe
402—*Jacomy H.* Dans ce monde de loup
403—*Labarthe A.* Retour au feu
404—*Lepeytre H.* Le retour à la Paix
405—*Ludwig E.* Beethoven
406—*Ludwig E.* Staline
407—*Maritain J.* A travers le désastre
408—*Maritain J.* Principe d'une politique humaniste
409—*Maritain J.* La pensée de St-Paul
410—*Maritain J.* Pour la justice
411—*Maritain J.* Messages
412—*Massillon* Le Petit carême
413—*Mauriac F.* Ce qui était perdu
414—*Mauriac F.* La fin de la nuit
415—*Mauriac F.* Génitrix
416—*Maurois A.* Climats
417—*Maurois A.* Discours du Dr O'Grady
418—*Maurois A.* Etudes littéraires
419—*Maurois A.* Histoire de France (2 vols à 0.79 ch.)
420—*Maurois A.* Histoire des E.-U. (2 vols à 0.79 ch.)
421—*Maurois A.* L'instinct du bonheur
422—*Maurois A.* Terre promise
423—*Maurois A.* Toujours l'inattendu arrive
424—*Maurois A.* Mémoires (2 vols à 0.79 ch.)
425—*Maurois A.* Mes songes que voici
426—*Maurras C.* Poésie et vérité
427—*Maydieu A.J.* Le Christ et le monde
428—*Morris L. V.* Liberty Street
429—*Morris L. V.* La mort est moins pressée
430—*Morrison M.* Angles
431—*Murger H.* Scènes de la vie de Bohème
432—*Nezo M.* Une fille du Kattegat
433—*Parent C.* Ave Maria
434—*Pergaud L.* La guerre des boutons
435—*Pertinax* Les fossoyeurs (2 vols à 0.79 ch.)
436—*Picard R.* Artifices et mystifications littéraires
437—*Proust M.* Albertine Disparue (2 vols à 0.79 ch.)
438—*Proust M.* Le côté de Guermantes (2 vols à 0.79 ch.)
439—*Proust M.* La prisonnière (2 vols à 0.79 ch.)
440—*Proust M.* Le temps retrouvé (2 vols à 0.79 ch.)
441—*Reboux P.* A la manière de... (3 vols à 0.79 ch.)
442—*Reboux P.* Duc de Lauzun
443—*Ricour P.* La conquête de la paix
444—*Ringuet* Fausse monnaie
445—*Ringuet* L'héritage
446—*Ristelhueber R.* Mission française
447—*Ristelhueber R.* Voyages en forme de croquis
448—*Roberts W. A.* Les Français aux Indes occidentales
449—*Serstevens A. T.* Joies de plein air
450—*Simard J.* Hôtel de la reine
451—*Sinclair U.* Le Christ à Hollywood
452—*Smith K. S.* Tambourin trompette et tambour
453—*Trelawney* Mémoires d'un gentilhomme corsaire
454—*Triolet E.* Le premier accroc coûte 200 francs
455—*Van Tung Tsen* L'Annam
456—*Varende La* Le Centaure de Dieu
457—*Varende La* Man d'Arc
458—*Verneuil* Rideau à 9 heures
459—*Zamacois M.* Pinceaux et stylos
460-464—*Garneau F.-X.* Histoire du Canada (5 tomes à 0.79 ch.)
Vol. V — Le différend des frontières — La guerre de sept ans — Montcalm et Lévis
VI — De l'ancien régime au nouveau — L'Acte de Québec — La révolution américaine.
VII — La constitution de 1791 — La guerre de 1812 — La paix de Gand.
VIII — La question des subsides — La crise de 1827 — Quatre-vingt-douze résolutions.
IX — Les troubles de 1837 — L'union des deux Canadas — Index alphabétique.
465-481—*Rumilly R.* Histoire de la province de Québec (16 tomes à 0.79 ch.)
Tome VI — Les Nationaux; VII — L.-O. Taillon; VIII — Laurier; X — Tarte; XI — S.-N. Parent; XII — Ecoles du Nord-Ouest; XIII — Bourassa; XIV — Lomer Gouin; XV — Bruchési; XVI — Défaite de Laurier; XVII — Ecoles du Keewatin; XVIII — Règlement XVII; XIX — 1914; XX — Landry; XXI — Courcelette; XXII — La conscription; XXIII — L'Armistice.

N.B. — Profitez de cette offre jamais vue en librairie en achetant plusieurs exemplaires des meilleurs titres — pour cadeaux, ou garnir votre bibliothèque à peu de frais. Pas de taxe de vente sur les livres — LIVRAISON GRATUITE dans tout le Canada pour toute commande de $2.25 et plus. Charge additionnelle de $0.05 par volume, sur commandes inférieures à ce montant. Prière de l'ajouter si le paiement est fait d'avance. — Au cas où une demande trop forte aurait épuisé certains titres, indiquez les numéros de 2 volumes supplémentaires comme second choix.

BONI Pour diminuer l'encombrement de la livraison, **1 VOLUME** additionnel sera donné **GRATUITEMENT** avec tout achat de $2.25 ou plus à chaque client qui viendra faire son choix au magasin et emportera son colis.



PINEAULT & FILS Ltée

LIBRAIRES — MEUBLIERS — PAPETIERS

FONDEE EN 1911 — La grande librairie du centre de Montréal

466 EST, avenue MONT-ROYAL, Montréal, PL. 8594

Découpez et conservez cette annonce



UTILISEZ CE COUPON DE COMMANDE
PINEAULT & FILS LTEE,
466 est, avenue Mont-Royal,
Montréal, P.Q.

Veuillez m'expédier les livres suivants que j'indique par numéro. Chèque ou mandat [ ] Paiement sur livraison [ ]

Nos .....
.....
.....

NOM .....
RUE .....
VILLE .....

LD. 17-10-53

Il faut aussi pourvoir aux besoins de l'intelligence

"On se montre charitable pour les besoins corporels, mais on oublie souvent les besoins de l'intelligence" — Rôle du Prêt d'honneur

Rencontré hier matin au Monument National, où se trouvent les bureaux du Prêt d'Honneur, M. le notaire Athanase Fréchette, un des apôtres de cette oeuvre d'intérêt national, s'est dit "plus étonné que jamais", selon sa propre expression, de ce que l'objectif de cette campagne de souscription n'ait pas été fixé plus haut. "Il n'y a pas un citoyen un peu au courant, dit-il, qui ne sache que les besoins annuels de nos talents en panne d'argent sont beaucoup plus près de $500,000 que de $50,000 et cela pour la seule région métropolitaine. Si l'on n'a pas cru devoir demander davantage, sachant fort bien que cette maigre somme serait loin de suffire et qu'il faudrait encore refuser de secourir des centaines d'étudiants pauvres, c'est parce que notre population ne semble pas avoir encore bien réalisé la valeur et la portée de cette oeuvre, au double point de vue temporel et spirituel."

"C'est un fait, a continué M. Fréchette, que nos gens comprennent bien leurs devoirs de charité corporelle. Ils ne lésinent jamais, par exemple, lorsqu'il s'agit de répondre aux appels de la Fédération, de la Croix-Rouge, de la Plume Rouge, des hôpitaux et de cent autres organismes de charité collective.

"Les besoins essentiels du corps, cela tombe sous le sens, cela éveille assez bien les sentiments humanitaires, et l'on comprend aisément la leçon de la parabole du bon Samaritain. Mais on n'en est pas encore venu à bien réaliser que la satisfaction des besoins de l'intelligence possède elle aussi un grand prix, en valeur spirituelle, et qu'elle offre, par surcroit, bien des avantages au point de vue temporel.

"Souscrire, et largement, au Prêt d'Honneur, c'est faire oeuvre de charité tout aussi bien que de souscrire aux oeuvres d'assistances corporelles. Mais c'est le faire doublement, au moins, puisque c'est aider à sortir de la médiocrité, pour les mettre en valeur à tout point de vue, des talents que la Providence nous a donnés pour qu'ils fructifient et rayonnent dans les rangs d'une élite. Et Dieu sait si nous aurons besoin d'une élite, pour diriger notre petit peuple dans les périlleux passages de son destin. Le moindre dollar versé généreusement au Prêt d'Honneur, de conclure M. Fréchette, ce n'est pas seulement un capital idéalement placé au point de vue des dividendes spirituels; c'est un capital qui se redouble lui-même à peu près tous les cinq ans et forme au profit des nôtres, à chaque fois, un des chefs de demain."

Grève sur le tas dans une classe vide

Les citoyens de Bordeaux continuent à réclamer le rétablissement des classes de 8e et de 9e années à l'école François-de-Laval

Les citoyens de Bordeaux sont des gens têtus. L'Association qu'ils ont formée demande incessamment, depuis septembre, le rétablissement des classes de 8e et de 9e années à l'école François-de-Laval, avenue du Bois-de-Boulogne.

Plusieurs membres, pères de famille, se sont rendus à l'école, hier soir, faire une espèce de grève sur le tas dans la classe présentement vide occupée l'an dernier par une trentaine d'élèves. Ils se sont plaints amèrement de cette situation faite à leurs enfants, qui doivent voyager en tramway tous les jours pour se rendre à d'autres écoles.

L'Association a fait plusieurs démarches pour obtenir le rétablissement de ces classes. Une délégation de cinq personnes s'est présentée à la Commission scolaire, il y a quelque temps. Elle a été éreçue par M. Du Cap, qui lui, a promis d'étudier la question. Plusieurs fois l'Association à écrit à M. Marc Jarry, secrétaire de la Commission, sans jamais recevoir de réponse.

Ce désir de la Commission scolaire de centraliser les classes supérieures causerait un grand tort aux enfants, selon l'opinion unanime des parents présents à l'école François-de-Laval, hier soir. Plusieurs, devant le désagrément d'avoir à voyager pour se rendre aux cours, ne sont pas retournés à l'école; d'autres parents n'auraient pas les foyens de défrayer ces dépenses supplémentaires de billets de tramways et de repas à l'extérieur.

Les parents ont expliqué que la Commission scolaire ne peut invoquer le manque d'espace, puisque la classe qui abritait les 8e et 9e est présentement inoccupée. Ils ont exprimé également un vif ressentiment à l'endroit de la Commission, qui n'a même pas daigné répondre à leurs lettres.

Le président de l'Association, M. Nicolas Vanier, a annoncé qu'on ne cesserait de réclamer avant d'avoir obtenu le rétablissement des classes.



COURROIES TEXROPE en V
POULIES en V
TEXLITE ET MAGIC GRIP.
DOMINION BELTING
971 St-Jacques O. Montréal

McCarthy attend le témoignage capital d'un savant allemand

New-York, 17 (P.A.) — Le sénateur Joseph McCarthy s'attendait de recevoir hier le "témoignage complet" d'un mystérieux savant allemand qui se serait enfui du territoire communiste et qui aurait affirmé que les Russes avaient accès aux documents secrets sur le radar, au Fort Monmouth, N.-J.

Ce savant, non identifié, aurait fait ses révélations au service américain de contre-espionnage en Allemagne, l'an dernier.

Non seulement le témoignage sera versé au dossier de la sous-commission permanente d'enquête du Sénat, que dirige M. McCarthy, mais le savant lui-même comparaîtra éventuellement comme témoin devant cette sous-commission.

Des enquêteurs du Sénat ont déclaré que l'espion Julius Rosenberg était l'homme qui avait organisé un réseau d'espionnage sur le radar à Fort Monmouth, N.-J. Il se peut que son réseau lui ait survécu.

Rosenberg a déjà travaillé pour le service des transmissions de l'armée, dont le quartier général est situé à Fort-Monmouth.

Il fut congédié en 1945. On le soupçonnait d'être communiste.

Deux de ses soeurs, qui travaillaient elles aussi au service durant cette période, ont été interrogées hier par le sous-comité McCarthy. Celui-ci a rapporté qu'elles avaient refusé de répondre en invoquant un amendement constitutionnel pour éviter toute incrimination.

Défense de se baigner et de se raser, à North Adams...

North Adams, Mass., 17 (P.A.) — La municipalité de North-Adams, Massachusetts, a demandé à ses 22,000 cttoyens de ne pas se baigner ni se raser hier, afin d'économiser l'eau devenue rare par suite d'une longue sécheresse.

A Londres

La confrérie centenaire des cireurs de bottes va s'éteindre

Londres, 17 (Reuters) —Jamais les cireurs de bottes n'ont eu autant de raisons de broyer du noir, qu'hier, à Londres. C'est une confrérie centenaire qui voit ses rangs diminuer constamment. "Il n'y a plus de gentilshommes", déplorent les cireurs.

Pour le cockney de Londres, le gentilhomme n'est pas autant le monsieur chevaleresque que l'Anglais au pantalon rayé, dont le pli ressemble à une lame de couteau, l'Anglais qui porte une cravate sobre, un chapeau melon — et des chaussures d'un noir étincelant.

Ce genre d'Anglais a commencé à disparaître au début du siècle, époque, vous diront les historiens, qui vit aussi commencer le déclin de l'Empire. Aujourd'hui, l'espèce en est presque éteinte. Ainsi en est-il des cireurs de bottes. Il en reste moins de 30 dans tout Londres.

Dans le vieux temps, "quand la livre sterling valait quelque chose, Monsieur", chaque coin de rue du West-End comptait son cireur de bottes. Il s'en dénombrait plus de 1,000 à Londres alors.

Le métier de cireur à Londres est bien différent de ce qu'il est en Amérique du Nord. Il n'y a pas de "salons de cirage", avec fauteuil et appui-pieds de cuivre.

Ici, les "garçons" sont pour la plupart des vieillards aux cheveux blancs. Ce sont des "entrepreneurs" entièrement à leur compte, dont le trottoir est la place d'affaires. Vous posez le pied sur un petit appui et le cireur s'accroupit, entouré de ses brosses et de ses cirages.

Avant la Première Guerre mondiale, un cirage coûtait un penny. Durant l'entre-deux-guerres, il valait trois pence. Il en commande maintenant neuf. A moins que vous ne soyez un touriste nord-américain, le gentilhomme d'aujourd'hui, auquel cas toute offrande inférieure à un chelin provoquera le dégoût.

Les cireurs d'autrefois émanent tous d'une série d'orphelinats qu'on nommait les Ecoles Déguenillées. La confrérie fut formée le 3 mars 1851, proclamé fête des cireurs. Il s'agissait de profiter de l'exposition impériale. La confrérie comprenait ses compagnies de Rouges au centre, de Blancs dans Arlebone, de Bleus dans l'Est de Londres et de Bruns dans l'Ouest.

La trentaine de vétérans d'aujourd'hui ont appris leur métier tout enfant. Ils occupent chacun une "place réservée" dont le droit est acquitté par un fabricant de cirages. En retour, ils utilisent ses produits et leur font de la publicité.

Ils acceptent stoïquement le fait de leur extinction prochaine, en tant que corps de métier, et évoquent leurs souvenirs avec délectation.

Dick Johnson, rendu difforme par l'âge et le mauvais temps, est le doyen de la brigade. Il exploite sa place à une intersection achalandée du Tottenham Court Road. Il se rappelle nostalgiquement les dépêches annonçant la libération de Mafeking durant la guerre des Boers, et le spectacle du couronnement d'Edouard VII, un an plus tard, en 1901.

"Ca, c'était le temps où les gens s'occupaient de leur apparence et un gentilhomme ne se serait pas considéré bien mis, s'il n'avait pas fait cirer ses souliers au moins trois fois par jour", raconte le vieux cireur à quiconque veut l'écouter.

Le prince des cireurs de bottes est Vivian de Gurr-St. George, type haut en couleur de 60 ans. Il est relativement jeune dans le métier, n'ayant "ouvert sa place" qu'en 1937, au Piccadily Circus, mais il en est l'aristo.

Fils d'un officier de l'armée, dont la veuve épousa un ancien gardien des joyaux de la Couronne, St. George parle couramment plusieurs langues et sert souvent d'interprète. Il discutera aussi avec ses clients, s'ils y comprennent quelque chose, la philosophie allemande du 18e Siècle, et leur recommandera d'acheter son autobiographie: "St. George of Piccadilly".

Il possède aussi la distinction d'être le seul cireur de bottes de Londres qui appose le cirage à main nue, "pour que le cuir se sente flatté, comme un être vivant".

Il a lustré les chaussures des petits et des grands, y compris celles du duc d'Edimbourg et de John Winant, ambassadeur américain à la cour de St. James durant la guerre.

En passant de Piccadilly et en marchant au sud vers la gare de Charring Cross, on rencontre Jim Pearce et Chum Harvey, deux inséparables qui travaillent ensemble depuis leurs jours d'orphelinat.

Eux aussi pleurent le passé. Le meilleur de tous les temps, disent-ils, fut celui de la Première Guerre mondiale, alors que la cavalerie légère du Canada et celle de l'Australie se casernaient à Londres." "Ca c'étaient des gars qui connaissaient un bon cirage!"

Aujourd'hui, les cireurs de bottes de Londres doivent se préparer à survivre encore durant un hiver.

"Enfin, nous sommes encore vivants. Et il y aura l'été prochain. L'été nous fait vivre. Surtout, quand il y a beaucoup de poussière."

Demande pour l'incorporation des agents d'immeubles

Québec, 17 (P.C.) — Un projet de bill privé pour l'incorporation des agents d'immeubles a été présenté au greffier du Conseil exécutif de la province. Le projet sera discuté par le Comité des bills privés à la session qui débutera le 18 novembre.

Il a été présenté par M. H.-P. Cimon, président de l'Union des Ligues de propriétaires de la province de Québec.

UN VIN QUI CHANTE ET QUI ENCHANTE
DE NEUVILLE
ANJOU — SAUMUR ROSÉ
Pétillant et chatoyant il chante dans le verre et enchante l'âme
Le vin des mariages heureux et des célébrations joyeuses.

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

AFFAIRE : JEAN TREMBLAY, faisant affaires sous les nom et raison sociale de : "E. TREMBLAY ENRG.", 925 ruelle Perreault, MONTREAL, Qué.
Failli

Avis est par les présentes donné que le débiteur a fait cession le 8ème jour d'octobre 1953, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ème jour d'octobre 1953, à dix heures de l'avant-midi, au bureau de Me F. G. Coffin, c.r., Séquestre Officiel, au Vieux Palais de Justice, Chambre 16, Montréal, Province de Québec.
Montréal, ce 8ème jour d'octobre 1953.

J.-PAUL VERMETTE, SYNDIC

Bureau de :
VERMETTE, MASSE & OUELLETTE, SYNDICS
57 rue St-Jacques Ouest, Montréal.

Vite et bien
vont ensemble
à
L'IMPRIMERIE POPULAIRE
Composez
BE. 3361
Un représentant ira vous visiter.

3¾ pour-cent

d'intérêt par année, pendant 12 ans, à partir du premier mois.

Voilà en effet ce que rapporteront les Obligations d'Epargne du Canada de la 8e émission

et

POUR LA PREMIÈRE FOIS, LES ACHETEURS D'OBLIGATIONS EN COUPURES DE $500, $1,000 ET $5,000 POURRONT EXIGER DES OBLIGATIONS ENTIÈREMENT ENREGISTRÉES.
(L'intérêt sera alors payable par chèque et non sous forme de coupons.)

Aucune autre Obligation n'offre un aussi grand nombre d'avantages.

QUI PEUT EN ACHETER?
Ces Obligations sont conçues expressément pour aider les Canadiens à économiser méthodiquement. Elles présentent des avantages qui favorisent la pratique de l'épargne régulière. Seuls les particuliers ayant un domicile au Canada peuvent en posséder.

POUR VOUS ET TOUTE VOTRE FAMILLE
Une même personne ne peut en posséder que pour $5000, mais chaque membre d'une même famille peut en avoir à son nom pour ce même montant.

QUEL MODE D'ACHAT CHOISIREZ-VOUS?
Au comptant ou par versements. Les achats par versements peuvent être payés soit par retenues sur votre salaire, soit par l'intermédiaire de votre banque.

OÙ POUVEZ-VOUS EN ACHETER?
A votre banque, chez votre courtier de placement ou de votre employeur (par retenues sur le salaire).

DU COMPTANT QU'ON EST MOINS TENTÉ DE DÉPENSER
Elles s'encaissent sur-le-champ, en tout temps, à n'importe quelle banque au Canada, à leur prix d'achat plus les intérêts.

ÉCONOMIES ET INTÉRÊTS S'ACCUMULENT
A l'échéance, 12 ans après la date d'émission du 15 novembre 1953, vous recevrez $145 pour chaque $100 que vous aurez placé en Obligations. Et c'est un placement de tout repos!

LES PETITES ÉCONOMIES FONT LES BONNES RÉSERVES
L'intérêt payé annuellement s'accumule au taux de 3¾% l'an, taux très élevé pour une Obligation encaissable à 100% en tout temps.

VOUS ÊTES PROTÉGÉ
Vos Obligations sont enregistrées à votre nom quant au capital, ce qui constitue une protection en cas de perte ou de vol.

À LA PORTÉE DE TOUS
Les Obligations d'Epargne s'achètent en coupures de $50, $100, $500, $1000 et $5000.

CERTAINES PEUVENT ÊTRE ENTIÈREMENT ENREGISTRÉES
Les Obligations en coupures de $500, $1000 et $5000 peuvent être entièrement enregistrées si l'acheteur le désire. Elles peuvent être entièrement enregistrées au moment de l'achat, si l'achat est fait au comptant. Par ailleurs, si l'achat est fait par versements, l'acheteur peut, dès que tous ses versements sont effectués, échanger ses Obligations enregistrées quant au capital seulement contre des Obligations entièrement enregistrées.

Le placement favori de plus d'un million de Canadiens

AUCUN AUTRE PLACEMENT NE PEUT SE COMPARER AUX

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

LA NOUVELLE ÉMISSION SERA EN VENTE À PARTIR DU LUNDI 19 OCTOBRE PROCHAIN

CS-53-N3F

Les Bruins de Boston joueront ce soir au Forum

Le club d'Arthur Ross sera l'adversaire du Canadien

Les gars de Dick Irvin veulent prendre leur revanche pour l'échec subi dimanche dernier — A Détroit demain soir

Le Canadien est parti sur un bon pied et les amateurs montréalais sont très satisfaits de leurs favoris, car les équipiers de Dick Irvin semblent être sur la voie d'un nouveau championnat mondial; jusqu'ici le Bleu Blanc Rouge n'a subi qu'un seul échec et le Tricolore détient la première place dans le classement de la Ligue Nationale de Hockey.

La seule défaite subie par les Habitants de Frank Selke est survenue dimanche dernier alors que le Canadien devait baisser pavillon devant les Bruins de Boston au compte de 4 à 1 et incidemment c'est ce même club que les Montréalais auront à rencontrer ce soir sur la glace du Forum, mais cette fois les détenteurs de la coupe Stanley se proposent bien de prendre leur revanche et d'infliger si possible une véritable raclée aux joueurs pilotés par Lynn Patrock.

A l'ouverture de la saison le Tricolore a obtenu un blanchissage contre les Eperviers de Chicago en l'emportant par 3 à 0 tandis que deux jours plus tard les porte-couleurs de Dick Irvin triomphaient des redoutables Red Wings de Détroit par 4 à 1 pour ensuite aller perdre à Boston. Jeudi soir nos représentants ont démontré qu'ils avaient joué de malchance au Garden de oBston, car notre club a vaincu les Rangers au Forum par 6 à 1 et c'est dans cette dernière joute que eJan Béliveau et Bernard Geoffrion ont réussi à compter leurs premiers points de la saison alors qu'ils parvenaient à déjouer à deux reprises le cerbère des New-Yorkais.

Les Bruins seront ici ce soir, les amateurs pourront alors voir les deux recrues des Bruins, Frank Martin, joueur de défense, et Doug Mohns, un ailier qui promet beaucoup. Martin est un adroit joueur de défense qui s'est laigné avec les Bruins pour 15 de leurs joutes régulières et six parties des séries de la coupe Stanley. Il fit très bien durant ce court séjour dans le circuit majeur du hockey et est considéré comme un joueur d'avenir. Frank mesure 6' de taille, pèse 178 livres et est né il y a 20 ans à Cayuga, Ont. Il a passé presque toute la dernière saison avec le Hershey de la ligue Américaine.

Mohns était un ailier gauche avec les Flyers de Barrie, champions de la coupe Mémorial l'an dernier. Il pèse 165 livres et mesure 5'11" de taille. Né à Capreol, Ont., il fait partie de l'organisation du Boston depuis déjà quelque temps et on s'attend à beaucoup de lui.

Trois recrues sont sur l'alignement des détenteurs de la coupe Stanley. Il s'agit de Jean Béliveau, le joueur de première année le mieux connu dans le hockey, Lorne Davis et Eddie Mazur. Béliveau est un joueur de centre, Davis est u nailier droit et Mazur est un ailier gauche. Béliveau, le plus gros joueur de la ligue Nationale de hockey à 6'3" et 215 livres, était champion pointeur de la ligue senior du Québec depuis deux ans. Le géant de 22 ans enregistra 50 buts pour les As de Québec la saison dernière. Dans un essai de trois parties avec les Canadiens l'an dernier, il compta cinq buts, dont trois dans une partie contre les Rangers de New-York. Il joue au centre d'une ligne avec Maurice Richardà l'aile droite et Bert Olmstead à l'aile gauche.

Lorne Davis a joué pour le Buffalo de la ligue Américaine la saison dernière, comptant 33 buts et obtenant 34 assistances pour 67 points. Il a 23 ans, père 190 livres et mesure 5'11" de taille. Né à Regina, Sask., Davis brilla dans les rangs juniors des Pat de Regina avant de passer au Royal senior de Montréal. Il joue sur une ligne avec Ken Mosdell et Calum MacKay.

Eddie Mazur, un ailier gauche qui joue probablement avec Elmer Lach et Bernard Geoffrion, est né x Winnipeg, Man., il y a 24 ans. Il mesure 6'2" de taille et pèse 186 livres. I leut 20 buts et 18 assistances avec le Victoria de la ligue de l'Ouest l'an dernier. Mazur a été rappelé par les Canadiens pour les séries de la coupe Stanley des trois dernières années.

Le Canadien aura une autre dure partie sur les bras demain soir, car immédiatement après la rencontre de ce soir les joueurs du tricolore s'embarqueront pour Détroit où ils joueront demain soir.

Quatre autres parties auront lieu en fin de semaine dans le circuit du président Clarence Campbell, car ce soir les Rangers visitent les Leafs à Toronto et le Détroit reçoit les Eperviers. Demain le Toronto fera la lutte aux Eperviers sur la glace de ces derniers pendant que les Rangers seront à Boston.

Ballon-panier au Mont-Saint-Louis

Demain, dimanche le 18 octobre, les fervents du ballon-panier pourront assister à deux joutes des plus captivantes. A 1h. 30 p.m., le Collège Ste-Marie rencontrera le Mont-Saint-Louis, section juvénile; à 3h. p.m., le Mont-Saint-Louis devra affronter la redoutable équipe du Collège de Montréal, section senior.

Bienvenue à tous ceux qui s'intéressent aux activités collégiales. Entrée libre.

Les Saguenéens contre Royal

Les Saguenéens de Chicoutimi, qui ont remporté le championnat de la Ligue Senior de Québec l'an dernier, viendront rendre visite au Royal de Pit Morin demain après-midi au Forum et les amateurs de hockey doivent prendre note que cette joute ne sera pas télévisée, car l'écran sera retenu par la joute de fottball qui aura lieu au stade du Montréal entre les Argonauts de Toronto et les Alouettes du gérant Doug Walker.

Les gars du gérant Hébert ont joué trois parties cette saison et n'ont pas encore connu la défaite et les champions du circuit senior l'an dernier veulent être les premiers à décrocher les honneurs de la Ligue Professionnelle du Québec à sa première saison et tous les joueurs de Chicoutimi s'efforceront à affirmer leur supériorité sur les Montréalais. Les Saguenéens ont remporté deux victoires et ont annulé avec les As de Québec mercredi dernier et des instructions ont été données pour que les filets soient bien protégés et nul doute que les bloqueurs redoubleront d'efforts afin d'arrêter les élans du Royal.

Pit Morin sait que son équipe aura à faire face à un dur rival mais il ne croit pas les Saguenéens invincibles et il est même d'avis que les gars de Chicoutimi subiront leur premier échec demain au Forum.

Dans les autres joutes à l'affiche en fin de semaine dans le circuit Slater nous devons mentionner les deux joutes de ce soir alors que le Chicoutimi visitera les Sénateurs d'Ottawa et que le Valleyfield jouera pour la première fois à Springfield et demain le Sherbrooke se rendra à Québec pour disputer la palme aux As de la Vieille Capitale pendant que le Springfield sera à Valleyfneld pour affronter le shommes de Toe Blake.

Des programmes de courses offerts aujourd'hui et demain

La direction de Blue Bonnets invite les sportifs à venir en aide aux sinistrés du Parc Richelieu— Pari double et quinella — Service d'autobus

Le premier signal de départ sera donné à 2 h. 15 précises cet après-midi et demain après-midi à la magnifique piste Blue Bonnets alors que le Club de courses sous harnais Montréal présentent deux matinées mettant en lice la crème des chevaux trotteurs et ambleurs du pays qui rivaliseront contre les porte-couleurs étrangers. Chacun des programmes comporte dix courses avec pari-mutuel ainsi que quatre quinellas et un pari-double pour chaque après-midi. L'introduction du double plaira grandement aux amateurs qui en ont fait la demande depuis longtemps. La réunion se continuera lundi soir alors que le premier départ aura lieu à 8h. 15 comme ce sera le cas pour tous les soirs sur semaine.

L'arrivée de 180 nouveaux chevaux et plusieurs autres conducteurs réputés à Blue Bonnets a donné au secrétaire des courses un matériel suffisant pour présenter les meilleures courses sous harnais jamais offertes au Canada. Une grande variété de chevaux de toutes les catégories qui ont couru dans la région métropolitaine et sont bien connus des amateurs ajouteront de la couleur aux prochains programmes présentés.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la liste des inscrits de la fin de semaine pour se rendre compte de sa qualité Le programme de cet après-midi aura comme principale attraction une classe B pour ambleurs mettant en lice huit partants réputés: Miss Matie Mack, Evelyn Direct, Sally Sue, Sturdy Brook, Allan Scott, Hand Book, Walter G., et General Wills.

Miss Mattie Mack, Evelyn Direct, Sally Sue, Sturdy Brook et General Wills sont de nouveaux venus arrivés jeudi de la piste du Boutde-l'Ile.

Dans les autres classes, Flo Express, Ainsile, Ante Up, Ann Parley, Real McCoy, Hideaway Hanover, Chester Ships, Ruby Rex, Tea For Two, Lee Up, Loulou Todd, Balbo Siskiou, Miss Mary Van Van, Major Kelly, Volo Bars, Professor Allen, Jester Scott, Flash Regent et Honor's Tissy Belle sont aussi de nouvelles figures pour la clientèle de Blue Bonnets et sont réputés pour leurs récentes performances locales.

Grand Knight, un porte-couleurs de Bernard et Gevry de St-Pie-de-Bagot possédant une marque de 2.05 3-5 et un record de huit victoires à Richelieu, est au nombre des rapides courisers qui se disputeront la part de lion dans la course principale de demain. Parmi ses rivaux se trouvent des coursiers susceptibles de lui offrir une forte opposition : Distributor, avec une marque de 2.03 2-5, qui vient d'arriver de Saratoga; Mickey Morris, avec un record de 2.03 2-5, gagnant de sa dernière course à Blue Bonnets; Kitty Grattant avec trois victoires à son crédit; Sturdy Robbin, un récent vainqueur à Saratoga en 2.06 4-5, ainsi que Huron Express qui détient le récord de piste de 2.06 2-5 au champ de courses du boulevard Décarie.

Dans la catégorie des trotteurs Preako, Second Front, Beth Song, Caretaker Dainty Peter Proctor, Jerry Van Elwynn, War Lord et Prewin prendront le signal de départ. Ces chevaux ont tous joui déjà d'une forte publicité dans nos milieux.

La fraternité des conducteurs est augmentée en qualité et en quantité par la présence de Bruno Grisé, A. Rogers, Albert Hanna, Campbell Kannamaker, George Redicker, B. Bomar, D. Currie, G. Kitchen, Philippe Boily, Jos. Brosseau, A. Boucher et plusieurs autres.

Par suite d'un arrangement avec la Com. de Transport de Mtl., il y aura service spécial d'autobus conduisant les amateurs directement à la piste avec premiers départs aux heures suivantes : 1h. et 1h. 15; des endroits suivants : Papineau et Sherbrooke, Carré Phillipps, Avenue du Parc et Mont-Royal, ainsi que Jean-Talon et St-Denis.

Débuts du lutteur polonais Firpo Zbysko au Forum

On a annoncé que depuis 24 heures que Bobby Managoff avait obtenu un match-revanche contre le champion Wladek Kowalski et déjà on a constaté un immense intérêt chez les amateurs locaux. Il est vrai que le promoteur Eddie Quinn a annoncé de plus que Jack Sharkey serait l'arbitre de ce fameux match de finale de mercredi soir prochain et les amateurs ont hâte de voir ce que l'ex-champion mondial à la boxe fera si Kowalski devient trop brutal ou quelque chose du genre. Mercredi soir dernier, Managoff décrocha la première chute contre le champion et il vint à un cheveu d'en décrocher une seconde consécutive quand l'officiel local, Marchessault, changea quelque peu ses plans.

Managoff, à un certain moment, et alors que Kowalski devenait rude au possible, parvint à tirer son rival au bas du ring et il lui porta alors une telle série de coups que le Polonais devint pratiquement inconscient. Managoff remonta dans l'arène pour se faire proclamer vainqueur — du moins c'est ce qu'il espérait — quand l'officiel le disqualifia pour le match entier, à cause de trop grande rudesse, et proclama plutôt Kowalski vainqueur et toujours champion. Managoff prisa tellement peu l'attitude de l'arbitre qu'il s'empara du micro et annonça à la foule présente — qui semblait toute en sa faveur et qui voulut d'ailleurs faire un mauvais parti à l'arbitre — qu'il ne reviendrait jamais plus à Montréal s'il n'obtenait pas immédiatement un match-revanche contre le champion. Quinn a réussi à bâcler le match en question et pour donner entière satisfaction à Managoff il s'est assuré les services de Jack Sharkey comme arbitre.

Les amateurs assisteront de plus, mercredi, aux débuts du lutteur polonais Firpo Zbysko qui n'est arrivé au pays qu'il y a quelques jours et qui en sera à son premier match en Amérique. Tout ce que l'on sait de Zbysko c'est qu'il est un véritable "badman" et on voudra voir de plus s'il est un bon lutteur puisqu'il sera opposé à l'excellent gentilhomme Don Leo Jonathan. Quinn a annoncé enfin qu'il était à bâcler des matches pour Angelo Savoldi et Lionel Baillargeon qui seront opposés à des rivaux de choix mercredi soir, au Forum, dans des matches de préliminaire.

Dernière visite des Argonauts

Le pilote Frank Clair, des Argonauts de Toronto, a déclaré hier que son club s'était amélioré de cinquante pour cent depuis sa dernière partie contre les Alouettes. "Les hommes de Doug Walker seront désagréablement surpris", de dire Clair.

"Nous avons retrouvé notre aplomb quand nous avons défait les Rough Riders, à Ottawa, il y a quelques semaines. Nous sommes maintenant puissants à l'offensive. Je suis assuré que les Alouettes n'auront pas la tâche facile au stade dimanche prochain. Mes joueurs réalisent l'importance de cette partie et feront l'impossible pour triompher."

Clair a ajouté que l'addition de trois nouveaux joueurs avait considérablement aidé son club. Il voulait parler de Joe Scudero, un demi-arrière de l'Université de San-Francisco; d'Al Faverty, une aile volante des Eagles de Philadelphie, et de l'aile extérieure Bob Shaw, obtenu des Stampeders de Calgary. Ces trois joueurs n'étaient pas avec les Argonauts lors de la dernière visite du club de Frank Clair.

"Ces joueurs ont joué un rôle dans les récents succès de l'équipe. Mes hommes savent que les Alouettes sont formidables, mais sont confiants de pouvoir l'emporter", d'expliquer Clair.

Les Argonauts seront au grand complet pour leur dernière visite de la saison régulière à l'exception de Bob Marshall, au repos à cause d'une fracture de la main.

Les Alouettes ont perdu leur joute d'ouverture à Toronto 11-9, puis ont défait le Argonauts 15-7 au stade local. La joute de dimanche est très importante pour les deux clubs. En triomphant, les Alouettes s'assureraient pratiquement une place dans les éliminatoires et, en perdant, les Argonauts seraient pratiquement éliminés.

Festival au collège Roussin

Les Roussinois exécuteront dimanche prochain, un programme sportif varié et captivant d'intérêt. A 1 h., ouverture par la traditionnelle parade humoristique mettant en joie la gent étudiante.

A 1 h. 30, balle-molle mettant aux prises un club d'étoiles de Ste-Agathe-des-Monts et Roussin Junior.

Pendant ce temps, à l'aréna, le club midget de la crosse bataillera contre les jeunes Indiens de Caughnawaga.

A 3 h., la mémorable rencontre du Roussin junior et les Indiens de Caughnawaga dans une enlevante partie de La Crosse. C'est à voir !...

Une attraction surprise complétera ce gala sportif. Anciens, parents et amis, venez passer une agréable après-midi avec nous.

Culture physique au Centre paroissial

Madeleine Jodoin qui a eu tant de succès l'an dernier dirigera encore les activités de cette section. L'an dernier nous comptions 170 inscriptions et une présence régulière de 60 membres à chaque cours, et le début de la saison laisse prévoir autant de succès. Nous invitons les dames et les demoiselles à profiter de ces exercices qui se donnent les lundis soir de 8 à 9 h., et les mercredis soir de 7h. 30 à 8h. 30. La carte de membre est exigible, et vous pouvez vous inscrire au bureau de recrutement tous les soirs.

Le Canadien a déclassé le Jonquière

Jonquière, 17. — Le Canadien de Montréal, dirigé par Sam Pollock, a remporté une victoire facile hier soir sur le club Jonquière dans une joute régulière des séries de la Ligue Junior du Québec car le club montréalais a vaincu les locaux par le compte de 8 à 0, permettant à Dessureault d'enregistrer un blanchissage.

Les joueurs les plus en évidence dans cette partie ont été Richard, Prévost et Vinet.

CANADIEN — Buts: Dessureault; défenses: McCord, Macdonald, McNiff, Kennedy; avants: Boucher, H. Richard, Atwell, Goyette, Prévost, Vince, Fleming, O'Reilly, Hynes, Périard, Pérind, Pronovost.

JONQUIERE — Buts: Pearson; défenses: Pelchat, Boivin, Labrosse, Coutlée; avants: Garant, Pelletier, Tremblay, Gagnon, Deveault, Turbide, Bastien, D. Richard, Trottier, Boucher.

Arbitre: Len Corriveau. Juges des lignes: Camille Voyer, Roméo Fortin.

SOMMAIRE

Première période

1—Canadien: Prévost (Vinet) 3.45
2—Canadien: Vinet (Prévost, Richard) 15.38
Punitions: Boivin, Fleming, Labrosse, Prévost, O'Reilly.

Deuxième période

3—Canadien: Richard (Prévost, Vinet) 2.57
4—Canadien: Richard (Prévost) 12.15
Punitions: O'Reilly, Labrosse, Prévost, Fleming, Pelchat.
5—Canadiens, Richard (Vinet) 0.28
6—Canadiens, Pronovost (McNiff, Fleming) 4.20
7—Canadiens, Atwell (Kennedy, Hynes) 11.10
8—Canadiens, Goyette (Boucher, Fleming) 18.00
Punitions: D. Richard, Fleming.

LE CHAMPIONNAT A RAYMOND PAGE

Toronto, 17 (P.C.). — Raymond Pagé, de l'Université de Montréal, a gagné hier le championnat intercollégial en simples au tennis en triomphant de Ken Lawhon, de l'Université de Toornto, 6-0, 6-0, 6-1. Lawson était le champion jusqu'à aujourd'hui.

En doublesè le Varsity, avec Gerhardt Lukk et Lawson, a eu raison de l'Université de Toronto, avec Robin Arnold et Harry Hall, 6-1 et 9-7.

PEREZ GAGNE EN HUIT RONDES

New-York, 17 (P.A.) — Lulu Perez, le jeune poids-plume âgé de 20 ans, de Brooklyn, a gagné son 23ème combat consécutif hier soir en mettant hors de combat Joey Cam, de Boston, avec un long coup de la droite, à 48 secondes de la huitième ronde, à l'arena St-Nicholas.

Perez a préparé son dernier coup avec deux crochets, puis il l'a ébranlé d'un coup de la droite avant de porter le coup décisif.

Cam est tombé sur le dos dans un coin neutre et il n'a pu se relever à temps.

Badminton au Centre de l'Immaculée-Conception

Cette section dirigée par Gilles Perrault et Claude Champagne prépare sa prochaine saison d'activités qui débutera par un tournoi de classification ouvert à tous les joueurs (femmes et hommes) membres du Centre. Ce tournoi qui commencera le 28 octobre servira à recruter les joueurs qui formeront les équipes mixtes de la ligue qui comptera six clubs de huit membres et qui joueront leurs parties tous les mercredis soir à partir du début de novembre. Nous prions les joueurs qui veulent participer à ce tournoi de se procurer leurs cartes de membres au plus tôt au bureau de recrutement. Cette carte de membre vous donne droit à toutes les activités sportives ou autres du Centre. Les frais d'inscription à ce tournoi sont de 35 cents et vous devez remplir une carte d'admission au plus tard le 27 octobre prochain. Le tournoi débutera à 8h. 45 et les participants devront se rendre à 8h. 30 pour l'appel nominal.

Charlie Dressen pilotera le club Oakland en 1954

L'ancien gérant des Dodgers de Brooklyn a cessé d'être à l'emploi des champions de la Ligue Nationale, hier

Brooklyn, 17 (P.A.) — Charlie Dressen a officiellement cessé hier d'être le gérant des Dodgers de Brooklyn pour accepter le poste de pilote du Oakland, sur la Côte du Pacifique.

Cette annonce, faite en même temps par M. J. Bavasi, vice-président des Dodgers, et Charlie Dressen, a causé une certaine surprise même s'il était évident que les jours de Dressen à Brooklyn étaient comptés.

"Je suis très heureux de la tournure des événements", a dit Dressen. En faisant cette déclaration, Dressen était très sérieux, mais ceci n'explique pas comment un gérant, qui vient de gagner le championnat dans les majeures, délaisse un club qui "va encore gagner le championnat", selon ses prévisions, pour retourner aux mineures.

"Je vais faire plus d'argent à Oakland, a dit Dressen, que je n'en ferais à gérer les Dodgers. Je comprends qu'on se demander ce qui ne va pas. On me croira insensé. Refuser une position de $40,000 pour retourner à Oakland. Mais je serai plus heureux sur la Côte du Pacifique. Laws, le propriétaire d uclub Oakland, est des plus aimable et il m'a assuré que je pourrais demeurer avec son club aussi longtemps que je le désirerais."

Laws n'a pas révélé les conditions du contrat, mais elles devraient être meilleures qu'à Brooklyn et Dressen deviendrait intéressé dans le club.

Dressen a insisté qu'il laissait les Dodgers "sans malice, sans rancune et garde le meilleur souvenir de toute l'organisation de Brooklyn, du haut en bas de l'échelle."

"Je savais mardi dernier que j'étais fini à Brooklyn, a-t-il dit. J'avais demandé un contrat à long terme à M. O'Malley dès que nous eûmes gagné le championnat. Il me l'avait refusé."

Il ne voulait pas accepter un contrat d'un an, parce que "après tout un homme doit avoir de l'amour-propre. J'ai dû accepter beaucoup de critique en trois ans à Brooklyn. C'eût été une protection pour moi."

Parmi ses successeurs possibles on mentionne Pee Wee Reese, Walter Alston, gérant des Royaux de Montréal, et Clay Bryant, des Saints de St-Paul.

Inauguration de la saison

La Ligue Provinciale de Hockey fera ce soir l'inauguration de sa saison et le président Alphonse Therrien est d'opinion que ce circuit connaîtra un succès sans précédent au cours de sséries de 1953-54.

La première joute aura lieu ce soir à St-Jérôme alors que le club de l'endroit recevra la visite du St-Hyacinthe tandis que demain deux joutes seront à l'affiche. Le Cornwall se rendra à Ste-Thérèse pour faire face aux champions de l'an dernier tandis que le St-Jérôme ira disputer la palme au St-Hyacinthe, sur la glace de ce dernier.

Les clubs de la Ligue Provinciale comptent de nombreux partisans et dès les premières rencontres de la saison l'on s'attend à des assistances fort nombreuses et l'on prévoit des joutes fort intéressantes.

Autre défaite des Citadelles

Guelph, Ont., 17 (P.C.). — Les Citadelles de Québec ont inauguré leur première tournée de la saison dans l'Association de hockey junior de l'Ontario hier soir en subissant une défaite de 5-3 aux mains des Biltmores de Guelph.

C'était la deuxième victoire des Biltmores en quatre parties et la troisième défaite consécutive des Citadelles. Les Biltmores sont en deuxième position, sur un pied d'égalité avec les Marlboros de Toronto, les Greenshirts de Kitchener et les Flyers de Barrie. Québec est dans la cave de l la igue.

Pour les vainqueurs, Bob Forhan a compté deux buts, tandis que Bill McCreary, Bob Attersley et Jim Holmes en ont réussi un chacun. Raymond Cyr, Richard Bouchard et Stan Parker ont obtenu les buts du Québec.

Le hockey professionnel

CE SOIR

LIGUE NATIONALE
Boston à Canadien
Rangers à Toronto
Chicago à Détroit

LIGUE AMERICAINE
Buffalo à Pittsburgh
Cleveland à Hershey
Providence à Syracuse

LIGUE DU QUEBEC
Chicoutimi à Ottawa
Valleyfield à Springfield

LIGUE PROVINCIALE
St-Hyacinthe à St-Jérôme

LIGUE JUNIOR
Trois-Rivières à Québec

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE
Canadien à Détroit
Toronto à Chicago
Rangers à Boston

LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh à Buffalo
Cleveland à Providence

LIGUE DU QUEBEC
Sherbrooke à Québec
Springfield à Valleyfield
Chicoutimi à Royal

LIGUE PROVINCIALE
Cornwall à Ste-Thérèse
St-Jérôme à St-Hyacinthe

LIGUE JUNIOR
Canadien à Trois-Rivières
Québec à Royal

Le classement des équipes

Ligue Nationale

	j.	g.	p.	n.	p.	c.	pts
Canadien	4	3	1	0	14	6	6
Détroit	3	2	1	0	9	5	4
Toronto	3	2	1	0	10	7	4
Boston	2	1	1	0	5	5	2
New-York	3	1	2	0	7	13	2
Chicago	3	0	3	0	5	14	0



Cigarettes
British Consols
BOUT ORDINAIRE ou EN LIÈGE

FORUM
Dim., 18 octobre, à 2.30 p.m.
La Ligue de Hockey du Québec
CHICOUTIMI vs ROYAL
Prix : Sièges réservés : $1.50, $1.25, $1.00. Enfants : .50 dans les sections non réservées.
Billets en vente samedi matin à 10 h.

Dim., 18 octobre, à 8.30 p.m.
La Ligue de Hockey Junior
QUEBEC vs ROYAL
Prix : Sièges réservés : $1.10, .85. Admission générale : .50. Enfants : .25. Billets en vente samedi après-midi, à 1 h.

Les billets réservés pour tous les événements sont en vente aux guichets des rues Atwater et Closse.

Blue Bonnets Raceway
COURSES
SOUS HARNAIS
CALIBRE MAJEUR

AUJOURD'HUI et DEMAIN
Admission générale $1.00
Club-House $2.00
Les enfants ne sont pas admis.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE

Horace Labrecque et Fils Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
CH. 4TA 204, Notre-Dame ouest
Tél. MArquette 2383-2384

AVOCATS

Trudeau, Beaulieu, Ethier & Morel
AVOCATS ET PROCUREURS
Maurice Trudeau, C.R., Roger Beaulieu, J.-Alfred Ethier, François Morel
204 ouest, Notre-Dame - LA. 1126-7-8

VANIER & VANIER
Anatole Vanier, c.r. Guy Vanier, c.r.
AVOCATS
57 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
Tél. HArbour 2841

BREVETS D'INVENTION

Le Manuel de l'Inventeur et formule de preuve d'invention 25c écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTRÉAL

Brevets d'Invention
MARQUES DE COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raymond-A., Robic et Alfred Bastien
1510, rue Drummond, MONTREAL

Achetons chez les annonceurs du "Devoir" nous y gagnerons

DACTYLOGRAPHES

"TOUT POUR LE BUREAU"
Dactylographes, machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, chaises, armoires, etc., etc.
Canada Dactylographe Enr.
44 o., rue St-Jacques, Montréal
Tél. HA. 6968 R.-T. Armand


Royal — Remington — Underwood — L. C. Smith, Corona silencieux, régulier et portatif. Protecteurs de chèques, duplicateurs, calculateurs et machines à additionner. Vente et service. Echange, location, achat.
N. MARTINEAU & Fils
1019, RUE BLEURY
(Entre Vitré et Lagauchetière) BR. 2217

LAITERIE

CH. 6988 — 2399 Holt, ROSEMONT
LAITERIE
Rosemont
Laiterie canadienne-française
A. PATENAUDE, propriétaire

MEDECIN

Electricité médicale Rayons X
Dr Maxime Brisebois
L.G.M.C. F.R.C.Sc.
De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies génitales endocriniennes, urinaires, digestives, circulatoires.
FR. 5252 816 Sherbrooke est

REPARATIONS GENERALES

FRontenac 1447
J.-A.- ALBERT JEAN
Satisfaction garantie. Prix modérés
REPARATIONS GENERALES
25 ans d'expérience
Menuiserie, peinture, plâtrage, tapissage, blanchissage, etc.
2246 rue DELORIMIER, MONTREAL

ASSURANCES


Compagnie d'Assurance sur la Vie
"La Sauvegarde"
MONTREAL
NARCISSE DUCHARME, président

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

Affiliés à la Société Canadienne d'Histoire naturelle

RECONNUS D'UTILITE PUBLIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Adresse : 4101 est, rue Sherbrooke, Montréal

Chronique No 1162 — Samedi, 17 octobre 1953

La Plante, usine vivante

VIII — Au coeur de l'entreprise: la cellule végétale

par Marcel CAILLOUX,

de l'Institut botanique de l'Université de Montréal

A date, notre visite de la Plante, usine vivante, nous a permis d'envisager tour à tour sa structure et l'immense variété de produits que l'on y trouve.

Aujourd'hui, nous allons visiter l'usine de nouveau, en faire une tournée d'ingénieurs afin de constater comment elle fonctionne.

La plante, comme toute usine, pour mettre en branle les mécanismes de la vie, doit recevoir de l'énergie de l'extérieur. Elle possède aussi des moteurs qui, je le veux bien, ne ressemblent en rien aux moteurs électriques ou à gazoline qui nous sont familiers. Mais, ces moteurs jouent un rôle extrêmement important puisque, en définitive, nous nous servons des produits de leur travail lorsque nous utilisons des matières végétales.

Dans une serre

Examinons donc le mécanisme de cette usine. Pour ce faire, je vous entraine dans les serres du Jardin botanique de Montréal où vous êtes, comme moi, fascinés par la grande diversité de ce qui y est cultivé. Nous voyons des plantes très hautes tout à côté d'autres qui sont minuscules. La forme des feuilles et des fleurs varie à l'infini.

Malgré cette diversité, toutes ces plantes ont quelque chose en commun : elles vivent toutes uniquement de leurs propres ressources. (C'est une supériorité sur l'animal qui est incapable de fabriquer sa propre nourriture et doit la chercher ailleurs, en dehors de lui-même.) Cela veut dire que chaque plante est une usine autonome, capable de fabriquer la totalité des substances nécessaires à sa vie. Pour cela, il lui suffit d'un peu de terre, d'eau, d'air et enfin de lumière qu'elle reçoit en abondance dans une serre.

Ceci étant dit, on peut se demander s'il y a des organes qui jouent un plus grand rôle que d'autres dans la fabrication de ces substances nécessaires à la vie.

Quoique toutes les parties du végétal soient importantes, il est néanmoins un organe sous lequel la plante ne pourrait plus être indépendante au point de vue nourriture : la feuille, département clef de toute l'usine. La feuille contient une infinité de chambres à moteurs, constituées par les cellules.

Ce serait bien intéressant d'examiner les cellules, ces fameuses chambres à moteurs, mais il faudrait un microscope pour cela, et dans les conditions actuelles il ne saurait être question pour nous d'utiliser un tel instrument. Comment faire pour examiner en détail des objets si petits?

Pour les besoins de la cause, nous avons, depuis que dure notre visitte de la plante, usine vivante, imaginé cette usine à notre taille, à notre échelle humaine. Il y aurait une autre manière de procéder qui, pour aujourd'hui, nous permettrait d'examiner plus à notre aise le mécanisme de l'usine végétale. Que diriez-vous si, par l'imagination toujours, nous nous réduisions tous à l'échelle microscopique, à la taille des cellules? De cette façon, nous pourrions examiner à loisir les plus infimes détails des moteurs de l'usine végétale.

Magie

L'idée vous enchante? Alors, c'est décidé... Nous voici transformés par la pensée en êtres microscopiques.

Commençons notre visite en sautant sur une feuille. Notre nouvelle taille nous donne l'impression d'être perchés passablement haut. Nous sommes devenus si petits que la plante nous apparaît plus grande que tout ce que l'homme a pu construire, y compris la tour Eiffel et l'Empire State Building!

Regardez ce sur quoi nous marchons! C'est transparent, et l'on voit à l'intérieur de la feuille. On distingue très bien les cellules dont on parlait tout à l'heure. Elles nous apparaissent maintenant de la grandeur d'une chambre de nos maisons, avec la différence que les murs sont transparents, car les parois des cellules sont faites d'un plastique transparent.

Qu'est-ce que vous cherchez? Les portes? Vous désirez pénétrer à l'intérieur de l'Usine? La partie supérieure des feuilles est presque toujours lisse, imperméable et sans issues. C'est une protection contre les intempéries. Mais au-dessous de la feuille se trouvent des bouches de ventilation par où l'air peut entrer et l'humidité sortir. Ces bouches d'air, que les botanistes appellent des stomates, elles sont assez grandes pour qu'on puisse s'y glisser et pénétrer à l'intérieur.

Vous semblez hésiter? Vous avez peur de tomber en vous rendant sous la feuille? Suivez-moi. Il y a justement une autre feuille qui s'appuie sur le bout de celle où nous sommes. Le dessous de cette autre feuille sera facilement à notre portée. Alors, vous venez? Mais, venez donc! A quoi vous attardez-vous? Ah je vois. Ce sont ces énormes câbles qui sortent ici et là de la feuille, et qui nous font une petite forêt, ce sont les poils, le duvet que l'on retrouve sous beaucoup de feuilles. Justement, on pourra grimper le long d'un de ces poils pour atteindre l'embouchure d'un stomate. Tenez, ici! Vous montez? Ça se grimpe assez facilement. Dépêchez-vous, rentrez vite, je vois que le stomate se ferme. Vite. Vite. Ah! le dernier à passer s'est fait prendre le pied. Donnons-lui la main. Aidons-le à se tirer de là. Tirez avec moi. Une deux trois! Bon, ça y est, le voilà avec nous tout entier.

Au coeur d'une feuille

Vous ne vous imaginiez pas qu'un stomate pouvait se fermer si vite? Ça se produit fréquemment. Regardez, nous ne nous étions pas rendu compte que de gros nuages sombres s'approchaint. Voyez comme le soleil est masqué. Les stomates se ferment souvent à l'obscurité.

Pourquoi grimacez-vous ainsi en tirant le collet de votre chemise, vous semblez suffoquer? C'est l'humidité? Vous faites mieux de vous y habituer tout de suite. A l'intérieur des feuilles, l'humidité est toujours aux environs de 100 pour 100. N'y pensez pas trop et regardons plutôt autour de nous. Dites-moi, le coup d'oeil n'est-il pas féerique? Il vous étonne davantage! Tous ces grands réservoirs arrondis et transparents entre et sous lesquels nous circulons. Il y en a de suspendus au-dessus de nos têtes, il y en a à droite, à gauche, partout! Ce sont les cellules!

Approchons-nous de l'un de ces réservoirs. Vous voyez ces masses vertes, de la grosseur d'un "football", qui se promènent lentement à l'intérieur? Ce sont à la fois des moteurs et des appareils chimiques. Ils sont faits principalement de cette *chlorophylle* ou pigment vert, dont on entend beaucoup parler dans les annonces depuis quelques années. Ces [illegible] qui contiennent la chlorophylle sont les unités principales qui non seulement permettent à l'usine de fonctionner, mais qui lui fournissent aussi la matière première avec laquelle elle pourra continuer de s'agrandir, de se construire elle-même, de fabriquer tous ces produits que nous y avons antérieurement trouvés.

(à suivre)

Marché des oeufs et de la volaille

Les prix ont été stables à l'endroit des oeufs A gros et fermes quant aux autres catégories au cours de la dernière semaine, alors que les commerçants croyaient que, vu les prix élevés le ralentissement observé dans de pareilles conditions dans le passé se répéterait. Toutefois, le marché s'est bien maintenu, car les approvisionnements se limitaient aux A gros et quelques Moyens, tandis que les autres catégories étaient rares et que les stocks d'oeufs huilés sont à peu près épuisés.

On cote les expéditions triées sur place aux cours suivants, caisses gratuites: Catégorie A, grosseur Gros 75-76, Moyens 67-68, Petits 51, Catégori B 56-57, Catégorie C 40.

Les expéditions non triées, caisses retournées, rapportent les prix suivants aux producteurs: Catégorie A, grosseur Gros 71-72, Moyens 63-64, Petits 46-48, Catégorie B 52-53, Catégorie C 35-37.

Les prix de gros aux détaillants pour les oeufs en cartons d'une douzaine sont comme suit: Catégorie A, grosseur Gros 79-81, Moyens 73-76, Petits 56-59, Catégorie B 63-65, Catégorie C 47-49.

Voici les prix de détail aux consommateurs: Catégorie A, Grosseur Gros 86-89, Moyens 79-82, Petits 62-65, Catégorie B 69-72, Catégorie C 54-56.

Le marché des volailles est soutenu et il affiche un ton ferme pour ce qui est des poules et des gros poulets. Les dindes ont été l'objet d'un trafic actif pour le congé du jour d'Actions de Grâces, à prix fermes. Les grossistes rapportent que le mouvement vers les débouchés du détail a été plus considérable que l'an dernier et qu'il y avait suffisamment d'oiseaux du Québec, finis, pour faire face à la demande, ceux-ci comprenant surtout des jeunes femelles, car les approvisionnements venant des autres provinces ont été peu abondants.

Les commerçants paient les prix suivants pour les volailles en boîtes, livrées: poulets, moins de 3 livres, Catégorie Spéciale 42, A 41-42, B 36-39, C 20-21; 3 à 4 livres: Spéciale 40, A 39, B 34-36, C 20-21; 4 à 5 livres: Spéciale 41-43; A 40-42, B 36-37, C 22-25; plus de 5 livres: Spéciale 48-51, A 47-50, B 40-43, C 30-31; poules, moins de 4 livres: Spéciale et A 33, B 31, C 21; 4 à 5 livres: Spéciale et A 35, B 33, C 25; plus de 5 livres: Spéciale et A 37, B 35, C 27; jeunes dindes et jeunes dindons, moins de 18 livres: A 53-54, B 48-49; plus de 18 livres: A 53-54, B 48-49.

Le marché des volailles vivantes montre de la fermeté à des prix légèrement à la hausse. La demande est bonne de façon générale.

Les producteurs obtiennent les prix suivants pour les volailles vivantes, livrées: poulets, moins de 3 et 3 à 4 livres: 30; 4 à 5 livres: 30-32; plus de 5 livres: 36-38; poules, moins de 4 livres: 21-22; 4 à 5 livres: 24; plus de 5 livres: 26; jeunes dindes et jeunes dindons, moins de 18 livres: 42-44; plus de 18 livres: 40.

Petites annonces

CHAMBRE ET PENSION

Couples âgés seulement. Belles grandes chambres, maison moderne, facilité de communication, près église, parc, pension de choix, télévision, service de garde-malade, meublé ou non. HO. 8074. 9-10-53

CORRESPONDANTS DEMANDES

Jeune Australien catholique désire correspondre en anglais ou en français avec des Canadiens sincères. H. Linden, 137 Acland St., St-Kilda, Australia. 19-10-53

DISQUES D'ANGLAIS DEMANDES

Louerais ou achèterais disques "L'Anglais sans Peine" méthode assimile. 1167 Berri, appt 11. BE. 7331 après 6 heures. 19-10-53

LOGEMENT CHAUFFE A LOUER

Haut duplex, 5½ pièces chauffées. Adultes. $85. 8651 Reims. DU. 8-9519. 19-10-53

MAISON A VENDRE

A St-Hyacinthe, maison neuve 2 logis 6 pièces, peu comptant, hypothèque long terme 2½%. A vendre cause départ. Idéal pour homme d'affaires ou professionnel ayant enfants. S'adresser 995, rue Laurier, St-Hyacinthe. 31-10-53

MEUBLES

LES ENCHERES CHERRIER

Maison essentiellement canadienne-française. Aubaines neufs et usagés. Meubles de toutes sortes UN. 6-4797. 967 St-Antoine.

TARIF

Annonces classifiées

"Le Devoir" — BElair 3361

434 Notre-Dame est

(Commandes prises jusqu'à 10 h. a.m. pour le jour même. Pour le samedi jusqu'à 3 h. le vendredi).

ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de 36c pour 2 lignes (12 mots).

Compter 6 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations, initiales comptent pour un mot, les mots composés pour autant de mots. Chaque nombre pour un mot. Ajouter 4 mots par insertion pour indiquer le numéro de la case. Pour les réponses devant être expédiées par la poste ajouter 5c.

GROS CARACTERES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à 3 lignes.

Naissances, services, services anniversaires, grand-messes, remerciements pour condoléances, etc. cents le mot, minimum $1.00

MAISON A VENDRE

à Repentigny, 1 mille du Bout-de-l'Ile, 6½ pièces. Neuf, ultra-moderne, chauffage à l'huile automatique, auvents Koolvent, stores vénitiens, tapis mur à mur, prélarts incrustés, luxueuses tentures, rideaux Orlon, foyer naturel, terrasse 120 x 150. A sacrifice. Cause départ. 4, rue des Erables, Repentigny-les-Bains. Tél. 620, sonnez un six.

En Alberta

Un Oblat revient d'établir une maison de retraites fermées

Le Révérend Père Théodore Alain, O.M.I., parti de l'Est pour la province oblate d'Alberta-Saskatchewan afin d'y établir l'oeuvre des Retraites fermées, revient définitivement au service de sa province après avoir établi une maison de retraites à St-Albert, Alberta.

Le Rév. Père a multiplié son activité sacerdotale durant son court séjour parmi les Albertains. On lui doit plusieurs articles de journaux, une contribution mensuelle au "Message de l'Immaculée", sermons à la radio française, plus de trente retraites paroissiales, religieuses, étudiantes et plusieurs triduums et quarante-heures tant dans les milieux anglais que français. Plusieurs retraites fermées dans le diocèse de St-Paul et dans l'archidiocèse d'Edmonton furent également prêchées par le R. Père. La paroisse St-Joachim d'Edmonton eut le bonheur de le posséder plus longuement comme vicaire suppléant durant trois mois. Les paroissiens auraient désiré que les autorités le leur laisse même comme curé mais il en fut décidé autrement.

Patriote éclairé et ardent, il a vu juste sur la question scolaire et sur les poblèmes religieux et nationaux qu'ont à résoudre nos Canadiens français de l'Ouest. Sa vaste expérience comme missionnaire durant 13 ans au Sud de l'Afrique en territoire anglais le préparait admirablement pour comprendre l'Ouest canadien. En effet, sous bien des aspects, les memes ambitions, les mêmes luttes raciales, le même prétexte de supériorité nationale, et de guerre pour le bilinguisme et deux cultures se rencontrent dans les deux territoires. C'est pourquoi le Rév. Père a tellement en horreur les défaitistes, les niveleurs, les découragés et les blasés. Une vingtaine de conférences sur l'Afrique dans plusieurs de nos écoles nous ont montré qu'il était toujours missionnaire de coeur et d'esprit.

Il restera pour l'Ouest un excellent ami, un prêtre dévoué aux intérêts des minorités et un bienfaiteur généreux pour les oeuvres canadiennes et françaises si l'occasion lui en est offerte dans son nouveau champ d'apostolat. Nous lui disons la plus cordiale bienvenue dans l'Est tandis que l'Ouest lui adresse un merci du coeur et un prompt retour.

Il y a lieu de renforcer notre armement moral et spirituel

L'emprisonnement du cardinal Wyszynski ramène les chrétiens à une évidence trop vite oubliée — Attitude de la S.S.J.B.

Dans la protestation qu'elle a votée à son assemblée d'hier soir, pour ajouter sa voix à celles de tous les groupements qui se sont élevés contre l'incarcération du Primat de la Pologne, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a tenu à souligner, pour les Canadiens français et pour tous les chrétiens du Canada, les leçons qui se dégagent de ce malheureux événement. Voici le texte de cette déclaration:

"Réunis en assemblée régulière, les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tiennent à formuler publiquement leurs protestations contre les mesures de rigueur prises injustement, par le gouvernement de Varsovie, contre le Primat de la catholique Pologne. Mais pour les chrétiens du Canada et plus particulièrement pour les Canadiens français, il ne peut pas suffire de protester, fût-ce avec véhémence, contre cet odieux attentat. Il importe plus encore de méditer les leçons qui s'en dégagent, de renouveler et de compléter, en conséquence, notre armement moral et spirituel".

"Cette nouvelle iniquité des Soviets est en effet dans la ligne de la logique communiste, tout comme elle s'oppose, non moins catégoriquement, à la logique chrétienne sur laquelle s'appuient toutes nos rançons de vivre. En nous rappelant si brutalement que le communisme accentue constamment, sans dévier, sa menace contre l'idéal chrétien, il faut espérer que **l'iniquité qui s'accomplit à l'égard** de l'Eglise polonaise nous fera sortir de la fausse quiétude dans laquelle nous sommes trop portés à nous glisser, au milieu des joies de la prospérité et de la paix canadiennes".

Six policiers blessés dans une émeute, en Algérie

Oran, Algérie, 17 (P.A.) — Un administrateur et six policiers ont été blessés au cours d'une émeute à Medromah, en Algérie. La Légion étrangère et la Garde mobile ont dispersé les trois mille manifestants.

Emission vendue par Mont-Laurier

L'émission de $219,000 d'obligations par séries vingt ans de la ville de Mont-Laurier, comté de Labelle, a été adjugée, mardi soir, 29 septembre dernier, à McNeil, Mantha, Inc. Le prix payé est de 95.6 pour $219,000 à 4½% 1954-73, ce qui représente un coût net de 5.011% pour l'argent emprunté.

C'est en octobre 1952 que la municipalité avait contracté son emprunt antérieur sur le marché des obligations. Elle avait vendu, à ce moment-là, $125,000 de titres à 4½% séries vingt ans au prix de 95.69. Le coût net de cet emprunt avait été de 4.994%.

Les nouvelles obligations, qui peuvent être remboursées avant échéance, sont datées du 1er octobre 1953 et elles échoient du 1er octobre 1954 au 1er octobre 1973 inclusivement, l'intérêt étant payable les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à Mont-Laurier. Avec le produit de l'émission, le conseil va faire exécuter des travaux d'égouts et de protection contre les incendies ainsi que la construction de trottoirs. L'emprunt est fait en vertu des règlements nos 226 et 228.

Pour 1953, la ville a une évaluation imposable de $6,326,763. Le 31 décembre dernier, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à $561,023.10. La population de Mont-Laurier, en 1952, était de 4,767 âmes.

Loyer de 4.813% pour East Angus

La ville d'East-Angus, comté de Compton, a vendu, mardi soir, 29 septembre, une émission de $93,000 d'obligations par séries vingt ans. L'emprunt à 4½% 1954-73 a été adjugé au prix de 97.21 à L.-G. Beaubien & Cie, Ltée. Le loyer net de l'argent est de 4.813%.

La finance précédente de la municipalité avait été faite en octobre de l'année dernière, soit lors de la vente de $40,000 de titres à 4-4½% séries 20 ans, au prix de 96.44. L'intérêt moyen net de l'emprunt avait été de 4.80%.

Les nouvelles obligations, que la municipalité peut rembourser avant échéance, sont datées du 1er octobre 1953 et elles échoient du 1er octobre 1954 au 1er octobre 1973 inclusivement, l'intérêt étant payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Le principal et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à East-Angus. L'emprunt est fait pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, la construction de trottoirs, etc. Il est autorisé par le règlement No 137, qui avait reçu l'approbation des électeurs propriétaires, lors d'un referendum tenu les 25 et 26 juin 1953.

L'évaluation imposable pour 1952 s'élevait à $3,249,150. La dette consolidée nette de la corporation, le 31 décembre 1052, se chiffrait par $232,273.47. La population de la municipalité l'année dernière était de 3,650 âmes.



Au Monument National

Cours gratuits de français et d'anglais

Les cours publics du Monument national, donnés gratuitement depuis une soixantaine d'années sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, reprendront dès la semaine prochaine. Ces cours, comme on le sait, sont donnés grâce à la coopération de notre Société nationale et des autorités provinciales, depuis la fondation même du Monument national à Montréal.

Le programme de cette année comprendra de nouveau deux séries de cours d'anglais et deux séries de cours de français, soit, dans l'un et l'autre cas, une série de cours pour les commençants et une seconde pour les élèves plus avancés. Il n'en coûte qu'un dollar pour les suivre, montant minime d'inscription.

On peut s'inscrire à ces cours dès maintenant en téléphonant à PLateau 1131, entre 9 h. a.m. et 5 h. p.m. tous les jours sauf le samedi. Les cours d'anglais se donneront le lundi et le mardi soir, de 7 h. 30 à 9 h. 30. Les cours de français le mercredi et le jeudi soir, également de 7 h. 30 à 9 h. 30.

Une autre série de cours sur l'habitation et les problèmes d'organisation familiale débuteront prochainement, soit vers le début de novembre pour se poursuivre jusqu'en avril prochain.

Un cours de psychologie

La Jeunesse indépendante catholique féminine invite toutes les jeunes filles à assister à un cours de psychologie qui aura lieu mercredi, 21 octobre, à 8 h. 15 p.m., en la salle paroissiale St-Edouard, 435 est, Beaubien.

Ce cours portera sur la psychologie féminine et sera donné par Mme Antonio Major. (Pour information : CA. 5564).

Ouverts de 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts jusqu'à 9 h. le vendredi soir — 5 h. 30 le samedi — PL. 5151 — local 300

VENTE Semi-Annuelle DUPUIS

Economies de 20%-30%-40% et jusqu'à 50%

MONTREAL N'A RIEN VU DE PAREIL CETTE SAISON



COMPLETS 2 PANTALONS

Beau Worsted anglais et domestique hommes, jeunes gens

PAIEMENTS FACILES CHEZ DUPUIS

WORSTED ANGLAIS TOUT LAINE, FILS TEINTS (Yarn Dyed Wirsted) dans les tons unis ou fantaisie de gris, brun, gris bleu. Texture à petits motifs sobres et nouveaux.

VESTON DROIT — un bouton d'attache. VESTON CROISE ou DROIT à deux boutons.

DEUX PANTALONS avec glissière. Plis à la taille, 35 à 38 — sans plis, 40 à 46. Statures : ordinaire, petite, élancée ou corpulente.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, CONFECTION POUR HOMMES, ST-CHRISTOPHE

SPECIAL

LUNDI "Jour du Personnel"

Veston et 2 pantalons

54.95

Aucun versement comptant

Dupuis Frères

LE DEVOIR

L'assurance-vie au Canada français

L'AIRE DES NÔTRES DOIT GRANDIR

LA série des supplément annuels que Le Devoir a consacrés aux réalisations de nos institutions canadiennes-françaises dans le domaine de l'assurance et spécialement de l'assurance-vie évoque l'une des offensives les plus importantes de notre groupe pour la conquête de son indépendance économique. Les statistiques et les commentaires publiés dans ces suppléments rappellent d'une année à l'autre le rôle capital de l'assurance-vie, tant pour la sécurité de la vie familiale que pour le financement de nos pouvoirs publics, de nos institutions religieuses et sociales, le développement de notre outillage économique et de nos ressources naturelles; et aussi les motifs qui nous commandent impérieusement d'assumer le contrôle de ces importantes réserves de capitaux.

L'occasion nous a parue propice cette année d'illustrer ces progrès dans un graphique qui est d'une particulière éloquence, ou plus exactement qui présente sous une forme visuelle saisissante des résultats qui sont eux-mêmes éloquents et réconfortants.

Les articles qu'on trouvera dans les pages suivantes soulignent une fois de plus les multiples avantages de l'assurance. Dans une société où sévit un individualisme souvent implacable, cette forme de prévoyance et de sécurité repose en dernière analyse sur une conception de solidarité qui permet d'atténuer les répercussions économiques d'un décès prématuré. Le développement prodigieux de cette forme d'entraide dans le cadre de l'initiative privée constitue l'un des aspects les plus sains et les plus encourageants d'une société qui trop souvent considère la sécurité économique de ses citoyens comme une fonction de l'Etat.

●

Si l'assurance-vie n'assumait que la protection de la famille contre la mort prématurée d'un de ses membres, et surtout de son chef, elle rendrait déjà l'immense service que l'on sait et qui constitue un indiscutable élément de sécurité pour toute la collectivité, et cela impliquerait la centralisation entre ses mains de capitaux importants.

Mais elle fait plus. En assurant une indemnité payable au décès, à quelque âge qu'il survienne, elle couvre non seulement un risque éventuel de mort prématurée, mais elle envisage un événement certain et inéluctable, de sorte que l'accumulation des capitaux nécessaires au paiement de ces indemnités comporte obligatoirement une forte part d'épargne. Par là aussi elle permet à l'assuré de penser non seulement à la sécurité des siens en cas de malheur, mais de plus à sa propre sécurité, à sa vieillesse, par l'accumulation d'une somme qu'il reste libre d'utiliser en cas de besoin et qu'il peut convertir en rente viagère à la fin de sa vie.

C'est surtout à cause de cet aspect d'épargne que l'assurance-vie est devenue le plus grand réservoir de capitaux de placement à notre époque. Et comme une forte partie de ces économies demeureront dans ces réserves jusqu'à la mort ou à la vieillesse des assurés, il est possible de prévoir dans les placements des immobilisations à long terme. C'est par milliards que se chiffrent ces réserves, et elles ne sont pas improductives; par leur placement elles sont constamment à l'oeuvre et travaillent, dans les domaines les plus divers, au développement du pays. En principe et par définition elles doivent demeurer au service de la collectivité où se recrutent les assurés-épargnants qui les ont accumulées.

●

C'est alors que prend toute sa signification le grave problème qu'évoque le graphique voisin. On lira dans les pages suivantes un article bien documenté sur les placements des capitaux d'assurance; les aspects techniques du problème, l'évolution des tendances, par exemple, la prudence plus accentuée après les pertes de la crise de 1929 et aujourd'hui un retour à une attitude plus souple, tout cela est bien exposé et situe la question.

Mais quelle que soit la répartition de ces placements, le fait que ces capitaux servent à financer les travaux des gouvernements, les entreprises d'utilité publique, les constructions d'églises, d'hôpitaux, de maisons d'enseignement, et aussi le développement de nos ressources naturelles et même l'expansion de l'activité industrielle et commerciale, ce seul fait suffit à démontrer l'importance de confier nos capitaux d'assurance-vie à des institutions canadiennes-françaises.

Il est évident que les dirigeants des firmes d'assurance qui placent ces capitaux exercent une grande influence sur le développement et le progrès du pays. Or, les Canadiens français ont contracté la mauvaise habitude, et la gardent encore dans une trop large mesure, de confier leurs épargnes d'assurances à des compagnies ou sociétés non canadiennes-françaises. Cela s'explique sans doute par maints facteurs; mais il reste que c'est une absurdité. Surtout dans un pays en plein développement, où les capitaux de placement ont été de l'ordre de $25 milliards depuis six ans, et souscrits dans la proportion des quatre cinquièmes par des épargnes canadiennes où figuraient les placements des assurances

●

Tous ceux qui ont discuté cette question connaissent les réponses formulées par les tenants du statu quo. On exhibe une liste des placements de telle grande institution canadienne d'assurance, dont les dirigeants sont de langue anglaise, et l'on indique comme riposte sans appel les chiffres de placements effectués dans la province de Québec: débentures provinciales et municipales, prêts aux fabriques et aux commissions scolaires catholiques et canadiennes-françaises. Les chiffres sont là et l'on en conclut que les épargnes des Canadiens français sont placées dans notre province, au service des nôtres, même quand elles sont confiées à ces firmes anglo-canadiennes.

Devant ce plaidoyer habile l'on peut dire d'abord qu'il s'agit de titres de tout repos qui attirent n'importe quels préposés au placement, mais ce n'est là qu'un aspect négligeable de la réponse. Il faut aussi se demander si cette équité dans la répartition des placements, en supposant qu'elle existe partout et en proportion acceptable, ne proviendrait pas du fait que depuis quinze ans les institutions canadiennes-françaises sont devenues plus aggressives et que les autres ont senti la soupe chaude.

Mais il y a lieu d'aller plus loin. Tout n'est pas de pouvoir montrer des débentures d'églises, d'écoles, d'hôpitaux. Si nos épargnes d'assurance-vie avaient été placées par les nôtres depuis cinquante ans, la situation serait-elle la même? Notre province aurait-elle développé surtout des industries primaires payant de faibles salaires tandis que les industries secondaires allaient surtout en Ontario? Les nôtres auraient-ils trouvé plus facilement des capitaux pour lancer des entreprises industrielles ou commerciales prometteuses, ou pour le développement ou la transformation d'entreprises existantes que le manque de capitaux a empêchées de s'adapter à des circonstances nouvelles? Le problème de l'habitation aurait-il été mieux résolu? Les prêts pour la construction auraient-ils, comme cela s'est produit, été refusés dans certaines zones montréalaises jugées peu intéressantes et qui ont été ainsi ostracisées? Les réponses restent problématiques puisqu'il s'agit d'hypothèses; mais ces questions sont troublantes et il serait imprudent de faire en sorte qu'on doive les poser de nouveau dans cinquante ans.

Dans l'hypothèse bien douteuse que l'utilisation de nos capitaux d'assurance aurait été la plus favorable possible aux intérêts de la collectivité canadienne-française, l'on peut au moins affirmer qu'elle aurait été aussi avantageuse pour nous si elle avait été dirigée par les nôtres. Et comme ceux qui dirigent ces entreprises ne le font pas par pur altruisme et à titre bénévole, que le commerce de l'assurance-vie est lucratif et assure un grand nombre d'emplois intéressants, nos capitaux, au moins sous cet aspect, ont servi aux autres plus qu'aux nôtres. Cela seul suffirait à démontrer l'absurdité de notre conduite.

Ce n'est pas encore tout, car dans ce problème l'avenir prochain promet d'être plus important que le passé. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord l'assurance-vie se développe toujours et atteint de nouveaux sommets; par conséquent elle disposera de capitaux de placements encore plus considérables. En second lieu, notre pays est en pleine expansion et, si nous voulons avoir la part qui nous revient dans l'utilisation et l'exploitation de ces capitaux qui ne resteront pas inactifs, il est bon que nous en gardions le contrôle. Celui qui tient les cordons de la bourse joue un rôle dominant dans l'emploi de ce qu'elle contient. Un autre aspect accentue encore ce facteur, c'est que dans cette période d'expansion l'on tend à assouplir un peu les placements des assurances, à permettre plus de latitude dans les prêts.

●

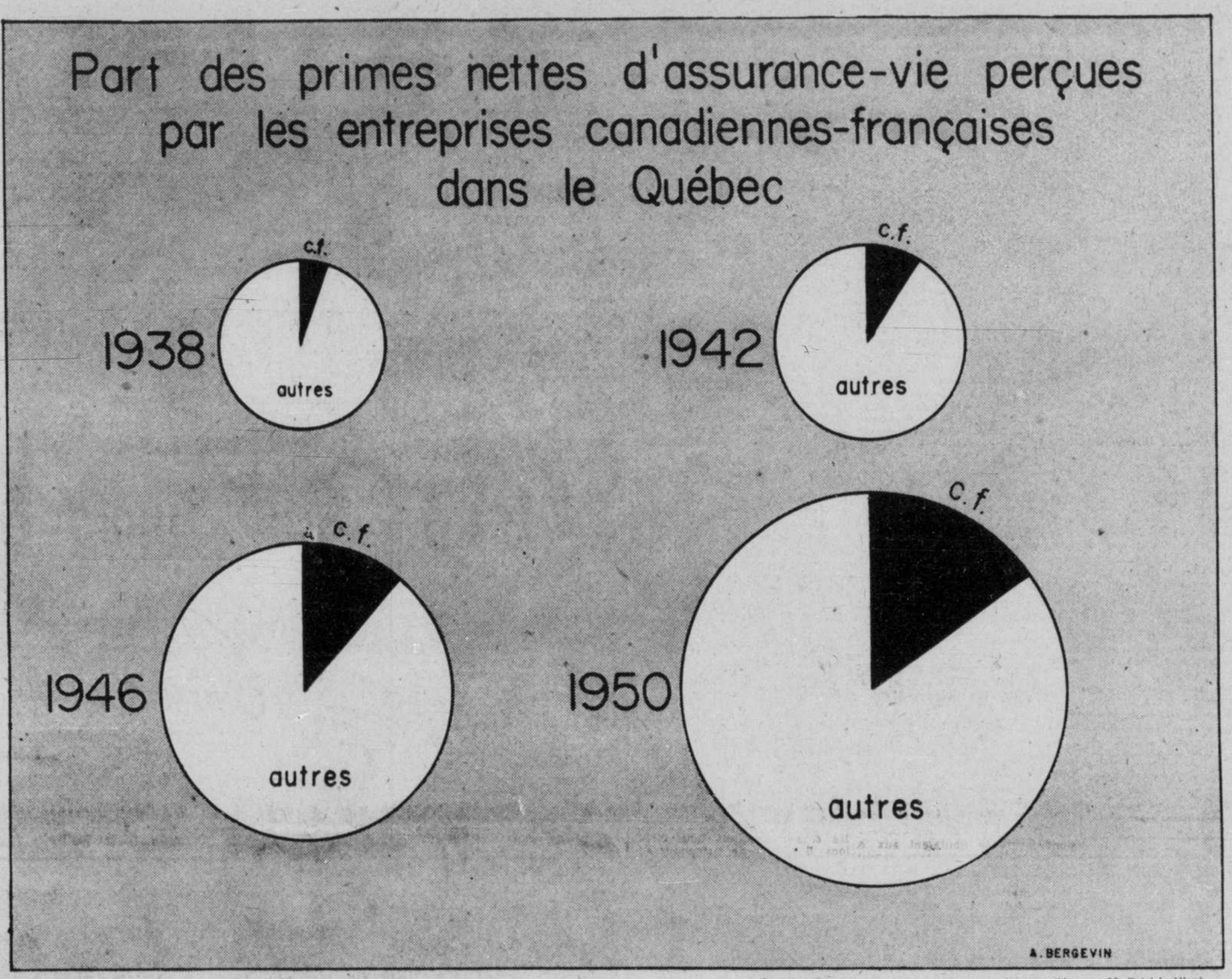
Revenons au graphique voisin. Il mesure les progrès rapides réalisés depuis quinze ans. L'aire de nos entreprises grandit et devra graduellement se rapprocher de notre part, c'est-à-dire d'environ les deux tiers des primes payées dans notre province.

En 1938, sur un total de $57 millions de primes perçues dans notre province, nos compagnies et sociétés recevaient moins de $3 millions, exactement 5.1 p.c. En 1942, c'était 8.8 p.c. sur un total de $65 millions; en 1946, 11.3 p.c. sur $102 millions, et en 1950, 14.8 p.c. sur $134 millions. Pour 1951 la proportion est sensiblement la même, cependant que les chiffres absolus ont encore grandi, notre part étant de $22 millions sur $156 millions.

Cette part, qui équivaut à peu près aux deux septièmes dans les statistiques les plus récentes, s'applique à l'ensemble des primes, une donnée sur laquelle le passé continue d'influer par les primes des polices anciennes. Mais si l'on prend seulement les nouvelles polices émises en 1951 par nos compagnies et sociétés, leur valeur représente environ 22 p. c. du total. Notre part dans les affaires nouvelles étant plus élevée que notre part dans les primes, cela signifie que, toutes choses égales d'ailleurs, nos primes des années prochaines tendront à se rapprocher de ce niveau. Au contraire, la part des affaires nouvelles des entreprises non canadiennes-françaises étant plus faible que leur part des primes perçues, elles doivent prévoir une diminution.

Ce graphique représente un beau succès et les équipes qui l'ont rendu possible méritent notre gratitude. Mais ces résultats, devant lesquels l'apathie et la négligence deviennent moins excusables, ne pourront s'accentuer encore, l'aire de notre groupe dans ce cercle ne continuera de s'étendre que dans la mesure où un plus grand nombre des nôtres comprendront l'importance de l'enjeu pour l'émancipation économique, le progrès social et culturel, la vie politique de notre groupe.

Paul SAURIOL



(Les données statistiques du graphique ont été compilées par M. Patrick Allen)

Part des primes nettes d'assurance-vie perçues dans le Québec par les entreprises canadiennes-françaises

Années	Total perçu par les entreprises can.-françaises	Total perçu par toutes les compagnies et sociétés
1938	2,949,000	57,717,800
1940	4,078,200	61,801,400
1942	5,726,600	65,172,600
1944	8,330,800	81,522,700
1946	11,535,400	102,212,100
1948	16,173,000	118,188,900
1950	19,837,100	134,005,700
1951	22,390,400	156,248,100

L'ASSUREUR VIE: apôtre social

par Raymond DENIS, organisateur général, La Sauvegarde

Le Canada et les Etats-Unis sont les deux pays où l'assurance-vie est enracinée le plus profondément. Chez nous, comme chez nos voisins du sud, les familles qui ne possèdent pas au moins quelques polices d'assurance-vie sont bien rares.

Certes l'assurance-vie existe depuis bien longtemps dans tous les pays civilisés, mais nulle part elle n'est aussi universellement répandue qu'au Canada et aux Etats-Unis. Au cours de l'année 1951, il s'est payé au Canada seulement au-dessus de 400 millions de dollars en primes d'assurance-vie tandis que les dépôts en banque n'ont augmenté que de cent millions.

Il est rassurant de constater que dans notre période de luxe effréné, notre population garde le sens de l'épargne et de ses responsabilités. Les millions de dollars déposés chaque année en assurance-vie sont la meilleure sauvegarde des familles et constituent un important élément de sécurité pour les assurés. Mais ce goût de l'épargne, cette prévoyance, ne sont-ils pas étonnants dans nos temps actuels alors que tout le monde veut jouir pleinement de la vie quand l'argent se dépense follement, qu'on achète tout à crédit et que le budget des familles est sans cesse obéré à plus forte mesure et souvent bien au-delà.

Comment se fait-il qu'au milieu de cette tendance générale à dépenser tout ce que l'on gagne et souvent davantage, notre population presque tout entière parvient quand même à faire des épargnes appréciables sous forme de primes d'assurance-vie. Serions-nous malgré tout plus prévoyants que nous semblons l'être?

Probablement non, mais remercions les assureurs-vie, ceux que nous appelons communément les agents d'assurance, et auxquels parfois nous avons l'indélicatesse de fermer nos portes parce que nous ne voulons pas être ennuyés. Remercions-les parce que ce sont eux qui sont les grands artisans des splendides succès que donnait l'assurance-vie dans notre pays. Ce sont eux qui ont fait l'éducation du public et qui ont contribué dans une large mesure à l'accumulation des millions de dollars dépensés en assurance-vie. Ce sont eux qui ont créé, sinon le goût, du moins l'habitude de l'épargne méthodique, la seule qui demeure. Les assureurs-vie sont de véritables bienfaiteurs de l'humanité. Grâce à leur travail constant, tenace, intelligent, il est bien des veuves qui pourront garder leurs enfants autour d'elles et seront en mesure de leur faire donner une éducation convenable et il est bien des gens, hommes et femmes, qui pourront jouir d'une vieillesse heureuse et tranquille, sans avoir à se contenter des $40 par mois des pensions de vieillesse.

Ce sont les assureurs-vie qui vont inlassablement, de famille en famille, se faisant les apôtres de l'épargne, amenant leurs interlocuteurs à réfléchir sur leurs responsabilités et sur leurs devoirs d'époux, de père ou de mère, de citoyens.

Il n'est rien de bas, rien de trivial dans [illegible] de l'assureur-vie. Partout il prêche le renoncement, le sacrifice. Cette police d'assurance qu'il offre signifiera une privation. Quelques bouteilles de bière, quelques paquets de cigarettes, un voyage, un plaisir. C'est à cela qu'il faudra renoncer pour arriver à payer les primes. Mais c'est un sacrifice qui [illegible] dans l'intérêt de la famille puisque c'est un devoir à remplir.

Au mari, l'assureur-vie rappelle qu'il doit, à l'épouse avec laquelle il s'est uni au pied des autels, une protection qui dépasse de loin les [illegible] de la [illegible] à la mère, il rappelle leurs obligations graves envers leurs enfants, des enfants qui n'ont pas demandé à venir au monde, mais dont les parents sont responsables devant Dieu et devant les hommes, des enfants qui ont une créance privilégiée sur la vie du père et de la mère. Au citoyen, il rappelle les incertitudes de la vie, il prêche la prévoyance pour une vieillesse qui viendra beaucoup plus vite qu'on se [illegible] ses devoirs envers une société qui n'est pas obligée de le faire vivre.

Tous les vendeurs ont leur place dans les rouages de notre société moderne, et dans leur ensemble ils aident puissamment au développement de notre standard de vie. Cependant, quand une famille s'endette pour acheter des choses dont elle pourrait fort bien se passer, on peut se demander si le vendeur qui a créé le désir chez l'acheteur et a négocié la vente a rendu service à la famille et à la société. Et Dieu sait s'il s'en fait de ces ventes qui bouleversent le budget des familles, et qui n'ont d'autres excuses que la satisfaction de l'orgueil de l'amour propre, du désir de paraître et de faire comme les autres.

L'assureur-vie peut se rendre le témoignage de n'avoir jamais appauvri personne. Lorsqu'il a conclu une vente, il sait qu'il a rendu un immense service à son associé, à sa famille et à la société elle-même.

S'il est une carrière qui est noble et belle entre toutes c'est bien celle de l'assureur-vie. Le prêtre s'efforce de sauver nos âmes pour l'éternité. Le médecin tente, par ses soins, de soulager les souffrances des malades. L'assureur-vie, en prêchant l'évangile de l'épargne et de la prévoyance, est l'un des piliers de la société, le bienfaiteur des familles comme des individus. Il doit être considéré comme un apôtre social.

L'assureur-vie : sa formation

C'est parce que le rôle de l'assureur-vie est important et que ses responsabilités envers la communauté sont considérables que les compagnies d'assurance apportent une attention si grande au recrutement et à la formation de leurs agents.

On s'imagine assez volontiers dans le public que n'importe qui peut devenir assureur-vie. C'était peut-être vrai il y a 30 ou 40 ans. Il en est tout autrement aujourd'hui. Les compagnies sont très difficiles dans le choix de leurs représentants. Il faut tout d'abord que le futur agent jouisse d'une excellente réputation et une enquête sérieuse est faite à ce sujet. Il faut ensuite qu'il possède une bonne instruction. Il n'est pas nécessaire qu'il ait fait un cours à l'université, mais la nature même du travail qu'il aura à accomplir nécessite une solide formation intellectuelle. En troisième lieu, l'agent devra subir un test d'aptitudes dans le but d'établir s'il possède les dispositions voulues pour la vente. Le futur agent doit donc présenter ces trois qualifications : bonne réputation à tous les points de vue, instruction suffisante et aptitudes de vente. Ce sont les préliminaires de l'engagement d'un agent.

Mais ensuite il y a la formation. Avant que le nouvel agent puisse débuter dans la vente, il doit suivre un cours d'entrainement dont la longueur et l'étendue varient suivant les compagnies. Cet entrainement est nécessaire afin que l'agent ne soit pas exposé à tromper involontairement ses clients et soit en mesure d'offrir le genre de police qui répond aux besoins de chacun d'eux.

La période d'entrainement se continue d'ailleurs pendant de longues années par des études théoriques et pratiques. Si l'agent veut réellement acquérir la compétence nécessaire, il devra suivre les cours de C.L.U. qui s'échelonnent sur une durée de trois années, à moins qu'il ne préfère étudier seul dans les nombreux traités d'assurance qui sont placés à sa disposition. Il peut enfin compter sur les conseils et les directives du gérant sous la direction duquel il est placé.

Ce sont peut-être des détails fastidieux, mais il est nécessaire que le public sache que les assureurs-vie sont recrutés avec soin et forment un corps de citoyens d'élite dans lesquels, d'une façon générale, il peut avoir une entière confiance. Ils doivent être plus que des assureurs pour devenir des conseillers en assurance.

Ils doivent connaitre la loi, d'une façon suffisante, pour indiquer quel genre de bénéficiaire l'assuré doit désigner. Ils doivent connaitre les droits de succession provinciaux et fédéraux afin de renseigner leurs clients et leur dire comment ils doivent être assurés et pour quel montant. Ils doivent être des hommes d'affaires pour pouvoir étudier un bilan, un acte de société et indiquer une solution qui protégera la maison de commerce en cas de mort du propriétaire, ou les associés survivants s'il s'agit d'une raison sociale groupant plusieurs personnes.

L'assureur-vie ne doit donc pas être n'importe qui, mais il faut qu'il soit quelqu'un et je suis heureux de dire que la compétence des agents d'assurance dans Québec ne le cède en rien à la compétence des agents des autres provinces.

Le mérite en revient en grande partie aux compagnies qui tiennent à mériter la confiance de leurs assurés, mais aussi à la coopération intelligente et pratique du département des assurances de Québec dont le surintendant, M. Lafrance, dans le but de protéger le public, n'a ménagé ni son temps, ni son influence pour élever la compétence et l'honnêteté des assureurs-vie à son niveau actuel.

Missionnaires de la race

Si les agents d'assurance-vie de toutes les compagnies rendent d'immenses services au pays tout entier et doivent être considérés comme des apôtres sociaux, les agents de nos compagnies canadiennes françaises accomplissent une mission plus élevée encore parce qu'ils deviennent en même temps les missionnaires de notre race.

Il ne s'agit pas d'élever une cloison étanche entre nous et les autres, mais il nous appartient de garder ce que nous avons dans le domaine économique et de fortifier nos positions. Notre influence comme l'avenir de nos enfants l'exigent.

Toutes les races se protègent sur le terrain financier et économique. Toutes les nations érigent à leurs frontières des barrières tarifaires pour protéger leur commerce, leur industrie. Nous sommes les seuls qui ne semblons pas comprendre l'importance de l'argent.

Cependant, cet argent n'a rien perdu de sa puissance. Il est encore le levier de commande par excellence, et lorsque nous confions à d'autres l'administration de nos épargnes nous rendons un triste service à notre province, à notre race, à nos enfants. C'est un principe qui englobe toutes les phases de notre vie économique et qui déborde de beaucoup les cadres de cet article qui est limité à l'assurance-vie. C'est un domaine d'ailleurs qui est particulièrement instructif.

En 1951, la dernière année pour laquelle nous avons les chiffres officiels fournis par le département des assurances de Québec, le total des primes d'assurance-vie payé dans notre province s'est élevé à $147,868,614. Ces chiffres comprennent l'assurance ordinaire, l'assurance groupe et l'assurance industrielle, mais n'incluent pas les certificats émis par les sociétés de secours mutuel. Sur ces 147 millions de dollars, nos compagnies canadiennes-françaises ont reçu $16,845,000, soit environ 11% du total.

Nous formons près de 80% de la population. Je veux bien admettre que notre groupe ethnique est moins riche que les groupes qui nous entourent, mais enfin nous détenons sûrement au moins 65% des polices d'assurance-vie émises dans Québec. C'est un pourcentage qui est très conservateur. Si nous avions confié à nos compagnies canadiennes-françaises l'administration de nos primes, celles-ci auraient dû recevoir en 1951 près de 95 millions de dollars au lieu de $16,845,000.

Quand nous avons besoin d'argent, nous nous tournons naturellement vers nos compagnies d'assurance-vie pour en obtenir des emprunts hypothécaires ou pour leur demander d'acquérir les obligations qu'émettent, de temps à autre, nos communautés religieuses, nos maisons d'affaires canadiennes-françaises, ou nos municipalités scolaires. Je connais une compagnie d'assurance-vie canadienne-française qui, à la fin de 1952, détenait dans son portefeuille au-dessus de quatre millions d'obligations provenant de notre petite industrie canadienne-française, ou de nos communautés religieuses. Les autres compagnies canadiennes-françaises ont probablement fait des placements analogues, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan. Il faudrait pouvoir faire vingt fois plus pour aider efficacement au développement de notre commerce, de notre industrie. En réalité, les demandes arrivent de toutes parts. Cependant, nos compagnies ne peuvent pas disposer d'un argent qu'elles n'ont pas, que nous ne leur avons pas confié.

Chaque année, par nos primes d'assurance, nous confions à d'autres l'administration de dizaines de millions de dollars de notre argent. Ces argent était canadien-français quand nous en gardions la propriété, mais il ne l'est plus quand nous l'envoyons ailleurs, et les agents de nos compagnies canadiennes-françaises qui s'efforcent d'enrayer cet exode de nos capitaux rendent un immense service à nos enfants qui seront appelés à gagner leur vie dans une province que tant des nôtres appauvrissent sans même y penser.

Evidemment, nous avons des excuses. Dans l'assurance-vie comme dans toutes les sphères du domaine économique, nos concitoyens de langue anglaise ont pris sur nous, dès le début, une avance considérable. Ils avaient de l'argent, nous n'en avions que très peu. Certaines de leurs compagnies comptent au-dessus de soixante-quinze années d'existence et leur nombre se multiplia avec le temps.

Chez nous, la plus ancienne de nos compagnies, La Sauvegarde, ne fut fondée qu'en 1903, et durant 35 ans elle demeura la seule à porter le drapeau de notre race dans le monde de l'assurance-vie. Il n'est donc pas surprenant que nous soyons en retard, d'autant plus qu'au début on se méfiait.

Mais, malgré bien des difficultés, La Sauvegarde prospéra. Elle prouve que les Canadiens français pouvaient réussir dans l'assurance-vie comme ailleurs, et encouragées par son exemple, au cours des quinze dernières années, dix compagnies canadiennes-françaises furent fondées.

Toutes sont financièrement solides, toutes offrent des polices identiques à celles qu'on peut se procurer ailleurs. Leurs taux sont aussi bas et parfois plus bas que ceux de bien d'autres compagnies. Notre population canadienne-française n'a donc guère d'excuses de s'assurer dans d'autres compagnies que les nôtres, alors que nous avons chez nous, dans notre province, onze compagnies donnant les mêmes services, les mêmes taux, les mêmes avantages, la même sécurité qu'ailleurs.

Cependant, en 1951, il s'est vendu dans Québec $634,105,521 en nouvelles polices. La part de nos compagnies canadiennes-françaises aurait dû dépasser 400 millions de dollars. Or, nos onze compagnies ensemble n'en ont recueilli que 130 millions, soit un peu plus de 20% du total. Quatre-vingt pour cent des assurances-vie vendues en 1951 ont encore été dirigées vers d'autres compagnies que les nôtres.

Nous avons fait des progrès depuis quelques années puisque de 11%, nous passons en 1951 à 20%, mais c'est loin d'être suffisant et les agents de nos compagnies canadiennes-françaises ont encore bien du travail à faire pour convertir leurs compatriotes et les amener à comprendre qu'en affaires comme ailleurs, charité bien ordonnée commence chez soi.

J'admire les qualités que je reconnais chez les autres, mais je maintiens que, dans l'intérêt de nos enfants, nous devons nous efforcer d'enrichir notre province et notre race et nous n'y arriverons jamais aussi longtemps que nous continuerons à donner aux autres sous forme de primes d'assurance un argent dont nous avons besoin chez nous.

Quel bel évangile de protection nationale, les agents de nos compagnies canadiennes-françaises sont-ils à même de prêcher sans critiquer aucune autre race.

Nos compagnies canadiennes-françaises sont administrées par des Canadiens français. Les chefs de service sont des compatriotes. Tous les postes clefs sont entre les mains des nôtres. Le prestige qui s'en dégage augmente notre influence. Nos enfants peuvent entrer dans les bureaux de nos compagnies canadiennes-françaises, gravir un à un les échelons, monter jusqu'en haut s'ils ont la compétence nécessaire. Leurs noms français ne constitueront pas une barrière à leur avancement. Toute une carrière s'offre à eux.

La plupart de nos compagnies ne sont pas encore très puissantes. Le nombre de leurs principaux employés est limité, comme le sont leurs salaires, mais si au lieu de 130 millions de ventes nouvelles par année, nos compagnies atteignaient leurs 400 millions, si au lieu de $16,850,000 nos compagnies recevaient chaque année les 147 millions qui devraient être leur quote part, le nombre des employés supérieurs comme celui des autres employés en serait décuplé, les salaires payés plus élevés parce que les revenus seraient plus considérables, et nous aurions contribué à créer pour les enfants de notre race des positions d'avenir.

L'assureur-vie, apôtre social, bienfaiteur de l'humanité, marchand de bonheur, est en même temps un glorieux missionnaire de patriotisme canadien-français et un fidèle serviteur de sa race quand il représente une compagnie canadienne-française. Ceci, nous devrions nous efforcer de ne pas l'oublier.

Placements sur hypothèques

Quelle est la tendance de placement des compagnies d'assurance sur la vie, le groupe le plus important au Canada des placeurs de fonds?

Au cours de l'année dernière, il ne s'est produit aucun changement radical dans la tendance qui prévaut depuis quelques années déjà, mais il est toutefois survenu une modification assez significative. Une analyse des états financiers révèle que la plupart des compagnies continuent de placer la majeure partie de leurs fonds de placement sur hypothèque, mais le déplacement des fonds d'Etat en faveur des prêts hypothécaires, qui s'était fortement accentué au cours des années d'après-guerre, s'est considérablement ralenti et dans certains cas il est même complètemnt arrêté.

La demande pour des prêts hypothécaires était en régression au cours de la première moitié de 1952, mais elle s'est sensiblement améliorée pendant le second semestre.

A un taux d'intérêt variant de 5¾ à 6 pour cent sur les prêts hypothécaires, il semblerait avantageux de préférer ces derniers aux fonds d'Etat, mais certains facteurs s'interposent. Pour plusieurs compagnies d'assurance, la proportion de prêts hypothécaires par rapport à leur actif global a déjà atteint la limite que l'on croit juste et équitable. Déjà en 1951, la proportion était beaucoup plus élevée qu'elle était en 1939 (17.34 pour cent de l'actif global, comparativement à 13.7 pour cent). La liquidité d'une compagnie d'assurance n'a pas autant d'importance que lorsqu'il s'agit d'une banque, mais lorsqu'un portefeuille de placements comprend un bon pourcentage de fonds d'Etat, c'est un facteur susceptible d'inspirer confiance aux détenteurs de polices.

Par conséquent, l'on croit que la pénurie de capitaux au Canada pour fins de prêts hypothécaires ne sera pas sensiblement améliorée par une liquidation accentuée des fonds d'Etat.

ALLIANCE
Compagnie mutuelle d'assurance-vie
NATIONALE
Siège social : 680 ouest, rue Sherbrooke

JUGEZ...

ASSURANCE EN VIGUEUR*
1905 - FONDATION
1946 - $100,000,000.
1951 - $200,000,000.
1953 - $300,000,000.

...ET CONVENEZ QUE

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

EST: La Compagnie la plus Progressive au Canada

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC



* L'augmentation de l'assurance en vigueur est extraordinaire au point de mériter une mention toute spéciale. Le premier cent millions d'assurance fut atteint après 41 ans d'opérations, soit en 1946, alors que le deuxième cent millions fut atteint en 1951, c'est-à-dire 5 ans plus tard. Il ne fallut que deux ans et demi pour atteindre le troisième cent millions.

Quand vous vous assurez à la Société des Artisans,

AVEC 132,000 COMPATRIOTES

1° VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES

d'une institution en plein progrès. Vous êtes propriétaire, parce que la Société des Artisans est une coopérative qui appartient à chacun de ses sociétaires, c'est-à-dire à chacun des assurés. Chacun est propriétaire au même titre, quel que soit le montant de ses assurances. Assuré chez les Artisans, vous agissez en propriétaire;

VOUS CONTROLEZ ET DIRIGEZ

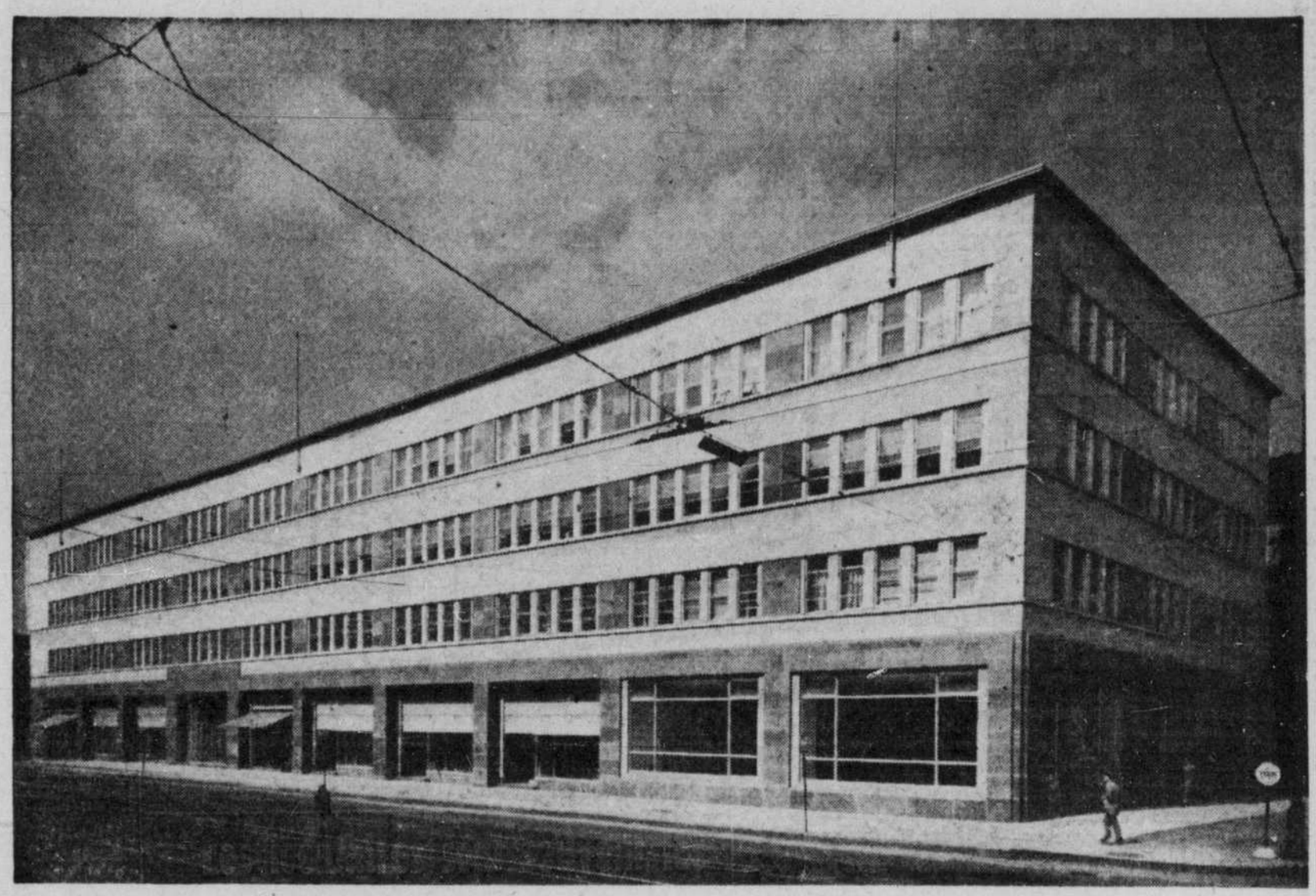
Les directeurs placés par vous à la tête de la Société rendent compte de leur administration devant les délégués de votre choix. Ceux-ci contrôlent la bonne marche de la Société, amendent les règlements, dictent aux directeurs ce qu'ils attendent d'eux.

VOUS PARTICIPEZ

La Société des Artisans groupe ses membres en cellules paroissiales pour inviter chacun à remplir un rôle économique et social dans son milieu immédiat. Assuré chez les Artisans, vous faites partie d'une locale: vous apprenez à diriger une entreprise coopérative, vous proposez de nouveaux sociétaires, vous améliorez l'organisation, au profit des sociétaires. Votre locale reçoit une allocation mesurée à vos efforts.

VOUS BENEFICIEZ

Lorsque l'année a été bonne et que la Société annonce des profits, chacun en reçoit sa part sous forme de ristourne. L'assurance contractée à la Société ne coûte pas plus cher qu'ailleurs (souvent moins cher), et vous en recueillez chaque année, s'il y a lieu, le profit.



L'EDIFICE DE LA CENTRALE DE LA SOCIETE DES ARTISANS, 333 EST RUE CRAIG, MONTREAL

Parmi les coopératives françaises d'assurance en Amérique du Nord

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
possède

L'actif le plus élevé;

Le plus grand nombre de sociétaires;

Le montant de nouvelles assurances le plus considérable;

Le nombre total le plus considérable de nouvelles polices d'assurance;

Le plus haut total de ristournes payées aux sociétaires depuis sa fondation;

Le plus haut total de ristournes payées aux sociétaires cette année;

Le plus haut total en propriétés immobilières.

(D'après le "Fraternal Monitor")

ACTIF : $22 millions

SOCIÉTAIRES : 132,000

2° VOUS RENDEZ SERVICE A VOS COMPATRIOTES

1.—Les capitaux accumulés à la Société, grâce aux primes payées par les sociétaires, doivent fructifier. Mais au lieu d'être placés à tort et à travers, ils sont placés de façon à rapporter le plus possible, tout en servant aux institutions et aux personnes qui touchent de près aux sociétaires. C'est ainsi que les capitaux sont prêtés à des organismes ou sociétés qui aident les sociétaires à différents points de vue: gouvernement, commissions scolaires, institutions culturelles ou religieuses, coopératives d'habitation. Depuis trois ans, près de mille travailleurs ont pu devenir propriétaires de leur maison grâce à plus de $4 millions prêtés par la Société aux coopératives d'habitation. . . . .

2.—Les s
sont pas co
mais comm
dans "les l
et à la Cen
puis des so
peu fortunés. Quand 132,000 sociétaires, appuyés par une institution économique prospère, décident d'accomplir des oeuvres sociales en faveur de leurs proches, on peut s'attendre à des résultats impressionnants.

ARTISANS

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

COOPÉRATIVE et SOCIÉTÉ FRATERNELLE D'ASSURANCE-VIE, 333 est Craig, Montréal, HA. 0141

FONDÉE EN 1876

LES COLLABORATEURS AU DOCUMENTAIRE SUR LES ASSURANCES



PATRICK ALLEN,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.



PAUL SAURIOL,
secrétaire de la rédaction au DEVOIR.



L.-GASTON LeBLANC,
courtier en assurances



RAYMOND DENIS,
organisateur général, LA SAUVEGARDE.



JEAN BENOIT,
rédacteur financier au DEVOIR.



REGIS LESSARD,
chef du service de l'éducation, SOCIETE DES ARTISANS.



MARCELLIN TREMBLAY,
directeur de la propagande, U.C.C.

N.D.L.R.—M. T. Poznanski, Dr ès sc., actuaire, et M. Gérard Parizeau, sont également au nombre des collaborateurs. Nous n'avons malheureusement pu nous procurer leurs photographies.

PROPOS SUR L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Partout, en Europe aussi bien qu'en Amérique, les assureurs se plaignent des résultats défavorables de l'assurance-automobile. Le nombre de véhicules augmente, la circulation est plus difficile, la valeur des voitures est de plus en plus grande avec les progrès de l'inflation, le luxe des carrosseries et la puissance des moteurs; le coût des réparations continue d'être à la hausse, au point que dans les garages on cherche à remplacer par des pièces neuves tout ce qui n'est pas en état, plutôt que de réparer; les accidentés demandent des indemnités de plus en plus élevées, avec la tendance actuelle des tribunaux et la bonne volonté des jurés et avec le goût de réclamer à propos de tout et de rien, qui se répand; enfin, connaissant la lenteur et l'indécision judiciaire, les assureurs préfèrent souvent régler au mieux, même si l'assuré n'est pas entièrement à blâmer. Et c'est ainsi que, d'une part, les tarifs-automobile montent et le nombre relatif des autos assurées n'augmente guère ou même diminue, accentuant encore la difficulté du problème.

A la faveur de la hausse du tarif - automobile, l'assuré cherche par tous les moyens possibles à payer moins cher. S'il ne se sert pas de sa voiture pour ses affaires, il s'efforce de la faire entrer dans la catégorie "choisie", c'est-à-dire le groupe le moins cher, à condition qu'il ne la laisse pas conduire par une personne ayant moins de vingt-cinq ans ou plus de soixante-cinq (1).

L'assuré s'efforce aussi de se joindre à un groupe, dit *Synthetic Fleet*, qui accorde une réduction de 25 pour cent à ses membres: employés d'une même affaire, membres de clubs ou d'associations professionnelles. Il y a là une échappatoire qui ne se justifie pas, mais que la loi laisse subsister dans notre province en vertu d'un grand principe de liberté très appréciable, mais mauvais parfois. D'autres assurés bénéficient d'une réduction accordée par certains assureurs traitant directement avec l'assuré, sans intermédiaire. Il sera intéressant de voir ce qu'il en résultera. Pour l'instant, on ne peut que conclure à une expérience, qui expose l'assuré à se trouver seul devant l'assureur dans le cas d'une divergence d'interprétation du contrat au moment du règlement. Pour un courtier sérieux et influent, il y a là un argument valable. Dans l'ensemble, la multiplication de ces cas d'exceptions, exclusion faite du dernier, ont pour effet de fausser l'application des tarifs. Dans d'autres provinces, comme l'Ontario, la loi s'oppose à un traitement de faveur que rien ne justifie, en somme. Ce n'est pas en effet, parce que l'on est avocat, médecin ou membre d'un club qu'on doit être traité différemment d'un risque semblable, mais isolé. En permettant cela, encore une fois, on contribue à augmenter les difficultés d'application d'un tarif déjà assez mal équilibré.

* * *

Un point sur lequel les assureurs semblent d'accord, c'est le danger que présente le jeune chauffeur. Récemment, un juge de la Cour supérieure demandait qu'on refuse le permis aux moins de vingt et un ans. Certains assureurs n'assurent pas de voitures conduites par des moins de vingt-cinq ans. Tous accordent une réduction considérable lorsque l'assuré s'engage à ne pas laisser son auto aux soins d'un conducteur ayant moins de vingt-cinq ans ou plus de soixante-cinq. La plupart des assureurs essaient de persuader leurs assurés de ne pas laisser conduire leurs trop jeunes fils. Il y a là, cependant, une chose presque impossible à obtenir, car le père se laisse souvent fléchir par l'insistance de la mère et la présumée prudence de ses enfants. Tous les fils et les filles de moins de vingt ans sont, par définition, des êtres bien balancés et dont les réflexes sont bons quand les parents sont là. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas toujours dans la voiture et les accidents les plus graves ont lieu quand le fils ou la fille oublient qu'ils ont entre les mains un instrument dangereux qu'on ne peut conduire comme un tricycle ou une bicyclette.

* * *

Certains voudraient qu'on fasse une différence entre un bon et un mauvais risque. Ainsi, disent-ils, on pourrait faire peser une plus lourde charge sur ceux qui la méritent et dégrever ceux qui conduisent bien. L'idée est réalisable et nous aurions mauvaise grâce à la repousser, nous qui l'avons si souvent préconisée ici. Tout ce qui peut pousser l'assuré à la prudence est bon en soi. Et la participation de celui-ci dans les profits apportés par l'absence de sinistre est sûrement une excellente chose. Mais ce n'est là qu'un palliatif. Quand on regarde la situation de très haut, on se rend compte qu'il appartient à l'Etat:

1° — de faire appliquer les lois avec sévérité et sans les exceptions imposées trop souvent par les besoins de la petite politique;

2° — d'apporter aux lois existantes les corrections que demandent avec insistance des organismes

3° — de vérifier les chiffres fournis par les assureurs, afin de se rendre compte de leur exactitude et de l'à-propos des charges qui sont prises comme base chaque année pour la détermination des tarifs.

* * *

Devant une situation difficile, il faudrait qu'on comprenne l'urgence d'agir dans la province de Québec. Trop souvent on se contente de déplorer les faits sans oser leur apporter d'autre solution que des palliatifs. Quand on examine l'encombrement qui existe à certains endroits, on se rend compte que dans les villes, comme dans les campagnes avoisinantes, tout est généralement question d'embouteillage aux points de rencontre. Qu'il s'agisse de St-Martin ou de l'Abord-à-Plouffe, près de Montréal, du boulevard Gouin à Cartierville (sur la route de Ste-Agathe), de l'intersection de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc, ou des rues Ste-Catherine et Bleury, à Montréal, il y a encombrement parce qu'il y a resserrement de la voie de communication ou rencontre avec une autre voie de grande circulation. Pour résoudre le problème, tant que la ville n'aura pas diminué la circulation à l'aide du métro, il faudra faire passer les voitures au-dessus ou au-dessous de la rue. Le reste n'est à peu près que palliatif.

Quand on examine certains aspects de notre réseau routier, on se rend compte que les magnifiques voies, dont on nous a dotés, n'ont pas l'efficacité qu'elles pourraient avoir:

a) parce que les obstacles sont trop fréquents. C'est le cas, par exemple, dans la route de Ste-Agathe, de la ville de St-Jérôme, à laquelle on se heurte sans détour possible. Aux heures d'affluence, l'été, il faut parfois une demi-heure pour traverser la ville; l'hiver il a fallu déjà jusqu'à une heure et quart pour parcourir un trajet qui demande 10 minutes au plus. Et cela, simplement parce qu'on n'a pas voulu que la route passe au delà de la ville. Contourner l'obstacle, ce serait la solution dans bien des cas, tout autant que le surmonter ou passer dessous dans d'autres;

b) parce qu'aux points de rencontre, on oppose deux courants d'égale ou d'inégale force, dont on intercepte l'un ou l'autre à intervalles réguliers. C'est le cas des points d'intersections comme L'Abord-à-Plouffe sur la route de Ste-Agathe, où la circulation Nord-Sud est bloquée sur trois milles de longueur à certains moments;

c) parce que les goulots d'étranglement sont trop nombreux. C'est le cas d'une route large qui tout à coup se rétrécit brusquement. On a alors un problème d'embouteillage, parce qu'on cherche à faire passer dans une voie soudain rétrécie une circulation abondante et libre jusque là.

●

Le problème de l'assurance automobile dans la province de Québec n'est pas qu'une question de tarif, de permis de conducteur, d'application de lois existantes ou de nouvelles lois, il réside également dans l'étude et la construction de routes adaptées aux besoins d'une circulation de plus en plus grande. Récemment, dans un discours prononcé au congrès de la *Canadian Good Roads Association*, le président de *General Motors of Canada* disait: "A la fin de la guerre, nous avions prévu qu'en 1955 il y aurait trois millions d'automobiles au Canada. En 1952, nous avons atteint ce chiffre. On estime qu'en 1960, il y en aura quatre millions cinq cent mille. Où les logerions-nous? Nos villes et nos routes sont déjà encombrées".

Voilà une question grave parce que l'encombrement des routes est une des grandes causes d'accidents. S'il faut songer à mieux conduire, il faut aussi trouver à circuler plus rapidement. C'est l'autre aspect du problème. S'il n'appartient pas aux assureurs de le résoudre, il faut qu'ils l'aperçoivent clairement. Avec d'autres, ils doivent demander qu'on lui trouve des solutions en dehors des petits intérêts individuels ou de groupe.

C'est par là que nous voulons terminer ces propos à bâtons rompus sur l'assurance automobile dans la province de Québec et dans le Canada entier, devrions-nous dire. En effet, les problèmes que nous venons d'exposer ne sont pas propres uniquement à Québec. S'ils prennent ailleurs un aspect un peu différent, les mêmes causes y produisent les mêmes effets, mais à des degrés divers.

Jean DALPE
(Assurances)

(1) L'assureur a eu des surprises de ce côté et il est fort possible qu'on songe à augmenter le tarif devant les résultats obtenus. Par contre, la catégorie "B" a donné de bien meilleurs résultats à cause de la hausse considérable du tarif, comme nous le voyions précédemment.

L'assurance et...

(Suite de la page 17)

tionnelle, à la province de Québec où une somme de 70.3 millions de dollars a été versée en 1951 aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats d'assurance.

●

Une question reste toutefois à l'ordre du jour. Nos institutions d'assurance pourraient-elles stimuler davantage l'activité économique du pays par des placements à caractère moins conservateurs ? Cela signifierait plus d'effort dans la recherche, le choix et la diversification des titres, plus de vigilance encore dans le contrôle et l'administration. Dans un régime où l'entreprise privée est dynamique, ce n'est pas en achetant des obligations des gouvernements et des municipalités que l'on aiguillonne et soutient le plus efficacement l'expansion économique. On pourrait se demander, par exemple, pourquoi les actions en portefeuille n'atteignent même pas 6 p.c. de l'ensemble de l'actif des compagnies d'assurance, alors qu'elles comptaient pour plus de 23 p.c. en 1930 ? Il est évident que cette proportion varie beaucoup avec les diverses compagnies, mais ce qui frappe est l'écart moyen entre la limite légale de 15 p.c. et la réalité telle que dévoilée dans les rapports officiels.

Les restrictions imposées par le législateur demeurent-elles encore trop onéreuses ou bien le souvenir de l'expérience cuisante des années de crise est-il trop vif à la mémoire des préposés au placement des fonds ? Ne paraîtrait-il pas opportun, tout en maintenant la politique de sagesse en faveur des placements de tout repos, de faire plus large la part de titres plus sujets aux fluctuations du marché et dont le rendement, si le choix est judicieux, peut être des plus alléchants sans compromettre la stabilité relative du capital ? Le caractère social de l'assurance n'en souffrirait pas pour autant.

Quoi qu'il en soit, le problème est plus complexe qu'il ne paraît de prime abord et il appartient aux surintendants chargés de l'administration des lois concernant les assurances et aux officiers supérieurs des compagnies de modifier s'il y a lieu leur politique de placement de capitaux dans l'intérêt du public dont ils sont les gardiens d'une partie des épargnes. Jusqu'ici les compagnies et sociétés canadiennes, britanniques ou américaines d'assurance-vie travaillant au Canada ont pu se vanter avec raison qu'aucun assuré n'a jamais perdu une partie de la valeur nominale de sa police d'assurance par suite de la faillite de l'une d'entre elles. Et c'est à leur honneur et à l'origine du prestige dont elles jouissent. S'il ne faut pas détériorer ce blason, il ne faut pas non plus se cantonner dans les gloires du passé et les succès du présent.

1903 ~ La Société l'Assomption ~ 1953

50 ANNEES DE JUDICIEUSE ET PROGRESSIVE ADMINISTRATION!

50
ANNIVERSAIRE

50 ANNEES DE BON SERVICE DONT PROFITENT LES ACADIENS!

ASSURANCE
Assurance en force – 70,000,000
Actif – 10,000,000
Membres – 67,000

CAISSE ECOLIERE
1953 — Protégés choisis – 36
Protégés pour l'année – 194
1903-1953 – Grand total des protégés – 811

CAISSE UNIVERSITAIRE
1953 — Prêts accordés – 39
1931-1953 — Grand total des prêts – 96
1931-1953 — Montant prêté – 30,016.75

BENEFICES PAYES AUX ASSURES
5,036,555

PRETES POUR LA CONSTRUCTION D'EGLISES
Ecoles, collèges, hôpitaux, etc.
6,600,000

TABLEAU COMPARATIF

1928		1953	
Assurance en force	2,351,650	Assurance en force	71,000,000
Actif	71,135	Actif	10,000,000
Membres	8,900	Membres	67,000

UNION CHARITE PROTECTION

L'ACADIE VA DE L'AVANT AVEC LA SOCIETE L'ASSOMPTION

La Société l'Assomption

MONCTON, N.-B.

L'assurance et le développement de nos ressources naturelles

par Patrick ALLEN,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Que font nos institutions d'assurance avec les centaines de millions de dollars qu'elles perçoivent en primes chaque année au Canada ? Question pertinente que tous les citoyens ont le droit de se poser dans un pays jeune et riche de promesses comme le nôtre. Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en placements de capitaux pour tenter l'examen de la question et chercher une réponse satisfaisante.

Grands réservoirs d'argent, les compagnies et sociétés d'assurance encaissent actuellement des sommes représentant environ quatre pour cent du revenu national, qui dépasse 20 milliards de dollars. Les primes et constitutions de rentes perçues par les seules compagnies d'assurance sur la vie à charte fédérale, en 1951, atteignaient un montant de 475.7 millions de dollars; de 1875 à 1951, elles formaient un total de plus de 8 milliards de dollars. Quant aux autres catégories d'assurances : assurances contre l'incendie, contre le vol sous toutes ses formes, contre les accidents d'automobiles et autres, contre la responsabilité, les maladies, etc., il est difficile d'en faire le compte. De l'avis des professionnels de l'assurance, les primes versées dans ces domaines particuliers de l'assurance représentent des montants presque aussi imposants que ceux de l'assurance sur la vie. Au total, environ un milliard de dollars tombera en 1953 dans les coffres des assureurs.

Quelle part de ces immenses capitaux est affectée au développement de nos ressources naturelles ? Elle est plus grande que nous ne le croyons généralement. Pour nous en convaincre, rappelons-nous que l'agriculteur au champ, l'éleveur sur la ferme, le bûcheron dans la forêt, le mineur dans les galeries souterraines l'ouvrier occupé à l'aménagement des centrales électriques, ne sont pas les seuls à contribuer à la mise en valeur de nos richesses de base. Y participent aussi, plus ou moins directement, toutes les personnes employées à la transformation des matières premières tirées de la nature et à la distribution des produits finis sur les marchés de consommation. Nous entrevoyons ici la foule des propriétaires et gérants d'entreprises, des contremaîtres et inspecteurs, des hommes de métiers et des techniciens, les préposés aux transports et aux communications, les employés de bureau à la suite des professionnels et des gouvernants de la nation.

Cette armée de valeurs humaines n'aurait encore qu'une efficacité rudimentaire de production sans l'apport moderne de l'équipement mécanisé, des ouvrages de génie, des laboratoires de recherches scientifiques, instruments rendus matériellement utiles par l'injection constante et prudente de nouveaux capitaux tirés de l'épargne aux quatre coins du pays. Ici apparaît le rôle de producteurs, au sens économique du mot, que tiennent les financiers, les banquiers, les compagnies et sociétés d'assurances, ces grands accumulateurs et "polarisateurs" de l'épargne sous toutes ses formes.

●

Or, les placements de capitaux au Canada se sont élevés à environ 25 milliards de dollars depuis six ans au point qu'en 1952 un quart de notre production nationale a servi à augmenter notre capacité future de production, proportion même plus élevée qu'aux Etats-Unis. Plus de 80 p.c. de ces nouveaux placements provenaient de fonds canadiens.

Nos assureurs ne sont pas restés étrangers à cette vague d'initiatives, convaincus que les sommes énormes qu'ils détiennent pour le compte de leurs assurés ne doivent pas rester inactives. Et cela se comprend. L'obligation de verser le montant de la police ne surviendra que longtemps après le versement des premières primes. Si, d'une part, l'assureur est en mesure de placer cet argent, il en retirera des revenus susceptibles de diminuer le coût de l'assurance tout en stimulant l'activité économique du pays. Mais, d'autre part il ne faut pas perdre de vue le caractère social de l'assurance sur la vie. L'assureur est en quelque sorte le fiduciaire de l'assuré, un chargé de fidéicommis. Les placements effectués devront de toute nécessité, pour jouer ce rôle, présenter comme qualité première la **sécurité du capital.** Il faudra donc sacrifier la perspective de taux élevés de rendement, d'autant plus alléchante que les risques de perdre le capital sont plus grands. Qu'une entreprise minière, industrielle et commerciale aille jusqu'à braver la faillite en vue de se procurer des rendements élevés sur les capitaux placés, cela se conçoit et est tout à fait naturel en régime de liberté d'entreprise. On le constate tous les jours. Mais qu'une société d'assurance se laisse aller aux mêmes audaces, la situation pourrait tourner au tragique et ébranler la confiance des assurés.

Aussi le législateur, à la suite des percutantes leçons de la dépression qui a suivi la débâcle financière de 1929, a-t-il tracé des cadres précis touchant les débouchés possibles en faveur des fonds accumulés par les compagnies d'assurance sur la vie. D'après la loi de 1932, ces compagnies peuvent acheter les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux comme celles des gouvernements étrangers où les sociétés font affaires, les titres garantis par ces gouvernements, les obligations entièrement garanties par hypothèques, certains titres de compagnies ayant payé des dividendes réguliers depuis les cinq dernières années, des actions moyennant des restrictions précises. Elles peuvent, de plus, prêter sur la garantie de police d'assurance sur la vie, d'obligations, d'actions triées sur le volet, ou d'immeubles, pourvu que la valeur du prêt ne dépasse pas 60 p.c. de la valeur marchande de la garantie. Il va sans dire que les sociétés d'assurance peuvent, d'après la loi posséder les immeubles nécessaires à la conduite de leurs affaires.

●

Comme on le voit, le souci de protéger les fonds des assureurs ou l'épargne des assurés a inspiré les auteurs de cette loi très conservatrice. De plus, en raison du caractère spéculatif et plein de risques des actions ordinaires, le législateur n'a pas permis de placer plus de 15 p.c. de l'actif de la compagnie d'assurance dans cette catégorie de titres.

Certains amendements adoucissent toutefois, depuis 1948, les rigueurs initiales de la loi en autorisant d'engager jusqu'à 4 p.c. de l'actif dans les titres que ne tolérait pas la loi de 1932. C'est ainsi que sont maintenant éligibles pour les compagnies d'assurance sur la vie les certificats dits d'"équipement", certaines actions sans valeur au pair, les obligations participantes, etc. En 1950, le législateur a encore atténué ses exigences. Il permet, par exemple, de placer des fonds dans les immeubles à rendement, jusqu'à concurrence de 5 p.c. de l'actif de la compagnie à la condition que ces immeubles n'aient pas une valeur supérieure à la moitié de 1 p.c. de l'actif total de la compagnie. Cet amendement autorise les compagnies d'assurance à acheter des immeubles commerciaux ou industriels qu'elles pourront ensuite louer. Ainsi se dessine une tendance plus libérale dans la volonté du législateur. Sans doute, la conjoncture économique lui a-t-il, jusqu'à un certain point, imposé cette attitude, mais peut-être a-t-il aussi constaté que l'on peut faire confiance aux organismes de placement de fonds des compagnies d'assurance, accroître leur liberté sans craindre les abus qui peuvent en résulter.

Dans ces limites, les compagnies et sociétés d'assurance contribuent plus ou moins directement à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Par l'achat d'obligations, elles collaborent à certains travaux de prospection minière, de conservation des forêts, d'expansion de l'agriculutre; elles soutiennent dans une certaine mesure, la politique de sécurité sociale et de défense nationale, les oeuvres d'éducation, de culture et d'hospitalisation; elles aident la construction et l'entretien des routes, des ponts, des édifices publics, toutes activités rattachées de près à l'expansion industrielle et commerciale.

Pour rendre cette énumération plus concrète songeons qu'en 1946 les compagnies et sociétés d'assurance sur la vie détenaient en obligations 76 p.c. de leur actif de quelque quatre milliards, en comparaison de 71 p.c. en 1948 et de 30 p.c. en 1929. A elles seules les obligations du gouvernement fédéral représentent près de 25 p.c. de l'actif; celles des provinces, proportionnellement plus importantes avant la dernière guerre, comptent encore pour près de 20 p.c. Le reste du portefeuille d'obligations est constitué de titres des municipalités, des services publics et d'entreprises industrielles.

En outre, par leurs prêts sur immeubles ou sur hypothèques, les compagnies d'assurance aident à la construction d'habitations domiciliaires et autres, ce qui n'est pas d'un moindre intérêt pendant la crise actuelle du logement. Les placements de cette nature avaient constamment diminué depuis 1929, alors qu'ils représentaient environ 23 p.c. de l'actif des compagnies, jusqu'à 1945 où ils n'étaient plus que de 8 p.c. Ils se sont mis à croître lentement, par la suite, pour atteindre 16 p.c. de l'actif en 1949. La loi des assurances s'est pliée aux exigences de la situation économique et sociale et a permis aux sociétés de prêter jusqu'à 90 p.c. de la valeur des bâtiments, à la condition que la différence entre ce pourcentage et la proportion autorisée par la loi originelle, ou 60 p.c., soit garantie par le gouvernement. Aider ainsi le citoyen à se loger, n'est-ce pas mettre en jeu un facteur important dans l'épanouissement des richesses de la nature ?

●

Par les prêts qu'elles font à leurs assurés sur leurs polices les sociétés d'assurance permettent à un individu ou à une famille de sortir de situation fâcheuses généralement sans altérer leur niveau de vie, de stimuler certaines entreprises et parfois d'en éviter la déconfiture. Cette forme de prêt atteignit sa plus forte proportion en 1933, soit 17 p.c. de l'actif des compagnies d'assurance; elle a diminué continuellement par la suite pour retomber en bas de 5 p.c. Bien que les compagnies ne tiennent pas tellement à ce genre de prêt, il se trouve que dans les périodes de crise, les détenteurs de polices dont les revenus sont décimés n'hésitent pas à y recourir, tandis qu'en période de prospérité, les salaires étant plus élevés et l'embauchage presque à son plein, peu de gens cherchent à emprunter sur leurs assurances.

Enfin, une autre façon, et non la moindre, d'aider à l'individu, à la famille et à l'entreprise afin de faire face à un sinistre tout comme s'il n'avait pas eu lieu, réside dans les sommes énormes que les compagnies d'assurance sur la vie versent à l'assuré en vertu des contrats d'assurance et de rentes. Le ou les bénéficiaires d'une police d'assurance qui touchent cinq, vingt, cinquante ou cent mille dollars de cette façon n'ont pas intérêt à laisser dormir ces ressources à leur compte d'épargne de banque. Le feraient-ils que le banquier plus avisé saura bien quelle attitude prendre. Ces revenus de police d'assurances pour décès, rachat, invalidité ou dividendes, contribueront ainsi à financer un commerce, une industrie qui, en transformant en produits finis la matière première issue de nos forêts ou de nos mines, mettra plus de biens tangibles et utiles à la disposition du consommateur.

Or, les compagnies et sociétés d'assurance sur la vie ont déboursé en vertu des contrats d'assurance sur la vie en la seule année 1951 près de 250 millions de dollars soit 52.3 p.c. des primes et constitutions de rentes perçues pendant la même année. Au total, un montant de 5 milliards de dollars a été ainsi versé de 1875 à 1951 aux assurés, c'est-à-dire 60.2 p.c. des primes encaissées. Ces centaines de millions répartis dans tout le pays sont incontestablement employés à l'accroissement de l'activité économique. Cela ajoute beaucoup, nous le concevons bien, aux placements effectués par les compagnies dont nous avons parlé plus haut.

Ce que l'on constate ici dans l'ensemble du pays s'applique, sur une échelle propor-

(Suite à la page 16)

UNE ERREUR: L'ASSURANCE AUTOMOBILE OBLIGATOIRE

par L.-Gaston LeBLANC

Vous penserez peut-être que je m'amuse à écrire des paradoxes, mais vous verrez qu'après nous être entendu sur les termes, nous nous entendrons aussi sur les conclusions que cache ce titre.

Vous vous êtes sans doute déjà dit, surtout en apprenant qu'il n'y a dans notre province qu'une automobile sur quatre d'assurée : "J'ai de l'assurance : tout le monde devrait être *obligé* d'en avoir."

Nous sommes sûrement d'accord sur le principe que tous les automobilistes devraient *porter* de l'assurance : il reste à s'entendre sur l'application du principe qui produira les résultats les plus désirés : réduction des accidents et baisse des taux.

Il y a en effet cinq manières connues, pour le gouvernement, de s'assurer que l'innocente victime d'un accident de la circulation — ou sa famille — recevra une compensation mais une seule semble assurer une diminution du nombre des accidents, et c'est cet aspect de la question qui est encore le plus important.

Passons en revue, avec quelques courts commentaires, les formules les plus connues pratiquées dans diverses régions :

1) Il y a le régime en vigueur en Nouvelle-Zélande où l'automobiliste doit s'assurer en même temps qu'il obtient son permis. Il remplit une formule où il indique la compagnie à laquelle il désire confier son assurance. Le Bureau des permis joue le rôle d'agent et obtient la police de la compagnie désignée.

2) En Angleterre, la loi oblige tout automobiliste à s'assurer auprès d'une compagnie reconnue. Aucune compagnie n'a le droit de refuser une police à un automobiliste, mais si celui-ci a un dossier trop chargé, elle a le droit d'appliquer un taux deux ou trois fois plus élevé et d'exiger, par dessus le marché, un versement comptant assez substantiel.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, il est reconnu que ces deux premiers systèmes ne conviennent pas aux pays d'Amérique du Nord; d'ailleurs, aucune province du Canada ni aucun des Etats-Unis n'a jamais songé à les adopter.

3) Il y a ensuite le régime en vigueur en Saskatchewan, où chaque automobiliste, en obtenant son permis, est obligé de prendre, en même temps, une assurance du gouvernement provincial, à un tarif purement arbitraire. Dans cette province, les déficits d'assurance automobile ont augmenté dans une plus grande proportion que dans n'importe quelle autre province, et le gouvernement les a comblés par des impôts. Quand un gouvernement institue ou se lance lui-même dans l'assurance obligatoire, il s'aventure sur un terrain dangereux : en forçant le contribuable à s'assurer pour se servir de la route, il est ainsi en bien mauvaise posture pour refuser à aucun chauffeur l'usage de la voie publique, que ce chauffeur ait été trouvé dangereux ou non. En Saskatchewan, votre permis vous coûtera plus cher si vous avez un mauvais dossier d'accidents, mais vous continuerez à conduire quand même. En définitive, les automobilistes ne paient pas meilleur marché qu'ailleurs et, ce qui est pire, la sécurité publique s'en trouve encore plus menacée.

4) Il y a encore le régime en vigueur dans l'Etat du Massachusetts, seule région des Etats-Unis dotée d'une assurance automobile obligatoire. Là, tout automobiliste qui demande un permis doit tout d'abord prouver qu'il s'est assuré auprès d'une compagnie d'assurance automobile reconnue.

Ce régime n'a pas plus fait ses preuves dans le Massachusetts qu'en Saskatchewan : depuis quinze ans, les taux d'assurance automobile ont plus augmenté dans cet Etat que dans n'importe quel autre Etat américain ou n'importe quelle province canadienne. C'est l'Etat, chez nos voisins, où il y a le plus grand nombre d'accidents.

Les assureurs sont opposés aux deux formules d'assurance obligatoire décrites plus haut parce qu'évidemment, dans le premier cas, le régime tend à substituer un monopole d'Etat à la libre concurrence des entreprises privées, mais aussi parce que, dans les deux cas, l'obligation de s'assurer prive l'assureur du droit de choisir les risques, elle détruit le fondement même de l'assurance qui consiste en la faculté d'évaluer l'étendue d'un risque afin de déterminer le montant à payer pour la protection fournie. Si l'automobiliste est forcé de s'assurer, il faut naturellement que les compagnies d'assurance soient obligées de l'assurer. Or, il y a des gens que les compagnies ne veulent pas assurer. En effet, pourquoi permettrait-on aux chauffeurs indésirables de pénaliser les autres automobilistes en faisant augmenter les primes de tout le monde ? Pour le public, la suppression du droit de sélection ne peut avoir qu'un effet regrettable puisqu'elle ne contribue pas à enrayer le nombre des accidents et tend par conséquent à faire monter les taux. L'expérience l'a prouvé et d'ailleurs on n'a qu'à réfléchir un moment pour admettre que le seul fait pour un chauffeur mêlé à trop d'accidents de ne pas pouvoir s'assurer facilement l'incitera à modifier sa conduite au volant. Ne l'oublions pas, les accidents ne sont dus qu'à l'homme qui tient le volant.

5) On a enfin, dans cinq provinces canadiennes et près de quarante Etats outre-frontière, avec quelques variantes, une loi de solvabilité financière qui a atteint son plus haut degré de perfection au Manitoba et dont l'expérience a prouvé qu'elle était la plus susceptible d'améliorer la sécurité publique.

C'est une loi qui a été étudiée à fond par plusieurs provinces et Etats qui ont fini par l'adopter de préférence aux autres systèmes.

Quel est donc le mécanisme de cette loi si avantageuse ? Ce n'est rien de bien compliqué : aucun automobiliste n'est obligé de s'assurer, mais s'il lui arrive d'être mêlé à un accident, il doit prouver qu'il a les moyens de payer, au besoin, la compensation nécessaire. S'il ne le peut pas, son permis lui est retiré jusqu'au jour où les dommages sont entièrement payés et ce jour-là il doit de plus démontrer qu'il est désormais en mesure d'assumer la responsabilité financière d'un accident. Il peut, pour cela, déposer une garantie au bureau d'enregistrement des véhicules-moteurs ou produire un gros compte de banque, mais la preuve la plus facile, pour la plupart des automobilistes, c'est évidemment une police d'assurance.

Supposons maintenant qu'un chauffeur encore sans assurance se soit avéré incapable de payer les dommages dont il s'était rendu responsable. Il perd naturellement son permis et ne fait plus courir de danger à personne, mais qu'advient-il de la victime de l'accident ? Elle reçoit une compensation à même le fonds des jugements inexécutés, établi en vertu de la loi de solvabilité financière. Tous les automobilistes souscrivent à ce fonds un maximum de 50 cents par année qui servent à satisfaire aux jugements rendus contre les automobilistes insolvables. Ce fonds est le corollaire indispensable de la loi de solvabilité financière tout comme il l'est de toute assurance obligatoire.

●

La loi de solvabilité financière offre une deuxième caractéristique intéressante. Il s'agit des "risques assignés", qui sont déterminés par les compagnies d'assurance elles-mêmes dans toutes les régions assujetties à la responsabilité obligatoire. Lorsqu'un automobiliste a subi trop d'accidents ou constitue pour une raison quelconque un "risque indésirable", c'est-à-dire un risque qu'aucune compagnie d'assurance ne consent à garantir, il présente une requête en vertu du système des risques assignés, et alors son assurance est assignée à une compagnie qui émet une police en sa faveur, mais à un taux plus élevé que pour les autres, en raison de la gravité particulière du cas.

C'est précisément ce régime de risques assignés qui, avec une application soigneuse des dispositions relatives à la responsabilité financière, fait de la responsabilité obligatoire un instrument efficace de lutte contre les accidents. L'automobiliste naturellement prudent le deviendra peut-être encore plus lorsqu'il saura qu'une série d'accidents ou d'infractions aux règlements de la circulation le fera tomber dans la catégorie des risques assignés où il paiera nécessairement des primes d'assurance plus élevées. Le conducteur qui est déjà dans cette catégorie tâchera probablement d'en sortir en se montrant plus prudent, sachant d'ailleurs fort bien que s'il continuait à se négliger, les compagnies d'assurance finiraient peut-être par lui refuser toute protection et le gouvernement par suspendre indéfiniment son permis.

Aucune autre forme d'assurance obligatoire ne comporte un tel encouragement à la prudence. Toutes les autres formules promettent à chacun l'assurance nécessaire; elles n'empêchent aucunement le conducteur prudent de continuer à l'être, mais elles n'empêchent pas non plus le conducteur imprudent de le devenir encore plus parce qu'elles l'encouragent à se dire que "tout le monde est assuré et qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter"... Or tout le monde sait maintenant que le tiers environ des accidents sont causés par le vingtième des chauffeurs. Les mêmes automobilistes provoquent donc un grand nombre de tragédies de la route et de collisions... et ce sont précisément ceux-là que la loi de responsabilité obligatoire tend à chasser de nos grandes voies publiques.

Vous vous rendrez certainement compte, après cet exposé, que la loi de solvabilité financière est bien supérieure à toute autre forme d'assurance obligatoire et vous admettrez, à coup sr, que nous sommes d'accord sur la nécessité pour tous les automobilistes d'être assurés ou, à tout le moins, d'offrir des garanties pour la protection du public.

Pour conclure, souhaitons ardemment que le public, par la voix de toutes ses associations professionnelles, commerciales, industrielles ou sociales, fasse comprendre à nos dirigeants qu'il est plus que temps que notre province adopte une législation aussi avantageuse.

Fonction sociale de l'assurance coopérative

par Régis LESSARD,
chef du Service de l'éducation, Société des Artisans

On entend, ici et là, dans les milieux les moins pessimistes, l'affirmation bien catégorique que le monde moderne est témoin d'un renversement de valeurs inquiétant, comparable, suggère-t-on parfois, à quelque tragédie universelle du monde ancien. On donne au mal le nom de "matérialisme", et on le décrit en disant qu'il réside dans le fait que les contemporains, après avoir perdu le sens des oeuvres spirituelles, se préoccupent, de façon de plus en plus exclusive, des activités qui promettent d'assurer à leur corps la santé, le bien-être et la jouissance. Ce déplacement des pôles de l'intérêt humain engendre à son tour un autre mal qu'on appelle "l'individualisme libéral". Il s'agit d'une sorte d'égoïsme à peine déguisé, régime d'orgueil et d'indépendance, à l'intérieur duquel chaque individu doit se suffire à lui-même et trouver la subsistance dans sa propre lutte contre les éléments, et, jusqu'à un certain point, dans le succès de sa compétition contre les autres.

La primauté absolue du matériel et de l'individuel, sur le spirituel et le communautaire, fournit les deux éléments du capitalisme outré qui a présidé à l'aménagement de l'une des deux parties du monde actuellement connues. On a fait un usage déjà long de la formule, sans pouvoir affirmer qu'elle est magique. Voudrait-on seulement continuer de prétendre qu'elle est acceptable, on en serait empêché par la vision des bouleversements qu'elle a engendrés, par le spectacle des misères qu'elle n'a pas su réduire, par le pressentiment enfin de l'imbroglio universel où elle semble finir par engager l'humanité. A moins de fermer les yeux ou d'être aveugle, il faut voir que la vanité du bonheur terrestre, recherché comme un absolu, a voué à une amère déception ceux qui se sont consacrés à sa poursuite.

L'amélioration récente des conditions matérielles de l'existence est un fait indéniable. Il n'y a pas un esprit sain qui ne s'en réjouisse. Mais les plus optimistes et les mieux pensants se gardent difficilement d'être chagrins devant tant d'efforts déployés avec un zèle trop empressé, souvent nerveux, pour l'acquisition d'un confort illimité, aussi irréel et inaccessible que l'objet d'une chimère. Le monde est envahi par une propagande tapageuse et tyrannique, toujours occupée à imposer des découvertes nouvelles à l'admiration générale. Les excès de louanges d'une publicité indiscrète montrent le défaut des merveilles jusque-là célébrées, maintenant remplacées par des soeurs, on pense bien, éphémères. Pendant ce temps, les valeurs essentielles sont négligées.

Les hommes de tête et de coeur pourraient s'amuser à voir les fervents de la réclame habiter un monde d'illusion et voyager sans arrêt entre l'extase et le désenchantement, sans prendre conscience d'être en définitive victimes du mirage. Mais le désir immodéré de la jouissance est une drogue et l'insatisfaction chronique de ceux qui ont fait du bien-être physique et matériel la fin de leur vie les pousse à le rechercher frénétiquement. On reconnaît là l'origine d'une tragédie capable d'affliger l'humanité la mieux trempée. Des agités et des énergumènes, riches de biens et de moyens, pris du terrible mal de la convoitise, se font les perturbateurs de l'ordre voulu des choses. Au lieu de concourir, par l'ordination de leurs actions, au bien naturel des communautés et de collaborer à la tâche économique de l'adaptation des biens matériels aux besoins humains, ils ne pensent qu'à leur gloriole et à leurs plaisirs, accaparant la force et le travail de leurs semblables pour se les procurer. Ceux qui ont asservissent, pour posséder davantage, ceux qui n'ont pas.

Ces derniers, indéfiniment dépourvus des moyens qui assureraient l'épanouissement de leur être total, se lassent à la fin de servir des ambitions jamais assouvies, causes toujours renouvelées de leur dépendance irréductible. Ils finissent par sentir que le système individualiste joue contre eux, au service du plus fort. Mécontents et frustrés, ils évaluent leur sort et le sort de ceux qui les dominent, en aperçoivent les différences et s'en offusquent. La conscience de classe s'affirme pour des besoins de réclamation; la crise sociale naît du chaos économique. De nouveaux profiteurs, opportunistes dans leur conception et sadiques dans leurs actes, exploitent le mécontentement pour instaurer un règne de révolution, inspiré par la haine et la vengeance. Le spirituel est si loin d'être réintégré dans les nouveaux programmes qu'il y est plutôt systématiquement combattu. Au libéralisme excessif, suit une organisation d'acier où le grégaire, parodiant le communautaire, absorbe la personne et annihile sa liberté. L'abîme appelle l'abîme : un désordre accru répond au désordre initial qui l'a engendré et double la confusion où le monde s'agite.

Les êtres responsables et clairvoyants, capables d'ignorer les intérêts mesquins de la domination et du lucre, s'attachent à découvrir et à promouvoir une solution de justice et de charité à l'urgence des problèmes dont se trouve saisie l'humanité. A un mal économico-social, ils proposent un remède de même nature; un remède populaire, destiné à restaurer, dans l'ordre économique et dans l'ordre social, l'idée de la dignité et la pratique du respect de la personne humaine.

●

Cette restauration populaire se fera par le peuple; c'est la grande découverte et le mérite suprême de la solution proposée. Aux humbles et aux faibles qui se sentent exploités et qui regimbent, on n'imposera par le rachat. On leur enseignera seulement que la liberté c'est l'épanouissement des facultés de chacun pour une action responsable dans l'ordre prévu du monde créé. Ensuite, on mettra à portée de leur vouloir les moyens de se faire les artisans de cette conquête personnelle, raisonnée et consciente.

Le retour au spirituel et l'affirmation convaincue et efficace que cette valeur est souveraine parmi toutes les valeurs inspirera aux plus humbles, qu'habite le souffle de l'esprit, le sentiment de leur noblesse native et les disposera à jouer leur rôle d'hommes parmi les hommes.

Pour surmonter l'obstacle de leur faiblesse économique et les affranchir du joug de la pauvreté, on leur apprendra à s'unir dans la tâche constructive d'une économie rationnelle où la préoccupation première est de satisfaire les besoins de tous par la collaboration de chacun. Une éducation appropriée et continue permettra aux membres du groupe d'organiser leurs propres entreprises de production, de distribution, de consommation et d'épargne. Instruits de leurs vrais besoins et des moyens de les satisfaire, ils choisiront eux-mêmes les représentants capables d'administrer leurs intérêts communs, se réservant le droit de contrôler leurs actes.

Toutes les démarches qui tentent d'instaurer cet ordre nouveau se dévouent à remplacer un régime d'exploitation par un régime de service et de responsabilité. On aura reconnu, aux traits principaux que j'ai indiqués et au portrait imparfait qu'ils suggèrent, le visage de la coopération.

Il est possible que l'on trouve que j'ai passé par des prolégomènes considérables avant d'arriver à l'assurance coopérative. Mais mon propos étant l'étude de la fonction sociale de cette institution, il a semblé qu'il fallait déterminer, avec certaines exactitudes, la valeur des variables qu'elle voisine et qui vont influencer sa valeur propre comme son mérite particulier. Quant à décrire sommairement l'ambition du coopératisme auquel la forme d'assurance que nous observons se rattache, c'est une démarche qui m'a paru indispensable. Elle fait plus qu'introduire le sujet, elle l'explique.

●

Pour bien comprendre le rôle social que se propose l'asurance coopérative, rôle qu'elle remplit en effet, il faut avoir en tête qu'elle est à la fois une *association de personnes* et une *entreprise économique;* cette dernière étant conçue pour le service des membres de l'association, dirigée par eux et soumise à leur contrôle.

Sans doute l'assurance coopérative poursuit immédiatement un but économique; mais elle ne le recherche pas exclusivement. Elle veut la sécurité matérielle de ses membres contre les risques fortuits de l'avenir, parce que cette sécurité est indispensable à la conduite de leur vie et parce que sans elle l'homme est le plus dépourvu des êtres créés. L'incertitude du lendemain pour un être intelligent et normal est en effet un facteur d'inquiétude, parfois de désespoir, paralysant tout élan et toute initiative, allant jusqu'à livrer sa victime aux pires effets de la tourmente morale.

La sécurité économique est un besoin foncièrement humain qu'il faut satisfaire. Mais ce besoin est d'autant plus grand, que l'individu est actuellement plus dépendant, n'ayant que son travail quotidien pour subvenir à son existence et à celle des siens. Livré à lui-même, isolé, l'homme s'est révélé impuissant, dans la plupart des cas, à conquérir son indépendance et à assurer la stabilité de sa bonne fortune. Après avoir subi l'exploitation et la frustration durant plus d'un siècle, les classes populaires ont soudain pris en main, à l'appel de chefs dévoués, l'oeuvre de leur émancipation. L'union de leurs efforts, naguère encore sans profit pour leur avancement, leur a vite conféré une force capable de les réhabiliter. Des entreprises bâties par la vertu d'humbles épargnes se sont développées pour l'utilité de l'homme. Renversant la primauté du capital, elles l'ont remis au rang de serviteur, le faisant travailler à l'intérêt général plutôt qu'aux ambitions dominatrices d'une minorité de détenteurs.

C'est parmi ces entreprises qui ont contribué au relèvement des faibles et des moins fortunés qu'il faut ranger l'assurance coopérative. Il est même significatif que la coopération, chez nous, semble avoir débuté par une forme d'assurance qu'on appelait alors fraternelle; nom qu'elle continue parfois de porter, toute coopération étant l'union d'un certain nombre de personnes liées entre elles par le sentiment d'une étroite fraternité.

Nées du spectacle lamentable de la situation faite à d'humbles familles d'artisans par la mort ou la maladie de leurs chefs, les institutions d'assurances fraternelles, déjà inspirées du coopératisme dans leurs principes, dans leurs constitutions et dans leurs procédés, se proposaient des fins authentiquement sociales. Elles réintégraient l'individu dans sa dignité de personne humaine en lui fournissant le moyen de pourvoir, même au delà de son existence terrestre, au bien-être et à la sécurité des siens. La famille immédiatement protégée pouvait assumer sa fonction de dispensatrice de vie et d'éducation tout en restant gardienne des traditions aussi bien religieuses que nationales. Qui ne sait l'importance de ces facteurs d'intégration pour la stabilité des communautés humaines ? Qui ne voit aussi que cette stabilité est la base de l'ambition des collectivités et qu'elle est le principe inspirateur de la marche progressive de leur acheminement vers leur destinée ?

●

Réintégrer l'économique dans le social est une préoccupation qui fait partie de la méthodologie même de l'assurance coopérative. C'est à partir de cette ambition qu'elle arrête les modalités de ses opérations et qu'elle fixe l'orientation qu'il convient de leur imposer.

Pour ce motif, l'assurance coopérative ne va pas se contenter de dispenser de la sécurité aux individus isolés; elle ne considérerait pas avoir atteint son but quand elle aurait réussi à élaborer de magnifiques systèmes d'assurances, qu'elle aurait dressé des vendeurs compétents et agressifs et qu'elle aurait atteint d'impressionnants chiffres d'affaires. Aucun de ces facteurs, ni leur composition en polynômes habiles et variés, ne peuvent fournir d'équation permettant d'exprimer la réussite de l'assurance coopérative. C'est que son but ne tend pas à la "vente" de la sécurité contre les dangers fortuits ou plus certains de l'avenir; ce qu'elle se propose, c'est "d'organiser" parmi ses membres, grâce à leur initiative, à leur action et à leur collaboration, les moyens de se procurer, eux-mêmes, la protection dont ils ont besoin pour participer à la bonne vie humaine des citoyens intelligents et libres.

Les administrateurs et les plus clairvoyants parmi les sociétaires répètent aux membres de ces institutions qu'ils sont propriétaires de leur entreprise et qu'ils se doivent d'agir à son égard avec une conscience particulière de leurs actes. Ils leur fournissent informations et enseignements, les incitent à s'intéresser à leurs problèmes, les convainquant que c'est à eux, et non aux autres, qu'incombe la tâche de les régler.

Les membres sont invités et instamment encouragés à choisir, par la voie du scrutin, les personnes à qui confier l'administration des affaires. La règle d'une stricte égalité politique préside à la marche des délibérations des assemblées, chacun y disposant d'une voix et d'une seule voix pour faire connaître ses vues et faire valoir ses volontés. Cette disposition consacre la fierté et la confiance des membres, unis par la vertu de leurs qualités d'hommes, et non d'après des considérations accidentelles de fortune. D'autre part, l'ambition est sauvegardée par la récompense à l'initiative établie d'après une règle de proportionnalité, répartissant les avantages et les charges de chacun sur la base même des opérations transigées avec l'entreprise. Les égards de la vérité, le souci de l'éducation et le respect de la psychologie ont contribué plus que tout au succès de l'assurance coopérative. Grâce au cas que l'on a fait de ces valeurs, on a réussi à mettre sur pied des institutions robustes qui se sont développées normalement et qui continuent à progresser.

Service de l'homme et souci constant de l'usager pourrait caractériser l'ambition de l'assurance coopérative. La même formule résumerait pertinemment le résultat de ses démarches et la nature de ses réalisations dans les milieux où elle a opéré au cours du dernier centenaire.

L'oeuvre de l'assurance coopérative a été éminemment sociale parce qu'au sein d'une société en voie de désintégration, elle s'est attachée à faire valoir la dignité de l'homme et parce qu'elle s'est appliquée à faire servir ses forces vives de personne et d'artisan à sa libération et à son avancement.

l'assurance-vie collective

L'assurance-vie collective s'est beaucoup développée au Canada en quarante ans. Traitée depuis 1913 ou 1914 par certains assureurs, ce n'est qu'en 1919 que la statistique fédérale en fait mention. Les capitaux assurés sont alors de $11,511,250: montant très faible qui ne permet pas de prévoir l'essor qui devait suivre. Les patrons n'ont pas encore compris l'avantage que cette assurance présente au point de vue de leurs relations avec leurs ouvriers. De leur côté, les syndicats ouvriers n'ont pas pris conscience de l'importance de ce mode d'assurance au point de vue social et, notons-le immédiatement, comme argument de recrutement.

Après des débuts modestes, qui se sont prolongés durant de nombreuses années, l'assurance-vie collective prend une rapide expansion: en 1920, elle passe de 11 millions à 77 millions; en 1929, elle se chiffre à 436 millions. La crise l'atteint à peine, puisque l'assurance en vigueur tombe de 498 millions en 1931 à 460 millions en 1933; une bagatelle si l'on songe que la hausse reprend aussitôt. Dès 1935, le chiffre dépasse 500 millions. Puis, c'est l'augmentation régulière jusqu'à 1939. Pendant la guerre, la hausse s'accentue jusqu'à 1945, moment où il y a un flottement. L'assurance atteint alors $1,063,000,000. Par la suite, en six ans, elle passait à $3,090,000,000 sous la poussée de divers facteurs: activité économique qui se maintient, puis s'accentue, organisation de la vente par les assureurs qui ont un service spécialisé. A cela, nous le soulignons de nouveau, s'ajoute l'effort des syndicats ouvriers qui, par le truchement des conventions collectives, imposent leur volonté avec une justifiable ténacité.

(Assurances)

La carrière d'assurance-vie

PAR L'HON. EDOUARD ASSELIN

Les Prévoyants du Canada tenaient dernièrement leur congrès annuel dans la métropole. Ils avaient invité, à cette occasion, un de leurs administrateurs, l'hon. Edouard Asselin, leader du Conseil législatif, à prononcer une conférence, à l'issue du banquet qui a clôturé leurs deux journées d'étude.

Voici, presque "in extenso", le texte de M. Asselin:

L'on m'a suggéré comme thèse de cette causerie "la carrière d'assurance-vie". C'est un sujet fort intéressant mais trop vaste pour tenter de le traiter à fond dans le peu de temps dont je puis disposer. Aussi me contenterai-je d'en esquisser rapidement quelques aspects.

Mais on ne peut, je crois, bien faire voir la fonction du courtier ou de l'agent d'assurance-vie, sans d'abord montrer le rôle que joue l'assurance-vie elle-même dans l'existence des individus, des familles et de la communauté. C'est ce que je vais essayer de faire à grands traits. Ce n'est évidemment pas à vous, MM. les clubistes, que je prétends apprendre quelque chose à ce sujet, mais il est bon quand même de s'y arrêter parfois, ne serait-ce que pour éprouver la légitime fierté de consacrer ses efforts à une oeuvre éminemment utile à ses semblables et pour aviver sa détermination de la poursuivre.

L'assurance-vie, comme son nom l'indique, est d'abord une protection contre les risques de décès prématuré et les conséquences pénibles, souvent désastreuses, qui peuvent en résulter pour la famille du défunt et de ses dépendants et pour l'avenir de ses enfants. Combien de familles tombent dans le plus douloureux dénuement à la mort de leur chef parce qu'il ne leur laisse rien, ou trop peu, pour parer aux effets de sa disparition ou en atténuer la rigueur, pour procurer aux siens un minimum de moyens de subsistance. C'est souvent la misère matérielle et morale, la dispersion de la famille, la nécessité pour les enfants de commencer à travailler en bas âge, sans avoir acquis un degré d'instruction convenable. Dans d'autres cas moins pénibles, c'est néanmoins la gêne pour la famille et un avenir médiocre pour les enfants, alors qu'une police d'assurance aurait pu assurer à celle-là un confort raisonnable et à ceux-ci une meilleure place dans la vie.

L'assurance-vie offre aussi d'autres formes de protection, non seulement à la famille de l'assuré, mais aussi à lui-même. Par exemple, il pourra, par une police de dotation ou de rentes viagères, s'amasser un capital qui lui sera versé, après un certain nombre d'années en un seul montant ou en versements périodiques, ce qui lui permettra, tout en ayant protégé les siens, dans l'intervalle, contre les risques de décès, de s'amasser quelque chose pour ses vieux jours.

Voilà, bien insuffisamment esquissé, le rôle social essentiel que remplit l'assurance-vie.

Il est illusoire de penser qu'elle peut y être remplacée par des mesures sociales de l'Etat. Si généreuses que celles-ci pourront jamais être, elles ne réussiront pas à combler le vide créé par l'insouciance, l'imprévoyance, le manque d'effort personnel et de sens des responsabilités des individus et, du reste, ce serait pour l'Etat sortir de son rôle et travailler à l'avilissement de l'individu que de s'employer à le faire.

En guise de conclusion sur ce premier point de ma causerie, je me permets de citer l'extrait suivant, qui me paraît bien au point, d'un article publié il y a quelques années dans l'*Action Economique*: "Tous savent que l'assurance-vie se propose de corriger l'incertitude de la mort et de l'épargne. Tel versement annuel garantit à votre famille un capital déterminé, soit à votre décès, soit à une date fixée d'avance. L'homme peut bien, à même ses revenus, amasser un capital, à condition cependant d'avoir le temps, de la discipline et de la prudence, facteurs assez problématiques, comme l'enseigne l'expérience. Donc, il s'assure. Tout repose alors sur une certitude mathématique. Le hasard est vaincu, banni. L'homme sage ne doit pas spéculer sur l'avenir de sa famille."

Pratiquer l'épargne

L'action bienfaisante de l'assurance-vie s'exerce encore d'autres manières et dans d'autres domaines.

Elle habitue une foule de gens, qui ne s'en soucieraient pas autrement, à pratiquer l'épargne vertu si nécessaire, mais si oubliée de nos jours, où les tentations de toutes sortes sollicitent les humains au gaspillage, au luxe et au plaisir et font oublier à beaucoup leur devoir et les réalités de l'existence. Elle donne aux familles un sentiment de sécurité qui contribue à leur bonheur et à leur stabilité. Dans le cas de personnes ne possédant rien ou possédant peu, elle répond à une aspiration profonde de l'être humain, en lui permettant de se constituer un capital, un patrimoine bien à lui, qu'il ne pourrait souvent pas amasser autrement. Ce capital, sur lequel il pourra au besoin tirer, par voie d'emprunt ou de retrait de valeurs de rachat, l'aidera, le cas échéant, à rencontrer un besoin urgent, à traverser une période de maladie ou de chômage, à parfaire l'éducation de ses enfants, à les aider à s'établir. Même dans le cas de plus fortunés, ce capital pourra leur être d'une valeur inestimable en certaines circonstances, par exemple, pour établir, consolider ou développer une entreprise ou pour traverser de mauvais jours, car peu de gens sont à l'abri d'une maladie coûteuse et prolongée, d'un revers de fortune, des conséquences d'une crise économique. Et combien ont pu dans le passé sauver leur situation grâce à leurs assurances!

Ajoutons que le versement des primes d'assurance-vie constitue pour l'assuré des placements profitables, dont les bénéfices lui reviennent directement, par voie de dividendes sur sa police, ou indirectement par voie de primes réduites. Ce sont aussi des placements de tout repos, car les compagnies d'assurances sont soumises au contrôle de lois rigoureuses et d'une surveillance étroite de l'Etat, quant à leurs opérations, au placement de leurs fonds et à la garantie des prestations dues

Oeuvre sociale

Rappelons aussi le rôle que joue l'assurance dans la vie collective de la nation et en particulier de notre province. Le placement de ses capitaux dans le fonds des gouvernements, des institutions municipales, scolaires ou paroissiales, des institutions de santé, d'éducation ou de bien-être social, ainsi que dans d'importantes entreprises industrielles et commerciales, constitue un apport d'une immense valeur à l'organisation sociale, au développement économique et à la prospérité générale d'un pays démocratique. On peut dire, avec raison, je crois, que l'assurance-vie est l'une des plus grandes forces de la vie économique et sociale d'un peuple libre, en même temps qu'un de ses plus puissants facteurs de stabilité et de progrès.

Voilà, Messieurs, l'oeuvre éminemment sociale et nécessaire à laquelle vous consacrez vos efforts. C'est à juste titre qu'on a qualifié l'assureur-vie d'ingénieur social. Vous devez être fiers d'une profession qui vous permet d'être aussi utiles à vos semblables, tout en gagnant votre vie et celle des vôtres dans des conditions fort intéressantes. Car la carrière d'assureur-vie offre un ensemble d'avantages qui n'est pas fréquent. La matière sur laquelle il travaille est intéressante. Ses relations avec des personnes de mentalités, de classes, de situations et de cultures diverses le tiennent en contact avec les problèmes humains et le mouvement des idées et étendent constamment le champ de ses connaissances. Le domaine dans lequel il exerce son activité est très vaste et toujours en progrès: chaque année de nouveaux assurés s'ajoutent en nombre imposant aux anciens. Son salaire n'est pas limité, il est proportionné à sa compétence, à son initiative et à son activité. Il n'est pas exposé au chômage, ni contraint à la retraite à un âge déterminé, comme dans certains autres domaines. Il peut continuer son travail jusqu'à un âge avancé, tout en le réduisant aux proportions qui lui conviennent. Il est indépendant et a le choix de ses clients. Il n'a pas besoin de gros capital pour établir son entreprise ni pour développer indéfiniment le volume de ses affaires. Enfin, et j'en passe, son travail, qui pour une grande partie s'accomplit à l'extérieur et lui procure de l'exercice physique, contribue au maintien de sa santé.

Mais il ne faut pas oublier qu'aux avantages correspondent des devoirs et des responsabilités. L'assureur est le conseiller de ses clients. Il lui incombe de rechercher leurs besoins, de les convaincre de se protéger, eux et leurs familles, contre le risque d'éventualités funestes, de se rendre compte du genre de protection qui convient le mieux à leur situation et à leurs ressources, de les guider dans le choix d'une police. De sa direction peut dépendre le bonheur ou le malheur de nombreux êtres humains. C'est dire que l'*assureur-vie doit avoir un sens aviséde ses responsabilités*, être animé du désir de servir et d'une grande droiture, et connaître son métier. Il y va d'ailleurs de son intérêt personnel, car il ne peut espérer réussir sans ces qualités. Il lui faudra de plus, s'il veut bien servir ses clients et atteindre au succès, être ponctuel et méthodique dans son travail, serviable et courtois en toute occasion — et travailler.

Réflexions sur l'assurance

par T. POZNANSKI, Dr ès sc., actuaire

Les assurances, en tant qu'activité économique, diffèrent substantiellement de toute autre activité économique, comme : industrie, commerce, transport, service, etc...

Dans tout autre domaine, le prix de revient est déterminé en majeure partie, **à priori** et cela par le volume et la valeur de la matière première nécessaire, par l'ampleur et le coût de la main-d'oeuvre employée ainsi que par l'importance des divers autres éléments.

Dans l'assurance, la situation est inverse, et ceci, par l'essence de cette institution économique. Les opérations d'assurance consistent en des promesses de payer une prestation ou une indemnité en cas de réalisation d'un événement futur de nature fortuite, c'est-à-dire dû au hasard .

Il est entendu qu'on parle d'assurance dans les cas seulement où ces "promesses" se font sur une grande échelle et non pas dans les cas isolés; dans cette dernière circonstance, on aurait affaire avec un "pari" (une gageure). Le fait que l'assurance est opérée avec un grand nombre de contrats, permet qu'on y applique les différents principes du calcul des probabilités. Ce qui est "incertain" dans un pari pour les deux parties concernées (nous avons en vue des événements fortuits futurs sur lesquels aucune partie ne peut avoir d'influence !) cesse d'être incertain chez l'assureur qui assume le même risque ou un risque similaire dans un grand nombre de contrats de façon à ce que les principes du calcul des probabilités peuvent trouver leur application pratique.

Dans tout autre domaine d'activité économique, la valeur de l'objet à vendre ou du service à rendre est basée sur le prix de revient. Dans l'assurance, par contre, le prix de revient n'est pas connu à priori, car il dépend de la marche des événements fortuits, de leur fréquence et de leur importance.

Dans les institutions d'assurance opérant d'une manière rudimentaire, le prix de l'assurance est fixé **à posteriori** à la fin de chaque période d'opération sur la base de la marche réelle des événements fortuits, autrement dit, en **répartissant** (d'où le nom de cette manière de procéder : **"la répartition"**) le montant des prestations parmi les adhérents en tenant parfois, mais pas toujours, compte de la gravité du risque assumé, c'est-à-dire en groupant les divers adhérents en classes séparées. Ce procédé de répartition ne peut être appliqué que pour des petits groupes d'assurés, qui, en outre, sont liés entre eux par des liens d'autre nature. Ces institutions basées sur la répartition, surtout sur une répartition qui ne tient pas compte des différences dans la fréquence des événements fortuits, sont de plus en plus rares, car leurs opérations, dû au mécanisme propre, ne donnent pas de garantie suffisante et, surtout, aucune stabilité en ce qui concerne le coût de l'assurance. Ce système de répartition devient même dangereux pour l'organisation en question et les intéressés, si le risque assuré entre dans la catégorie des événements fortuits, lesquels par leur nature, ont une tendance à ce que leur fréquence augmente avec le temps, comme c'est, par exemple, le cas en ce qui concerne le nombre de décès parmi la population adulte. En vieillissant, le nombre relatif (par 1,000) de décès augmente.

Dans les autres institutions, c'est-à-dire là où le prix de l'assurance est déterminé d'avance sous forme d'une prime (on l'appelle parfois "la prime fixe"), ce prix est basé sur l'expérience passée de l'institution elle-même, si son expérience est suffisante, ou bien sur l'expérience d'une autre, ou, comme il arrive parfois, sur l'expérience conjointe de plusieurs organismes opérant dans le champ en question. Ces primes jouent, dans le mécanisme d'assurance, un double rôle : d'un côté, elles constituent, comme nous venons de le dire, le prix payé par la clientèle pour les garanties accordées par l'assureur; et, d'autre part, les primes représentent la quasi matière première qui sert à former les prestations d'assurance. Dans tout autre domaine d'activité économique, le prix payé pour la marchandise ou pour le service représente grosso modo le remboursement des dépenses **effectuées** pour fabriquer l'objet en question ou l'effort (dans le sens large de ce mot) pour rendre le service en question; tandis que dans l'assurance, la prime, tout en étant le coût de la garantie, représente les dépenses **à encourir** découlant des contrats d'assurance. Donc, une des raisons pour lesquelles l'assurance ne peut se faire à crédit; la prime doit être payée en termes convenus, mais toujours d'avance; le seul privilège c'est la période de grâce de 30 jours pour les primes dites de renouvellement.

Afin de donner aux souscripteurs des contrats d'assurance une pleine garantie de pouvoir les exécuter advenant la réalisation de l'événement prévu par un tel contrat, il est nécessaire que cette "matière première" soit disponible en quantité suffisante, autrement dit, les primes doivent être calculées de façon à tenir compte d'une marge de sécurité en delà des prévisions ordinaires. Donc, normalement, la matière première laissera des surplus; et ces surplus sont à l'origine de la caractéristique spécifique de l'assurance et, surtout, dans l'assurance sur la vie, celle des ristournes ou dividendes aux détenteurs de polices; cette institution de ristourne n'est pas limitée aux organismes coopératifs ou mutuels, elle fait aujourd'hui corps de l'assurance en général, surtout, celle de l'assurance sur la vie.

Dans toute économie ordonnée, l'assurance joue un rôle primordial, car par cet instrument, on est capable de remplacer l'insécurité matérielle due aux effets des événements fortuits, par la sécurité, du moins, par une sécurité relative; l'assurance ne pouvant en elle-même remplacer les choses détruites ou endommagées par des événements fortuits (feu, vol, grêle, risque de transport, etc.) aide, par ses prestations, à les reconstruire.

De même, dans le domaine des individus, l'assurance, par ses prestations, aide à remplacer, partiellement, le pouvoir de gain d'un père de famille ou à encourir des dépenses imprévues causées par la maladie, l'accident ou décès d'un membre de la famille; de même, payer les dommages à autrui causés par notre action ou action de ceux pour lesquels nous sommes responsables.

De l'assurance on a dit que c'est une application spéciale et particulièrement féconde de l'instinct d'association, par lequel l'homme recherche le secours de ses semblables pour supporter un fardeau trop lourd pour l'individu.

L'illustre écrivain français Georges Duhamel, a dit dans son étude intitulée "Au chevet de la civilisation" que l'assurance est un des fruits les plus curieux de la civilisation moderne, étant une idée tout à fait humaine et respectable. Toujours d'après Duhamel, l'idée de l'assurance — quoique sujette à maintes critiques — fait vraiment corps avec la civilisation moderne. "Même abusive ou fallacieuse, elle permet aux citoyens de jouer leur rôle, de tenir leur place dans la société, d'exercer leur talent, bref de persévérer dans l'être en dépit de difficultés chaque jour plus confuses et plus âpres".

Il est évident, qu'avec un témoignage semblable venant d'une telle autorité, tout organisme collaborant au développement de l'idée d'assurance et à son épanouissement parmi le public peut être fier de ses activités; de même, tout individu mêlé à ces activités d'une manière ou d'une autre peut trouver facilement une satisfaction morale de sa profession.

— La sécurité de vos assurances est l'assurance de votre sécurité

Gérard DUGUAY

ASSURANCES

333 EST, rue CRAIG, MONTREAL

Ch. 208 LA. 8742

"L'assurance sur la vie est la fortune de ceux qui n'en ont pas.

"C'est la seule garantie efficace des enfants et veuves contre la pauvreté."

Extrait de notes devant servir à une étude sur l'assurance-vie et compilées en 1893 par le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses Populaires en Amérique du Nord.

L'ASSURANCE VIE DESJARDINS,

Lévis, P.Q.

Groupe "MUTUELLE DU COMMERCE"

comprenant les Compagnies d'Assurance suivantes:

La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce

La Compagnie d'Assurance Canadienne Mercantile

La Compagnie d'Assurance Canadienne Nationale

Actif admis	$11,640,165.17
Surplus	$ 5,223,477.89
Dépôt au Gouvernement	$ 3,844,810.00

Ce groupe qui va progressant d'année en année et qui est composé de compagnies essentiellement canadiennes-françaises occupe un des premiers rangs parmi toutes les compagnies qui écrivent au Canada.

Ces compagnies transigent les lignes d'assurance suivantes dans tout le Canada:

FEU — AUTOMOBILE — ACCIDENT
RESPONSABILITE CIVILE — RESPONSABILITE PATRONALE
FAUX — CAUTIONNEMENT — FIDELITE
TRANSPORT INTERIEUR — VOL

Bureau Chef: 1600 Blvd. Girouard, ST-HYACINTHE, Qué.

SUCCURSALES

Montréal Toronto Winnipeg Edmonton Vancouver

1863-1953 Quatre-vingt dixième anniversaire de sa fondation 1863-1953

L'Union St-Joseph du Canada

SOCIETE FRATERNELLE D'ASSURANCE-VIE

- Actif au 31 septembre 1952 : $8,000,000
- Assurance en vigueur : $45,000,000
- Nombre de membres : 52,000
- Ristournes payées aux membres en 1952 : $48,000
- Nombre de bureaux ou Conseils : 500
- Provinces où la Société fait affaires : Nouveau-Brunswick — Québec — Ontario
- Bénéfices payés depuis la fondation : $15,000,000
- Depuis 1945 notre Société a affecté une somme de plus de $5,000,000 comme prêts à l'habitation dont plusieurs à des coopératives : 1,270 prêts.

Siège social: 325, rue Dalhousie, Ottawa, Ont.

PROGRES CONSTANTS

Grâce au travail inlassable de notre dévoué personnel et à l'encouragement constant de nos compatriotes, les augmentations obtenues à date indiquent clairement que 1953 ajoutera une autre année record à celles déjà inscrites dans les annales de notre Compagnie.

NOMBRE DE PROPOSITIONS	- 11.6%
VOLUME DE NOUVELLES AFFAIRES	- 11.2%
NOUVELLES PRIMES	- 11.1%
ACTIF DE LA COMPAGNIE	- 20.3%

Ces résultats nous permettront d'atteindre notre premier $100,000,000. d'assurance en vigueur à la fin de notre 15e anniversaire d'opération.

LA LAURENTIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

SIEGE SOCIAL: QUEBEC

Les besoins d'assurance du cultivateur

par Marcellin TREMBLAY, directeur de la propagande de l'Union catholique des cultivateurs

Le cultivateur est un homme d'affaires qui exploite une entreprise avec tous les risques que cela comporte. Cette entreprise, il doit la protéger d'autant mieux, qu'elle est généralement la seule source de revenus de sa famille. Le cultivateur n'est pas protégé par les différentes lois de sécurité sociale; pour lui, il n'est pas question d'assurance-chômage; la loi des accidents du travail ne le protège pas; il ne bénéficie pas des systèmes d'assurance de groupe. L'homme des champs doit s'organiser pour acheter lui-même sa sécurité et celle de sa famille et cela avec des ressources financières souvent très limitées. Le vendeur d'assurance doit donc étudier sérieusement la protection dont son client cultivateur a besoin, afin de lui soumettre un plan qui lui assure le maximum de sécurité pour le minimum de déboursé. L'expérience nous démontre malheureusement que cela n'a pas toujours été et n'est pas toujours le souci des agents d'assurance qui sollicitent la clientèle agricole. Cette situation déplorable me semble venir du fait que chaque vendeur exagère les avantages du genre d'assurance qu'il vend et ne tient pas souvent compte de l'ensemble de la protection dont le cultivateur a besoin.

Le programme d'assurance du cultivateur doit être constitué en fonction de l'entreprise à protéger.

1. *Protection des capitaux investis:* de nos jours, l'exploitation d'une ferme exige des capitaux considérables. Les instruments de production ont beaucoup plus de valeurs qu'autrefois: vastes bâtiments, outillage mécanique dispendieux, animaux de race, etc., etc.

Ce capital, il faut le protéger contre l'incendie d'abord; ensuite, contre les réclamations qui peuvent survenir du fait de la responsabilité civile du propriétaire. Un accident qui cause du dommage à autrui peut signifier la perte de tous ces capitaux.

2. *Protection du capital humain:* la terre comme toute autre entreprise, produit à condition qu'on y travaille. Le cultivateur et les membres de sa famille qui peinent d'un soleil à l'autre, le savent mieux que personne. Or, que le chef de famille décède prématurément ou que la maladie le tienne inactif trop longtemps, et c'est l'entreprise qui est affectée. Le revenu étant moindre, toute la sécurité de la famille est en danger.

Ce sont là, il me semble, les deux points d'appui d'un programme d'assurance visant à garantir la sécurité d'une famille agricole.

1. Protection des biens du cultivateur

A) *L'assurance-incendie.* Tous les cultivateurs reconnaissent la nécessité de cette protection. La plupart appartiennent en effet, à des sociétés mutuelles d'assurance-incendie de paroisses ou de comté. La protection fournie par ces mutuelles locales n'est pas suffisante. Etant donné leur champ d'action restreint, elles n'accordent que de petits montants d'assurance sur chacun des risques qu'elles assument. Heureusement, la plupart de ces mutuelles permettent la co-assurance et les cultivateurs peuvent demander un complément d'assurance à d'autres institutions.

Malgré cela, les cultivateurs ne détiennent pas une protection adéquate contre l'incendie. Ils sont portés à sous-estimer la valeur de leurs biens, particulièrement en ces années d'inflation. Nombre de fermes sont encore assurées contre l'incendie pour à peine la moitié de leur valeur. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'elles sont souvent mal assurées. On a la manie de faire porter le plus fort de sa protection sur la résidence; la logique voudrait pourtant que l'on protège d'abord les instruments de production, bâtiments, outillage, animaux, produits de ferme, etc., même s'il faut, pour garder une prime abordable, réduire l'assurance portant sur la résidence. Il commence à se faire une certaine éducation en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire.

La plupart des contrats d'assurance-incendie comportent en même temps une protection contre les dommages causés par la foudre suivie ou non d'incendie. Il n'y a donc pas de problème de ce côté.

Il n'en est pas de même des dommages causés par le vent. Cette protection est rarement accordée sur les bâtiments de ferme pour l'excellente raison que les assureurs craignent de n'assurer que ceux qui sont particulièrement exposés à ce risque, soit à cause de l'état de leurs bâtisses ou encore de leur situation géographique. Personne ne peut les blâmer de cette prudence, car le danger est réel tant que cette protection sera facultative. C'est donc un risque qui n'est pas couvert généralement et le cultivateur doit l'assumer. La solution ne serait-elle pas d'intégrer cette protection dans le contrat d'assurance-incendie, la rendant obligatoire ainsi pour tous, tout comme la protection contre la foudre? A cette condition, le tarif serait certainement abordable et tous bénéficieraient d'une protection désirable.

En assurance-incendie chez le cultivateur, les points à surveiller se résument donc à ceci:

1o. — bien établir la valeur des biens et accorder une protection en conséquence. Pour cela, un inventaire des biens s'impose;

2o. — protéger d'abord les instruments de production de la ferme, c'est-à-dire les biens qui assurent le revenu de la famille agricole;

3o. — enfin, renseigner le cultivateur sur les conditions de sa police de façon à ce qu'il n'ait pas de difficultés au moment d'une réclamation. Souvenez-vous que le cultivateur, comme tout autre individu, s'assure contre l'incendie pour être indemnisé en cas de sinistre. Si, à cause d'une condition du contrat qu'il n'a pas respectée parce qu'il l'ignorait, son assureur refuse de donner suite à sa réclamation, vous êtes en partie responsable de son malheur.

B) *Assurance responsabilité.* L'assurance responsabilité a pour but de protéger les biens du cultivateur qui pourraient être sacrifiés par suite d'une réclamation pour dommages causés à autrui.

1o. — *Assurance responsabilité civile:* le cultivateur est un propriétaire. Comme tel, il est exposé aux réclamations découlant de la responsabilité civile. Il est même plus exposé qu'un autre, du fait de l'étendue de ses biens; nombreux bâtiments à entretenir, plusieurs animaux à surveiller, circulation assez intense d'étrangers chez lui, etc., etc. Un accident est toujours possible et les conséquences peuvent le conduire à la ruine. D'où nécessité d'une protection de ce genre.

2o. — *Assurance responsabilité patronale:* le nombre de cultivateurs qui engagent des aides est de plus en plus considérable. Or, comme nous l'avons déjà dit, le cultivateur n'est pas protégé par la loi des accidents du travail; qu'un de ses employés se blesse à l'ouvrage, et il peut être tenu responsable. Il est encore plus exposé à ce risque à cette époque de mécanisation; les accidents causés par les tracteurs sont particulièrement nombreux. Celui qui emploie de la main-d'oeuvre doit donc se protéger contre les réclamations possibles de ses employés.

C) *Assurance-automobile:* cette protection a pris une importance primordiale dans le portefeuille d'assurance du cultivateur. C'est même elle qui accapare la plus forte partie des primes d'assurance qu'il verse. La question vaut donc la peine d'être étudiée.

L'assurance-automobile vise surtout à protéger l'assuré contre les réclamations découlant de la responsabilité civile envers autrui. Malheureusement, on attache souvent trop d'importance à l'assurance contre les dommages causés aux véhicules de l'assuré l'obligeant ainsi à payer de fortes primes. L'argent qu'il débourse pour cela pourrait souvent être plus utile s'il servait à l'achat d'autres genres d'assurance.

D) Les assurances agricoles *proprement dites:* tous les genres d'assurance dont nous venons de parler intéressent le public en général et ne s'adressent pas particulièrement aux cultivateurs. Il y a cependant des genres d'assurances agricoles telles que l'assurance-récolte et l'assurance contre la mortalité du bétail.

1o. — *L'assurance-récolte:* ce genre d'assurance protège le cultivateur contre la perte de la récolte par des intempéries, grêle, ouragan, sécheresse, etc. Ce genre d'assurance est populaire dans les régions où la culture est spécialisée. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des cultivateurs du Québec qui pratiquent la grande culture à base d'industrie laitière. Il y a cependant quelques régions où on se spécialise dans la culture du tabac ou la culture des patates. Dans ces cas, une assurance-récolte aurait sa place.

o. — *L'assurance contre la mortalité du bétail:* c'est un genre d'assurance à peu près ignoré chez nous. Pourtant, avec le développement de l'élevage d'animaux de race, il y aurait certainement avantage à renseigner certains cultivateurs sur la protection qu'ils peuvent obtenir de ce contrat.

●

2. Protection du capital humain

a) *L'assurance-vie:* le problème d'assurance-vie du cultivateur ne se pose pas de la même façon que pour le salarié. Généralement, l'agent d'assurance-vie base son argumentation de vente sur la nécessité pour tout individu de créer pour les siens une source de revenus futurs au cas d'un décès prématuré. On dira à monsieur X. "Vous gagnez $60. par semaine. Advenant votre décès, votre famille devrait compter sur au moins $40. par semaine pour vivre convenablement; pour garantir cette rente pendant 10 ans, il vous faudrait un capital de $15,000. etc." Vous voyez tout de suite où conduit l'argumentation. Dans le cas du cultivateur, ce raisonnement ne veut absolument rien dire. Même si vous voulez utiliser celui-ci, il aurait tôt fait de vous dire que le revenu futur, c'est la ferme qui le fournira. Et c'est absolument correct. L'assurance-vie pour le cultivateur ne se pose pas en termes de revenus; elle doit fournir à sa famille le capital de rajustement nécessaire à la suite du décès. Comme le disait un bon cultivateur: "Pendant que les enfants vont manger le $5,000 d'assurance-vie que je laisse, ils vont apprendre à conduire la besogne et ensuite ils pourront se tirer d'affaires". Nécessité donc d'un capital de rajustement, c'est-à-dire une somme qui aidera la famille à demeurer sur la terre. Ce capital permettra de payer les frais occasionnés par le décès et de combler la baisse de revenus de la ferme (salaires, rendement diminué faute d'expérience, etc.).

Il va sans dire qu'une assurance sur la vie de la femme du cultivateur s'impose; cette protection devrait au moins prévoir les frais de mortalité.

Pour ce qui est de l'assurance sur la vie des enfants, il faut tenir compte de la capacité du cultivateur à payer des primes. Une assurance individuelle sur chaque enfant coûte souvent trop cher à cause de la famille nombreuse.

C'est la tâche du vendeur d'assurance d'étudier le problème d'assurance-vie du cultivateur en tenant compte de sa situation particulière. Là comme dans l'assurance sur les biens, l'agent doit bâtir son programme de sécurité en fonction de l'entreprise à protéger.

b) *L'assurance accident-maladie:* ce genre d'assurance est celui qui garantit à l'assuré une rente mensuelle en cas d'invalidité par suite d'accident ou de maladie. C'est une protection dont le cultivateur n'a pas tellement besoin. Il n'est pas dans la situation du salarié qui se voit sans ressources lorsqu'il ne reçoit pas son salaire; le cultivateur peut être invalide assez longtemps sans être privé de revenus, car sa famille peut généralement prendre soin de la ferme. Même s'il doit payer de la main-d'oeuvre, son revenu ne disparaît pas totalement. D'un autre côté, ce genre d'assurance est peu recommandable dans son cas pour une autre raison: le contrat prévoit généralement que pour toucher des prestations, l'assuré doit être absolument incapable de vaquer à ses occupations. C'est rarement le cas du cultivateur. A moins d'avoir un pied dans le cercueil, il s'intéresse aux travaux de la terre de sorte que l'assureur trouve souvent prétexte à refuser des indemnités. En tout cas, l'expérience prouve que dans le cas du cultivateur, cette protection donne rarement satisfaction.

c) *L'assurance-maladie proprement dite:* c'est l'assurance contre les frais de médecins et d'hôpitaux. Ce genre de protection est le plus souvent accordé par des contrats d'assurance de groupe. Jusqu'à date, le cultivateur n'a pu en bénéficier. Il se fait présentement, une étude en vue de l'accorder par l'entremise des coopératives agricoles. De toute façon, il est évident qu'une protection de ce genre s'impose, et il faut espérer que ce n'est pas en vain que les cultivateurs la réclament.

Conclusion

Cet exposé sommaire des besoins d'assurance du cultivateur n'a pour but que de démontrer la diversité de la protection dont il a besoin et surtout de faire réaliser au vendeur d'assurance l'importance qu'il y a d'étudier tout le problème dans son ensemble, de façon à fournir à ce groupe de la population, la meilleure sécurité possible. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que sa capacité de payer des primes a des limites. Il faut donc chercher à bien utiliser les sommes qu'il peut verser. L'assurance privée a là, une magnifique occasion de démontrer qu'elle peut garantir, à un coût abordable, une sécurité plus souple et plus efficace que les plans compliqués d'assurances sociales contrôlées par l'Etat. La responsabilité de faire cette démonstration incombe aux agents d'assurance, qui doivent s'efforcer de donner aux cultivateurs des conseils judicieux en la matière.

On prévoit que l'assurance-automobile surpassera l'assurance-incendie cette année

Quiconque veut se rendre compte de l'expansion du commerce de l'automobile au Canada n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur ce qu'est devenue la vente de l'assurance-auto depuis 1935. Cette expansion a été telle, en fait, que l'on prévoit, sans doute avec raison, que les primes de l'assurance-auto l'emporteront, cette année, sur celles de l'assurance-incendie. Le total des primes d'assurance-incendie, en 1952, s'est élevé à $146,982,431, soit à environ $5 millions de plus qu'en 1951; d'autre part, les primes d'assurance-auto se sont chiffrées par $137,724,278, soit par près de $32.5 millions de plus qu'en 1951.

La vente de l'assurance-auto a surtout pris des proportions depuis la fin de la dernière guerre, mais elle n'a cessé de progresser, toutefois, depuis 1935, sauf durant les années de la guerre où les restrictions sur l'acier et l'essence ont réduit considérablement la production et conséquemment la vente des automobiles. Les statistiques suivantes, représentant les ventes des compagnies détenant des chartes du service fédéral de l'assurance, indiquent clairement les progrès réalisés dans la vente de l'assurance-auto:

Total des primes — Millions de dollars

	Feu	Auto
1943	47	18.9
1935	41	12.
1948	48.2	59.3
1952	147	137.7

Fait à signaler, l'assurance-incendie compte plus de 200 ans d'existence, alors que l'assurance-auto n'ait fait son apparition que depuis environ 50 ans. Autre fait à signaler, toutefois, c'est que les taux de l'assurance-auto n'ont cessé d'augmenter, alors que ceux de l'assaurance-incendie sont plus bas que jamais. Il est assez facile à comprendre, cependant, qu'il en soit ainsi, étant donné que les risques encourus sur les polices d'assurance-auto deviennent sans cesse plus nombreux et plus considérables. Il est normal que le nombre des accidents de la route s'accroisse, à mesure que grossit celui des véhicules-moteurs; par contre, il serait anormal que les risques d'incendie s'accroissent, même si le nombre des habitations augmente, vu que la construction nouvelle favorise considérablement la prévention contre l'incendie et que les services de pompiers, en général, sont autrement mieux équipés et plus efficaces que ceux du passé.

Progressive et Wawanesa

Ce qui ressort des ventes de l'assurance-auto, l'an dernier, au Canada, c'est qu'environ $13.7 millions des 137.7 millions ou approximativement 10 pour cent de ce total, soient allés à deux compagnies, soit la Progressive et la Wawanesa. Et l'on prévoit que la vente au comptoir de l'assurance-auto augmente encore considérablement, en 1953, maintenant que la compagnie Alstate, une firme contrôlée par Sears Roebuck, a fait son apparition au Canada, à la suite de la transaction Simpson-Sears.

Cette tendance n'est pas de nature à faciliter les opérations des autres compagnies d'assurance-auto, surtout si l'on tient compte du fait que les firmes vendant au comptoir offrent des conditions de paiement par versements. Il est vrai que la vente au comptoir et à tempérament fait accroître les frais d'administration, mais elle ne comporte pas, d'autre part, de commissions. En fait, le coût d'acquisition des firmes vendant directement à l'assuré est moins élevé et conséquemment sont en mesure d'offrir de meilleurs taux.

Récemment encore, à cause même de cette concurrence, les firmes faisant affaire par l'entremise d'agences ont dû réduire le taux des commissions versées sur la vente de l'assurance-auto. Cette décision a soulevé l'ire des organisations d'agences de tout le pays et celles-ci ont même menacé de prendre action contre les compagnies en vertu de la loi contre les combines.

Le rapport moyen des pertes subies par toutes les compagnies licenciées par le gouvernement fédéral pour l'émission de l'assurance-auto s'est établi à 55.45 pour cent, l'an dernier. C'est là une amélioration sur 1951, alors que la proportion avait été de 62.08 pour cent; mais, si l'on tient compte des frais élevés d'acquisition, cette proportion est encore trop considérable pour que les opérations soient avantageuses.

Un problème se pose donc dans le domaine de l'assurance-auto, mais pour ce qui est des agents, il semble qu'ils devront tout simplement se résoudre à toucher des commissions moindres. Autrement, leurs compagnies ne pourront plus concurrencer les autres qui vendent au comptoir.

L'assurance-incendie

L'année 1952 en a été une autre fructueuse pour les compagnies

(Suite à la page 22)

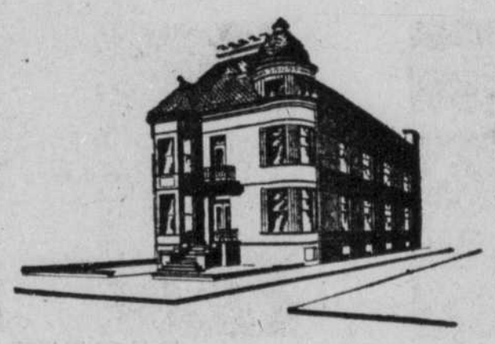
ALLIANCE
Compagnie mutuelle d'assurance-vie
NATIONALE
Siège social: 480 ouest, rue Sherbrooke

1942 — 1953
11 Ans d'Assurance-Vie
•
$71,000,000
d'affaires en vigueur en fin d'août 1953
•
10 BUREAUX
pour mieux VOUS SERVIR

M. J.-H. ROULEAU, gérant, 290, boulevard Charest, Québec, P.Q.
M. L.-P. BROUSSEAU, gérant, 111, King ouest, Sherbrooke, P.Q.
M. M.-L. NADEAU, gérant, Edifice Marine, 1405, rue Peel, Montréal, P.Q.
M. P. HUDON, gérant, Edifice Ratté, 76, rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q.
M. T. SICARD, c.l.u., gérant, Edifice Plaza, 45, rue Rideau, Ottawa, Ont.
M. Léonce FLEURY, gérant, Edifice Gravel, 130 est, rue Racine, Chicoutimi, P.Q.
M. J.-C. BRUNET, gérant, 62, rue Principale, Rouyn, P.Q.
M. V.-L. PLAMONDON, gérant, Edifice Laurentien, 40, avenue Bégin, Lévis, P.Q.
M. Roger DURIVAGE, c.l.u., gérant, 6418, rue Saint-Hubert, Montréal, P.Q.
M. Albert CADOTTE, c.l.u., gérant, 1654 est, rue Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Nos buts demeurent toujours les mêmes
Aider le commerce et la petite industrie par l'achat de valeurs mobilières et contribuer d'une façon particulière à assurer l'indépendance économique de bon nombre des nôtres qui pourront se construire grâce aux prêts hypothécaires consentis.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
Siège social: 56, rue St-Pierre — Québec



SIEGE SOCIAL:
822 EST, RUE SHERBROOKE
MONTREAL

UNION DU COMMERCE
Compagnie Mutuelle
D'ASSURANCE-VIE
La Mutuelle des hommes d'affaires


J.-Alphonse Cimon, président général


Euclide Archambault, vice-président

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRESIDENT DU CONSEIL: J.-Alphonse Cimon, industriel
PRESIDENT et GERANT GENERAL: Euclide Archambault
VICE-PRESIDENTS
Emile Boiteau, notaire — Lucien Sylvestre, médecin
ADMINISTRATEURS
Arsène Ménard, industriel — Yves Benoist Morin, marchand
Gilles Duplessis, architecte — Bernard Loranger, marchand
Bernard Gareau, éditeur

DIRECTION
DIRECTION: Euclide Archambault, gérant général; Adolphe Famelart, trésorier; Rolland Bastien, secrétaire
ACTUAIRE CONSULTANT: Paul Vallerand
MEDECIN EN CHEF: Lucien Sylvestre
VERIFICATEUR: Emilien Nadon, C.A.
SURINTENDANTS: J.-François Plante — Maurice Bastien

FONDEE EN 1876

HOMMAGE A NOS CHAMPIONS

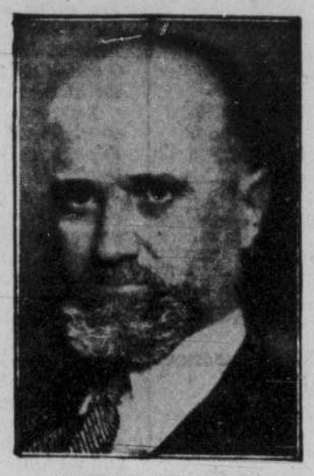
La doyenne des compagnies canadiennes-françaises d'assurance sur la vie est heureuse, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de fondation, de rendre hommage à ses représentants qui, au cours des douze mois finissant le premier septembre 1953, se sont signalés par la qualité des services rendus à leurs clients et ont mérité le titre de membre du club Quart de Million.



ADRIEN BOUVIER
Organisateur Adjoint



J.-N. CABANA,
Surintendant des Agences



NARCISSE DUCHARME,
Président.



RAYMOND DENIS,
Organisateur Général.



RAYMOND DENIS Jr, C.L.U.,
Organisateur Adjoint

LES OFFICIERS DU CLUB DUCHARME



B. GIROUX,
Gér. Div. Montréal-Frontenac
Vice-Commandeur



J.-R. MORRISSETTE,
Gérant Division Québec
Commandeur



J.-H. BERTRAND,
Gérant Division Ontario-Nord
Commandeur d'honneur



J. DUVAL,
La Sarre. Président d'honneur



R.-J. LEMIRE,
Trois-Rivières, Président



A. LANGLOIS,
Bedford, Vice-président

CLUB DU QUART DE MILLION



M. PICHE,
Ste-Agathe



L. VIGNEAULT,
Sudbury



J.-H. LANGEVIN,
Montréal



A. GAMACHE,
Val D'Or



R. LEVESQUE,
Montmagny



P. TRUDEL,
Amos



J.-A. PERRON,
Nédelec



G. BROUILLARD,
Rouyn



J.-E. TURCOTTE
Lyster



L. GIRARD,
Kénogami



G.-W. GAUTHIER
Trois-Rivières



R. MORIN,
Montréal



J.-P. RAYMOND,
Verner, Ont.



J.-L. VILLENEUVE,
Rigaud



C. RONDEAU, C.L.U,
Warwick



P.-H. PLOURDE,
Victoriaville



L. MARTEL,
St-Hyacinthe



P. PERRON,
St-Boniface, Man.



D. OUELLET,
Drummondville



A. BEAULIEU,
Chicoutimi



J. MARTIN,
Montréal



R. RIOUX,
Trois-Pistoles



R. FRAPPIER
St-Robert



J. TOZZI, C.L.U.,
Montréal-Maisonneuve

La compagnie d'assurance sur la Vie

La Sauvegarde

152 millions d'assurance en vigueur

Trois ouvrages sur l'assurance

par Gérard PARIZEAU

International Insurance Transactions, par S. J. Lengyel

La réassurance donne lieu à d'importants courants d'affaires entre les pays. Ainsi, à Montréal, certains immeubles sont assurés en très grande partie par des assureurs suisses, anglais, américains, français ou hollandais par le jeu des traités. En Pologne, avant la guerre de 1939, les relations d'assureurs à réassureurs étaient très fréquentes avec l'Allemagne, ce qui, au point de vue militaire, présentait un grave problème. On avait essayé de le contourner en évitant de donner des indications trop précises aux réassureurs, mais malgré tout les dossiers de ceux-ci ont sûrement facilité la tâche de l'état-major allemand, pour préparer l'invasion du pays. Il est probable qu'en France également, on a puisé de précieux renseignements dans les dossiers des réassureurs pour déterminer l'utilité à tirer des lieux et de leur disposition.

La réassurance entraine des échanges de fonds considérables. Dans certains pays, comme en Suisse ou en Angleterre, les résultats sont nettement favorables. Ailleurs, dans les pays dépendant fortement de l'étranger comme certains Etats sud-américains, les virements de réassurance atteignent un chiffre considérable au compte de la balance commerciale. Au Canada, il en serait ainsi, car l'assurance autre que vie est en grande partie traitée par des sociétés étrangères et la réassurance locale est peu développée, si les sociétés canadiennes ne faisaient de très importantes affaires d'assurances à l'étranger. Pour qu'on en juge, voici:

1—Un premier tableau tiré de *International Insurance transactions*. Il indique les primes touchées à l'étranger par des compagnies canadiennes.

Année	Incendie	Accidents	Maritime	Vie
		En millions de dollars		
1948	7.83	10.87	3.36	209.79
1949	8.24	11.97	2.83	214.13
1950	8.87	11.57	2.36	230.36
1951	9.53	14.46	2.76	247.01

2—Le nombre des sociétés canadiennes d'assurance incendie qui, en 1951, traitaient à l'étranger. Nous le tirons du rapport du surintendant des Assurances pour 1951, qui vient de paraitre.

Malgré cette imposante énumération d'assureurs, M. Lengyel estime que notre bilan-primes est déficitaire de 26 millions de dollars. D'après l'auteur, cela s'explique par l'importance des affaires détenues par les sociétés étrangères. Il ajoute aussitôt que son chiffre ne comprend pas l'assurance maritime sur les importations, qu'il ne tient pas compte de l'assurance souscrite auprès des réassureurs non licenciés, non plus que de la forte réserve faite pour les primes non acquises. Tout cela souligne à la fois la difficulté de la tâche que l'auteur s'est assignée et la marge d'erreur que laissent ses travaux nécessairement incomplets. Le livre de M. Lengyel est malgré cela un instrument de travail fort intéressant pour ceux que préoccupent la balance internationale des comptes et l'organisation générale du marché des assurances dans le monde entier.

Le rapport du surintendant des assurances fédérales sur l'assurance sur la vie au Canada en 1950

C'est le bouquin ordinaire de 1,300 pages environ, bourré de chiffres, de faits, d'analyses de textes de loi et de jurisprudence. Il parait avec trois ans de retard, mais il est bienvenu, car il jette un jour précis sur cette grande industrie de l'assurance sur la vie au Canada.

Extrayons-en quelques faits d'ensemble ou de détail:

1—La répartition de l'actif des sociétés canadiennes entre les différents postes, de 1948 à 1950.

	1948	1949	1950
	%	%	%
Immeubles	.83	.99	1.22
Promesses de vente	.26	.17	.14
Prêts hypothécaires	13.23	15.91	18.14
Prêts avec garantie collatérales	.07	.06	.04
Prêts sur polices	4.43	4.43	4.50
Obligations	71.79	68.99	66.26
Actions	5.51	5.76	6.00
Espèces	1.28	1.07	1.04
Divers	2.61	2.62	2.66

On peut retenir des chiffes qui précèdent et d'autres que mentionne le rapport :

a) que la plus forte partie des placements est en obligations, mais que la part des fonds d'Etat va décroissant depuis que les assureurs peuvent souscrire à des émissions de titres industriels et d'utilité publique. Pour qu'on en juge, voici les chiffres de 1948 à 1950, qui ont trait aux fonds d'Etat :

	%
1948	46.76
1949	41.08
1950	36.51

b) que les placements en prêts hypothécaires ont augmenté substantiellement puisqu'ils ont passé de 548 millions en 1948 à 836 millions en 1950. Les assureurs ont trouvé là une solution partielle à leur problème de rendement, qui à l'époque était à l'état aigu. Pour les petites sociétés, la part des prêts est beaucoup plus forte.

c) que les sociétés d'assurance n'ont guère utilisé le droit accordé par la loi depuis 1948, de faire des placements solides, mais ne correspondant pas entièrement aux prescriptions de la loi de 1932. L'amendement de 1948 leur donnait cette autorisation jusqu'à concurrence de 3 pour cent de leur actif. Voici l'usage qu'elles en ont fait :

	Immeubles	Obligations	Actions	Pourcentage de l'actif
1948	$ 1,837,230	$ 8,922,414	$1,183,972	0.30
1949	10,345,087	27,491,344	6,753,643	1.06
1950	5,990,987	9,770,622	6,987,435	0.51

En somme, l'utilisation de la loi reste bien faible. Il faut conclure soit que le besoin ne se faisait pas suffisamment sentir, soit que les conditions ne paraissaient pas assez favorables. Il est probable que si le prix de la construction avait été moins élevé, les assureurs auraient engagé une plus forte part de leurs disponibilités dans l'immeuble. Ils ont craint, semble-t-il, une baisse ultérieure des loyers rendant assez précaire l'engagement des sommes élevées exigées par le coût actuel du bâtiment. Et ainsi, ils n'ont pas pris la part que l'Etat espérait dans la solution du problème de l'habitation qui se posait en 1948 et qui n'a été que partiellement résolu depuis.

b) 1950 marque le soixante-quinzième anniversaire du contrôle des assurances au Canada. A cette occasion, le surintendant des Assurances a tenu à souligner un certain nombre de faits survenus durant la période. En voici quelques-uns :

Nombre de compagnies assujetties au contrôle

	Total	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés américaines
1875	36	7	16	13
1950	65	30	12	23

L'essor des sociétés canadiennes est aussi curieux à signaler que l'est la diminution du nombre des sociétés britanniques. D'autres chiffres soulignent encore mieux l'inégal essor :

Assurance-vie en vigueur au Canada	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés américaines
1875	$21,957,000	$19,455,000	$43,596,000
1950	$10,756,249,000	$342,878,000	$4,646,707,000

L'expansion des sociétés canadiennes est énorme, tandis que celle des sociétés britanniques est faible, étant donné les moyens d'action dont celles-ci disposaient. Dans les deux cas, l'explication est simple : les sociétés canadiennes ont fait un énorme effort de production en employant les méthodes américaines les plus vigoureuses, tandis que les assureurs britanniques se sont à peu près contentés de laisser venir à eux les affaires qu'on voulait bien leur apporter. Quant aux sociétés américaines, des méthodes actives et pleines de mordant leur ont donné les mêmes résultats qu'aux assureurs canadiens.

Le rapport du surintendant fédéral des assurances sur l'assurance autre que vie en 1951

Notons les faits suivants que nous extrayons du rapport, parmi beaucoup d'autres :

Assurance contre l'incendie

a) En 1951, 277 sociétés étaient autorisées par le surintendant fédéral à traiter l'assurance-incendie au Canada, dont 68 canadiennes, 83 britanniques et 126 étrangères.

b) Parmi les sociétés canadiennes, il faut distinguer entre celles qui appartiennent à des capitaux canadiens, des capitaux britanniques et des capitaux étrangers. Voici comment les affaires se répartissaient entre chaque groupe en 1951 :

Capitaux canadiens (Purely Canadian)	14.83
Capitaux britanniques (British controlled)	4.38
Capitaux étrangers (Foreign controlled)	2.36
	$21.57

c) Les affaires totales, en 1951, se divisaient ainsi entre :

Les sociétés canadiennes de nom ou de fait	21.57%
Les sociétés britanniques	38.22%
Les sociétés étrangères	40.21%
	100,00%

d) L'assurance incendie est certainement une bonne affaire, mais pas au point qu'on l'imagine. Ainsi, en quatre-vingts ans, de 1869 à 1948, le profit technique a été de 4.21. Par contre, 1949 et 1951 ont été d'excellentes années puisque, pour toutes les sociétés, le profit net a été de 7.06 en 1949 et de 9.42 en 1951. Pour juger plus équitablement il faudrait ajouter le rendement des fonds accumulés (source substantielle de bénéfices) et les profits réalisés sur les ventes de placements. Il faudrait aussi tenir compte de l'importance considérable des réserves accumulées, réserves qui augmentent la valeur des titres, mais qui sont indispensables à l'existence même des sociétés d'assurances, puisqu'elles leur donnent la stabilité sans laquelle l'assurance ne pourrait être traitée de façon durable.

Assurance contre les accidents ou "Casualty Insurance"

C'est l'assurance automobile, accidents individuels, responsabilité civile, vol et les autres assurances que les Américains englobent dans le terme passe-partout de **casualty**.

Les progrès de cette branche au Canada ont été étonnants depuis quelques années. Ainsi, en 1921, le revenu-primes total était de $23,000,000, tandis que, trente ans après, en 1951, il atteignait $222,000,000. Augmentation considérable qui se manifeste surtout dans l'assurance automobile par suite du nombre considérable de voitures en circulation, de la hausse du coût des réparations, de la tendance à réclamer qui se répand de plus en plus et de la hausse correspondante des primes.

L'importance prise par l'assurance automobile dont le revenu-primes souscrites était de $105,000,000 en 1951, en regard du total de $222,000,000, près de la moitié par conséquent; ce qui explique l'importance accordée par les assureurs à cette branche qui leur apporte des revenus substantiels, mais qui leur cause beaucoup d'ennuis par la hausse croissante du coût et par les frais qu'elle entraine. Graduellement, l'assurance automobile rejoint l'assurance incendie, qui a toujours été une des bases de l'assurance autre que vie au Canada : celle dont dépendaient les profits et les pertes. L'assurance automobile est maintenant l'enfant terrible dont on surveille les écarts, les frasques et la croissance avec intérêt et crainte tout à la fois. Comme on s'attend au pire, on n'hésite pas à reporter sur un public grognon, mais bon enfant, le coût de ces débordements. On va même jusqu'à les anticiper en prenant pour acquis que le "public établit lui-même le coût de l'assurance automobile" : formule adroite, mais à double tranchant si l'on peut dire et qui pourrait bien un jour briser le lien ténu qui, actuellement, relie au même char assurés et assureurs.

Viennent loin derrière les assurances accidents et maladie, que grossissent depuis quelques années les "assurances de groupe" et l'assurance des biens et effets personnels, cet autre **problem child** de l'assurance au Canada. Avec les années, les hausses de tarif et les ententes entre assureurs, on est parvenu à contenir celle-ci dans des bornes raisonnables d'expansion. Le fait qu'on ne parle plus de déficit semble indiquer des résultats meilleurs, sinon satisfaisants.

L'assurance: point de vue d'un profane

par Jean BENOIT

Les statistiques officielles pour 1952 révèlent, paraît-il, que chaque Canadien est assuré sur sa vie dans une proportion de $1,400. Peut-être est-ce un chiffre qui se compare avantageusement avec les autres pays, ou avec les années précédentes, mais aux yeux d'un profane il semble être une protection bien insuffisante.

Songez! un époux qui laisse $1,400 à sa femme et à ses enfants; un homme tout courbaturé par le rude labeur d'une vie, qui se repose à 70 ans en grignottant cette maigre pitance. On dira que les salaires, étant proportionnés au coût de la vie, et quelquefois même inférieurs, il reste fort peu pour les assurances. C'est un fait, l'épargne est difficile, d'abord à cause de l'insuffisance des revenus, ensuite à cause du manque d'habitude.

La première déficience se prouve "in se". La seconde peut se démontrer. Manque d'habitude dans l'épargne: c'est certainement le cas de la grande majorité des gens. L'assurance étant une forme d'épargne, on trouvera en général très peu d'argent disponible pour ce poste du budget, sauf peut-être en ce qui concerne l'assurance-maladie, car c'est celle qui aide de façon tangible, aujourd'hui, demain. L'autre, l'assurance-vie, c'est l'avenir, de longues années, beaucoup de temps, du moins le croit-on, un problème qu'on peut remettre au lendemain.

Et pourtant, il y a moyen de trouver les quelques dollars suffisants pour une vraie protection. Il s'agit simplement de couper par la moitié les dépenses en tabac, liqueurs douces — et surtout liqueurs fortes — taxis et douceurs de tous genres. Les résultats sont surprenants — presque équivalents à une appréciable augmentation de salaire.

La proportion des gens qui achètent à tempérament augmente de jour en jour. Il n'est rien que vous ne puissiez vous procurer à crédit. Or, en somme, l'assurance est une épargne qui s'achète par versements. Il suffirait qu'une compagnie annonce: "Nous vendons de l'assurance à crédit — Demandez nos plans — Conditions faciles", et je vous jure qu'elle doublerait son chiffre d'affaires nouvelles, puisque la vogue, comme le signalait M. André Laurendeau, dans un premier-Montréal du "Devoir", est aux ventes à tempérament.

Autre considération de profane: tous les Canadiens ayant décidé d'augmenter leur protection, disons à $5,000-tête, qu'arriverait-il? D'abord, évidemment, une protection peut-être pas complète, mais plus adéquate pour eux. Ensuite, les compagnies possédant plus de capitaux, un plus grand développement des ressources du pays s'ensuit, en conséquence une plus grande prospérité pour tous. Ces assurances prises dans des compagnies canadiennes-françaises, il en résulte un essor économique salutaire au sein de notre groupe ethnique.

Dernière réflexion: quel petit salarié peut espérer laisser à sa famille un héritage de $10,000 à sa mort, un héritage qu'il aura amassé dollar par dollar? Une police d'assurance payée par les coupures sur le tabac et d'autres menus sacrifices peut lui permettre un tel espoir, autrement les chances sont faibles — vous ne croyez pas?

On prévoit que...

(Suite de la page 20)

d'assurance-incendie au Canada. Sur l'ensemble des primes encaissées par les compagnies licenciées par Ottawa et s'établissant à $130,962,714, le total des pertes encourues s'est élevé à $61,083,855, ce qui représente une proportion de perte moyenne de 46.6 pour cent.

En 1951, le total des primes avait été de $188,911,942 et celui des pertes de $52,036,541, établissant une proportion de perte moyenne de 43.8 pour cent.

Les résultats avaient donc été meilleurs en 1951, mais ils ont tout de même été fort encourageants l'an dernier.

A la fin de l'an dernier, le montant global des risques des assurances-incendie était de $37,392,638,851, alors qu'il était de $33,490,653,184 à la fin de 1951. Il s'agit donc là d'une hausse de $3.9 milliards.

Pour ce qui est de l'assurance sur les biens personnels, l'ensemble des primes, l'an dernier, s'est élevé à $18,774,181, en comparaison de $16,093,741 en 1951. D'autre part, les réclamations se sont chiffrées par $8,026,109, alors qu'elles avaient été de $8,752,327 l'année précédente. La proportion moyenne des pertes a donc été réduite de 53.2 pour cent à 43.1.

Dans le domaine de l'assurance-accident-maladie, l'on a continué de constater que les compagnies d'assurance-vie n'ont fait que continuer, l'an dernier, à y gagner du terrain. On semble se rendre compte de plus en plus que ce type d'assurance est du ressort beaucoup plus des compagnies d'assurance-vie que des autres.

1290 St-Denis MA. 9451
MONTREAL

L.-Gaston LeBlanc

Courtier d'assurance agréé

ASSURANCES GENERALES
ASSURANCE-VIE

Représente

LESAGE, PROTEAU Limitée, courtiers d'assurances

111, Côte de la Montagne, QUEBEC

Horace Labrecque et Fils Limitée

COURTIERS D'ASSURANCE AGREES

Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.

204 ouest, NOTRE-DAME MONTREAL

Tél.: MArquette 2383-2384

TRAIT D'UNION ENTRE CANADIENS ET FRANCO-AMERICAINS

L'Association Canado-Américaine est une société d'assurance-vie, maladie et accident.

D'après "Dunne's Insurance Reports" sa solidarité financière surpasse les quinze plus grandes compagnies d'assurance-vie du pays.

Voici la comparaison établie par Dunne's pour la moyenne des cinq dernières années.

	Moyenne de 5 ans pour les 15 compagnies	Moyenne de 5 ans pour l'A.C.A.
Actif pour chaque $100.00 d'obligations	107.25	115.93
Intérêt net	3.04	3.40
Surplus pour chaque $1,000.00 d'assurance	22.31	26.76
Liquidité de son actif	76.88	98.69

Pour plus d'informations, adressez-vous à Montréal à :

M. Emile Lussier, agent principal, Place d'Armes, Montréal 1, Qué.
M. Albert-J. Harnois, 4540 rue St-Antoine, Montréal 30, Qué.
M. Georges Carbonneau, 456 rue Craig Est, Montréal 1, Qué.
M. Willie Laroche, 477 rue St-François-Xavier, Chambre 310, Montréal 1, Qué.

Association Canado-Américaine

Bureau-chef : 52 rue Concord, Manchester, N.H.

ALLIANCE NATIONALE

Compagnie mutuelle d'assurance-vie

Siège social : 680 ouest, rue Sherbrooke

Confiez-nous l'étude de votre portefeuille d'assurances; nos services vous sont offerts gratuitement. Nos techniciens et notre vaste expérience peuvent vous être utiles pour protéger vos biens.

Geo. Tanguay & Fils Limitée

ASSURANCES GENERALES

NOUS NOUS SPECIALISONS DANS L'ASSURANCE GENERALE POUR LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. PRENEZ AVANTAGE DE NOS QUARANTE-SIX ANNEES D'EXPERIENCE.

4489, avenue PAPINEAU MONTREAL Tél.: GI. 1661

L'HON. ALPHONSE RAYMOND, LL.D., M.C.L. Président

ETIENNE CREVIER, L.S.C., LL.D. Gérant général

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

VIE — INCENDIE — VOL
AUTOMOBILE — GARANTIE
RESPONSABILITÉ CIVILE
RESPONSABILITÉ PATRONALE
BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
TRANSPORT TERRESTRE ET FLUVIAL
ACCIDENTS ET MALADIE
BRIS DE GLACES, ETC.

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, P.Q.

Nous vous invitons à nous confier vos assurances par l'intermédiaire de votre agent ou courtier.

DU NOUVEAU DANS L'ASSURANCE-VIE

Réalisation offrant plus de sécurité à la famille

L'Assurance-Vie Desjardins lance un plan à caractère familial, particulièrement adapté aux besoins de la classe ouvrière. — La protection offerte suit la même courbe que les responsabilités de la famille. — Un service social considéré comme une innovation dans toute l'Amérique du Nord.

L'Assurance-Vie Desjardins lance le 4 septembre un plan à caractère familial, par lequel la famille du petit salarié se trouvera protégée de la meilleure façon possible pour le montant d'argent qu'elle peut affecter à l'assurance-vie. C'est ce que nous apprend M. Alfred Rouleau, C.L.U., gérant général de cet organisme, mutuelle dont le fonds de réserve a été entièrement souscrit par les Caisses populaires Desjardins.

Le nouveau plan comporte 4 sortes de bénéfices: un versement comptant au décès du père, une rente mensuelle qui varie selon les responsabilités familiales, une assurance sur la vie de la mère et, enfin, une assurance sur la vie de chacun des enfants vivants ou à naître. Tous ces bénéfices sont compris dans une seule police, pour laquelle le père de famille ne paie qu'une seule prime, bien proportionnée, par ailleurs, à la bourse de l'ouvrier.

Constatant que l'assurance-vie, qui est un véritable service social, n'était pas suffisamment accessible à la classe populaire, que les familles salariées étaient peu ou mal protégées dans ce domaine, les dirigeants de la jeune et dynamique Assurance-Vie Desjardins, imbus des réflexes sociaux du génial fondateur des Caisses populaires, ont travaillé depuis quatre ans à trouver la formule qui répondrait le plus adéquatement possible au besoin en question.

Le plus grand risque d'abord

La famille nombreuse, la famille ouvrière surtout, souffre d'insécurité, nous a expliqué M. Rouleau. Il importe qu'elle soit protégée contre différents malheurs, à commencer par le plus grand: le décès du père alors que les enfants ne sont pas encore en mesure de gagner leur vie.

Or, il arrive que ce risque est très mal couvert dans le milieu ouvrier. Le père paie souvent $200 et plus en primes d'assurance chaque année, tout en n'étant assuré lui-même que pour $1,000 ou $2,000; la mère et chacun des enfants détiennent alors des polices d'assurance-vie presque aussi élevées. Si un enfant décède, fait remarquer M. Rouleau, il y a toujours moyen de boucler le budget, même si temporairement il faut faire un déboursé imprévu; mais il n'en est pas ainsi en cas de décès du père.

Partant du principe selon lequel il faut assurer le père en tout premier lieu et pour le plus gros montant, compte tenu de ses moyens financiers, les dirigeants de l'Assurance-Vie Desjardins ont voulu baser leur nouveau plan sur une rente familiale, qui suit la courbe responsabilités engagées. Cette rente, qui est, disons de $25 au début du contrat, atteint graduellement $75 la 9e année, demeure à ce niveau durant 12 ans, puis décroit graduellement jusqu'à disparaître après 28 ans, alors que normalement les enfants sont élevés.

Cette rente possède l'avantage d'éliminer les risques de mauvaise administration de la part de la femme et constitue, avec les allocations familiales, un revenu mensuel qui consolide d'autant la sécurité du foyer privé de son gagne-pain. Pareille rente existe déjà dans diverses compagnies d'assurance-vie, mais elle n'est pas graduée de la même façon et, de plus, elle est plutôt à la portée des gens à gros revenus. Aucune compagnie dans toute l'Amérique du Nord, affirme M. Rouleau, n'assure cette protection suivant la courbe des responsabilités familiales.

En plus de cette rente, le nouveau plan comporte le versement comptant, au moment du décès du père, d'une somme suffisante à payer les dettes et à voir au plus pressé. Ce versement est d'au moins $1,500, qui devient $750 si le père décède après 65 ans.

Une seule police, une seule prime

De plus, la même police qui assure ainsi la vie du père comporte une assurance vie-entière de $500 sur la mère, ainsi qu'une assurance sur la vie de tout enfant vivant ou à naître, légitime ou légalement adopté, jusqu'à l'âge de 21 ans. Encore sur la vie de l'enfant, le versement est gradué, allant de $50 si l'enfant décède avant d'avoir un an jusqu'à $500 s'il meurt entre 9 ans et 21 ans. L'assurance de l'enfant est automatique; aucun examen n'est requis, ni inscription.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que tous ces bénéfices sont compris dans la même police, pour laquelle le père ne paie qu'une seule prime, relativement peu élevée. Par exemple, celui qui s'assure en se mariant, à l'âge de 25 ans, pour un versement comptant de $1,500 à son décès, une rente mensuelle allant de $25 à $75 durant 28 ans, plus $500 au décès de sa femme et de $50 à $500 (selon l'âge) au décès de chacun de ses enfants à naître quel qu'en soit le nombre, paie comme unique prime environ $73 par année jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 50 ans, puis une prime réduite à environ $33 par année entre 50 ans et 65 ans. Alors il n'a plus rien à payer, tout en conservant sa police de $750 sur sa propre vie et de $500 sur la vie de sa femme.

En cas d'invalidité

En cas d'invalidité du père, l'assurance est maintenue en vigueur sans qu'il y ait de prime à payer; si le père reprend son travail, il reprendra ses paiements, sans arrérages. Quand le père décède, l'assurance demeure en vigueur sur la vie de la mère et de chacun des enfants, sans qu'il y ait de prime à payer.

Notons que, quel que soit le nombre des enfants, la prime ne change pas, bien que tous soient assurés. Le budget ne se trouve donc pas déséquilibré par l'assurance de nouveaux enfants.

Cette nouvelle forme d'assurance-vie se vend par unités et demi-unités. Les chiffres précités valent pour une unité; le père de famille qui a les moyens de consacrer davantage à l'assurance, n'a qu'à prendre plus d'une unité pour augmenter les bénéfices. Une seule unité représente en bénéfices divers de $13,000 à $14,000 au maximum, c'est-à-dire si le père décède au moment où la courbe de ses responsabilités est à son sommet.

Ce nouveau plan, affirme M. Rouleau, règle le problème de l'assurance de toute la famille. Il est particulièrement adapté à l'ouvrier canadien-français, qui a plus d'enfants que l'ouvrier des Etats-Unis d'où nous viennent nos divers plans d'assurance. Il convient à celui qui se marie ou qui n'est marié que depuis quelques années; en fait, on l'accorda à partir de 18 ans jusqu'à 40.

Ce plan est complété par un *plan de prévoyance familiale* pour les célibataires, plan qui prévoit un crédit de conversion plus élevé que la valeur de rachat de la police; ce crédit servira à payer une ou plusieurs primes au moment où le jeune homme se marie et achète une police avec rente familiale.

Signalons enfin que les clients de l'Assurance-Vie Desjardins participent aux ristournes, cet organisme étant une mutuelle offrant protection à ses membres au prix coûtant et administrée exclusivement dans l'intérêt de ses membres.

Germain BRIERE
(*Front Ouvrier*, 5 septembre 1953)

ALLIANCE
Compagnie mutuelle d'assurance-vie
NATIONALE
Siège social: 680 ouest, rue Sherbrooke

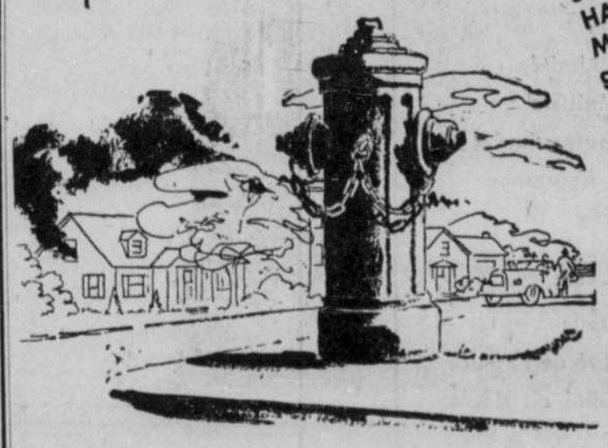
Avec les hommages de
Les Services de Santé du Québec
Incorporé d'après la loi des Syndicats Coopératifs
Siège social: Québec.

S.S.Q. offre un plan complet d'assurance-maladie:
Services hospitaliers
Services chirurgicaux
Services médicaux (domicile – bureau – hôpital)
Services préventifs.

Nos états de service
Prestations versées à nos membres:
1947 $ 30,948.00 — 1951 $389,373.00
1949 $201,812.00 — 1953 $564,000.00 (9 mois)
Plus de 2 millions depuis la fondation.
'38, rue Caron, Québec, 333 est, rue Craig, Montréal.

Sans bourse délier
Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délier? : : :
Flavius Gagné, gérant
60 ouest, rue Saint-Jacques, PL. 1807, Montréal 1
Représentants
Gérard Colsky — J.-P. Corbin — Yanko Donnier
Gérard Gauvreau — L.-P. Lauzier — J.-P. Robert
ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

X
SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI
"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE
SIÈGE SOCIAL: 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1, HA 3291, ou SUCCURSALE DE MONTRÉAL, Lucien Ladouceur, gérant, 39 est, rue Notre-Dame, tél.: LA. 2380



La borne-fontaine du coin!
Elle est indispensable; ne comptez pas seulement sur elle. Il faut aussi prévenir les incendies . . . et les guérir puisqu'ils se multiplient. Les pertes immobilières sont devenues si nombreuses qu'elles font scandale, dit M. L. Lewis, Président du Comité Incendies du Dominion Board. Vous voulez rester propriétaires? Pas de sécurité sans assurance! Faites la part du feu: rognez sur vos loyers pour qu'ils durent. C'est la loi. Inéluctable!
AFFILIÉE À LA C.U.A:
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES
1 ouest, rue S.-Jacques • HArbour 3291
Montréal

LA SOLIDARITÉ *DOUBLE SES VENTES . . .*

VERS L'EMANCIPATION ECONOMIQUE

Le fait, pour l'élément canadien-français, de s'affirmer davantage dans le domaine de l'activité économique du pays en général, plus particulièrement du Québec, domaine où la finance remplit un rôle si utile, ne constitue pas une déclaration de guerre, non plus qu'un état d'alerte à l'endroit de la majorité. Celle-ci ne dissimule pas toujours facilement son admiration à notre sujet chaque fois que nous la suscitons et il n'y a rien comme prendre courageusement position pour attirer le respect d'autrui.

L'argent ne connaît pas les frontières de la langue et de la nationalité, à preuve l'existence de monopoles internationaux qui n'ont pas d'autre souci que d'accumuler les richesses, sans profit pour les faibles qui contribuent à leur enrichissement. Le petit peuple que nous formons a besoin de ressources financières pour accélérer son développement et assurer son épanouissement.

Les capitaux, dont nous avons besoin, ne travailleront pas pour nous si nous laissons ceux dont nous pouvons disposer passer en d'autres mains. Les primes d'assurance forment une bonne partie de ces capitaux qui nous échappent chaque jour. La situation s'est quelque peu améliorée en cette sphère particulière; mais que de chemin il reste encore à parcourir, toujours au pas de la tortue!

MOINS DE GEMISSEMENTS, MAIS PLUS D'ACCOMPLISSEMENTS

Le relevé des émissions nouvelles d'assurance pour 1951, à l'exclusion de l'assurance collective et de l'assurance populaire, montre un total de $468,724,133., auquel les compagnies canadiennes-françaises ont contribué de $95,377,273. La part des nôtres y figure pour 30.3% en regard de 19.9% l'année précédente. Sur un total brut de $3,729,797,810 d'assurance sur la vie en vigueur dans la province de Québec, au 31 décembre 1951, les dix compagnies canadiennes-françaises, compagnies à fonds social ou sociétés mutuelles, ne détenaient qu'un montant de $517,689,823, soit 13.8% du total, comparativement à 13.3% à la fin de 1950.

On entend souvent des récriminations sur le peu de ressources financières dont les nôtres disposent, pour des oeuvres indispensables à leur émancipation économique. Aujourd'hui, il faudrait des millions non seulement pour l'exploitation des immenses richesses naturelles du Québec, mais aussi pour promouvoir l'enseignement universitaire qui nous donnera les spécialistes que l'industrie réclame et pour hâter la construction de nouveaux logis pour abriter les familles nombreuses.

Les gémissements et les doléances sur notre sort de gueux n'ont rien produit de constructif; ils ont tout au plus incité les étrangers à croire que notre situation était irrémédiable et répandu l'impression, parmi les descendants des vaincus de 1760, qu'il ne leur restait pas d'autre alternative que de rougir de leur nationalité, sinon se prosterner devant le veau d'or étranger.

La première partie du siècle présent nous a donné le spectacle d'un redressement remarquable dans le sens de nos meilleurs intérêts économiques. Si elles ne foisonnent pas encore, les compagnies d'assurance sur la vie canadiennes-françaises méritent au moins l'encouragement de notre population. Elles ne disposent pas, pour notre avancement, de capitaux abondants. Les chiffres cités plus haut le démontrent hors de tout doute.

Néanmoins, elles enregistrent des progrès, qu'il nous appartient d'accroître. La Solidarité a terminé l'année 1952 avec des succès remarquables, notamment en ce qui concerne le volume des affaires nouvelles; celles-ci se sont élevées à $9,996,429. En regard de $4,977,399, soit une augmentation de $5,019, 030. et le double des ventes de l'année précédente.



UNE PROTECTION ET UN PLACEMENT

L'analyse du bilan révèle que le montant des assurances en vigueur au 31 décembre 1952 atteignait $40,077,669.90, comparativement à $32,-115,080.75 au 31 décembre précédent; c'est un gain de 24.79%. L'actif enregistre de son côté une avance de 17.97% pour passer de $1,915,387.14 à la fin de 1951 à $2,259,572.13 à la fin de 1952.

L'assurance sur la vie, pour donner aux assurés les bienfaits qui justifient son utilité, offre deux objectifs principaux: accorder aux héritiers une protection adéquate et avoir l'attrait d'un placement avantageux. Pour atteindre son but, il importe que ce dernier obtienne un taux de rendement qui présente une comparaison favorable avec le taux des compagnies rivales, dont la structure financière repose sur des bases solides. La Solidarité se classe parmi les compagnies qui retirent de leurs placements un taux remarquablement élevé. Ajoutons tout de suite que le taux de 1952 s'est élevé à 4.67%.

Cela démontre que les administrateurs des compagnies d'assurance canadiennes-françaises savent faire un choix judicieux de leurs capitaux, des placements qui profiteront aux assurés. A ce chapitre, un rapide coup d'oeil sur la constitution du portefeuille de La Solidarité nous apprendra qu'il contient un montant de $59,726.50 de valeurs mobilières de la province de Québec; $1,047,073.86 d'autres valeurs mobilières dont le cours du marché est de $1,067,-655.75 et $879,967.08 en prêts hypothécaires au 31 décembre 1952.

L'un de ces plans doit convenir à vos besoins, à vos désirs, à vos revenus et à vos responsabilités. (Avec et sans dividendes).

Vie Entière	**Vie Supérieure**
Vie Préférée	**Vie à Prime Limitée**
Assurance Temporaire	**Assurance Familiale**
Assurance Hypothécaire	**Dotation de toutes durées**
Dotation Educationnelle	**Pension avec Assurance**
Pension sans Assurance	**Rentes Viagères**

CLAUSES ADDITIONNELLES

Double Indemnité en cas de mort accidentelle

Exonération des Primes en cas de l'invalidité de l'assuré

Renonciation aux Primes en cas d'invalidité ou décès du contractant

Protection Additionnelle — Temporaire

Rente Familiale Temporaire

UNE POLICE D'ASSURANCE SUR LA VIE EST LA PLUS PRECIEUSE ACQUISITION QU'UN HOMME PUISSE FAIRE

Conseil d'Administration

Président et directeur général :
Rosario MANSEAU, Québec.

Vice-président et trésorier :
Albert BOULET, C.A., Québec.

Secrétaire :
Paul-H. PLAMONDON, marchand, Québec.

Conseiller-juridique :
Me Dollard DANSEREAU, C.R., Montréal.

Administrateur :
Alphonse GAGNON, industriel, Chicoutimi.

Administrateur :
Jos.-André ST-ONGE, négociant, Amos.

Administrateur :
Wilfrid CLICHE, industriel, Vallée Jonction.

Administrateur :
Me Arcadius DENIS, Sherbrooke.

Administrateur :
F.-Ad. SENECAL, industriel, Montréal.

Administrateur :
François LETARTE, courtier, Québec.

Administrateur :
Albert DIONNE, marchand, Rimouski.

NOS SUCCES

Assurances en vigueur:	
au 31 décembre 1942	**$898,600.00**
au 31 décembre 1952	**$40,077,669.90**
Actif:	
au 31 décembre 1942	**$110,256.65**
au 31 décembre 1952	**$2,259,572.13**
Revenu de primes:	
année 1942	**$21,156.55**
année 1952	**$679,158.94**
Réserves actuarielles:	
année 1942	**$5,702.82**
année 1952	**$1,529,495.00**
Taux de rendement:	
année 1952	**4.67%**
Paiements aux assurés et bénéficiaires:	
année 1952	**$166,244.84**
années 1942 à 1952	**$773,425.91**

UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE EST LA PLUS PRECIEUSE POSSESSION QU'UN HOMME PEUT AVOIR

Vous contribuez au relèvement économique du Canada français en confiant vos épargnes aux institutions canadiennes-françaises